

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 162 (2016)

Artikel: La Villa romaine d'Orbe-Boscéaz : genèse et devenir d'un grand domaine rural : volume 2 : éléments et ornements architecturaux, mobiliers, synthèses
Autor: Paunier, Daniel / Luginbühl, Thierry
Kapitel: V: Ornements architecturaux et matériaux de construction
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835640>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ornements architecturaux et matériaux de construction

V

Les mosaïques

La mosaïque à coupes superposées (Mosaïque 1, Pavillon I)

Catherine Meystre Mombellet et Sylvie Garnerie Peyrollaz - 1989
Actualisé par Yves Dubois en 2009

Découvertes de 1925 et de 1987

La mosaïque géométrique n° 1 qui orne le local 5 fut découverte le 17 septembre 1925, entre 9 et 10 h du matin¹. Cette année-là, la Fondation Pro Urba, sous la direction de L. Decollogny, entreprend le dégagement de la mosaïque 2, dite «à feuilles de laurier»². Au cours de ces fouilles sont mis au jour les murs qui la délimitent à l'est et à l'ouest (M 81 et 173), ainsi que, dans les pièces contiguës, l'angle sud-ouest de la mosaïque 1 et l'angle sud-est de la mosaïque 3, «à torsades et tresses»³. Dans le journal de fouilles de l'époque, la mosaïque 1, dégagée sur 2 x 2,3 m au moins, est appelée «mosaïque aux coupes superposées», en référence à sa bordure de guillochis. La construction, en octobre 1927, du pavillon I destiné à protéger ces trois pavements nécessite le prélèvement de la portion occidentale du *tessellatum* – situé hors de l'emprise de la route et sur le tracé des fondations – pour être exposée dans le pavillon.

En 1987, sur la base des découvertes faites au début du siècle, les fouilles de l'IAHA permettent de retrouver la suite de la mosaïque 1 (St. 66) sous le tracé de la route cantonale. Établie à l'altitude de 482,30-34 m, elle constitue avec les mosaïques 2 et 3 un ensemble décoratif cohérent ornant les pièces interprétées désormais comme *triclina* (voir vol. 1, p. 158).

État de conservation de la pièce

Positionnement des murs par rapport à la mosaïque (fig. 377 et 387)

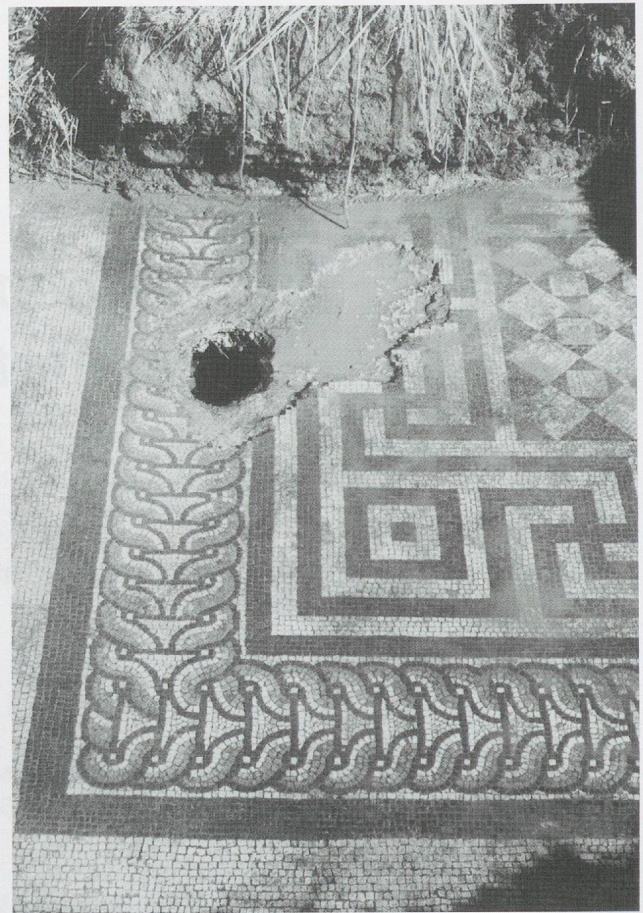
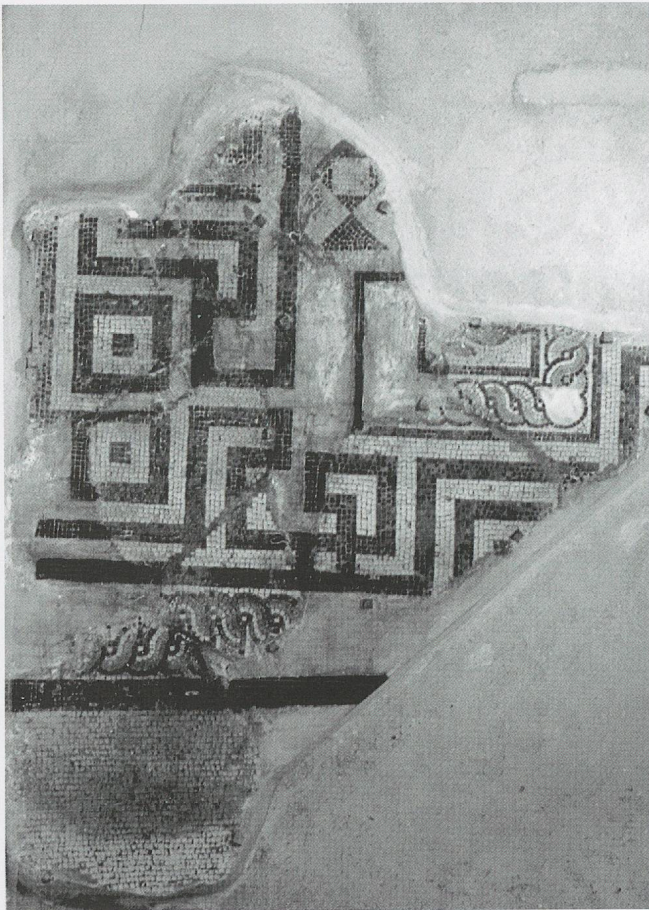
Les seuls murs conservés, uniquement en fondations, sont les M 68 (abside), 100 (façade nord) et 173 (mur de séparation ouest)⁴. Les murs M 81 (mur de séparation est) et 82 (façade sud) ont été récupérés. Le parement sud de M 100 a été observé à sa jonction avec M 68. Des deux murs récupérés, le parement ouest de M 81 devait se trouver à peu de distance des dernières rangées de tesselles blanches conservées à l'est. Il se pourrait même qu'il leur fasse suite. Quant au parement intérieur de M 82, il peut être restitué très logiquement dans le prolongement de M 175 (et M 260, 266, St. 306 avec lequel il forme la façade méridionale de l'aile), ce qui le situe à proximité des dernières rangées de tesselles au sud. L'examen du mur d'abside M 68, en 1990, montre que ses quatre premières assises de fondation butent contre le mur de façade nord M 100, alors que la cinquième – et dernière conservée – est liée à la maçonnerie

1 La numérotation des mosaïques a été établie en 1974 pour le guide à la visite (VON GONZENBACH 1974), puis reprise dans les ouvrages et articles récents. Par contre, dans son ouvrage sur les mosaïques romaines de Suisse (VON GONZENBACH 1961), Victorine von Gonzenbach avait numéroté les mosaïques d'Orbe en fonction de leur date de découverte; la mosaïque 1 étudiée ici y porte le numéro VIII. Voir aussi DELBARRE-BÄRTSCHI 2014, p. 264, sur la base de la présente étude.

2 VON GONZENBACH 1961, pl. 46; FLUTSCH *et al.* 1997, p. 51-52.

3 Le 23 septembre 1925. VON GONZENBACH 1961, pl. 47; FLUTSCH *et al.* 1997, p. 52.

4 Sondages effectués dans le pavillon I en 1989.



de M 100, qui semble présenter des remaniements. Cet état de fait peut s'expliquer de deux manières: soit les fondations de M 100 ont été posées, dans un premier temps, sur toute leur longueur, suivies de peu par celles de l'abside, l'édification des élévations étant ensuite commune et simultanée; soit la mosaïque a été installée postérieurement, lors d'un réaménagement de cette aile de la demeure incluant l'adjonction des absides. On observe les mêmes phénomènes dans la pièce à abside de la mosaïque 3, L 63⁵.

La pièce ainsi reconstituée, carrée, mesurait environ 7,4 x 7,4 m. Le relevé pierre-à-pierre de M 68 et les tesselles conservées *in situ* dans l'abside permettent d'en estimer le diamètre intérieur à environ 6 m⁶.

Domages subis par la mosaïque

La mosaïque a subi un certain nombre de détériorations dues à l'action du temps, mais aussi aux activités humaines. La partie la mieux conservée se trouve dans l'angle sud, contigu au local 6; il en va de même pour la mosaïque 3. Par contre, la mosaïque 2 est pratiquement intacte. Cette différence de conservation pourrait être l'indice d'une occupation tardive concentrée uniquement dans la pièce centrale dont les murs auraient été entretenus. Les murs des deux pièces voisines laissés à l'abandon se seraient effondrés peu à peu, à l'exception des segments situés aux angles de la pièce, qui auraient ainsi protégé les deux pavements. Les parties exposées aux intempéries se seraient alors dégradées lentement, sans compter qu'un certain nombre de tesselles pourrait avoir été récupéré pour réparer les pavements encore utilisés⁷.

Au XVIII^e s., la route reliant Orbe à Yverdon est construite et passe au-dessus de la mosaïque 1. Au XIX^e s., la pose d'une canalisation coupe le pavement de part en part, sur une largeur d'environ 1,2 m⁸. En 1927, lors du prélèvement de la partie occidentale du tapis, la personne en charge de la dépose a éprouvé des difficultés à détacher la mosaïque du support antique. Le remontage hétéroclite présenté contre le mur du pavillon jusque dans les années 1970 (fig. 372)⁹, confronté aux clichés pris à l'époque de la découverte (fig. 373), montre l'ampleur du désastre,

Fig. 372

Vue du remontage hétéroclite de la mosaïque 1 présenté dans le pavillon I jusque dans les années 70.

Photo Laboratoire de conservation-restauration du Site et Musée romains d'Avenches.

Fig. 373

Vue de la mosaïque 1 au moment de sa découverte en 1925.

Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne.

- 5 Mur de façade nord M 252, mur d'abside M 174: Rapport 1991-1992, p. 12.
- 6 Le centre du cercle définissant l'abside se situait dans le prolongement de la ligne médiane du tapis, qui se trouve être également le centre de la pièce. Il est à environ 62 cm du bord du champ de la mosaïque, ce qui équivaut aux dimensions d'une case, cf. *infra*.
- 7 Il semble que ce soit le cas pour la mosaïque 6 ou la mosaïque 9. Nos remerciements à † Serge Rebetez qui a pris le temps d'en discuter avec nous.
- 8 La date de ces travaux n'est pas connue avec certitude.



Fig. 374

Vue de la moitié est de la mosaïque 1 lors des fouilles de 1987.

même si, selon le journal de fouilles de 1925, la mosaïque était déjà partiellement détruite¹⁰.

Située à 40 cm environ au-dessous de la route cantonale, la mosaïque a également subi des pressions dues au trafic, qui ont occasionné des déformations. L'épandage de sel en hiver, enfin, a lui aussi entraîné des dégâts. La partie ouest semble avoir le plus souffert. Moins large que la partie est, cette bande était désolidarisée du terrain antique par la tranchée de la canalisation du XVIII^e s. et par la construction du pavillon I. Un léger glissement du terrain vers l'est a été constaté.

État de conservation du pavement et originalité des vestiges

Seuls trois cinquièmes environ de la surface totale du tapis sont préservés (fig. 387). Le *nucleus* est présent sur pratiquement la totalité du sol. Sa surface, dont le lissage grossier est encore visible en certains endroits, laisse apparaître de grandes lignes incisées servant de repères pour la pose des tesselles. Les empreintes de ces dernières sont bien visibles sur une grande surface du lit de pose, mais elles ont presque complètement disparu dans les zones bordant le tapis. À de rares endroits, quelques cubes sont encore en place (fig. 374). Les fragments conservés permettent de reconnaître la bande blanche de raccord, la bordure de guillochis bordant le champ,

9 Époque à laquelle il a été demandé une restauration de ce panneau, encore visible aujourd'hui. Elle a été menée par le Laboratoire de conservation-restauration du Site et Musée romains d'Avenches. Les restaurateurs ont essayé, à partir des rares documents photographiques du début du siècle, de restituer la disposition originale du tapis.

10 La plus grande partie de la mosaïque se trouvant sous la route, les archéologues d'alors n'ont pas pu se rendre compte de l'état du pavement.

lui-même composé de méandres de svastikas, quelques cases (deux en 1927, six en 1987), ainsi que la bordure à tresse du tapis de l'abside.

Ces éléments, réunis, permettent malgré tout de se faire une bonne idée des motifs comme de l'organisation générale du décor, et autorisent d'en proposer ainsi une reconstitution. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le principal intérêt de cette mosaïque réside donc dans l'absence des tesselles, dont le descellement ou l'arrachage a laissé des empreintes et révèle les repères destinés à la construction du décor (fig. 377). Cette particularité a permis d'étudier les techniques de mise en oeuvre du pavement et de préciser le déroulement du travail de l'artisan-mosaïste.

Le relevé: méthode et limites

Une fois la mosaïque dégagée et nettoyée, un relevé de toute la surface a été effectué à l'échelle 1:1 sur nappe plastique¹¹. Ce dessin comprend le *nucleus* avec les lignes préparatoires incisées, les empreintes de tesselles et les portions conservées du *tessellatum*, ainsi que les limites du pavement et le parement extérieur des fondations du mur de l'abside. En fut tiré, à l'échelle 1:5, l'état complet de conservation de la mosaïque. Contrairement à la mosaïque d'Achille à Scyros, une couverture photographique verticale professionnelle n'a pas été jugée nécessaire.

Aspects techniques

Structure

La structure du pavement est constituée des cinq couches habituellement rencontrées dans les mosaïques romaines, soit le *statumen*, le *rudus*, le *nucleus*, le lit ou bain de pose et le *tessellatum* (fig. 375). Le *statumen* est composé de cailloux et de boulets bréchés (5 x 10-15 cm), disposés en général de chant et pris dans une matrice qui ressemble au substrat géologique. Le *rudus* est constitué d'un mortier blanc assez grossier, mêlant cailloux (2 à 3 cm de diamètre), graviers (0,4 à 1 cm de diamètre) et frag-

11 Il s'agit de polyéthane qui, souple et assez épais, permet une adaptation aisée aux micro-reliefs et reste, malgré un risque mineur de déformation, le meilleur moyen d'effectuer ce genre de relevés.

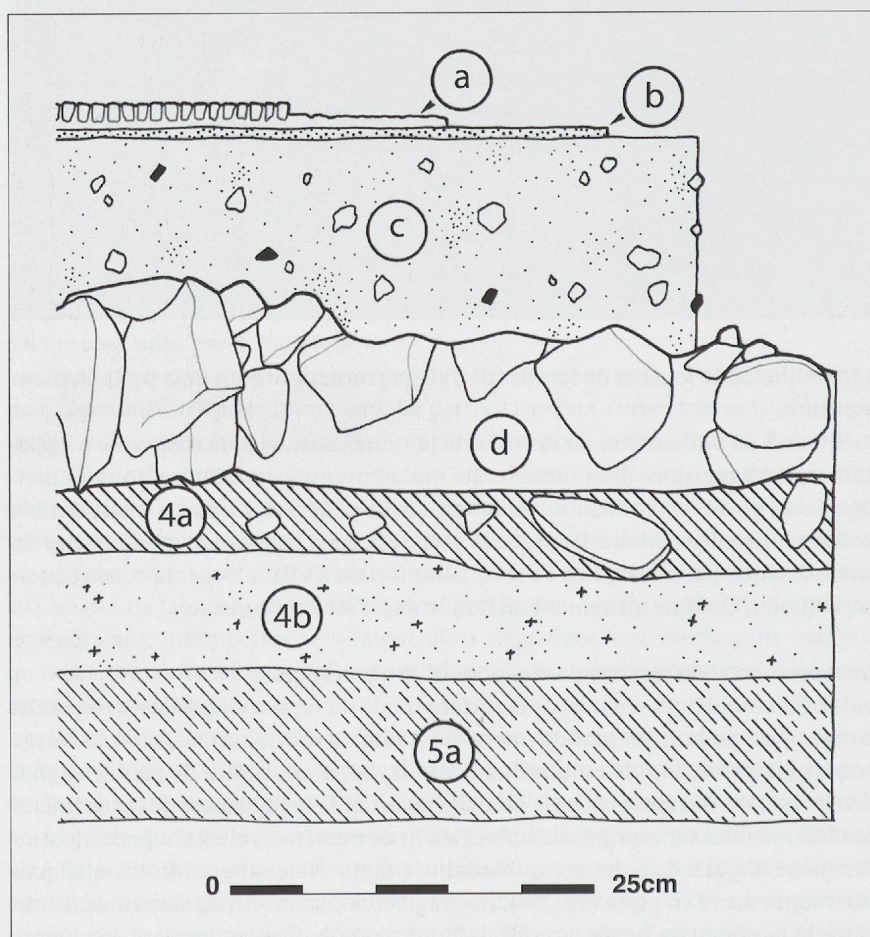


Fig. 375

Stratigraphie des couches: a) lit de pose; b) nucleus; c) rudus; d) statumen; 4a, 4b, 5b, voir vol. 1, p. 67-68.

ments de tuiles (0,4 à 1,5 cm de long). Dans sa partie supérieure, dont la surface est lissée de manière homogène, il présente une coloration orangée probablement due au contact avec le *nucleus*. Peu compact, le *nucleus* est formé d'un mortier de tuileau de 0,8 à 1 cm d'épaisseur, contenant des fragments de tuiles de dimensions variables (0,1 à 0,5 cm). Sa surface est grossièrement lissée de façon à favoriser l'adhérence du lit de pose, lui-même constitué d'un lait de chaux très fin et friable de 0,4 à 0,6 cm d'épaisseur. Le *tessellatum* enfin se compose de tesselles de tailles variables selon leur emplacement. Dans la bande blanche de raccord, elles atteignent 0,8 à 0,9 cm de hauteur pour environ 1,1 cm de côté. Dans le tapis, leur taille est légèrement inférieure, soit 0,6 à 0,8 cm de hauteur pour 0,9 à 1,1 cm de côté.

Lit de pose et tracés préparatoires

Quatre tracés préparatoires guidant la réalisation du *tessellatum* ont été repérés (fig. 376 et 377) : il s'agit d'une ligne nord-sud (I) et de trois lignes parallèles est-ouest (II, III, IV), incisées à la pointe sèche dans le *nucleus* suivant des mesures que l'on peut aisément traduire en pied romain de 29,57 cm (étalon théorique). Les lignes I et II suivent en parallèle M 81 et 82 ; elles indiquent respectivement la largeur des



Fig. 376

Lignes de pose apparaissant sous les restes d'empreintes de tesselles.

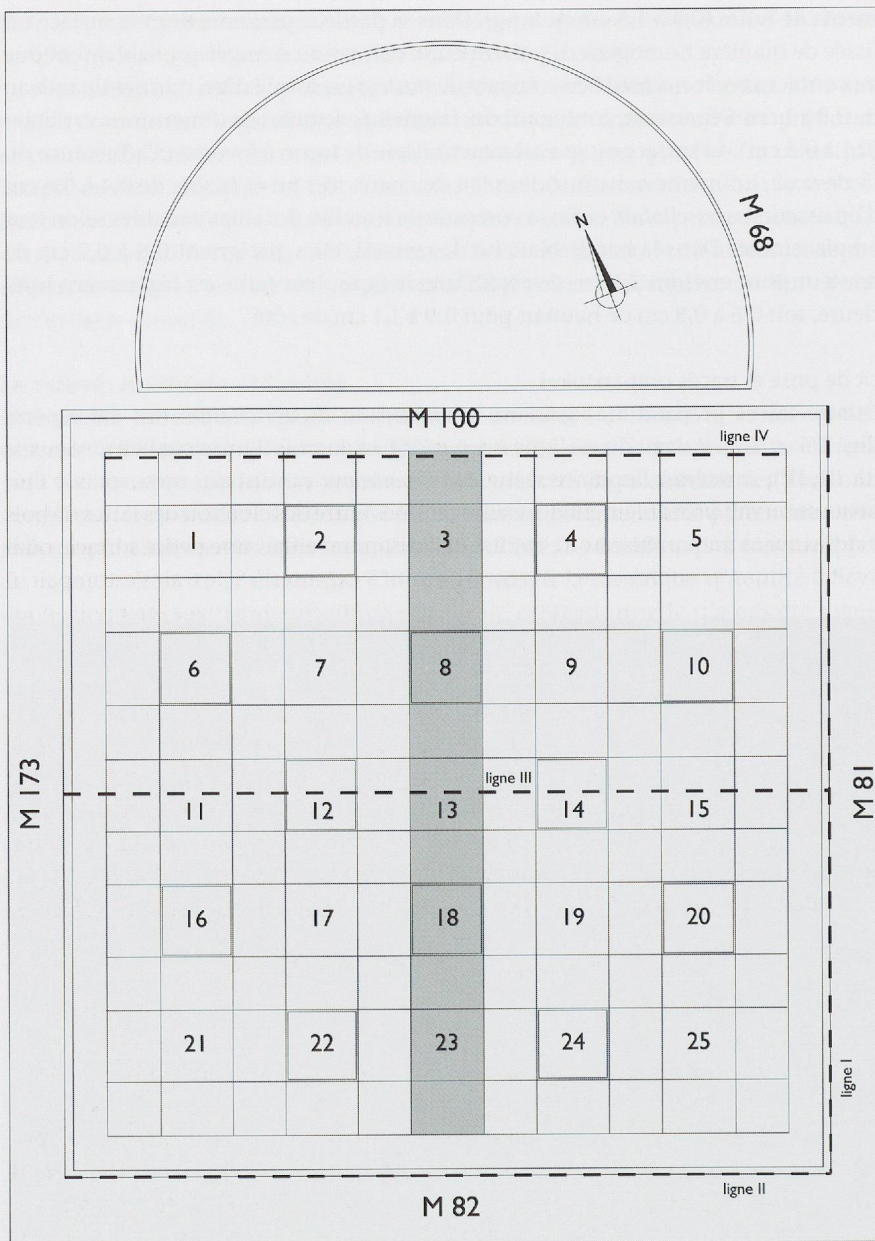


Fig. 377

Canevas de la mosaïque 1, avec numérotation des cases et des murs. En grisé, les cases disparues, en traitillé les quatre lignes de pose repérées à la fouille.

bordures est (environ 75 cm = 2 pieds 1/2) et sud (environ 95 cm = 3 pieds) du pavement¹². Toutes deux délimitent le champ et marquent plus précisément le bord extérieur de la bande noire de séparation entre le champ et la bordure. La ligne III, 2,76 m plus au nord (= 9 pieds 1/3), semble marquer le milieu du tapis. Enfin, la ligne IV, 3,13 m plus loin (= 10 pieds 7/12), marque la séparation entre les méandres de svastikas et la bordure noire fermant le tapis au nord. La distance totale entre les lignes II et IV est de 5,89 m, soit 19 pieds 11/12, vraisemblablement 20 pieds dans la conception initiale du pavement. D'autres repères ont pu servir à la mise en place du pavement: de petits traits incisés à différents endroits, mais aussi une ligne de cinq, voire six petits trous ronds qui semble correspondre aux six rangées de tesselles de la bande noire limitant les guillochis extérieurs. D'autres petites cavités pourraient marquer l'emplacement de clous utilisés lors de la réalisation du décor.

Dans la partie carrée de la pièce, le lit de pose avec les empreintes de tesselles n'est en général pas conservé au-delà des lignes incisées I, II et IV (fig. 377). Aucune trace de la bordure de guillochis n'a pu être observée. Les empreintes indiquent les grandes lignes du décor et, à certains endroits, l'ordre de pose des cubes de pierre. En outre, des lignes de séparation particulièrement nettes font penser à l'emploi d'une latte lors de la mise en place des tesselles¹³. Dans l'abside, les empreintes de tesselles ne sont conservées que dans la partie ouest.

12 Contrairement à la ligne I qui rejoint le mur perpendiculaire M 82, la ligne II s'arrête, elle, avant le M 81.

13 Ces alignements ont été observés à l'examen des diapositives et non sur la fouille proprement dite.

- 14 Tous nos remerciements à Bernard Viglino, mosaïste à Chavornay VD, qui a bien voulu nous faire part de son expérience. Selon lui, un mosaïste ne peut travailler sans le dessin du décor à effectuer.
- 15 Des traits plus discrets que les lignes de pose ont été observés sur les diapositives, dont l'existence reste à vérifier *in situ*. Les trous laissés par les clous y ont été aussi observés; de tels repères sont attestés sur une mosaïque de Stabies (Italie), cf. LAVAGNE 1984, p. 310 et 313. Nous remercions vivement, pour nous avoir transmis ses observations, Evelyne Chantriaux-Vicard, directrice de l'Atelier inter-départemental de restauration de mosaïques et de peintures murales de Saint-Romain-en-Gal, Vienne (F). Elle nous a confirmé toujours chercher des repères peints lors du prélèvement et de la restauration de mosaïques romaines et ne les avoir trouvés que très rarement.
- 16 Voir BALMELLE/DARMON 1986, p. 235-253, à propos des artisans-mosaïstes.
- 17 Renseignement de Bernard Viglino. Sur la mosaïque 1, le mortier du lit de pose est inégalement conservé: au-delà des lignes de pose au nord et à l'est, aucune empreinte de tesselles n'est par exemple visible. Dans quelques cas, cette absence correspond au motif bien précis d'une case. Il est possible que la qualité différenciée du mortier de pose intervienne aussi. Les processus de ralentissement du séchage comprennent par exemple la paille imbibée d'eau, cf. FRIZOT 1975, p. 38 (précision apportée par Michel Fuchs que nous remercions). Actuellement, aucune analyse du mortier de la mosaïque 1 n'a été effectuée.
- 18 L'utilisation de latte de bois est attestée sur des mosaïques plus tardives; voir X. BARRAL I ALTET éd., *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge*, vol. 1: *Les hommes*, actes du colloque international, Rennes, 2-6 mai 1983, Paris, 1986, p. 257.
- 19 La rapidité de pose et la surface remplie en une journée dépendent notamment de la taille des tesselles.
- 20 Renseignement de Bernard Viglino. Ces marques peintes ou incisées disparaissent avec la pose des tesselles.
- 21 H. Stern, préface à LANCHA 1977, p. 7.
- 22 LANCHA 1977. À Orbe, le canevas à quadrillage droit organise ainsi les mosaïques 1, 7 et 9, le canevas d'octogones les mosaïques 3 et 5.
- 23 LANCHA 1977, p. 17-56; STERN 1963, vol. 2.
- 24 LANCHA 1977, p. 105-119.
- 25 Les proportions des canevas à quadrillage droit se situent entre 1/2 et 1/3, la largeur des cases équivalant à deux-trois fois la largeur des bandes. Sur les mosaïques à tapis couvrant de méandres formant des svastikas, le rapport est souvent de 1/1, cases et svastikas occupant la même surface.
- 26 Notamment son canevas et son remplissage identiques à la mosaïque 1; par contre la largeur de la ligne traçant le méandre de svastikas est plus étroite. VON GONZENBACH 1961, pl. 22-23/56.4.
- 27 STERN 1963, vol. 1, pl. 11/296.
- 28 VON GONZENBACH 1961, pl. 28/117.2.

Réflexion sur le déroulement du travail de l'artisan-mosaïste

La présence exceptionnelle d'un tracé préparatoire incitait à rechercher la méthode et l'ordre de pose des tesselles. Les quelques exemples connus dans le monde romain montrent qu'il n'y avait pas un procédé unique, contrairement à la construction du support dont la succession des couches varie peu. Le mosaïste, muni du dessin où figure l'ensemble de la mosaïque avec les détails du décor¹⁴, peut commencer son travail une fois le *nucleus* de la mosaïque aménagé. Il trace les grandes lignes marquant les bords du tapis rectangulaire sur la surface presque sèche. Puis il indique les points-clés du décor par de petits traits incisés ou à l'aide de ficelles tendues entre des clous¹⁵. Ensuite commence la pose des tesselles. Grâce aux repères, le travail peut avancer certainement en plusieurs endroits à la fois. Il paraît vraisemblable d'imaginer que cette étape relevait d'un travail d'équipe; mais bien peu de textes abordent le sujet¹⁶. L'artisan savait que le fin mortier reste humide environ une journée, voire deux ou trois si certaines pratiques pouvaient ralentir son durcissement¹⁷. Sous le mortier du lit de pose, les repères situés à même le *nucleus* disparaissent, mais le mosaïste se servait probablement de ficelles tendues entre des clous ou des lattes de bois placées sur le tracé préparatoire¹⁸. Chaque artisan travaillait une petite surface, où il avait décalqué à l'encre sur le lit de pose le motif à exécuter¹⁹. Si le trait s'estompait, il le renforçait par une incision²⁰. Une fois le *tessellatum* fini, la surface était polie pour rendre la mosaïque parfaitement lisse.

Description, étude stylistique et parallèles (fig. 387 et 387bis, planche couleur p. 536)

La pièce comporte deux tapis entourés – et probablement séparés – par une bande de raccord blanche, attestée sur le pourtour du local. Le premier tapis, de forme rectangulaire, ornaient l'espace quadrangulaire; il était constitué d'un quadrillage de bandes croisées, chargées d'un méandre de paires de svastikas et carrés à l'intersection, entouré sur trois côtés par une bordure de guillochis. Le second épousait la forme semi-circulaire de l'abside; il n'en subsiste malheureusement que la bordure, formée d'une tresse à trois brins.

Le champ du tapis rectangulaire

Canevas (fig. 377)

Le canevas constitue une grille: c'est «l'ossature de l'ornement qui s'enrichit par les motifs de remplissage»²¹.

L'analyse des mosaïques géométriques de la région de Vienne (F) a mis en évidence huit schémas, dont deux se retrouvent sur le site d'Orbe²². Le canevas de la mosaïque 1 correspond à un schéma mixte conjugant un quadrillage droit avec un motif couvrant de méandres. Ses lignes directrices comme l'organisation de ses cases la rattachent au «canevas à quadrillage droit de bandes»²³ – dont la mosaïque 9 d'Orbe est un exemple typique –, alors que le motif de méandres de svastikas relève du schéma de «tapis couvrant de méandres formant des svastikas»²⁴.

Avec un rapport de proportion de 3/4 entre bandes et cases, le canevas de la mosaïque 1 s'inscrit entre les proportions courantes usitées pour les deux schémas susmentionnés²⁵. L'on retrouve un rapport identique dans le canevas de la mosaïque IV de Herzogenbuchsee BE, qui constitue le parallèle le plus proche²⁶. À Besançon (F), un tapis du même type présente pour sa part un rapport de 2/3²⁷. Par ailleurs, les proportions des bandes quadrillant notre mosaïque approchent celles des tapis à quadrillage droit, où la largeur des segments de bande est deux à trois fois plus petite que leur longueur. Les segments de bandes occupés ici par deux svastikas déterminent de part et d'autre de grands carrés (les cases) et, à leurs intersections, de petits carrés (les carrés pointés). Cette disposition s'éloigne de l'organisation des mosaïques à tapis couvrant de méandres formant des svastikas, où la surface de la case correspond souvent à celle de la bande, occupée par un svastika; cette équivalence permet l'alternance régulière de cases et de svastikas. Du moment où le nombre de svastikas augmente, comme dans le cas d'Orbe, la disposition est dite en principe orthogonale et non plus alternée. Le quadrillage de la mosaïque 1 détermine 5 x 5 carrés de 62 cm de côté. Cet aménagement se retrouve sur la mosaïque de Saint-Prex VD²⁸, bel exemple de canevas à quadrillage droit, dont le centre était occupé par un pseudo-*emblema*. Ce médaillon couvrait la surface du carré central ainsi que celle des quatre

bandes l'entourant. Malgré le caractère courant du pseudo-*emblema* dans ce type de mosaïque, il est impossible d'assurer la présence d'un tel tableau centré sur notre exemplaire, détruit dans sa partie centrale par la tranchée de canalisation. Comme on l'observe pour beaucoup de mosaïques à quadrillage droit, une alternance a été créée entre les motifs remplissant les cases: un carré sur deux est bordé d'une tresse à deux brins, probablement ponctué au centre d'un motif végétal. Les autres cases comportent un motif géométrique qui remplit toute leur surface. Le champ du tapis est donc composé d'un «quadrillage de bandes croisées chargées d'un méandre de paires de svastikas et carrés à l'intersection»²⁹.

Bandes à méandres formant des svastikas

Des six plaques du *tessellatum* conservées dans la partie sud de la pièce, deux grandes et quatre plus petites, aucune ne présente le méandre complet (fig. 387). L'angle sud mis au jour en 1925 (fig. 373) comportait la succession des motifs jusqu'au moment de son prélèvement, auquel seuls quelques morceaux ont survécu. Toutefois, la régularité du motif permet de le reconstituer aisément, malgré la petite proportion de décor préservé.

Le méandre de svastikas, attesté en bordure de mosaïque dès le III^e s. av. J.-C., est un des plus anciens motifs décoratifs méditerranéens³⁰. Il a connu un succès relativement grand dans le monde romain: on le trouve employé en bordure des pavements, sur un ou plusieurs côtés, ou comme motif principal du champ. Le méandre de svastikas se prête à diverses variantes dans son agencement et son dessin³¹. La plus simple est formée d'un filet ou d'une bande, en général de couleur noire; dans une forme plus élaborée, le méandre est matérialisé par une tresse, par exemple, comme dans le cas de la mosaïque 1 d'Orbe³². Les méandres de svastikas alternant avec un carré sont assez fréquents en Italie de la deuxième moitié du I^{er} s. av. J.-C. au I^{er} s. ap. J.-C.³³. Le tracé se détache souvent en noir sur fond blanc et chacune des couleurs comporte la même largeur de tesselles.

En Grande-Bretagne, entre le III^e et le IV^e s. ap. J.-C., la bordure de méandres de svastikas tracée en noir sur fond blanc connaît un grand succès. Les motifs atteignent parfois une complexité bien maîtrisée³⁴. Les svastikas et les carrés sont rarement employés dans le champ, mais de préférence en bordure. Utilisés dans le champ, leur disposition peut être complexe: par exemple deux fois deux svastikas alternant avec une case carrée ornée d'un motif géométrique³⁵. En Gaule, le succès du svastika varie selon les régions. En Aquitaine et en Belgique, il est peu fréquent³⁶. En bordure, le svastika est discret et tracé par un filet noir de deux ou trois tesselles. Dans le champ, il est plus marqué et tracé par une tresse à deux brins. Dans la vallée du Rhône, son emploi est par contre courant du II^e s. au milieu du III^e s. ap. J.-C. Il occupe le champ en alternance avec un carré. Ce dernier prend souvent la valeur d'une case et comporte en son centre un fleuron ou un motif figuratif³⁷. Seuls les exemples de Besançon et d'Herzogenbuchsee³⁸ présentent une disposition orthogonale ainsi qu'un tracé semblables à ceux de notre mosaïque. Les autres occurrences ont des ressemblances ponctuelles, comme le tracé des svastikas ou leur utilisation dans le champ. La disposition orthogonale des svastikas est relativement rare, si on exclut les cas où ceux-ci forment avec les carrés une bordure autour d'un tableau central, comme à Augst (mosaïque 1 de l'*insula* 30)³⁹. De même est également peu fréquente l'association des méandres formant des svastikas avec des cases à motif géométrique.

Cases

Les espaces carrés laissés libres par le réseau de méandres de svastikas constituent les cases, ici délimitées par deux rangs de tesselles noires. Un effet de damier est en outre obtenu dans le champ par l'alternance de cases comportant un entourage formé d'une tresse à deux brins polychromes et de celles occupées par une composition de surface. La régularité de la disposition permet de restituer le contenu de certaines des cases disparues⁴⁰. La fig. 377 résume la succession des 25 cases du décor, numérotées à partir de l'angle nord-ouest du champ. Les cases comportant la tresse à deux brins sont indiquées par les numéros pairs, les cases à composition de surface par les numéros impairs. À noter que les cases 3, 8, 13, 18 et 23 ont

29 BALMELLE *et al.* 1985, pl. 136/e.

30 LANCHA 1977, p. 106.

31 BALMELLE *et al.* 1985, pl. 190-194.

32 VON GONZENBACH 1961, pl. 60.

33 DONDERER 1986, pl. 2/2, 12/6, 31/1-2, 45/4, etc., pour le motif en bordure, pl. 32/3 pour sa mise en œuvre dans le champ.

34 NEAL 1981, pl. 3/Aldborough, 68/Rudston, et pl. 5B/Bancroft, 87/Woodchester.

35 NEAL 1981, pl. 28/Cirencester.

36 STERN 1957, pl. 11/38, 36/93; BALMELLE 1985 *et al.*, pl. 36/210, 68/240.

37 STERN 1967, pl. 29/48, 56/76, 74/138; LAVAGNE 1979, pl. 49-50/172; LANCHA 1981, pl. 10/257, 60/318, 103a/365.

38 STERN 1963, vol. 1, pl. 11/296; VON GONZENBACH 1961, pl. 22-23/56.4.

39 SCHMID 1993, fig. 41.

40 BALMELLE *et al.* 1985, pl. 71/a. Pour le commentaire des motifs centraux, voir les cases 4 et 14.

disparu avec le creusement de la tranchée de canalisation. Ne sont ici décrites que les cases dont le *tessellatum* ou son empreinte permettent de déterminer les motifs. Les figures 385 et 386 donnent la majorité des cases présentant des empreintes et/ou un motif identifié.

Case 4 à tresse

Les empreintes des cercles formant la tresse se distinguent sur le pourtour (fig. 385, 1). Au centre, des empreintes circulaires concentriques permettent de déterminer les grandes lignes du motif, dont les détails étaient donnés par le jeu des couleurs. Il s'agissait vraisemblablement d'un fleuron à quatre feuilles lancéolées autour d'un bouton central circulaire, ou d'une variante⁴¹.

Les fleurons de ce genre se trouvent fréquemment dans les mosaïques du monde romain⁴². À Orbe, ils ornent quelques cases des mosaïques 4 et 9, mais les fleurons de la mosaïque 9 pourraient être les plus proches de ceux de la mosaïque 1.

Case 5 à composition de surface

Les empreintes forment un motif à base de cercles, sans qu'il soit possible d'en préciser la nature.

Case 9 à composition de surface

La case est divisée en quatre carrés, composés chacun de deux triangles rectangles isocèles (fig. 385, 2 et 3)⁴³. Le triangle inférieur est lui-même «chargé d'un damier de triangles rectangles isocèles, tandis que le triangle supérieur est uni»⁴⁴.

Les damiers de triangles rectangles isocèles se rencontrent couramment en Italie du Nord et en Gaule⁴⁵; ils occupent l'ensemble du champ ou une partie seulement. On trouve plus rarement le damier de triangles rectangles isocèles avec un triangle sur deux chargé d'un triangle inversé inscrit⁴⁶.

Case 10 à tresse

Les empreintes laissées par les tesselles de la tresse sont nettes (fig. 385, 4), en particulier dans la partie supérieure de la case (série de cercles), un peu moins dans la partie inférieure (un seul). Le sujet central reste indéterminé.

Case 11 à composition de surface

Le motif ne peut être déterminé. Il est surprenant de constater que le mortier liant les tesselles des svastikas est bien conservé alors que celui de la case – de composition différente? – a presque entièrement disparu.

Case 12 à tresse

Les empreintes de la tresse sont nettes, essentiellement sur le bord ouest de la case. Le reste est difficilement lisible.

Case 13

Elle a disparu, mais sa position au cœur du tapis permet de supposer qu'elle présentait, plutôt qu'une composition de surface, un tableau figuré. Plusieurs mosaïques du même type proposent en effet dans la case centrale une telle solution.

Case 14 à tresse

L'empreinte de la tresse est nette sur le pourtour. Au centre, les négatifs de tesselles dessinent un motif excentré indéterminable. Par analogie avec le répertoire habituel, il pourrait s'agir d'un motif végétal, d'un oiseau ou de tout autre animal, voire d'un objet⁴⁷.

L'association, sur une même mosaïque, de fleurons avec des motifs figuratifs est fréquente⁴⁸; à Orbe, les mosaïques du Triton et d'Achille à Scyros en offrent d'excellents exemples.

Case 16 à tresse

Probablement intacte à sa découverte en 1925, elle a été détruite en grande partie lors de son prélèvement en 1927. Un angle de la tresse délimitée par deux filets noirs est encore visible. Le motif situé au centre n'est pas suffisamment bien conservé pour être identifié.

41 Mosaïques de Sainte-Colombe, LANCHA 1981, pl. 87/335a, ou, pour la variante, pl. 84/335b; mosaïque 9 d'Orbe.

42 LANCHA 1983: présentation de tous les types de fleurons rencontrés sur le site de Vienne.

43 Les carrés sont nommés A à D en partant de la gauche, en haut. D est le mieux conservé, les autres carrés serviront à confirmer la restitution. Dans la partie inférieure du carré D, quatre lignes obliques parallèles sont visibles, interrompues par des lignes verticales: il s'agit des traces laissées par le damier de triangles. Dans la partie supérieure du carré D, les empreintes suivent la diagonale ainsi que les bords intérieurs du carré sur trois rangs, sans être interrompues par des lignes obliques: ces traces sont typiques du remplissage d'un triangle. Ainsi le triangle du haut est rempli uniformément, tandis que celui du bas comporte un damier de triangles. Les empreintes conservées dans les carrés B et C corroborent cette interprétation. Tous nos remerciements à † Serge Rebetez qui nous a aidé à retrouver le motif.

44 BALMELLE *et al.* 1985, pl. 197/a.

45 DONDERER 1986, pl. 6/4, 18/1-2, 51/5; DARMON/LAVAGNE 1977, pl. 11/415; LANCHA 1981, pl. 68/328.

46 DARMON/LAVAGNE 1977, pl. 69/467.

47 Exemples respectifs: mosaïque 9 d'Orbe; mosaïque 3 d'Orbe (VON GONZENBACH 1961, pl. 54 et 56) et LANCHA 1981, pl. 86/335a, 87/335c (il s'agit ici de dauphins); mosaïque 9 d'Orbe et LANCHA 1981, pl. 84/335.

48 La mosaïque de Sainte-Colombe en est représentative; LANCHA 1981, pl. 83/335.

Case 17 à composition de surface

Le *tessellatum* est partiellement conservé, présentant une «composition orthogonale d'étoiles à quatre pointes tangentes chargées d'un carré jaune et déterminant des losanges couchés et dressés» (fig. 385, 5 et 6, et fig. 378)⁴⁹.

Les compositions orthogonales d'étoiles à quatre pointes tangentes sont relativement fréquentes dans le monde romain occidental⁵⁰. Seul le nombre d'étoiles par case change.

Case 19 à composition de surface

Les tesselles en place dans les angles est et nord-est permettent de reconstituer le motif (fig. 386, 7 et 8, et fig. 379)⁵¹. Il s'agit d'une «composition orthogonale d'octogones irréguliers adjacents déterminant des carrés rouges; les octogones sont chargés d'un rectangle inscrit en opposition de couleur et d'orientation»⁵².

L'irrégularité des octogones paraît une caractéristique rare, puisqu'aucun motif semblable n'est recensé, excepté un exemple provenant d'Afrique du Nord. Toutefois, les octogones adjacents déterminant des carrés sont très fréquents dans la vallée du Rhône et existent à Orbe sur la mosaïque 4. Les motifs en opposition de couleur semblent assez courants.

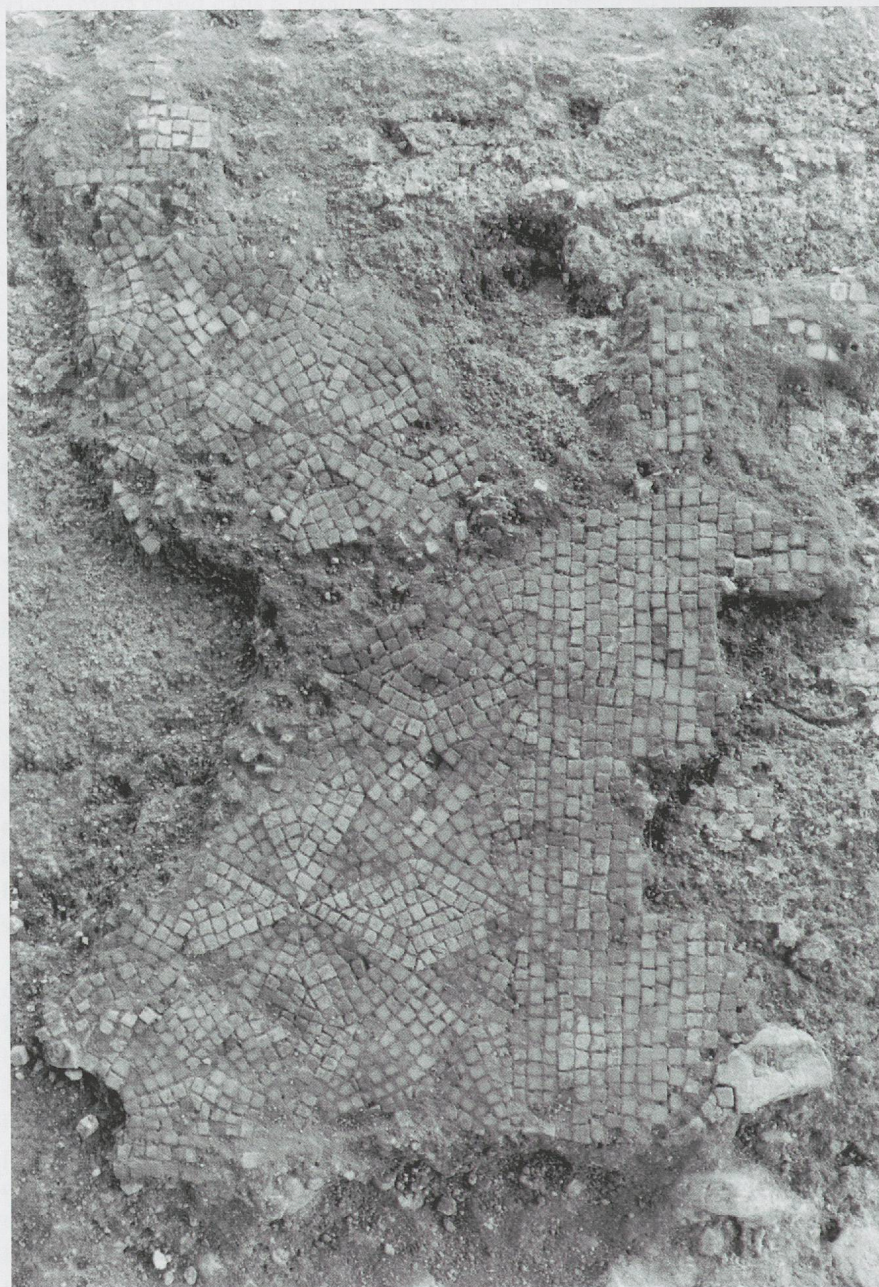


Fig. 378

Vue de la case 17.

49 BALMELLE *et al.* 1985, pl. 184/b.

50 DARMON/LAVAGNE 1977, pl. 11/415, 69/467; BLANCHARD-LEMÉE 1991, pl. 45/727; LAVAGNE 1979, pl. 54-55/199; LANCHA 1981, pl. 100-101/362; DONDERER 1986, pl. 10/3.

51 Les tesselles en place dans l'angle sud-est/inférieur droit tracent quatre côtés d'un octogone blanc. Deux côtés sont bordés, bordure oblique, par des triangles rouges (constitutifs des carrés intermédiaires prévus dans le motif); à l'angle du troisième côté, deux tesselles rouges sont visibles. L'octogone, blanc, est chargé d'un rectangle noir. L'ordonnance des empreintes de tesselles indique que le rectangle est en alternance vertical noir et horizontal blanc. Dans la partie supérieure droite, deux groupes de tesselles noires et blanches en place permettent de vérifier cette interprétation.

52 BLANCHARD *et al.* 1973, n° 344; SCHMELZEISEN 1992, p. 370, n° 098.02. Le motif semble ainsi très peu courant en Afrique du Nord.

Fig. 379

Vue de la case 19.

**Case 20 à tresse**

Seules quelques tesselles de la tresse sont conservées dans la partie orientale de la case.

Case 21 à composition de surface

Il s'agit d'un «damier dont une case sur deux est chargée d'un carré inscrit en opposition de couleur» (fig. 386, 9, et fig. 373)⁵³. Également découverte en 1925, comme la case 16, elle a été partiellement détruite lors du prélèvement de 1927.

Le motif, peu fréquent, n'est attesté que par deux autres occurrences⁵⁴. Mais les remarques émises pour la case 19 sont également valables ici. La simplicité du tracé et le choix des couleurs s'apparentent à de nombreux motifs.

Case 22 à tresse

Le *tessellatum* est conservé dans l'angle sud-ouest de la case, donnant le motif de la tresse, suggérée par les empreintes sur l'essentiel du pourtour. Le motif central n'est pas déterminable.

Le cadre de la case est formé d'une «tresse à deux brins polychromes, à boucles resserrées sur fond clair» (fig. 386, 10)⁵⁵. Chaque brin est encadré par une rangée de tesselles noires. L'un des brins est composé de deux rangées de tesselles en pierre gris-bleu, l'autre comprend une rangée en pierre rouge et une en pierre jaune.

Case 24 à tresse

Quelques tesselles en place et des empreintes appartiennent à la tresse. Le motif central a totalement disparu.

Case 25 à composition de surface centrée

Le *tessellatum* partiellement conservé, en particulier dans l'angle nord-est/supérieur droit, permet de reconstituer le motif, constitué de petits carrés noirs – formant des T – et blancs (fig. 386, 11 et 12). La surface est divisée en quatre par des diagonales. Chaque triangle est ainsi «chargé d'un damier de T noirs sur fond blanc»⁵⁶.

Cette case est la seule case à ne pas être limitée par le double rang de tesselles noires. Les carrés blancs situés en périphérie de la case présentent des bords extérieurs constitués d'une alternance de tesselles blanches et noires, ordonnance marquant la limite entre la case et la bande blanche. Si ce motif est relativement courant⁵⁷, on constate qu'il était plus volontiers réalisé avec des T blancs sur fond noir.

53 BALMELLE *et al.* 1985, pl. 120/c.54 DONDERER 1986, pl. 46/5; BALMELLE *et al.* 1985, pl. 120/c.55 BALMELLE *et al.* 1985, pl. 71/a.56 BLANCHARD *et al.* 1973, n° 540; BALMELLE *et al.* 1985, pl. 116/e.

57 DARMON/LAVAGNE 1977, pl. 11/415, 107-112/509; LANCHA 1981, pl. 68/328, 100-101/362.

Bordure du tapis rectangulaire

Une bande de «guillochis serrés à âme droite polychrome»⁵⁸ forme la bordure extérieure du tapis. De l'extérieur vers l'intérieur, le guillochis est constitué de quatre rangées de tesselles en pierre noire, rouge, jaune et blanche. L'âme, de teinte gris-bleu, prend la forme d'une épine cernée de tesselles noires; à sa base, un rang blanc double le rang noir. Cette bordure est uniquement conservée au sud et à l'ouest du champ (fig. 380 et 380bis, planche couleur p. 534, fig. 381, fig. 384 et 384bis, planches couleurs p. 535, fig. 387). On peut supposer qu'elle existait soit sur tout le pourtour du tapis, soit sur les trois côtés est, sud et ouest. Le champ est alors entouré sur trois côtés par la bordure de guillochis et le tapis est encadré par une bande noire de six tesselles⁵⁹.

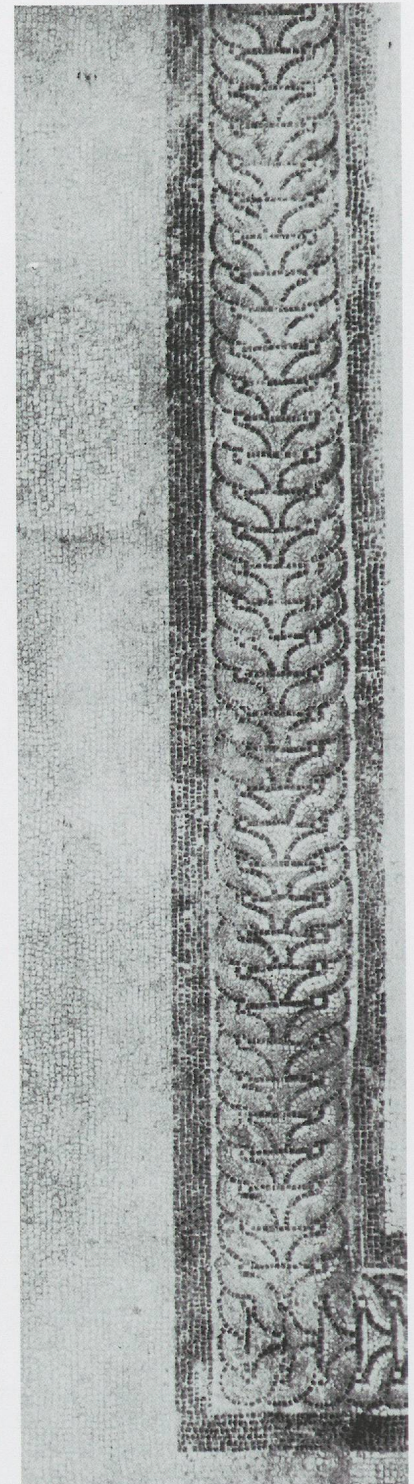
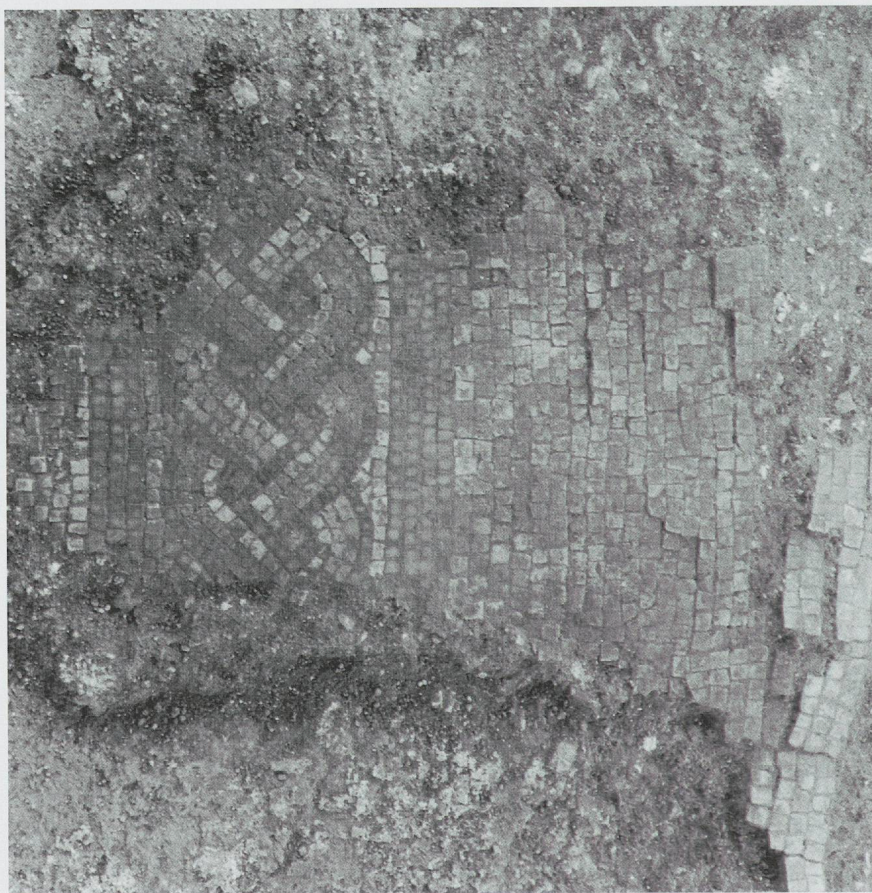
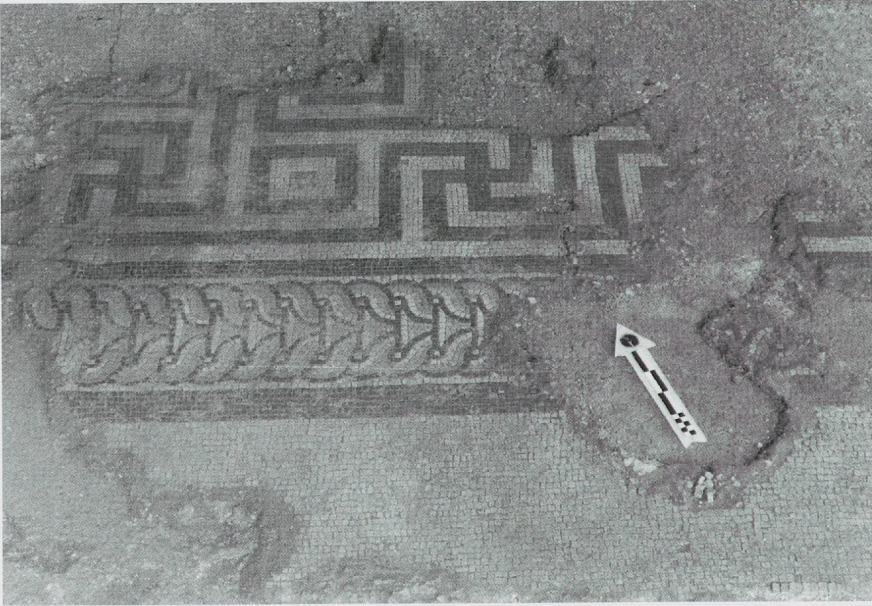


Fig. 380 En haut à gauche

Vue de la bordure de guillochis au sud, lors des fouilles de 1987.

Fig. 381 En haut à droite

Vue de la bordure de guillochis à l'ouest, dans le pavillon I (VON GONZENBACH 1974, fig. 4/1).

Fig. 382 En bas à gauche

Vue de la bordure de l'abside, lors des fouilles de 1987.

Le motif de guillochis, relativement répandu, peut comporter plusieurs variantes⁶⁰. Le tracé des coudes aux angles du tapis admet également plusieurs solutions, mais aucune de celles rencontrées n'est identique à celle adoptée sur la mosaïque 1. On ne trouve pas d'autre exemple de guillochis à Orbe. Par contre, la *villa* d'Yvonand-La Baumaz VD est ornée d'une mosaïque à médaillon circulaire encadrée d'un tel motif⁶¹.

58 BALMELLE *et al.* 1985, pl. 74/e.

59 Les lignes de pose délimitant le champ marquent plus précisément la limite extérieure de la bande d'encadrement noire, de quatre tesselles de largeur, séparant le champ de la bordure. Le lien entre les lignes de pose et la bande noire est bien visible dans l'angle sud-est et le long du bord est. En restituant le champ entre les lignes de pose nord et sud, soit les largeurs de six bandes de méandres de svastikas et de cinq cases, il n'est possible d'intégrer dans l'espace disponible qu'une seule fois la bande noire de quatre tesselles.

Ainsi, dans l'hypothèse où la bordure de guillochis encadre le champ sur quatre côtés, il faut supposer que la bande noire a été ajoutée à l'intérieur des lignes pour compenser une erreur de calcul commise dans deux directions, puisque la bande est comprise à l'intérieur des lignes à l'est et au sud. Cette différence proviendrait d'un mauvais report le long des lignes de pose. Le tapis ainsi reconstitué est particulièrement chargé vers l'abside où les guillochis ne sont alors séparés de la tresse de l'abside que par quelques rangées de tesselles. Et dans ce cas, l'utilité de la ligne de pose située entre les lignes nord et sud reste sans explication. Par contre, en admettant que la bordure de guillochis n'existe que sur trois côtés, la ligne de pose centrale marque alors le milieu du tapis. Ainsi, trois lignes se rapportent au champ et la quatrième au tapis. La bande de quatre tesselles noires qui sert de séparation entre le champ et la bordure extérieure est alors inutile au nord. C'est la bande extérieure à la bordure de guillochis, large de six tesselles, qui, seule, entoure le tapis sur quatre côtés.

Pour la restitution, c'est néanmoins l'hypothèse d'une bordure de guillochis sur quatre côtés qui a été retenue, voir fig. 387.

60 BALMELLE *et al.* 1985, pl. 74-75.

61 VON GONZENBACH 1961, pl. 39, n° 143.1.

62 BALMELLE *et al.* 1985, pl. 72/c.

63 BALMELLE *et al.* 1985, pl. 72-73/a.

64 Victorine von Gonzenbach (1961, p. 197) proposait une datation située fin II^e-début III^e s., fondée sur les parallèles stylistiques les plus proches, à Besançon et Herzogenbuchsee, et sur un «retard provincial» d'environ 25 ans, qui s'avère non avénu. La mosaïque de Besançon est datée de la deuxième moitié du II^e s. (STERN 1963, pl. 11/296) et celle de Herzogenbuchsee de la fin du II^e s. - tout début du III^e s. (VON GONZENBACH 1961, pl. 22/56.4).

Le tapis semi-circulaire

Champ du tapis semi-circulaire

Aucune tesselle du champ de l'abside n'est conservée (fig. 387). Les empreintes sont inexistantes dans la partie est; relativement plus nombreuses à l'ouest, elles ne sont malgré tout pas suffisantes pour déterminer si le motif était géométrique ou figuré.

Bordure du tapis semi-circulaire

Une «tresse à trois brins sur fond clair»⁶² forme la bordure extérieure du tapis de l'abside (fig. 382, 387 et 387bis, planche couleur p. 536). Les tesselles se succèdent selon la séquence suivante: une rangée en pierre noire, deux rangées de couleur jaune, rouge, ou gris-bleu, suivies d'une rangée en pierre blanche et d'une en pierre noire.

Cette bordure n'est conservée dans sa largeur qu'en un seul endroit, sur une petite section de l'arc à l'est. Toutefois, ce fragment suffit à reconstituer la tresse. Un deuxième segment a conservé les tesselles extérieures de la tresse et donne avec le premier sa courbure. Quelques empreintes de l'arc sont visibles à l'ouest. L'emplacement du retour de la tresse est suggéré par de rares empreintes, néanmoins suffisantes pour la restitution.

La tresse à trois brins est utilisée fréquemment dans le décor des mosaïques du monde romain et comporte de nombreuses variantes⁶³. À Orbe, elle orne également le bord de la mosaïque 7.

Datation

La stratigraphie ne permet malheureusement pas d'attribuer une date précise à la mosaïque. Située immédiatement sous la route, la couche de démolition la recouvrant interdit, faute de matériel datant, toute chronologie. C'est la date de construction du bâtiment B4, située vers 161-170 ap. J.-C., qui fera foi⁶⁴.

Conclusion

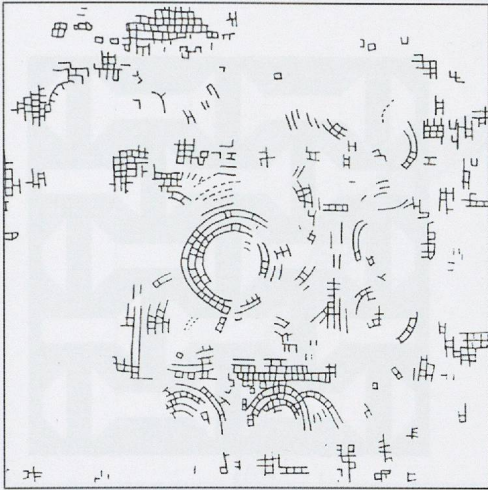
La mosaïque 1 d'Orbe ornait une pièce carrée prolongée par une abside, située dans l'aile nord du bâtiment B4 de la *pars urbana*. Les dimensions exactes de L 5 restent imprécises, plusieurs murs ayant été récupérés jusqu'aux fondations. Il demeure toutefois, sur la base des observations menées sur la mosaïque, que la largeur de la pièce est identique à sa profondeur, laquelle se retrouve dans les pièces adjacentes et correspond à la largeur intérieure de l'aile. La partie carrée est prolongée par l'abside dont le diamètre est légèrement inférieur à la largeur de la pièce.

Le *tessellatum* de la mosaïque, fortement dégradé au cours du temps, rendait difficile une reconstitution du décor. Toutefois, le bon état de conservation du mortier du lit de pose, gardant intacte l'empreinte des tesselles disparues, les lignes incisées servant à guider la pose des cubes et les quelques fragments conservés ont permis de restituer une grande partie de la composition, mais aussi le déroulement du travail de l'artisan-mosaïste.

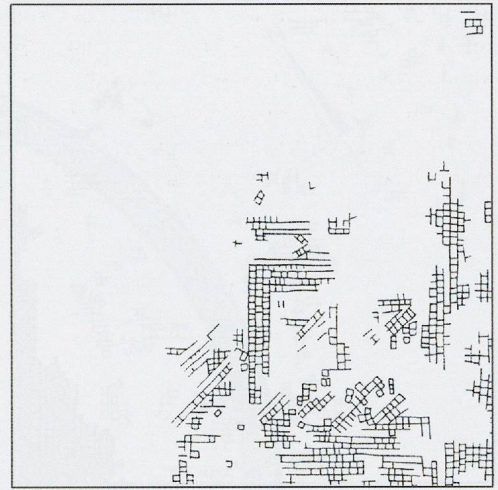
L'influence des ateliers de la vallée du Rhône sur le site d'Orbe est manifeste sur la mosaïque 1, mais également sur les mosaïques 3, 5, 8, et 9. Le décor de la mosaïque 1 apparaît comme un mélange de deux types de tapis rhodaniens. L'un, le «canevas à quadrillage droit de bandes», a influencé le canevas proprement dit et l'ornementation des cases impaires, tandis que l'autre, à «tapis couvrant de méandres formant des svastikas», a déterminé le choix du motif ornant les bandes, ainsi que celui des cases paires. Les parallèles stylistiques les plus proches sont les mosaïques d'Herzogenbuchsee BE et de Besançon (F). Les autres occurrences, qui se situent essentiellement dans la vallée du Rhône ou dans le Nord de

l'Italie, n'offrent que des analogies ponctuelles. Malgré ces points de comparaison, l'on aura garde d'oublier que si les éléments pris séparément sont relativement communs, ils forment, assemblés, une composition originale et unique.

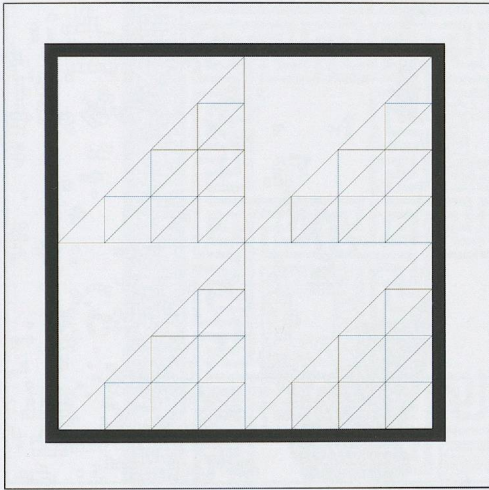
Les datations données par les parallèles stylistiques et par la date de construction du bâtiment B4 concordent de façon lâche. La pose de la mosaïque 1 se place probablement pendant ou peu après les travaux.



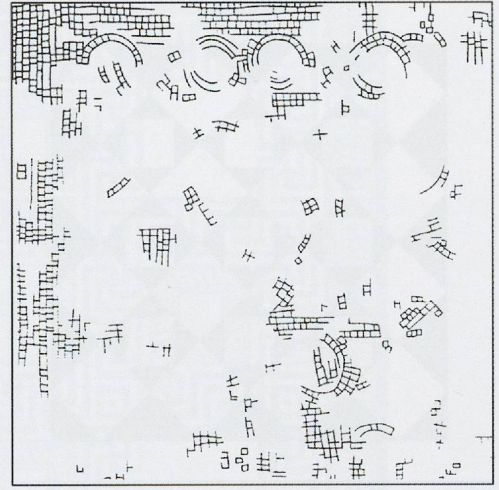
1: case 4



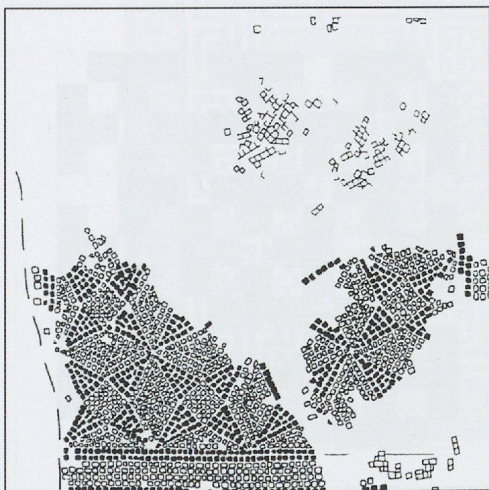
2: case 9



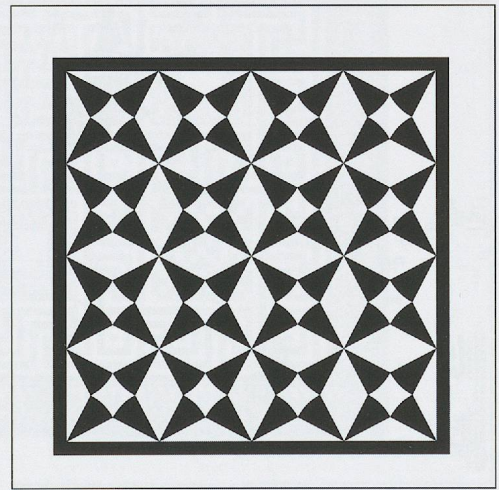
3: case 9



4: case 10



5: case 17

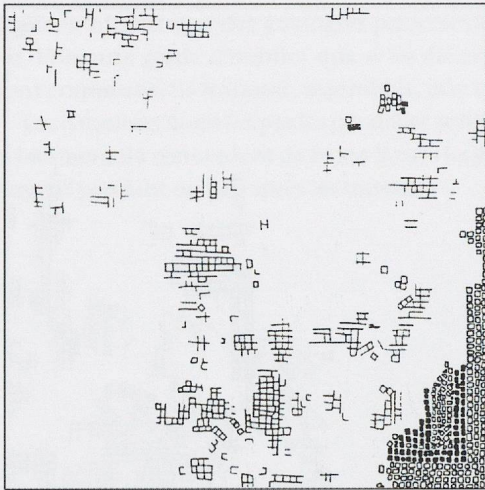


6: case 17

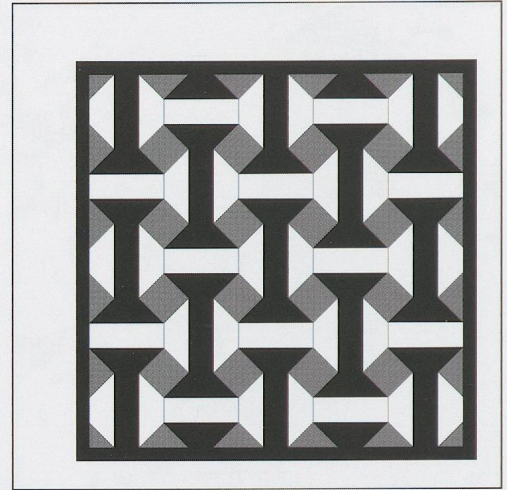
0 ——— 50cm

Fig. 385

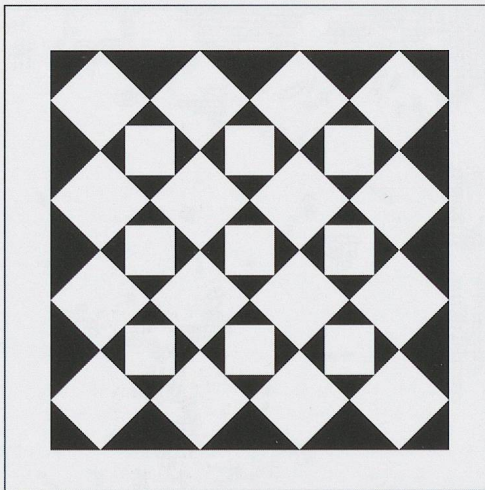
1. Case 4, détail de l'état de conservation. 2. Case 9, détail de l'état de conservation. 3. Case 9, restitution. 4. Case 10, détail de l'état de conservation. 5. Case 17, détail de l'état de conservation. 6. Case 17, restitution.



7: case 19



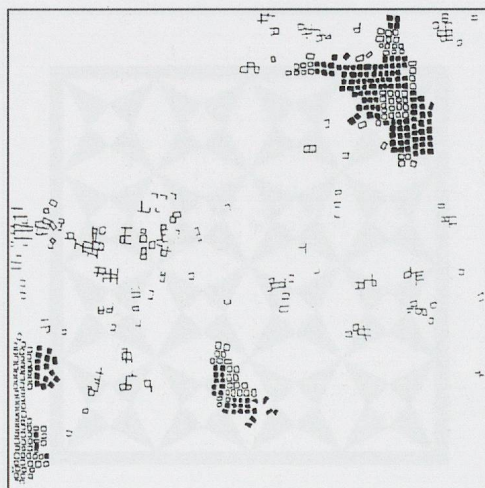
8: case 19



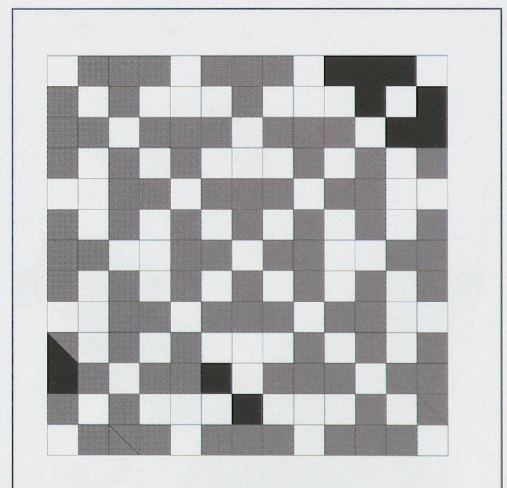
9: case 21



10: case 22



11: case 25



12: case 25

0 ——— 50cm

Fig. 386

7. Case 19, détail de l'état de conservation. 8. Case 19, restitution. 9. Case 21, restitution, d'après la photo de 1925. 10. Case 22, détail de l'état de conservation. 11. Case 25, détail de l'état de conservation. 12. Case 25, restitution.

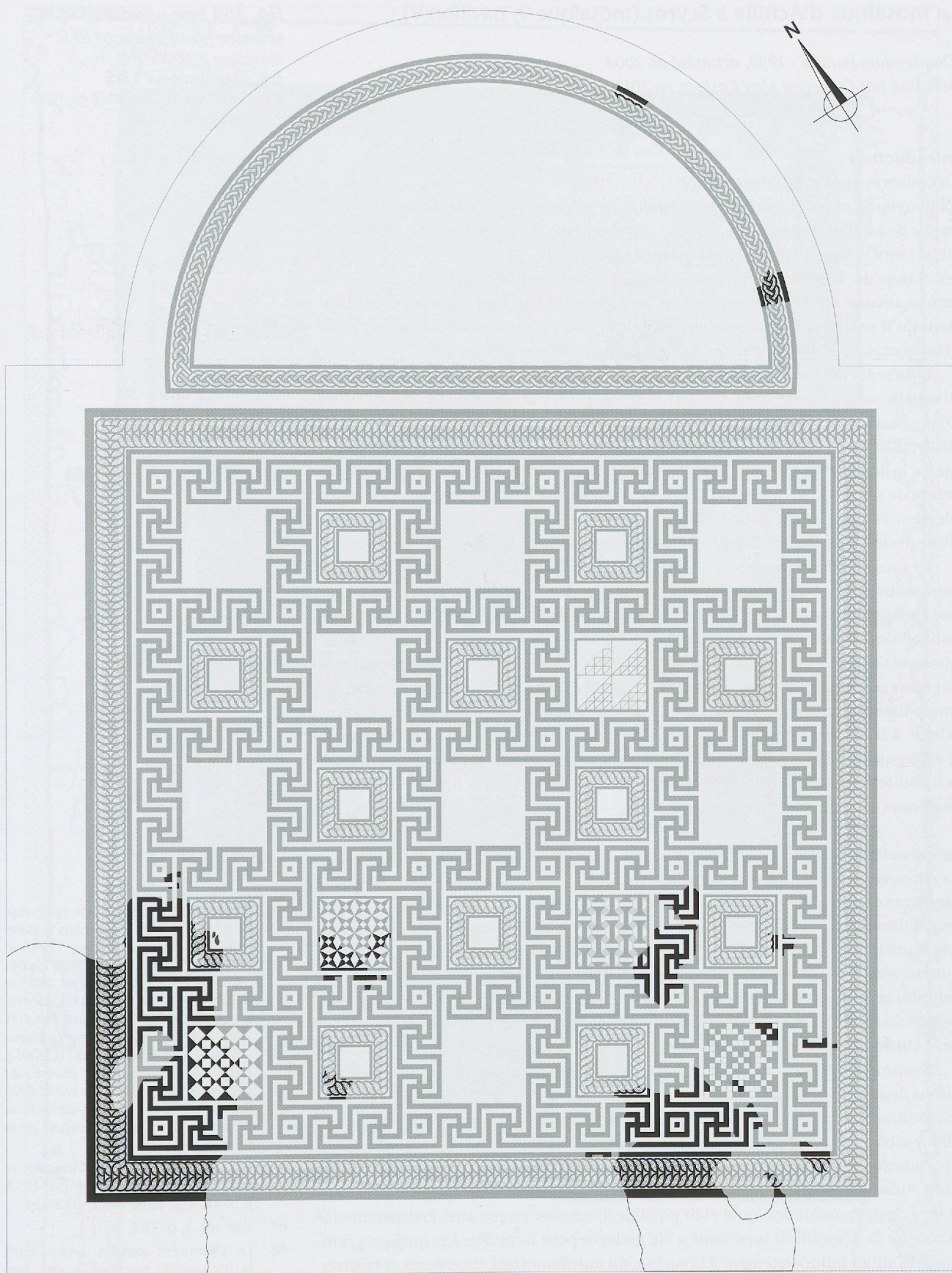


Fig. 387

Restitution (en grisé) et état de conservation en 1925 et en 1987 (en noir) de la mosaïque 1. Dessin Mathias Glaus.

La mosaïque d'Achille à Scyros (mosaïque 9, pavillon V)

Claude-Alain Paratte - 1999, actualisé en 2004

Actualisé par Catherine May Castella en 2012

Introduction

Découverte et état de conservation

La neuvième mosaïque de la *pars urbana* a été découverte à l'occasion de la campagne de fouilles de l'été 1993, comme pavement du local 101⁶⁵. Même s'il est possible, voire vraisemblable que ce pavement ait déjà été observé au XVIII^e s. lorsque les ruines du hameau de Boscéaz commencèrent d'attirer l'attention, on n'en trouve aucune mention explicite dans les archives. Le fait est d'autant plus étonnant qu'il se trouve à proximité des mosaïques du Labyrinthe (mosaïque 5) et du Triton (mosaïque 4) qui ont tant défrayé la chronique⁶⁶.

Il présente un état de conservation excellent bien que situé 40 cm à peine sous le niveau du sol arable (fig. 388). Les destructions qu'on y observe sont de deux ordres. D'une part les marques laissées par le soc de la charrue qui, depuis le début de ce siècle, sillonne la pièce inlassablement; seul le *tessellatum* a été abîmé par ce phénomène, le lit de pose restant le plus souvent intact; d'autre part, et c'est plus grave, au centre de sa partie nord, un trou profond, d'environ 1 m de côté, signe vraisemblablement l'emplacement d'un arbre, dans cette partie du site qui, au XIX^e s., avant d'être vouée à la culture fourragère, s'appelait encore le «Champ des Noyers».

La mosaïque était recouverte d'une couche de démolition d'une vingtaine de centimètres, plus ou moins en place, malgré une dissémination légère d'axe nord-sud créée par les mouvements de la charrue. Il s'agit manifestement de la première couche de démolition après l'abandon du palais. Elle renferme une très grande quantité de fragments de placages en pierres de différentes qualités provenant soit des murs ou d'un aménagement de la pièce à mosaïque, soit des pièces attenantes⁶⁷. Immédiatement sur le *tessellatum* préservé, des milliers de tesselles arrachées «flottaient» à leur emplacement d'origine. Par chance, toutes ces destructions, même si elles paraissent à première vue très importantes, n'ont quasiment rien enlevé à la lisibilité de la composition générale et de l'épisode mythique figuré sur les deux panneaux centraux du pavement.

Relevés et protection

La découverte d'une nouvelle mosaïque sur le site de la villa posait avec acuité le problème de sa conservation. Les pavements mis en valeur au début du siècle dans les pavillons I à IV se dégradent inexorablement et leur état impose des traitements très lourds. Il est vite apparu que les erreurs du passé ne devaient pas se répéter et que la conservation *in situ* n'allait pas de soi, qu'il n'existait pas de solution prête à l'emploi et qu'il y avait là un pari qu'il fallait gagner afin de livrer à la postérité un vestige stabilisé⁶⁸. Ce choix a posé comme principe intangible la priorité absolue de la conservation sur les aspects documentaires ou touristiques.

Néanmoins, dans l'intervalle, il fallait garder une mémoire du vestige, pour au moins deux raisons. La première était d'éviter une perte irrémédiable en cas de destruction, accidentelle ou malveillante. Un abri provisoire en bois a été construit, établi sur sablières pour un impact en sous-sol minimum. La seconde consistait à livrer à la communauté scientifique un maximum d'informations le plus rapidement possible. Ainsi, les choix méthodologiques liés à la conservation ont imposé d'emblée le type de documentation qu'il était possible d'exécuter en priorité. Premièrement, la couche de démolition supérieure a été prélevée pour tamisage. Les quelques centimètres situés immédiatement à la surface du *tessellatum* ont été enlevés et tamisés mètre par mètre. On procéda ensuite à un nettoyage mécanique léger de la surface du pavement. Enfin, après une couverture photographique zénithale noir et blanc de 70 clichés se recouvrant et calés les uns aux autres par une trame orthogonale, on effectua une observation minutieuse *de visu* du pavement. Seules quelques vues en couleur complétaient l'ensemble documentaire, le nettoyage léger effectué alors ne permettant pas une reconnaissance toujours précise de la polychromie.

Fig. 388 Page suivante

Montage photographique de la mosaïque d'Achille à Scyros.

Éch. approximative 1:45.

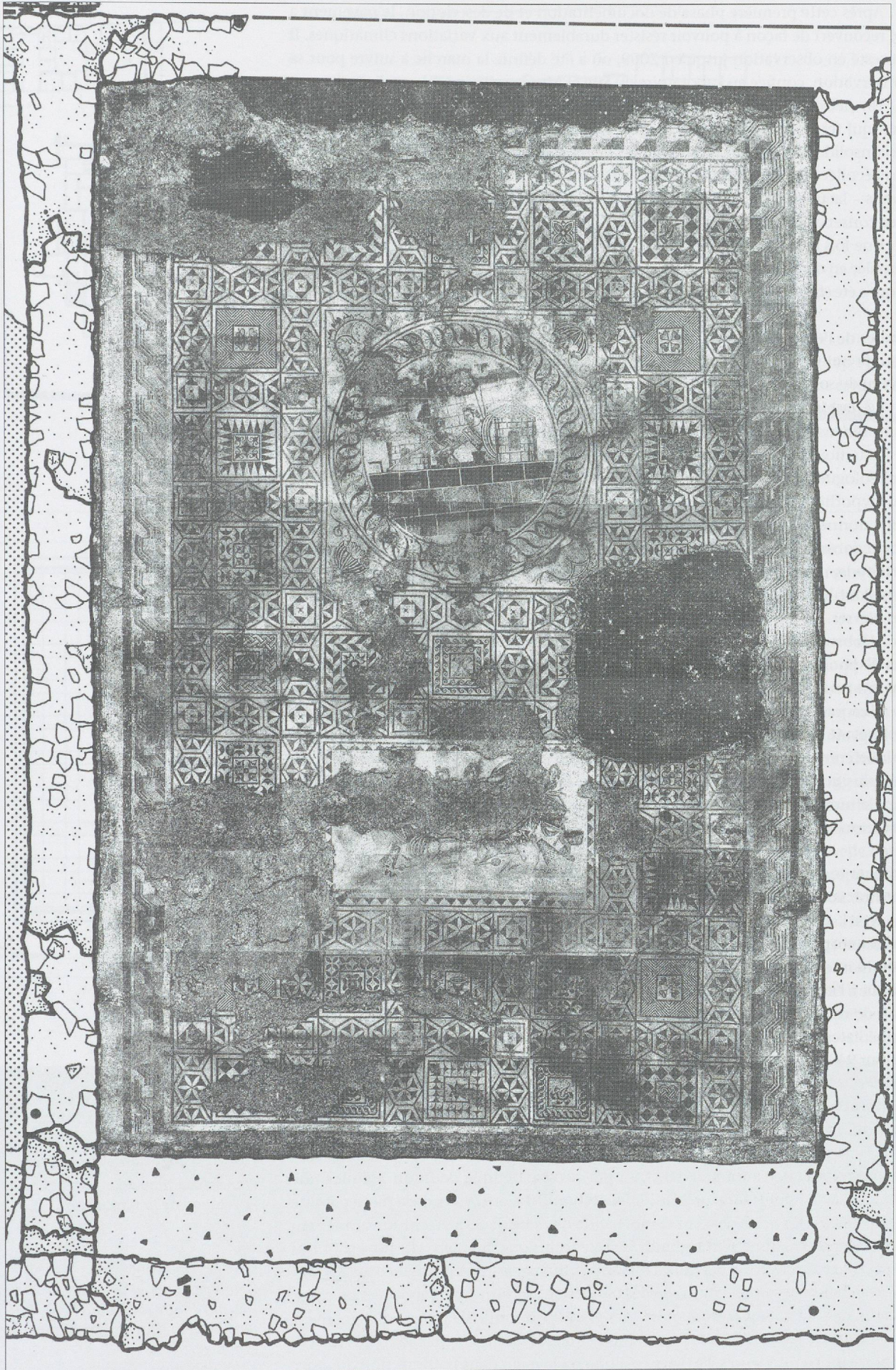
Photo Fibbi-Aeppli, Grandson; montage C.-A. Paratte.

65 Le contexte de découverte et un rapport succinct ont été publiés auparavant dans PARATTE 1994a, 1994b et 1995; mention et quelques clichés couleurs dans FLUTSCH *et al.* 1997 et dans LUGINBÜHL *et al.* 2001. La présente étude est parue dans PARATTE 1999 et a été présentée au colloque de Rome de l'AIEMA (PARATTE 2005). Dans sa thèse sur les mosaïques romaines en Suisse (DELBARRE-BÄRTSCHI 2014), S. Delbarre-Bärtschi se borne à reprendre les résultats de la présente étude.

66 Pour la petite histoire des mosaïques d'Orbe, cf. FLUTSCH *et al.* 1997, p. 7-15. Voir aussi vol. 1, p. 25-34.

67 Voir vol. 1, p. 162.

68 Le pavement devant rester dans la mesure du possible *in situ*, une équipe de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) a été chargée d'un projet de conservation propre à permettre la restauration de la mosaïque et sa mise en valeur pour le plus long terme. L'état de la question est présenté dans FLATT *et al.* 1997.



Après cette première phase de documentation et de description, le pavement a été recouvert de façon à pouvoir résister durablement aux variations climatiques. Il est resté en observation jusqu'en 2009, où a été définie la marche à suivre pour sa conservation, confiée au Laboratoire du Site et Musée romains d'Avenches.

Un nettoyage mécanique a d'abord été fait pour supprimer les dépôts minéraux qui ternissaient la surface jusqu'à la rendre difficilement lisible. Des travaux de consolidation des bords des plaques de *tesselatum* et des injections dans les parties décollées (cloques) ont été faits. Parti a été pris de laisser visibles les outrages du temps – lacunes, sillons de labour, etc. En bordure des zones où le *tesselatum* n'est plus conservé, des solins ont été mis en place.

Une fois la mosaïque intégralement nettoyée et consolidée, une opération qui s'est déroulée en deux campagnes de quelques semaines, en 2010 et 2011, un relevé lasérométrique a été effectué par Archéotech SA (fig. 419, 420 et 421, planches couleurs p. 537-539).

Limites de l'étude

L'étude qui suit se fonde sur les premiers documents obtenus; aussi impose-t-elle les limites suivantes:

- À quelques exceptions près, lorsque cela est rendu nécessaire à une bonne compréhension d'un motif, nous ne décrivons pas les couleurs.

- Au moment de la description du pavement pour la présente contribution, les archéologues ne disposaient pas d'un relevé suffisamment précis pour permettre des hypothèses métrologiques. À quelques exceptions près, les dimensions sont donc données en centimètres. Grâce au relevé lasérométrique effectué en 2011, il existe dorénavant un support calibré qui permettrait, dans le cadre d'une reprise de l'étude, un examen métrologique du pavement.

- Pour l'instant nous n'avons pas encore de données exhaustives sur l'origine des pierres.

- L'observation que nous avons pratiquée lors du dégagement ne nous permet pas d'apporter des conclusions sur la technique de pose ou les différentes mains qui ont pu travailler à la mise en place du pavement.

À ce jour, tout reste à faire pour la présentation de cette mosaïque au public (voir p. 465-469). Dans l'attente d'une réflexion climatologique et muséographique complète, le premier abri, très dégradé, a été remplacé par un couvert un peu plus grand, mieux isolé et équipé d'un éclairage de qualité. Une à deux fois l'an, la mosaïque est découverte pour nettoyage, restaurations ponctuelles et observations générales.

Aspects techniques

Construction, dimensions, réfections

La pièce L 101 abritant la mosaïque d'Achille est située dans l'axe central de la cour sud du corps principal de la villa. C'est la seule pièce pourvue d'un tel pavement parmi toutes celles qui bordent la partie occidentale du bâtiment (fig. 389). L'entrée se situe à l'est, sur le portique, comme en témoigne l'empreinte de récupération d'un seuil de calcaire d'environ 3 m de largeur à cet endroit. Comme ses deux voisines immédiates, elle ne communique avec aucune autre. Ses dimensions totales sont de 570 sur 940 cm soit 32 x 19 *pedes*. À l'origine, la mosaïque occupe la totalité du local (fig. 390). Ultérieurement, sa surface sera réduite dans sa partie occidentale par la création d'une banquette maçonnée, accolée au mur de façade, restreignant l'espace longitudinal à 850 cm ou 29 *pedes*.

Le champ de la mosaïque mesure 450 sur 780 cm. Il est entouré d'une ligne de consoles traitées en trompe-l'œil et en perspective oblique de façon à imiter une corniche de 29 cm de largeur. L'ensemble est rattaché aux murs de la pièce par une bande de raccord noire de 6 cm et une bande blanche de 10 à 20 cm suivant les endroits. Le pavement est d'une grande qualité technique. Les joints de pose sont très serrés, la taille moyenne des cubes du tapis principal est de 0,5 cm de côté. La bordure de consoles en relief ainsi que les bandes de raccord sont composées de cubes de 1 cm de côté. Il faut constater une très grande régularité de pose et d'alignement des tesselles sur l'ensemble du pavement, ce qui nous amène à postuler, sous réserve d'observations ultérieures, l'existence d'une seule main dans la confection du tapis,

Fig. 389 Page suivante

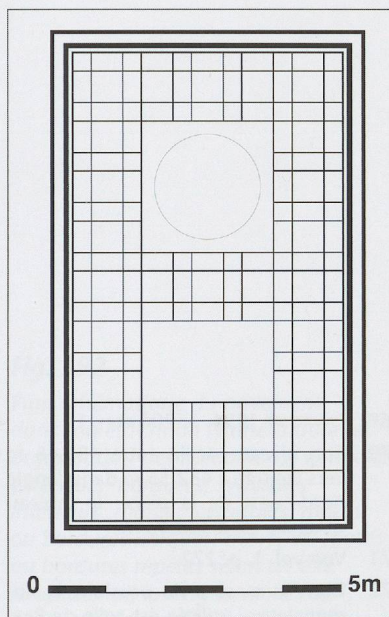
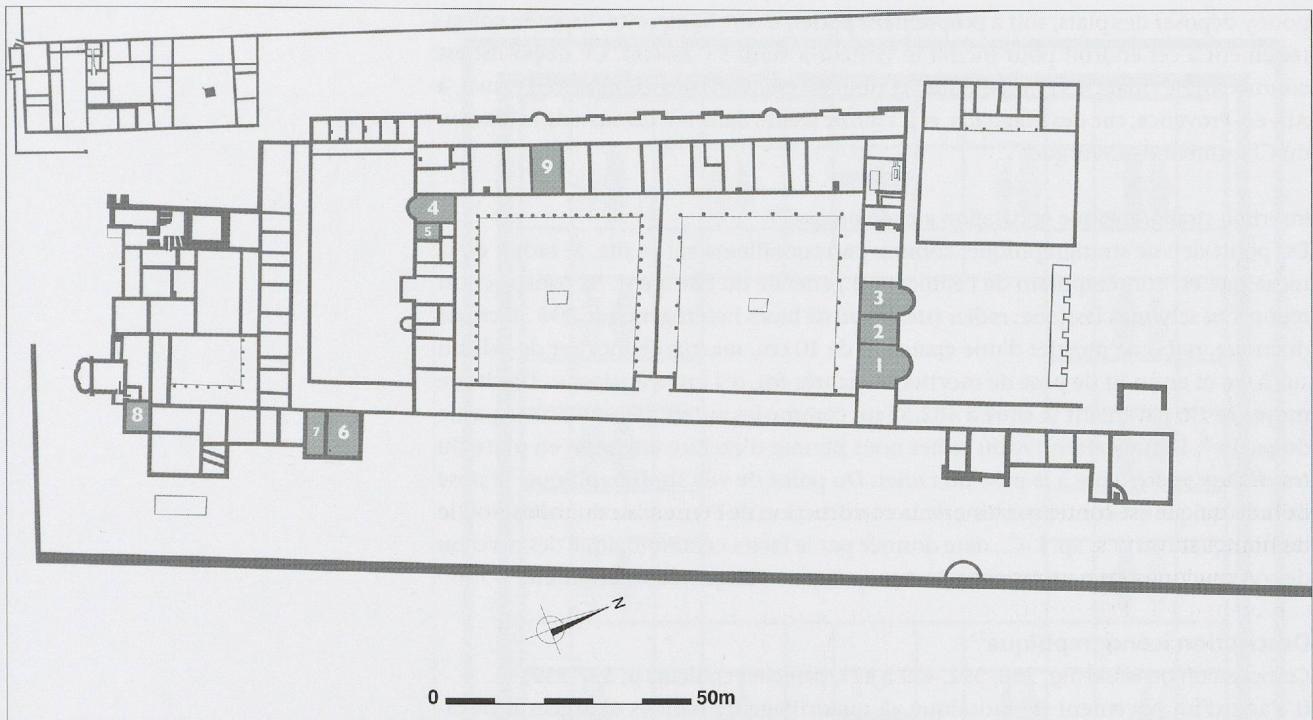
Plan général de la pars urbana avec situation des mosaïques 1 à 9.

Fig. 390 Page suivante

Plan schématique du pavement avant la création de la banquette.
Dessin A. Pedrucci.

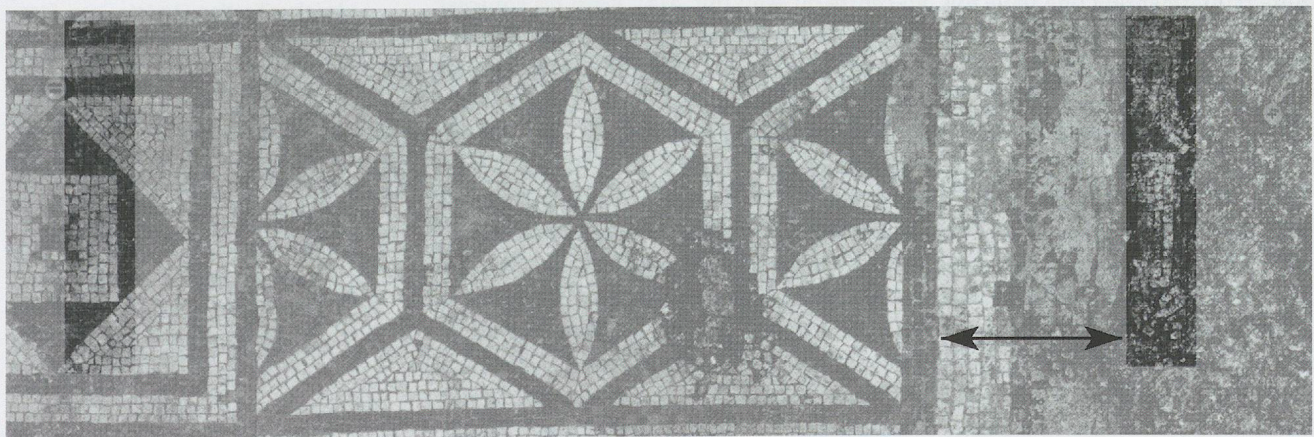
Fig. 391 Page suivante

Détail de la nouvelle bande de raccord (flèche) contre la banquette et, au-dessus, des restes de la mosaïque primitive.
Photo Fibbi-Aeppli, Grandson.



panneaux compris. De même, la grande homogénéité de l'ensemble incite aussi à concevoir une pose *in situ*, sans panneaux préfabriqués. Signalons enfin, sans entrer dans les détails pour les raisons mentionnées plus haut, la grande variété des teintes utilisées (vraisemblablement plus de dix).

Dans la partie occidentale de la pièce, la construction d'une banquette maçonnée est intervenue après la pose complète de la mosaïque. D'une largeur de 90 cm, elle oblitère, dans cette partie, la bordure de consoles en relief ainsi que la bande d'hexagones cloisonnant les cases. Ses étapes de construction ont pu être reconstituées. Afin de préserver le *tessellatum* en place, de ne pas risquer un démantèlement en chaîne des tesselles, les artisans de l'époque ont commencé par enlever délicatement les cubes sur la largeur de la nouvelle bande de raccord à créer, le long du bord oriental de la banquette, en limite d'une bande d'hexagones. Ils ont ensuite comblé immédiatement cette saignée, au fur et à mesure de sa création, par les tesselles noires et blanches de la bande de 15 cm de large environ marquant la nouvelle limite du tapis. Enfin, ils raclèrent les parties devenues superflues sans trop s'approcher néanmoins de la nouvelle bordure (fig. 391). C'est d'ailleurs grâce à cette dernière précaution que le procédé utilisé a pu être mis en évidence. Ici aussi, la qualité du travail donne à penser que cette réfection est intervenue alors que les artisans-mosaïstes étaient encore sur place. De cette banquette, il ne reste que le lit de pose en mortier de tuileau (en fait, le *nucleus* de la mosaïque, réutilisé à cette fin). Quant à l'interprétation, deux solutions s'offrent à nous. Il peut s'agir soit d'un simple présentoir,



pour y déposer des plats, soit à proprement parler, d'une banquette disposée volontairement à cet endroit pour inciter le visiteur à venir s'y asseoir. Ce dispositif est connu dans les maisons pompéiennes et nous en trouvons des exemples en Gaule, à Aix-en-Provence, rue des Magnans, et à Vienne (Isère) dans le *triclinium* de la Maison du Châtiment de Lycurgue⁶⁹.

Insertion stratigraphique et datation archéologique

Du point de vue stratigraphique, comme partout ailleurs sur le site, le radier de la mosaïque est contemporain de l'édification générale du bâtiment. Sa construction répond au schéma classique: radier (*statumen*) de blocs hétérogènes de 20 à 30 cm de diamètre, *rudus* de mortier d'une épaisseur de 10 cm, *nucleus* de mortier de tuileau sur 2 cm et enfin lit de pose de mortier blanc très fin, d'1 cm d'épaisseur. L'altitude moyenne du pavement se situe à 482,52 m, comme les autres pièces de cette partie du palais⁷⁰. L'étude attentive du radier nous permet d'exclure une mise en place du *tessellatum* postérieure à la pose du radier. Du point de vue stratigraphique, la pose de la mosaïque est contemporaine de la construction de l'ensemble du palais, soit le dernier quart du II^e s. ap. J.-C., date donnée par le faciès céramologique des niveaux de construction et par un *terminus post quem* numismatique de Marc-Aurèle⁷¹.

Description iconographique⁷²

Composition générale (fig. 388, 392, 419 à 421, planches couleurs p. 537-539)

Il s'agit d'un pavement de mosaïque «à quadrillage de bandes chargées d'hexagones et de demi-hexagones», caractéristique des ateliers rhodaniens⁷³. Le canevas est interrompu par deux tableaux, l'un carré avec un médaillon circulaire inscrit, l'autre rectangulaire, figurant des scènes mythiques. Le tapis est délimité par une bordure de consoles en relief, en trompe-l'oeil. Séparé de cette dernière par une bande blanche de 6 cm, le champ est couvert d'un quadrillage de bandes timbrées d'hexagones et de demi-hexagones adjacents qui, en se croisant, déterminent des cases carrées, imitant les plafonds en caissons (*lacunaria*). Les intersections sont formées de carrés emboîtés. Ce système dessine un quadrillage de 45 cases de 54 cm de côté sur 5 x 9 rangées. À l'est de la pièce, un panneau carré occupe la place de neuf cases et à l'ouest, un panneau rectangulaire occupe quant à lui l'espace de six cases. Chaque médaillon présente en son centre un motif floral ou figuré, entouré d'une bordure entre deux bandes noires. L'ensemble est enfin entouré d'une seconde bande noire. Les bordures et la plupart des motifs se répètent selon les deux axes de symétrie de la pièce. Seuls les motifs situés sur l'axe longitudinal, et vraisemblablement ceux placés aux angles, sont uniques. De plus, une symétrie existe aussi selon les deux axes centraux du tableau carré, encadrant ainsi la scène et focalisant l'attention du visiteur.

Bordure

La bordure du tapis est constituée d'une bande de consoles en relief en opposition de trois couleurs (fig. 393). À l'origine, la corniche entourait entièrement le tapis; après la création de la banquette maçonnée, elle ne subsiste que sur les deux grands côtés et devant l'entrée de la pièce. Un changement dans la direction des lignes de fuite n'intervient qu'une seule fois, au centre du seuil (fig. 414). Ainsi les consoles conservent la même orientation de part et d'autre du grand axe de symétrie de la salle. Ce procédé, voulu par le mosaïste, permet d'exercer une volonté double. En premier lieu, il force le regard du visiteur entrant dans la pièce à converger vers son axe central, où se situe la scène figurée. À l'inverse, lorsque le convive arrive près de la banquette et qu'il se retourne, ces mêmes lignes de fuite, se dirigeant alors vers l'extérieur, élargissent le champ de vision et permettent ainsi de contempler les tableaux de façon optimale. Les exemples de bordures de consoles en relief sont relativement rares. Dans les provinces, seuls quatre exemples étaient jusqu'à maintenant connus: les mosaïques de Nîmes (fig. 394) et d'Aix-en-Provence (fig. 395), datées du début du II^e s., celle de Clerval (fig. 396), datée de la fin du II^e s. - début du III^e s. et celle de Trèves, datée du IV^e s. L'exemplaire d'Orbe a reçu un traitement très réaliste et semble devoir se placer après ceux d'Aix et de Nîmes, mais avant les exemplaires à valeur plus ornementale de Clerval ou de Trèves⁷⁴.

69 LAVAGNE 1994, p. 206 et n. 11.

70 Son niveau oscille entre 482,48 m vers l'entrée à 482,55 m dans l'angle nord-ouest de la pièce; le tableau d'Achille est à 482,53 m.

71 Voir vol. 1, p. 272.

72 Dans la mesure du possible, la nomenclature utilisée est celle de BALMELLE *et al.* 1985 et de LANCHI 1981 et 1983.

73 DELBARRE-BÄRTSCHI 2014, vol. 1, p. 89-90, et vol. 2, p. 180-183, selon la classification opérée par STERN 1965, p. 241, et précisée par LANCHI 1977, p. 30-32, faisant succéder chronologiquement notre type de composition au quadrillage droit de carrés juxtaposés à décor multiple. LAVAGNE 1994, p. 209, grâce à la découverte de la mosaïque de la rue des Magnans à Aix-en-Provence (fig. 395), a démontré la contemporanéité des deux schémas à l'origine, avant la séparation des deux trames.

74 Pour l'historique du motif de consoles en relief, voir STERN 1963, p. 60, n° 314. Pour une bibliographie complète des exemples tant italiens que provinciaux, voir LAVAGNE 1994, p. 207, n. 20-27.

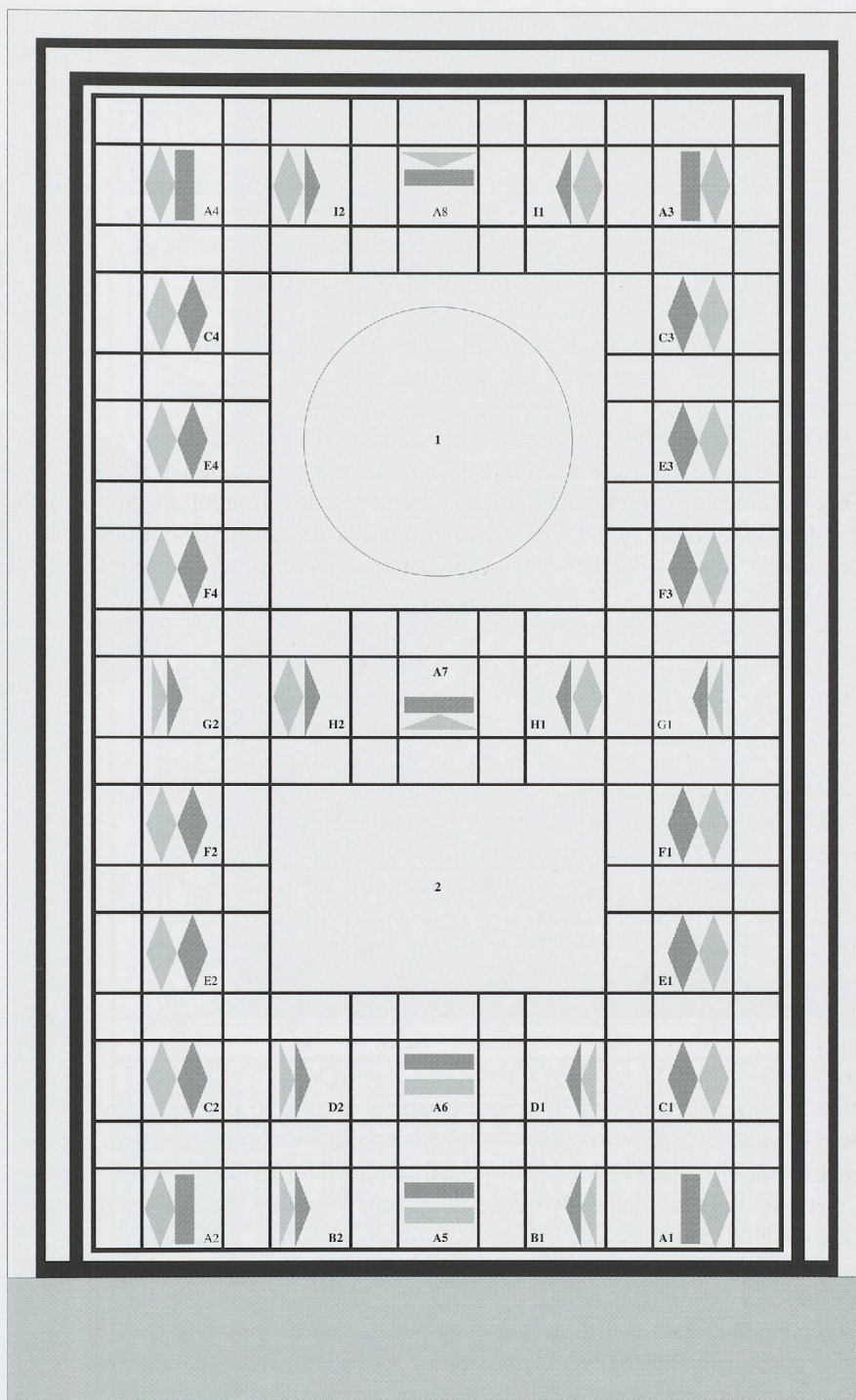


Fig. 392

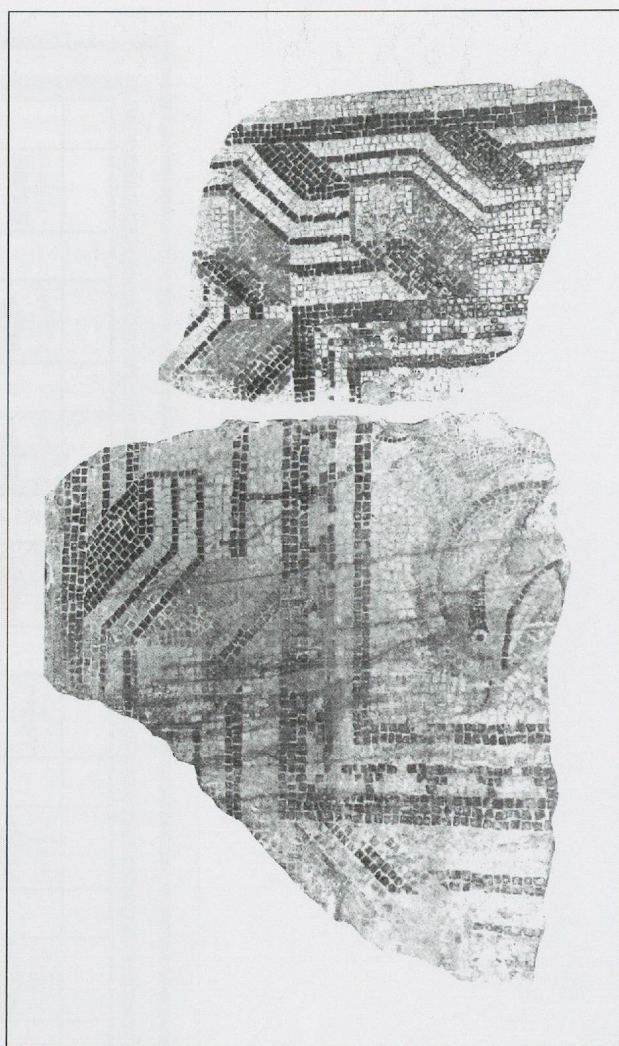
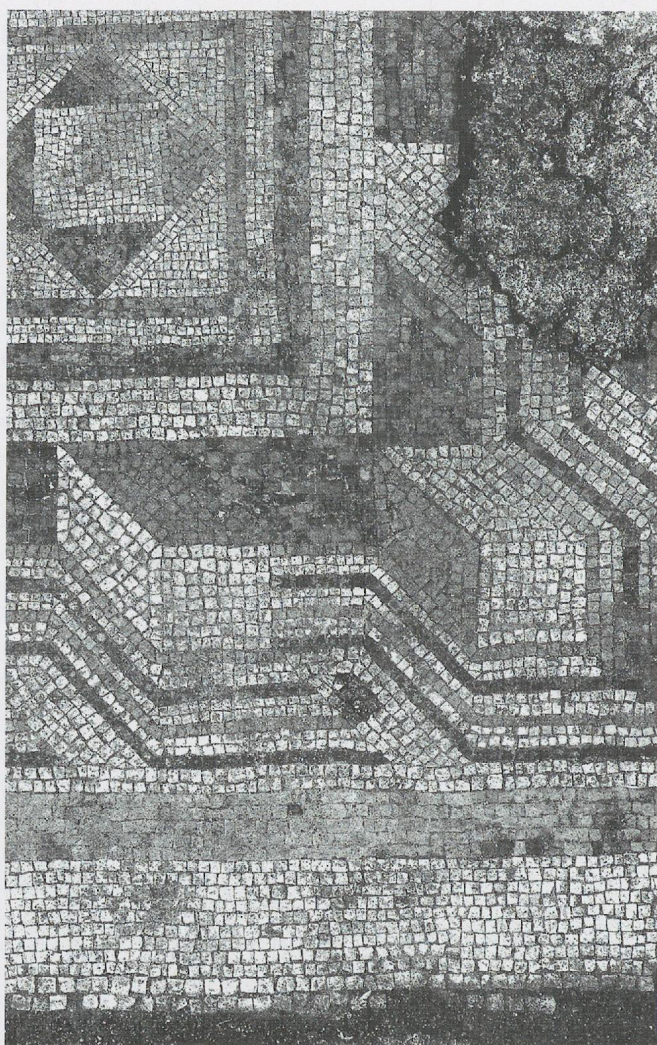
Plan schématique du pavement dans son état final. Numérotation et organisation des médaillons; symboles extérieurs: bordures; symboles intérieurs: motifs; rectangles: motifs ou bordures uniques; triangles: motifs ou bordures répétés selon un axe longitudinal; losanges: motifs ou bordures repris selon les deux axes de symétrie.

Dessin A. Pedrucci et C.-A. Paratte.

0 ————— 2,5m

Quadrillage

Le quadrillage est formé de bandes timbrées d'hexagones et de demi-hexagones adjacents noirs qui, en se croisant, déterminent des cases carrées (fig. 397). Quatre triangles blancs remplissent les espaces résiduels. Chaque hexagone ou demi-hexagone en inscrit un second, blanc, puis un troisième, noir, inscrivant lui-même un six-feuilles (ou demi-six-feuilles) blanc. Aux intersections, les cases sont formées d'une suite de carrés emboîtés, alternativement noir-blanc-noir-blanc, puis inversement emboîtés noir et blanc. Au centre, un petit carré noir est agrémenté d'une tesselle noire à chaque angle. Ce type de quadrillage trouve de nombreux parallèles



dans la vallée du Rhône et en Suisse romande: citons Vaison-la-Romaine, villa du Paon (fig. 398), que Lavagne propose de dater de la fin du II^e s. - début du III^e s., Saint-Romain-en-Gal (fig. 399), Arbin (fig. 400), Lyon, Avenches (fig. 401) et, dans une moindre mesure, Saint-Prex VD (fig. 402)⁷⁵.

Champ

Description des cases

Les bordures et les motifs des cases trouvent, pour la plupart, un parallèle saisissant sur une mosaïque de Sainte-Colombe (fig. 403), que nous donnons prioritairement (abrégée *infra* en SC)⁷⁶; sinon, nous renvoyons à d'autres pavements viennois ou provinciaux. Pour chaque case ou groupe de cases, la description débute par la bordure, suivie du motif central, d'après la numérotation établie en fig. 392. Sauf précision *infra*, les cases notées en italique sont perdues, tout comme les motifs centraux des cases A2 et A4.

A1 A2 A3 A4

Bordure de carrés sur la pointe (SC, pl. LXXXIV, e).

A1 (fig. 415, 1)

Nœud de Salomon. Le motif du nœud de Salomon est rare dans le répertoire viennois: on ne le retrouve qu'à Saint-Romain-en-Gal dans les mosaïques des Saisons et aux Octogones⁷⁷.

A3 (fig. 415, 2)

Rhylon; à l'arrière-plan, deux rubans et un objet ovoïde. Il s'agit peut-être de la tête d'un thyrs; dans ce cas, l'objet serait une pomme de pin (SC, pl. LXXXIV, e).

Fig. 393 En haut à gauche

Détail des consoles en relief (angle sud-est).

Photo Fibbi-Aepli, Grandson.

Fig. 394 En haut à droite

Mosaïque de Nîmes

(LAVAGNE 1988b, fig. 1).

75 Vaison-la-Romaine, mosaïque E de la villa du Paon: LAVAGNE 2000, n° 652; Saint-Romain-en-Gal: LANCHA 1981, pl. CLXX; Arbin: STERN 1965, fig. 4; Lyon: STERN 1967, n° 128, p. 98-100, pl. LXX-LXXI; Avenches: VON GONZENBACH 1961, pl. 71; Saint-Prex: VON GONZENBACH 1961, pl. 17.

76 LANCHA 1981, n° 335, p. 165-168, pl. LXXXIV-LXXXVII. À défaut de parallèles, nous renvoyons au type de fleuron défini par LANCHA 1983.

77 LANCHA 1981, respectivement n° 383 et 367, p. 246 et 282.

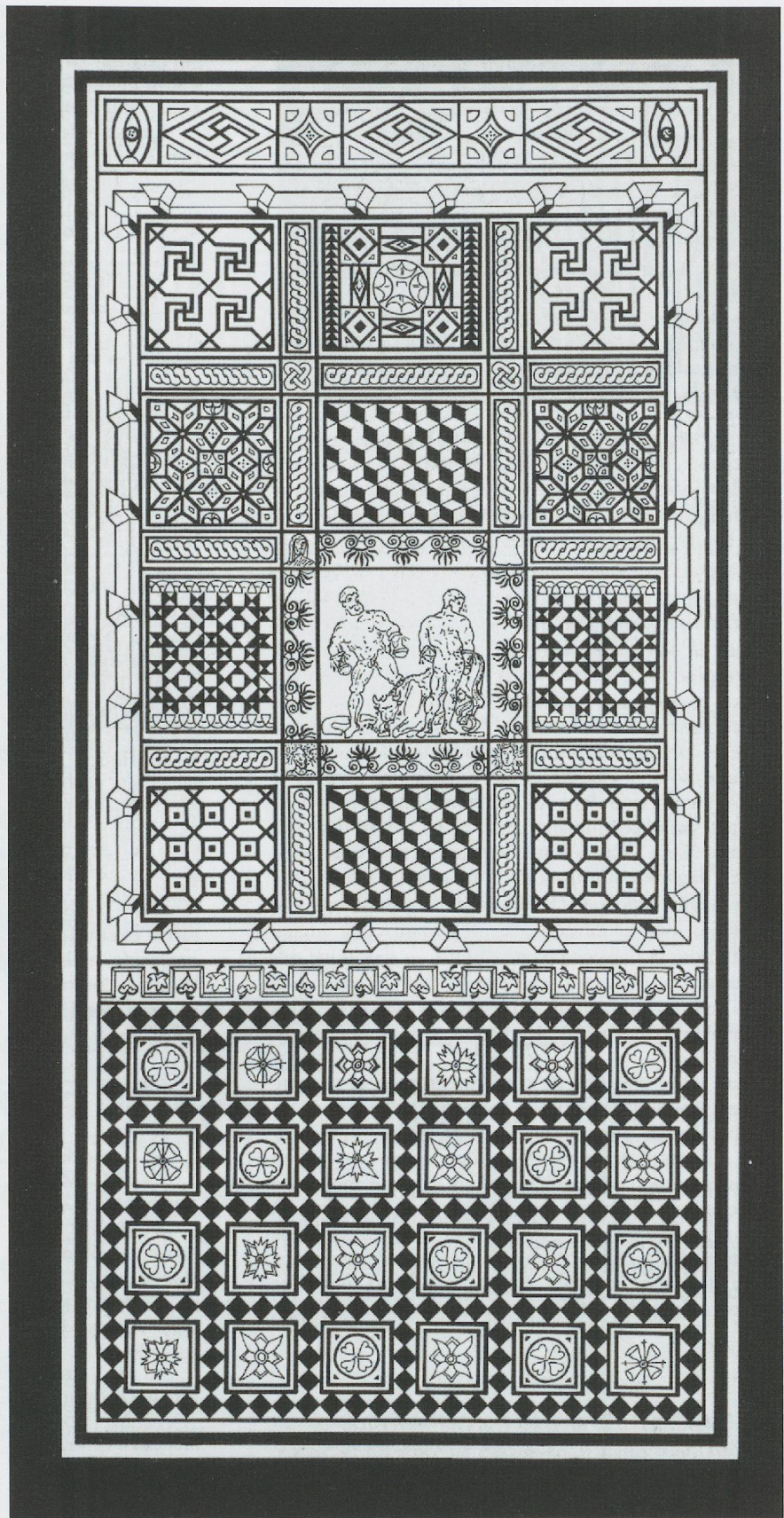


Fig. 395

Mosaïque d'Aix-en-Provence,
rue des Magnans (LAVAGNE 1994, fig. 2).

0 1m

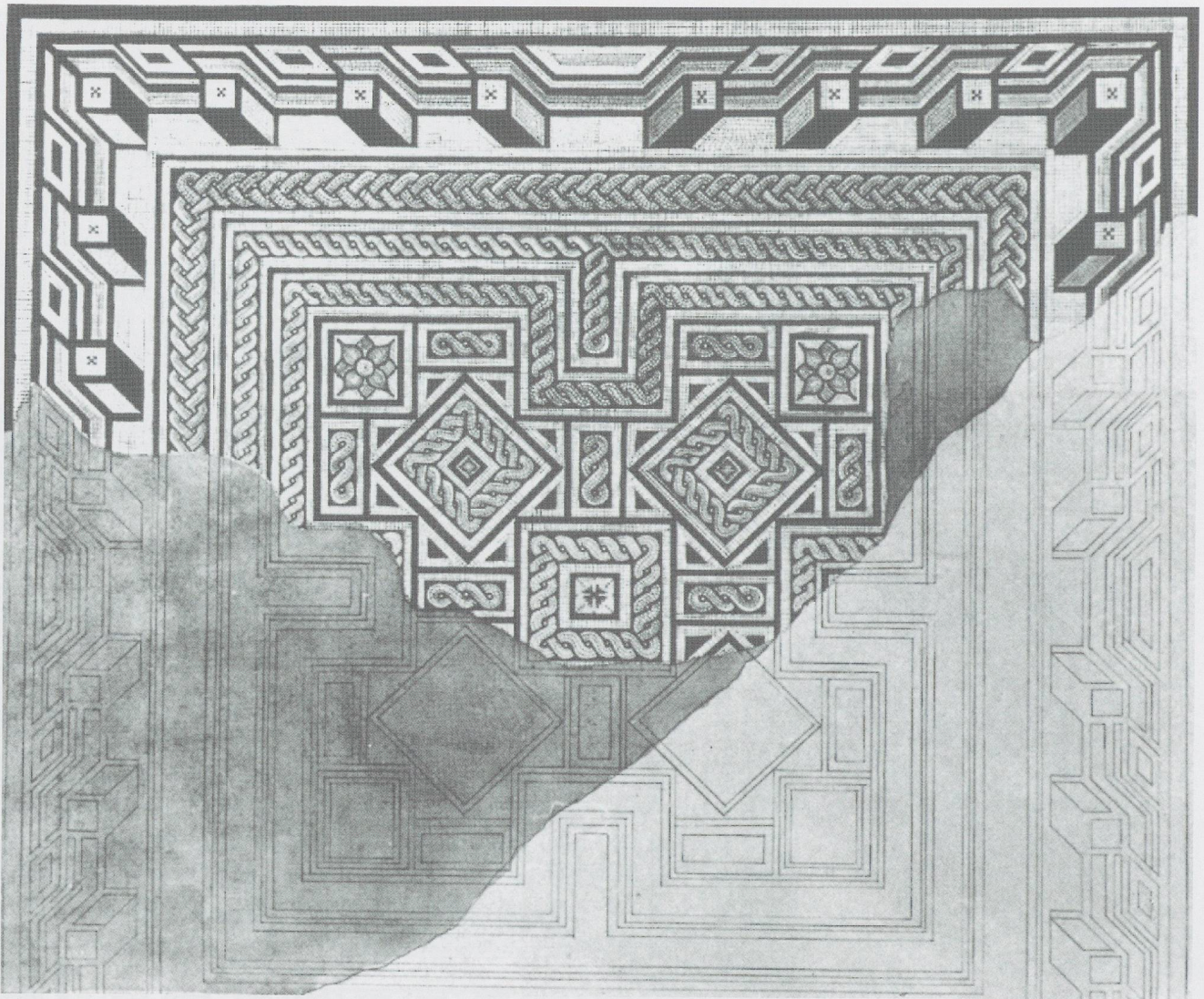


Fig. 396
Mosaïque de Cerval (Doubs) (STERN 1963, pl. XXVIIIa).

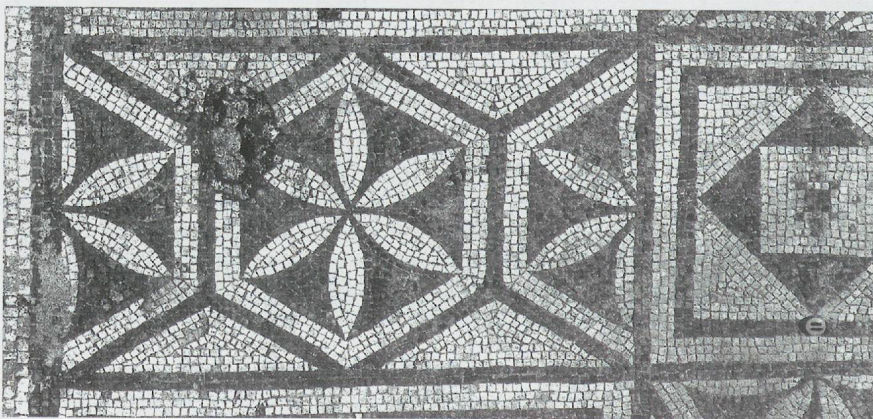


Fig. 397
Hexagones, demi-hexagones et carrés emboîtés. Photo Fibbi-Aeppli, Grandson.

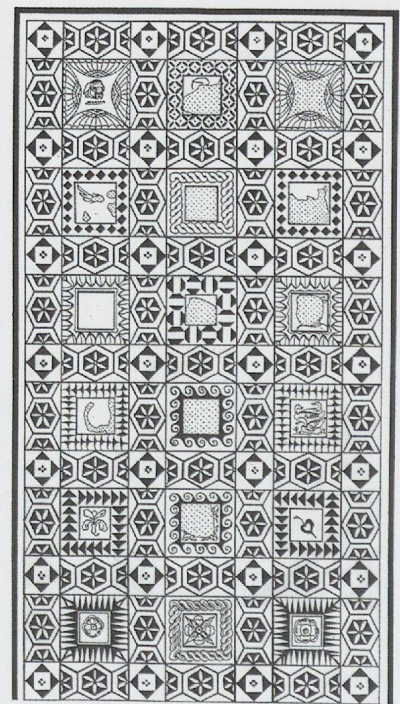


Fig. 398
Vaison-la-Romaine, pièce E de la villa du Paon (LAVAGNE 2000, n° 652).

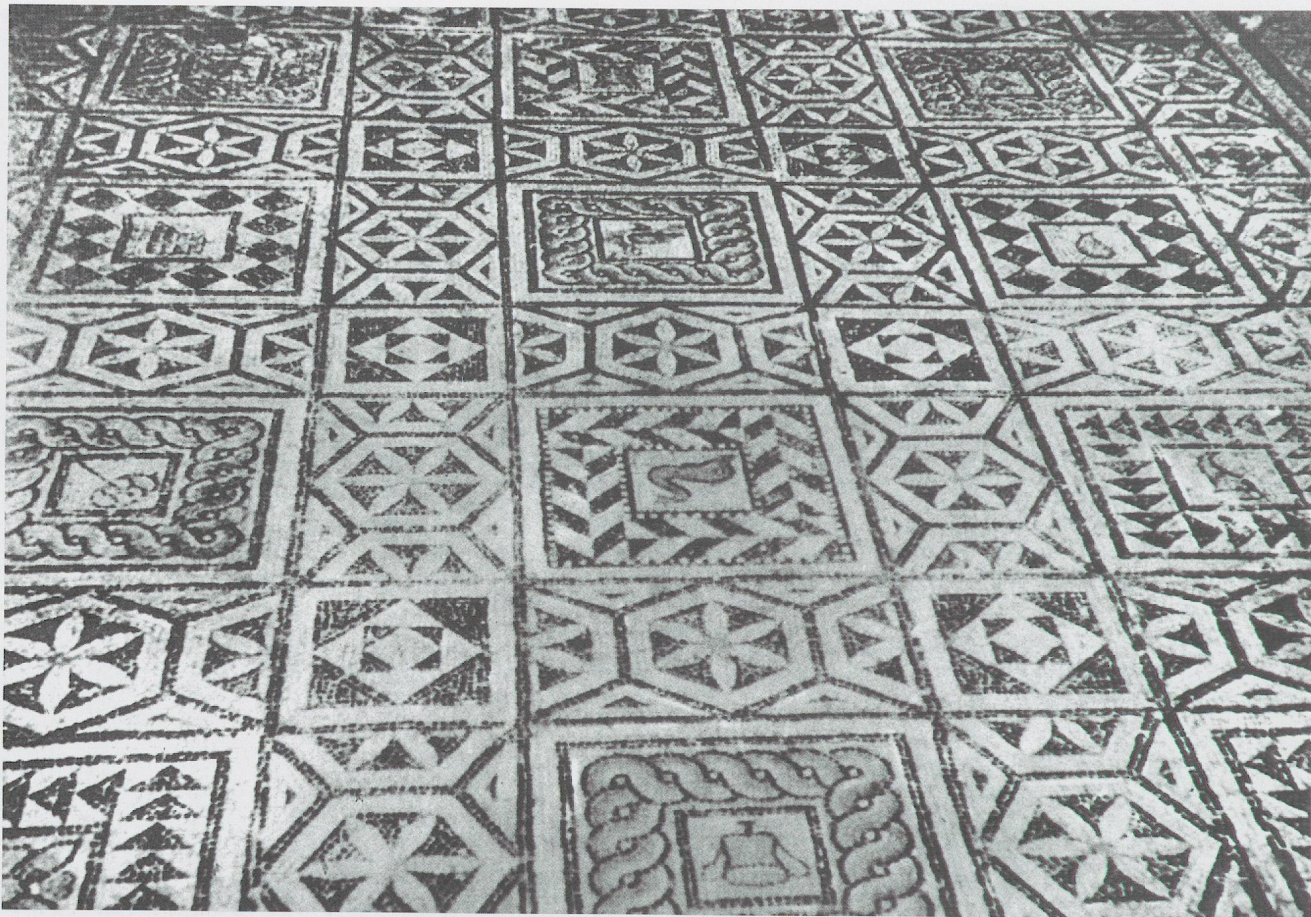


Fig. 400

Mosaïque d'Arbin (Isère) (STERN 1965, fig. 4).

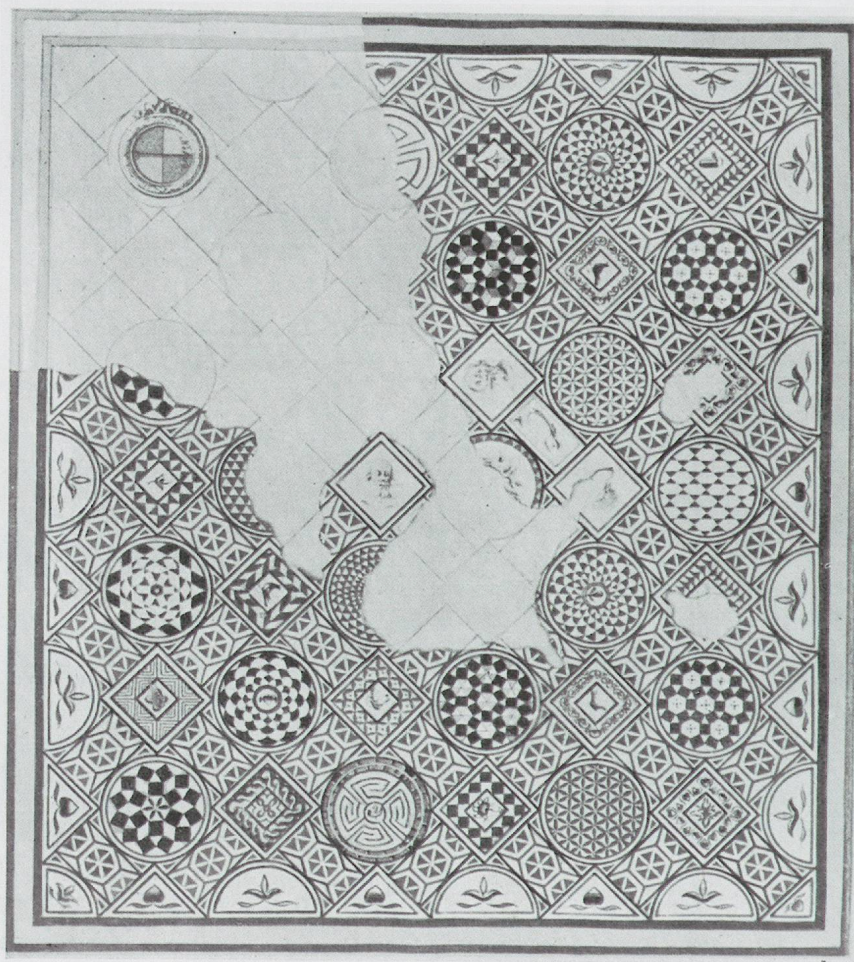


Fig. 401

Mosaïque d'Avenches VD (Conches-Dessous) (VON GONZENBACH 1961, pl. 71).

Fig. 402

Mosaïque de Saint-Prex VD
(VON GONZENBACH 1961, pl. 28).

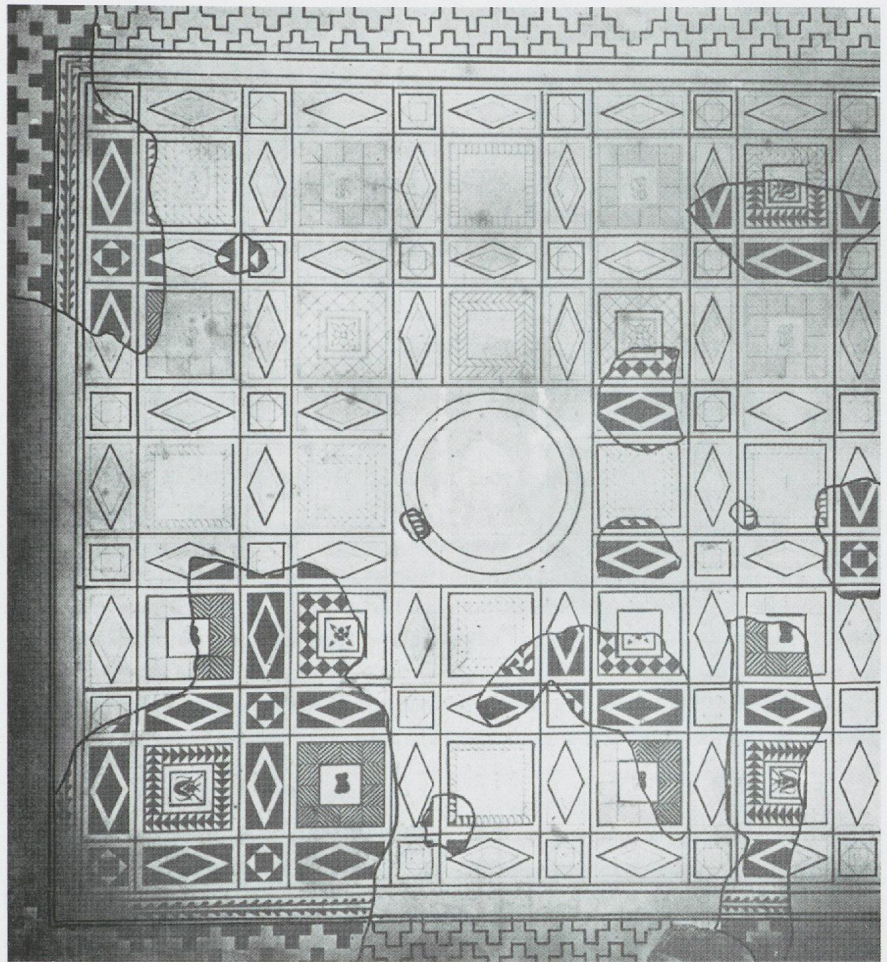


Fig. 403

Mosaïque de Sainte-Colombe (LANCHA
1981, pl. LXXXIII).

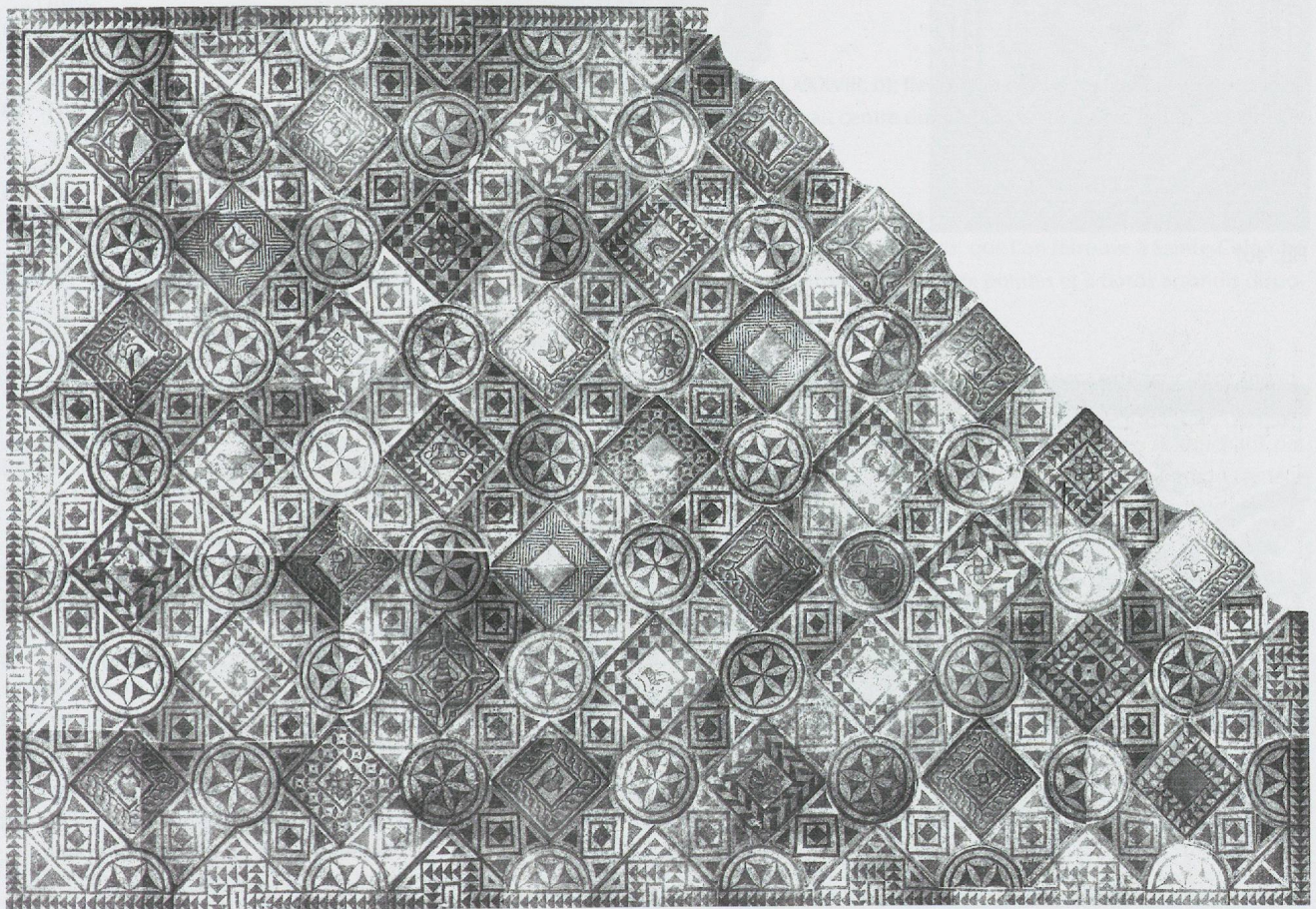




Fig. 404

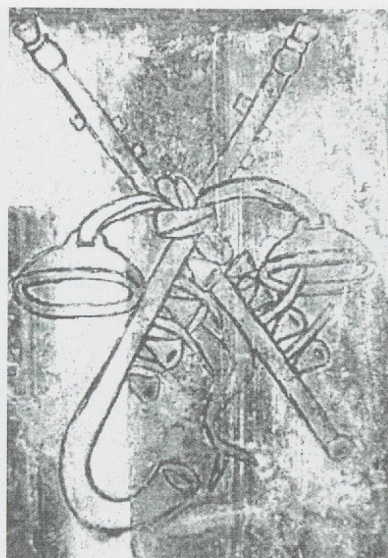


Fig. 406

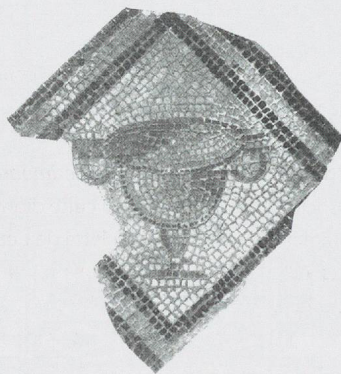


Fig. 405



Fig. 407



Fig. 408

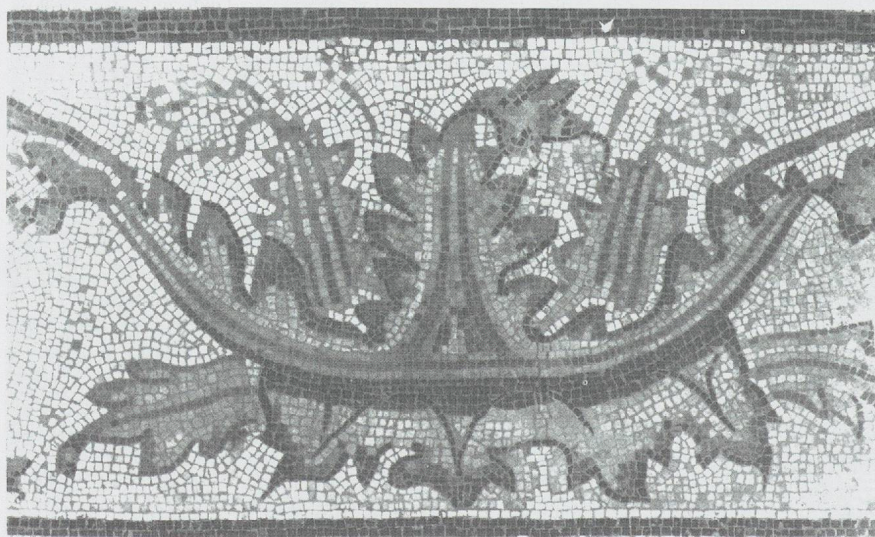


Fig. 404

Canthare d'Alésia conservé au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye (Trésors d'argenterie romaine, *Dossiers Histoire et Archéologie* 54, 1981, p. 41).

Fig. 405

Orbe-Boscéaz, mosaïque du Triton. Canthare (VON GONZENBACH 1961, pl. 57).

Fig. 406

Autel de Scipio Orfitus. Rome, Musée Capitolin (PÉCHÉ 1996, fig. 4).

Fig. 407

Mosaïque de Dionysos, Cologne (D) (DOPPELFELD 1967, repr. 8).

Fig. 408

Canthare du trésor d'Hildesheim (D) (GEHRIG 1980, n° 24).

Fig. 409

Mosaïque des Saisons, Saint-Romain-en-Gal. Touffe d'acanthé (LANCHA 1981, pl. CXXIIIa).

A5 (fig. 415, 3)

Ligne d'épines; calice à trois pointes surmontant un culot de plante. La ligne d'épines est connue à Vienne⁷⁸, le calice à Sainte-Colombe (SC, pl. LXXXIV, a).

A6 (fig. 415, 4)

Ligne de lierre à feuilles cordiformes alternées, attestée à Avenches⁷⁹; canthare rempli de vin (contenu rendu par les tesselles rouges en son centre), anses plates à bords curvilignes, placées à la limite supérieure du vase, surmontant un doigtier annulaire; pied vraisemblablement triangulaire. Ce type de coupe reprend la forme des canthares à vin en argent de quelques exemplaires fameux, par exemple celui de la Maison du Ménandre à Pompéi, conservé au Musée national de Naples, ou celui d'*Alésia* au Musée des Antiquités nationales (fig. 404). On retrouve ce type à Orbe dans la mosaïque du Triton (fig. 405) ou à Sainte-Colombe⁸⁰.

A7 A8

Bordure de double ligne de postes en opposition, trouvant des occurrences à Sainte-Colombe et à Vaison-la-Romaine, mosaïque D de la *villa* du Paon⁸¹.

A7 (fig. 415, 5)

*Tibia longa*⁸² et *tibia curva* disposées en croix et formant un couple de *tibiae impares* appelé *tibia phrygienne (elymos)*, fréquemment associée aux libations et au culte dionysiaque ou de Cybèle. L'instrument est vraisemblablement relié par la cordelette de deux cymbales situées entre les deux embouchures. Les éléments caractéristiques comme l'appareil d'embouchure portant l'anche (*ligula*) ou les trous sont bien visibles⁸³. Il est intéressant de relever à Orbe la position des instruments qui se trouvent, par rapport au sens de vision, au-dessus du canthare à vin, comme une illustration du décor de la panse du vase.

A8 (fig. 415, 6)

Motif central presque totalement détruit, mais il est possible de deviner le bord d'une corbeille oblongue garnie de fruits (SC, pl. LXXXVI, e).

B1 B2 (motif central à moitié perdu) (fig. 416, 7)

Tresse à deux brins⁸⁴; calice de fleurs d'où s'échappent cinq feuilles lancéolées tournoyantes. Sens giratoire de gauche à droite. À Sainte-Colombe (SC, pl. LXXXVII, b), le fleuron n'est pas tournoyant; le parallèle exact se trouve à Avenches, Winde-Vielmuster-mosaik⁸⁵.

C1 C2 C3 C4 (fig. 416, 8)

Lignes brisées en zigzag (SC, pl. LXXXVIII, b); fleuron de quatre feuilles cordiformes avec attaches, se touchant par la pointe au centre du fleuron. Ce fleuron n'a pas de parallèle exact⁸⁶.

D1 D2 (fig. 416, 9)

Cercles sécants déterminant des quatre-feuilles noirs sur fond blanc. Entre les séries de quatre-feuilles, croix formée de six cubes blancs, que l'on retrouve à Sainte-Colombe (SC, pl. LXXXVII, b); fleuron de quatre calices à deux pointes et à bords arrondis disposés en croix⁸⁷.

E1 E2 E3 E4 (fig. 416, 10)

Sur les bords, lignes de triangles allongés à pointes dirigés vers l'extérieur. Aux angles, pointes de lance dirigées vers l'intérieur; ce motif très particulier (appelé quelquefois dents de loup) est bien connu⁸⁸. Fleuron de quatre peltes à volutes, se touchant par les bords, avec apex développé en une sorte de feuille triangulaire⁸⁹. Le rang extérieur du cadre du fleuron habituellement formé de deux rangs noirs est blanc afin de faire ressortir la ligne de triangles et de pointes de lance.

F1 F2 F3 F4 (fig. 416, 11)

Ligne de peltes opposés deux à deux par leur grande courbure et alternés par leur axe de symétrie; fleuron de quatre calices à trois pointes se touchant par la pointe, sortant d'un bouton par une courte tige (SC, pl. LXXXVII, e). La ligne de peltes est un motif rare dans le répertoire rhodanien; on le trouve par contre à Yvonand-La Baumaz VD, mosaïque d'Orphée⁹⁰.

G1 G2 (fig. 416, 12)

Tresse à trois brins; fleuron de feuilles lancéolées autour d'un bouton, tournoyant de droite à gauche (SC, pl. LXXXIV, c).

H1 H2 I1 I2

Bordure de ligne d'arêtes de poisson (SC, pl. LXXXVII, d).

78 Vienne n° 307, LANCHA 1981, pl. XLV.

79 Avenches, Winde-Vielmuster-mosaik, VON GONZENBACH 1961, pl. 71.

80 Orbe, mosaïque 4 du Triton, VON GONZENBACH 1961, pl. 53; Sainte-Colombe, pl. LXXXVIb, p. 167, rang VII, 1, qui décrit curieusement une anse en huit placée horizontalement.

81 Sainte-Colombe, n° 338, LANCHA 1981, pl. XC, et Vaison-la-Romaine, LAVAGNE 2000, n° 651.

82 Pour la définition des mots d'origine grecque ou latine, nous avons utilisé RICH 1987.

83 Pour une étude détaillée des *tibiae*, voir PÉCHÉ 1996, p. 71-91. Pour l'association de *tibiae* et de cymbales, voir l'autel de Scipio Orfitus (fig. 406), cité par PÉCHÉ 1996, p. 87, fig. 4. Voir encore la mosaïque de Dionysos de Cologne (fig. 407), DOPPELFELD 1967, repr. 8, p. 17, ou un canthare à décor dionysiaque du trésor d'Hildesheim (fig. 408), GHERIG 1980, n. 24, Maskenbecher.

84 Nous ne donnons pas de parallèles pour les différents motifs de tresses, dessins de base communs à tous les ateliers de mosaïstes.

85 VON GONZENBACH 1961, pl. 73.

86 LANCHA 1983, pl. CLIII, pour un type de fleuron très proche.

87 LANCHA 1983, pl. CLV, pour le type de fleuron.

88 Sainte-Colombe, LANCHA 1981, n° 338, pl. XC, ou Vaison-la-Romaine, LAVAGNE 2000, n°s 651 et 652, mosaïques E et D de la *villa* du Paon.

89 LANCHA 1983, pl. CLXVI, pour le type de fleuron mais sans parallèle exact.

90 VON GONZENBACH 1961, pl. 39.

H1 H2 (fig. 417, 13)

Fleuron de quatre feuilles trifides. La foliole centrale de chaque feuille est plus longue et tournoie de droite à gauche (motif sans parallèle rhodanien). Le rang extérieur du cadre du fleuron, habituellement noir, est ici composé d'une alternance de cubes blancs et noirs afin de faire ressortir la bordure d'arêtes de poisson.

I1 I2 (motif central perdu) (fig. 417, 14)

Fleuron à quatre feuilles lancéolées disposées autour d'un bouton. Entre elles, petites feuilles en fer de lance, dessinant un carré en arrière-plan du quatre-feuilles (SC, pl. LXXXIV, b). Comme en H1 H2, le rang externe du cadre est formé de cubes noirs et blancs.

Description des tableaux figurés

Les divers éléments réunis sur les deux tableaux nous permettent d'identifier aisément la scène. Ulysse démasque Achille, caché parmi les filles du roi Lycomède à Scyros⁹¹, chez qui il demeure, déguisé en femme, fiancé ou marié à Déidamie, la fille du roi. La scène est découpée en deux moments distincts sans véritable lien de composition.

Tableau 1 (fig. 418 et 420, planche couleur p. 538)

Carré de 220 cm de côté. Cadre formé de deux filets noirs de 1 cm séparés par une bande blanche de 2 cm. Bande circulaire inscrite de 29 cm de largeur, filets compris. Deux filets à l'extérieur, un à l'intérieur. Dans la bande, ligne de bouquets à trois feuilles dans une double paire de rubans ondes entrecroisés, très proche d'une bordure de la mosaïque des Gladiateurs de la villa de Nennig⁹². Aux angles, paires de motifs en symétrie croisée. Aux angles nord-ouest et sud-est, coquille à volutes (fig. 417, 15). À la base de la coquille, cinq feuilles trifides. Aux angles nord-est et sud-ouest, pelté à volutes d'où s'échappent des feuilles d'acanthé (fig. 417, 16). À sa base, trois feuilles trifides vers l'extérieur. De la foliole centrale sort un filament⁹³.

La bande inscrit un pseudo-*emblema* de 154 cm de diamètre portant la scène figurée. Elle montre le moment précis où Ulysse, accompagné de son esclave Agyrtès, arrive devant la porte du palais du roi Lycomède. Au premier plan, un mur en *opus quadratum*, dont les blocs isodomes sont dessinés au moyen d'un filet blanc, occupe la moitié de l'espace. Il est surmonté de merlons et de deux tours rondes. Deux des merlons sont disposés de part et d'autre des tours, directement sur le mur. Ils ont une forme quadrangulaire avec un ombrage qui pourrait laisser croire qu'ils ont une forme en *gamma*, tels qu'ils apparaissent sur la mosaïque voisine du Labyrinthe, car leur traitement se différencie peu du fond. Ils sont coiffés de chaperons de section semi-circulaire. Entre les tours, deux merlons du même type, mais plus petits et noirs, surmontent un petit muret, noir lui aussi. Nous sommes de toute évidence en présence d'une représentation fidèle, vue en perspective, de merlons coudés, possédant un mur de protection latéral, perpendiculaire à la ligne de rempart, tels que les données de l'archéologie ont permis de les restituer sur le rempart d'Avenches⁹⁴. Cette constatation nous permet d'autre part d'affirmer que le mosaïste a représenté le parement interne de la muraille. Les tours, rondes et dotées d'un ombrage recherché pour tenter de faire ressortir leur courbure, possèdent chacune une ouverture ogivale⁹⁵. Les blocs isodomes qui les composent, sont, cette fois, dessinés au moyen d'un filet noir. Elles sont disposées contre et en arrière du mur en *opus quadratum* et surmontées d'un toit conique, légèrement affaissé et recouvert de tuiles. Sur le faite, une pièce circulaire évoque un bulbe⁹⁶. Entre les tours, hors échelle, surgissent les deux personnages. Celui de droite est Ulysse. Il porte une tunique sans manches. Il est barbu et coiffé d'un *pileus* à sommet arrondi, soit le bonnet de feutre de type grec. Sur son dos, il porte deux lances et deux boucliers ronds, son propre armement et celui qu'il destine à Achille. Il est accompagné d'un jeune homme, son esclave Agyrtès, sonnante de son *tuba* le chant guerrier qui doit inciter Achille à se dévoiler et à choisir son destin héroïque. L'instrument est orné de bandelettes et n'est pas dirigé vers le ciel comme dans la plupart des représentations du même thème, mais dans la direction montrée du doigt par Achille. Agyrtès porte lui aussi une tunique à manches courtes. Il est tête nue et ses joues sont gonflées par l'effort. À l'arrière-plan, dessinées par un filet noir, on distingue une autre muraille surmontée de merlons coudés et une troisième tour,

91 Suivant la légende, Achille enfant a été caché sous des vêtements féminins à la cour du roi Lycomède à Scyros, petite île des Sporades du Nord, à peu de distance de la Magnésie et de l'Eubée. Sa mère Thétis l'avait dissimulé ainsi afin de le soustraire à la mort qui l'attendait devant les murailles de Troie. Mais ces précautions furent impuissantes à forcer le destin. La ruse d'Ulysse et l'instinct guerrier d'Achille l'emportèrent sur la volonté de sa mère et de la fille du roi, Déidamie qui portait le fruit de leur amour passionné. Plusieurs traditions ont formé cette légende: voir JOUAN 1966, p. 204-222, et ROUSSEL 1991, p. 123-160. Notons à ce propos que les auteurs latins n'ont pas toujours situé correctement Scyros: Stace (*Achilleïde*, I, 198-211) par exemple, place l'île dans l'archipel des Cyclades, la confondant vraisemblablement avec Syros.

92 PARLASCA 1970, pl. 39, 1. On trouve ce motif, de qualité moindre, sans profondeur, sur une mosaïque de la Maison d'Amour et Psyché à Ostie: BECATTI 1961, pl. LXIX, n° 50.

93 Saint-Romain-en-Gal (fig. 409), LANCHI 1981, pl. CXXIII, a.

94 Voir BÖGLI 1989, p. 42-43, fig. 43. BEDON 1988, p. 49, signale l'existence des merlons en *gamma* de la mosaïque du Labyrinthe, tout en soulignant qu'ils paraissent en contradiction avec les données de l'archéologie. On peut se demander s'il ne s'agit pas là aussi de merlons quadrangulaires coudés, mal détachés du fond blanc du pavement ou tout simplement symbolisés. Dans ce cas, et au contraire de l'avis de M. Bedon, nous pouvons constater que l'iconographie rejoint les données de l'archéologie.

95 Voir BEDON 1988, p. 53-54.

96 Les représentations des toitures de tours, de forme conique et à la charpente légèrement affaissée, ne se retrouvent à notre connaissance que sur des mosaïques de Suisse (Orbe et Cormerod): voir à ce sujet BEDON 1988, p. 50 et n. 42; BÖGLI 1989, p. 43, signale la découverte de tuiles trapézoïdales à l'emplacement des tours 7 et 9 à Avenches. Pour les ornements de toiture, voir BEDON 1988, p. 51. FUCHS/MARGUERON 1998, p. 126-132, interprètent un élément de terre cuite découvert à proximité de la tour 1 à Avenches comme une partie de bulbe de faite. Curieusement, après avoir cité notre manuscrit à la note 175, les auteurs concluent, p. 131, *in fine*, que les tours du rempart d'Avenches sont à l'image de celles de Scyros, «à quatre pans». Nous maintenons quant à nous que la mosaïque d'Achille montre des toits strictement coniques. On trouve des toits du même type sur la mosaïque du Labyrinthe à Orbe, mais où l'ornement sommital se réduit à une pointe en forme de T, voir FLUTSCH *et al.* 1997, fig. 54.

97 On peut à la rigueur y voir le souvenir de la mode de l'époque antonine, caractérisée par l'abondance de boucles baroques: voir ETIENNE 1982, p. 3-8, fig. 129-130.

identique aux précédentes, construite contre et devant le mur. Là aussi, le traitement du merlon indique que nous regardons le parement interne du mur. Une ligne de fuite oblique donne un effet de perspective, inscrivant les deux personnages dans un triangle formé par les trois tours (fig. 414). D'une manière générale, le motif est traité de façon très réaliste, surtout en ce qui concerne l'expression des personnages.

Tableau 2 (partie centrale perdue) (fig. 410, 418 et 421, planche couleur p. 539)

Rectangle de 225 sur 140 cm. Cadre de deux filets noirs de 1 cm, séparés par une bande blanche de 2 cm. Bordure de triangles noirs, pointes dirigées vers l'extérieur. Au bas du tableau, trois rangs de tesselles plus sombres matérialisent le sol de la pièce.

Malgré une forte lacune au centre du tableau, la scène reste lisible. Elle montre le dernier acte de l'histoire. Quatre personnages composent le tableau. Au centre, Achille s'est dévoilé. Il se saisit de l'armement apporté par Ulysse. Brandissant la lance de sa main droite, pointe tournée vers le bas, et tenant le bouclier de son bras gauche, il s'élançait littéralement hors de la composition picturale du tableau. Pieds nus, vêtu d'une tunique mi-longue à manches courtes, il présente des traits masculins, mais sa chevelure est longue et bouclée. Notons que son surnom de *Pyrrha*, «la rousse», doit être connu du mosaïste comme le prouve l'emploi de tesselles rouges. Achille s'élançait, les deux bras écartés, provoquant ainsi la bousculade et le désordre dans le gynécée. La scène est figée à ce moment précis de perte d'équilibre où les objets se renversent et tombent, mouvement que l'artiste a tenté de rendre par la pose des tesselles en lignes ondulées. Entre les pieds du héros, l'ombre est figurée par une bande semi-circulaire. À côté de lui, sur sa droite, mais derrière son bras, le visage féminin est certainement celui de sa fiancée Déidamie, empreint de dépit ou de résignation. Elle est traitée légèrement de profil et ses traits sont fins. Elle porte une coiffure à boucles ondulantes, formant un chignon retenu par un ruban sur le sommet de la tête⁹⁷. En contrebas, une jambe recouverte d'une robe bouffante semble appartenir au personnage, mais l'articulation des deux éléments est difficile à saisir en raison de la lacune. De part et d'autre du tableau, deux autres personnages féminins encadrent la scène. Leur expression et leur pose marquent l'étonnement. La femme située à droite écarte sa main gauche. Elle porte une tunique bouffante sans manche et les cheveux longs. Du personnage situé à gauche, il ne subsiste que le bas de l'habit, tunique bouffante resserrée aux chevilles, le pied droit, ainsi que vraisemblablement une main dressée et le sommet de la tête. Sous son pied, une bande dessine le sol. Au bas du tableau, des

Fig. 410

Reconstitution de la scène du gynécée.
Éch. approximative 1:10.



touffes de laines brutes s'échappent de deux *kalathoi* d'osier renversés, dans un mouvement qu'accroît la disposition des cubes en lignes ondulées. Les axes longitudinaux des paniers ainsi disposés construisent un triangle dont la pointe rejoint le couple Achille-Déidamie (fig. 414). Entre les *kalathoi*, trois ensembles de fuseau et quenouille jonchent le sol dont deux laissent voir le brin de laine filé les reliant. Deux chaises en bois tourné, richement moulurées, complètent le mobilier. Celle de droite possède un dossier en forme de fronton et vraisemblablement des accoudoirs. Renversée par le mouvement d'Achille, elle est sur le point de tomber. Une étoffe plissée est jetée sur elle, et curieusement, par une maladresse du mosaïste, passe à travers le coussin du siège. La chaise située au centre du tableau est du même type. Sous ses deux pieds antérieurs, on note une ligne d'ombrage.

Discussion

Dans les récits post-homériques qui racontent comment Ulysse est parvenu à démasquer puis à convaincre Achille de participer à la guerre de Troie, plusieurs traditions coexistent⁹⁸. Pour certaines, il suffit qu'Ulysse dissimule des armes dans les présents destinés aux filles du roi pour qu'Achille s'en saisisse et se dévoile⁹⁹; pour d'autres, il faut encore l'éloquence d'Ulysse pour rappeler le héros à ses devoirs¹⁰⁰; pour d'autres enfin, une simple sonnerie de trompette aux portes de la ville suffit pour métamorphoser «la fille de Pélée»¹⁰¹ en adversaire d'Hector¹⁰². Dans cette dernière version, Ulysse n'est qu'un révélateur, le son de la trompette étant le signal qui permet la mutation du héros. Ce dernier réclame lui-même des armes qu'Ulysse s'empresse de lui fournir. Il s'élançait alors, radieux. Nous avons affaire ici à un héros qui choisit son destin, qui préfère une vie brève mais glorieuse. Cette légende fait ressortir le thème de l'identité, du retour à soi et de la mutation. C'est la victoire de la *virtus*¹⁰³.

Aux I^{er} et II^e s. ap. J.-C., les auteurs latins juxtaposèrent adroitement l'ensemble de ces traditions qu'ils connaissaient soit par des sources littéraires, soit par des représentations figurées. Stace, dans son *Achilléide*, mentionne la présence de Déidamie et de ses sœurs au moment du dévoilement¹⁰⁴; Hygin précise le lieu de l'action en faisant sonner la trompette aux portes du palais du roi Lycomède¹⁰⁵.

Les mosaïstes s'inspirèrent largement de ces oeuvres, dont les manuscrits étaient vraisemblablement illustrés¹⁰⁶. À côté de celui d'Orbe, treize pavements relatant l'enrôlement d'Achille ont été découverts à ce jour¹⁰⁷, dont les plus riches et les plus complexes sont ceux de Pedrosa de la Vega (fig. 411), de Saint-Romain-en-Gal et d'Orbe. En dehors des mosaïques, on retrouve le thème d'Achille à Scyros en peinture murale, sur des sarcophages, des gobelets en verre ou de la vaisselle d'argent (plat de Kaiseraugst)¹⁰⁸.

Au coeur de la zone d'influence des ateliers rhodaniens, la scène figurée de la mosaïque de Saint-Romain-en-Gal (fig. 412 et 413) est très proche de celle d'Orbe et a certainement servi de modèle aux artisans qui ont travaillé sur le Plateau suisse. Mais la mosaïque helvète présente un certain nombre de caractéristiques propres qui l'éloignent quelque peu de son modèle et qui, par certains aspects, vont l'ancrer dans un contexte local.

Ainsi, à Orbe, la victoire d'Achille sur lui-même, lui permettant de rendre apparente sa *virtus*, est encore accentuée par les éléments dionysiaques représentés sur les médaillons qui encadrent la scène (canthare, instruments de musique, rhyton, thyrses, corbeille de fruits). La révélation du héros s'accompagne ici du thème dionysiaque de la transformation par l'ivresse¹⁰⁹.

Dans le tableau 1, Ulysse se tient vraisemblablement sur la porte du palais du roi Lycomède. La disposition des tours, dont la base n'est pas visible, étant située derrière la muraille, ainsi que la présence d'un muret qui les relie, le prouvent. Ainsi la scène est représentée de l'intérieur du palais. Seule la mosaïque d'Orbe permet de préciser à ce point le lieu de l'action.

À l'arrière-plan, la muraille symbolise, quant à elle, l'enceinte de la ville. Mais dans ce cas, la tour se trouve à l'intérieur de l'agglomération, ce qui peut surprendre. Faut-il y voir l'influence du rempart d'Avenches, toute proche, dont les tours d'enceintes sont justement disposées à l'intérieur de la muraille? Associés aux tours rondes à toits coniques et à la représentation de merlons coudés, ces éléments tra-

98 Pour l'ensemble des légendes, bibliographie exhaustive dans JOUAN 1966, p. 21 et 205, n. 1, et en dernier lieu ROUSSEL 1991, p. 142-153.

99 C'est le cas des Chants cypriens, attribués à Stasinos et probablement écrits entre 680 et 660 av. J.-C. Un alexandrin évoque des «corbeilles remplies d'étoffes» (fragment cité par ROUSSEL 1991, p. 144, n. 185, et JOUAN 1966, p. 214).

100 Par exemple OVIDE, *Les Métamorphoses*, XIII, 168-169.

101 STACE, *Achilléide*, I, 852-885.

102 JOUAN, p. 210, attribue la paternité de la scène aux «Skyrioi» d'Euripide que l'on retrouve dans un récit fortement apparenté d'Apollodore signalant qu'«Ulysse le découvrit au moyen d'une trompette».

103 Voir MORAND 1994, p. 255-259.

104 STACE, *Achilléide*, I, 841-888.

105 HYGIN, *Fabulae*, 96.3.

106 LANCHA 1997, p. 308 et p. 330-332.

107 Il s'agit des mosaïques de Palmyre, de Sparte, de Kourion, de Nea Paphos, d'El Djem, de Chérchel, de Tipasa, de Shechem Nablus, de Santisteban de Puerto, de Pedrosa de la Vega, de Keynsham, de Saint-Romain-en-Gal et de Zeugma. Pour une bibliographie à jour et complète (mis à part Zeugma), voir en dernier lieu GHEDINI 1997, p. 691-692, n. 15, qui reprend l'entier du dossier. Plus spécifiquement, pour Pedrosa de la Vega, voir DE PALOL 1975, p. 227-240; pour Saint-Romain-en-Gal, voir LANCHA 1981, p. 191-199, et LANCHA 1997, p. 120-121. La mosaïque de Zeugma, découverte pendant les campagnes de sauvetage du site de 1996 à 1999 n'est pas encore publiée; voir cependant les rapports préliminaires des fouilles dans *Anatolia Antiqua V-VIII*, Istanbul, 1996-1999.

108 Bibliographie complète chez GHEDINI 1997, p. 693, n. 19-20; en particulier, pour le plat de Kaiseraugst, voir VON GONZENBACH 1984, et pour un gobelet en verre récemment trouvé à Köln, voir NEU 1994. Pour la peinture murale, voir par exemple en Italie du Nord, à Aquilée (F. ORIOLLO, «Le pitture della *domus sottostante il battistero di Aquileia*», in: D. SCAGLIARINI CORLÀITA éd., *I temi figurativi nelle pittura parietale antica (IV sec. a.C. - IV sec. d.C.)*, Atti del VI Convegno Internazionale sulla Pittura Parietale Antica, Bologna, 20-23 settembre 1995, Bologne, 1997, p. 259-261 et 404, qui donne toute la bibliographie des occurrences du thème en peinture); en Turquie, à Ephèse, sur les murs de la maison H2/14 (V. M. STROCKA, «Die Wandmelerei des Hanghäuser in Ephesos», *Forschungen in Ephesos VIII.1*, 1977, p. 107-109, fig. 220, 221 et 223).

109 MORAND 1994, p. 264-265.

Fig. 411

Achille à Scyros, Pedrosa de la Vega (E)
(LANCHA 1997, pl. LXXXIV).



Fig. 412

Mosaïque d'Achille, Saint-Romain-en-Gal (LANCHA 1981, pl. C, dessin de Schneyder).



Fig. 413

Mosaïque d'Achille, Saint-Romain-en-Gal (LANCHA 1981, pl. CI, aquarelle d'Artaud).



duisent peut-être la demande expresse du propriétaire des lieux de représenter une porte et une enceinte du type qu'il était possible de contempler dans la région. Dans cette optique, le soin apporté à la représentation de détails architecturaux et la place occupée par la muraille massive en blocs isodomes située au premier plan ne sont certainement pas fortuits. Il faut y voir un emblème de «romanitas», fortement marqué dans les provinces et lié à la politique des fondations de cités¹¹⁰.

Du point de vue de la composition, la ligne de fuite de l'enceinte, provoquant une perspective oblique, peut sembler mal maîtrisée mais résulte certainement d'une volonté délibérée. Cette perspective asymétrique imprime un mouvement de rotation du pseudo-emblema dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (fig. 414). De la sorte, elle invite le visiteur qui entre dans la pièce à se diriger vers le fond, vers la banquette, où il se retournera pour jouir d'un point de vue favorable à l'admiration des tableaux¹¹¹. Le découpage de la scène en ses deux moments distincts, le début et la fin de l'histoire, est une particularité de la mosaïque d'Orbe.

Enfin, l'apparition dans ce canevas d'inspiration (et de réalisation) typiquement rhodanienne, de motifs décoratifs largement présents à Avenches ou dans la villa voisine d'Yvonand-Mordagne (lierre à feuilles cordiformes, fleuron tournoyant B1, pelves, noeuds de Salomon) permet de penser que les idées circulaient largement dans le monde des artisans-mosaïstes.

Conclusions

La mosaïque d'Orbe frappe par son réalisme et par sa composition «tendue» alors que son parallèle le plus proche, la mosaïque de Saint-Romain-en-Gal, se caractérise

110 Théorie développée par LAVAGNE 1988a, p. 135-147.

111 Ce phénomène est bien connu dans la peinture pompéienne et a été largement étudié par CLARKE 1991, SCAGLIARINI CORLÀITA 1974-1976, ENGEMANN 1967 et LAVAGNE 1994, p. 206.

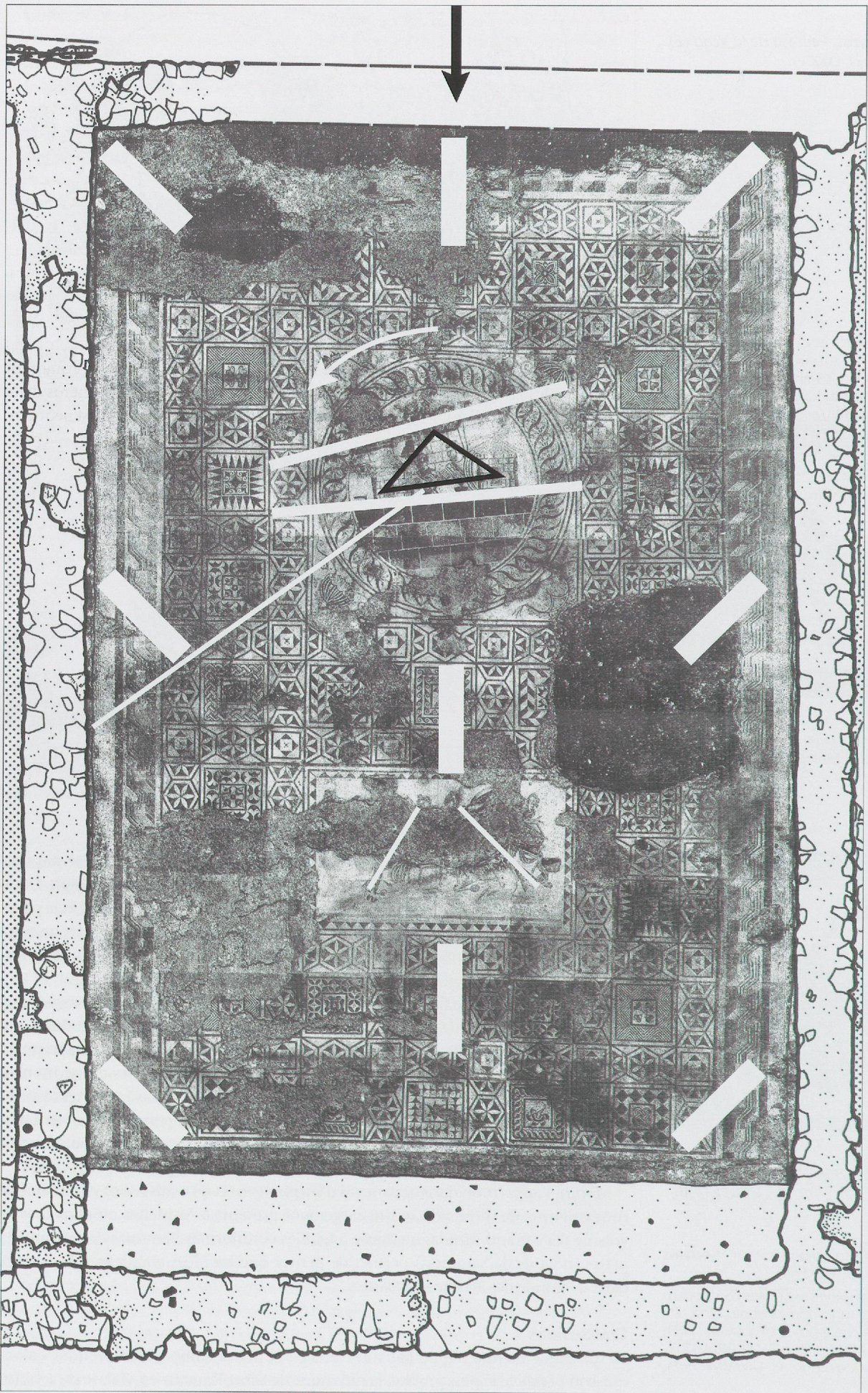


Fig. 414 Page précédente
Principales lignes de fuite et de composition de la mosaïque 9.
Montage C.-A. Paratte.

au contraire par l'aspect figé et peu expressif des personnages; la différence de composition provient peut-être aussi du fait que la mosaïque de Saint-Romain-en-Gal semble plutôt conforme au schéma d'une scène de théâtre ou d'une pantomime¹¹². S'il est évident que ce sont des artisans-mosaïstes rhodaniens qui ont travaillé à Orbe, force est de constater qu'ils étaient arrivés à un sommet de leur art, qu'ils avaient intégré plusieurs influences, dont le motif de consoles en relief, et qu'ils étaient parfaitement capables d'incorporer des éléments réalistes à la demande du commanditaire, comme le thème des murailles. Cette appréciation stylistique, qui place la mosaïque d'Orbe en apogée de série, n'est pas contradictoire avec les données de terrain et permet de confirmer une datation de la fin du II^e s. ap. J.-C. pour la pose du pavement. Une telle datation remonte malgré tout d'une vingtaine d'années la datation proposée jusqu'à maintenant par les auteurs pour l'arrivée en Suisse de ce type de pavement¹¹³; il apparaît en fait que sa diffusion est très rapide, voire contemporaine des exemplaires rhodaniens.

Placé dans une salle de réception, environné d'éléments du culte bachique, l'épisode d'Achille à Scyros était destiné à être raconté aux visiteurs. Tout en permettant au maître des lieux de montrer sa culture, la victoire sur lui-même du héros de la guerre de Troie servait aussi à exalter la propre *virtus* du propriétaire. Il n'est peut-être pas dénué de sens de mettre ce thème en relation avec la présence dans la *villa* d'un *mithraeum*, construit lui aussi à partir de la fin du II^e s.¹¹⁴. Achille, modèle à suivre, héros païen, devient la figure à opposer à l'idéal chrétien qui s'affirme de plus en plus¹¹⁵. Il permet ainsi au propriétaire de la *villa* d'Orbe de lui faire porter les valeurs que ce dernier entend transmettre.

112 Mais elle ne subsiste que par un dessin et une aquarelle; peut-être sommes-nous abusés par une mauvaise fidélité à l'original (LANCHA 1997, p. 308).

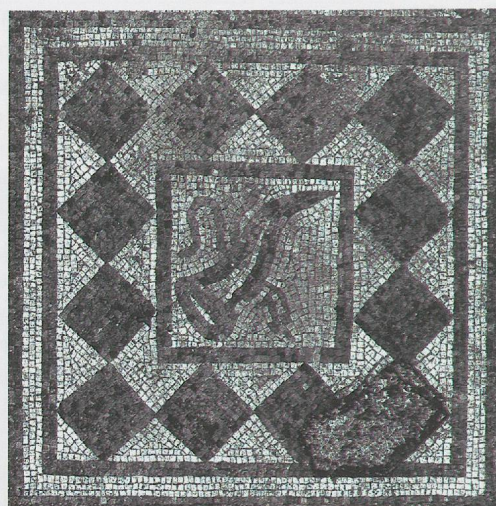
113 LANCHA 1981, p. 118, «début du III^e s.», LANCHA 1977, p. 42, «entre 200 et 250».

114 MARTIN PRUVOT 1998. Voir aussi vol. 1, p. 278-326.

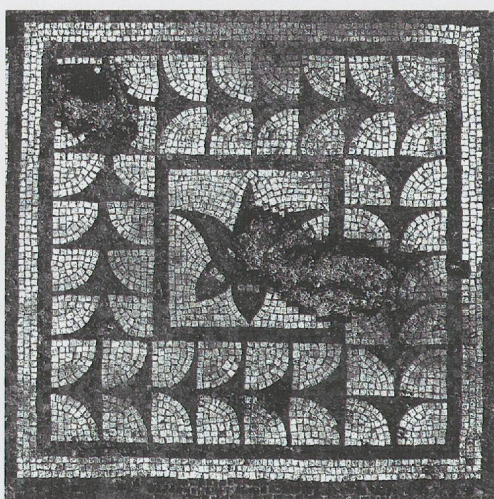
115 ROUSSEL 1991, p. 472.



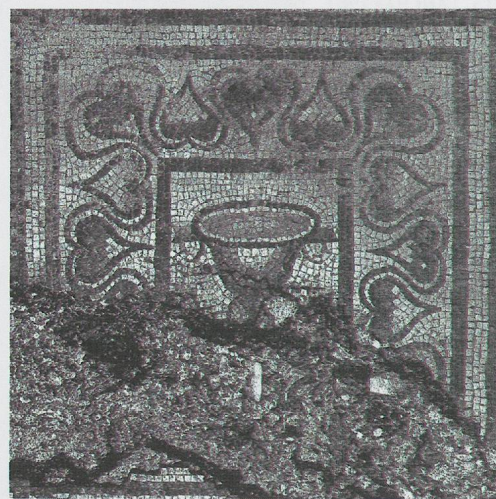
1: case A1



2: case A3



3: case A5



4: case A6



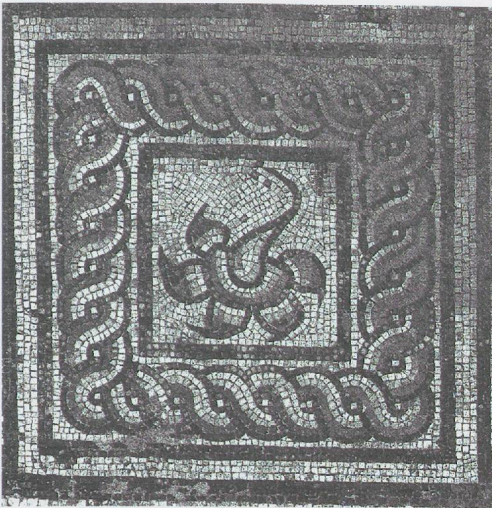
5: case A7



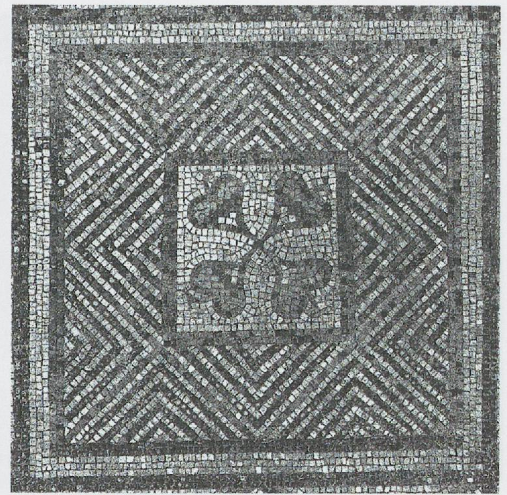
6: case A8

0 ————— 50cm

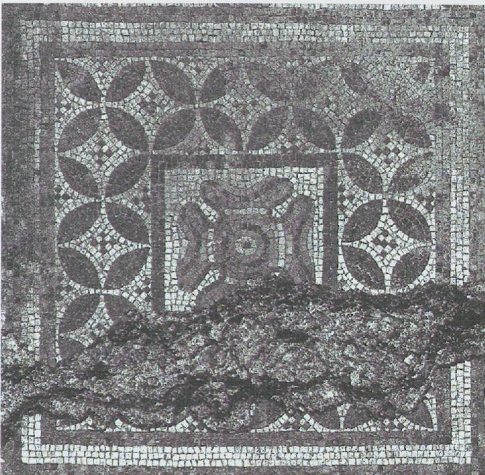
Fig. 415



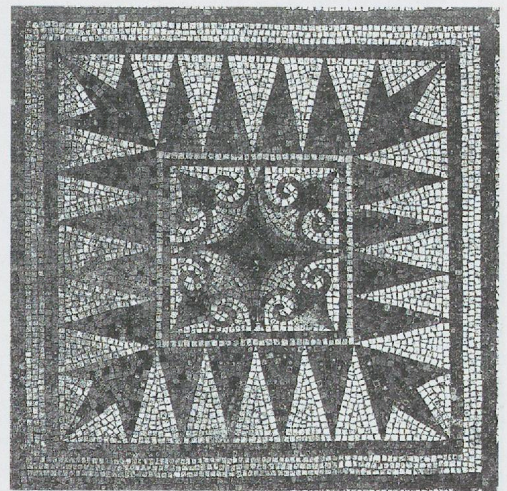
7: case B1



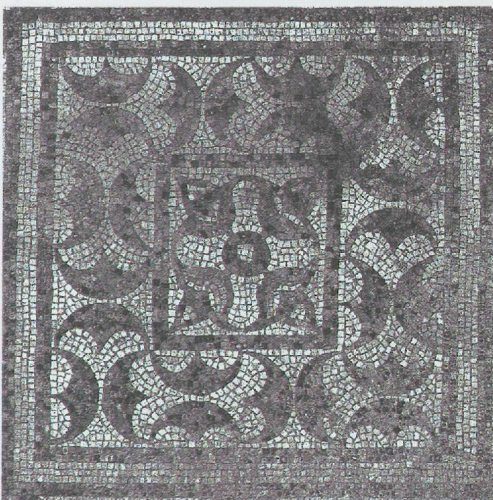
8: case C1



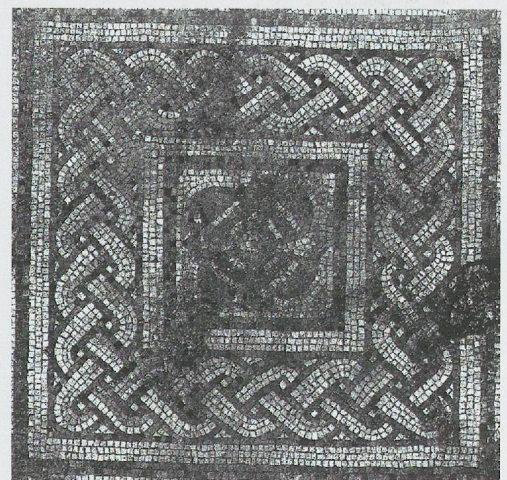
9: case D2



10: case E4

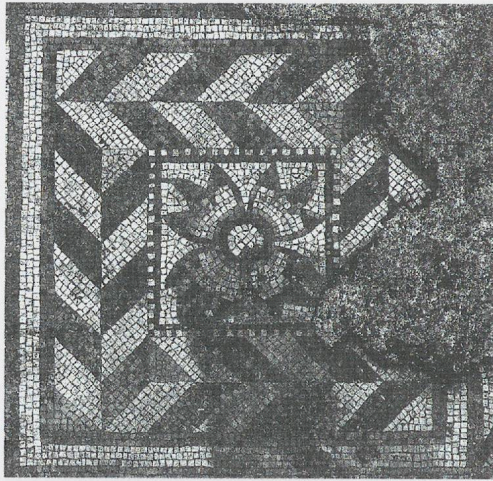


11: case F4

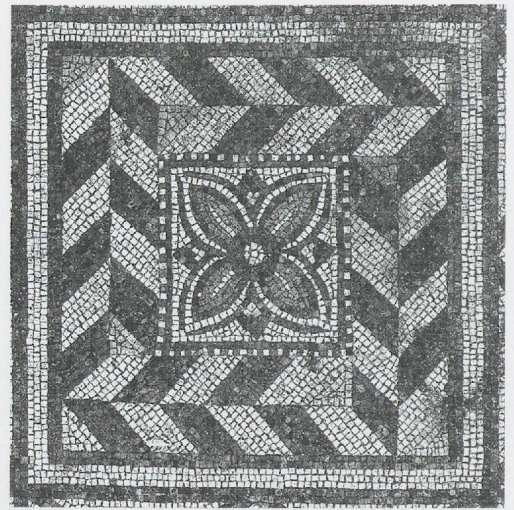


12: case G2

0  50cm



13: case H2



14: case I1



15: angle sud-est du panneau 1



16: angle nord-est du panneau 1

0  50cm



0 50cm



La mosaïque perdue (le *frigidarium* L 165 et l'*opus musivum* dans les grands thermes)

Yves Dubois

Découverte et localisation

Le secteur thermal oriental de B1, dégagé entre 1998 et 2000, a principalement livré quantité de fragments de placages, en calcaire blanc comme en marbre, attestant l'importance de ce genre de revêtement dans les salles d'eau et sa récupération systématique (voir p. 94-121). Mais sont également apparus, répartis sur l'ensemble de la zone, des milliers de tesselles en pâte de verre coloré, témoignant de l'existence d'une mosaïque perdue (fig. 422, voir planche couleur p. 561). En 1998, quelque 10'800 tesselles – dont 6662 en pâte de verre – ont été récoltées, avec des concentrations dans la pièce du bassin chaud L 167, dans les hypocaustes du *tepidarium* L 159 et des locaux 158 et 161, ainsi qu'au-delà, au sud de ces pièces et dans la palestres L 166 (tableaux 1a et 1b). Mais la concentration majeure provient de la démolition remplissant le bassin froid 829 du *frigidarium*, en L 165, d'où ont été retirées, mélangées aux autres composantes de la décoration de ce local, pas moins de 3740 tesselles de couleur, désignant ainsi de façon incontestable la localisation d'origine de cette mosaïque.

C'est en effet sur les parois encadrant la piscine que ce type de mosaïque – où à défaut, l'iconographie qu'elle présente habituellement – est attendu, dans une mise en oeuvre spécifique associant des matériaux décoratifs caractéristiques, retrouvés, eux aussi, dans le bassin: des stucs, des fragments d'enduits peints, des coquillages marins; outre l'énorme concentration de tesselles en pâte de verre et la présence de ces composantes décoratives, l'attribution à L 165 est étayée par un fragment d'accrochage du *tessellatum* à la paroi: il est constitué d'un épais lit de chaux, où s'inscrivent en négatif douze tesselles, appliqué sur une couche de mortier de sable identique au support des peintures murales et du stuc retrouvés dans le remplissage du bassin (fig. 423 et voir p. 73-76). Il est par ailleurs prouvé que la finition du bassin lui-même, au fond en dalles de terre cuite et aux parois enduites au tuileau, excluait tout décor en *opus musivum* (voir vol. 1, p. 176).

Les tesselles, dispersion et couleurs

Le comptage de la totalité des tesselles en pâte de verre récoltées dans l'édifice B1 et ses abords immédiats durant les autres campagnes de fouilles porte leur nombre de 6662 à 8319¹¹⁶. L'examen de leur répartition met en évidence une sur-représentation des locaux à structure creuse (bassins, *areae* d'hypocauste) qui ne saurait toutefois concurrencer la concentration principale en L 165; il montre de même une dispersion nette, au gré des processus de démolition/récupération, dans la palestres joutant L 165, ainsi qu'au sud de l'édifice et dans la cour de service L 192; il révèle enfin la seconde forte concentration de tesselles (environ 1650), disparues dans les égouts et les canalisations d'évacuation des thermes, Cn 114, 115, 830 et 837.

La palette des couleurs présente une grande diversité puisqu'elle couvre plus d'une trentaine de teintes, issues de dix couleurs de base (tableau 2). Une caractéristique cependant s'impose d'emblée: le bleu et le vert y sont traduits respectivement en huit et cinq nuances, attestant de leur importance pour les rendus de la composition: le bleu passant d'un outremer éclatant à un bleu ciel, le vert suivant la même gamme avec moins de nuances; leurs affinités se traduisent dans les turquoises, ici réunies sous une seule rubrique mais clairement observées en 1998 (tableau 1a)¹¹⁷; on notera aussi les nuances délicates des blancs et des gris. Majoritaires, les bleus et les verts dominent aussi largement le corpus, toutes nuances confondues, avec 4561 tesselles bleues et turquoise, soit plus de la moitié du corpus, et 1605 tesselles vertes, soit près du cinquième du corpus¹¹⁸. Suivent comme couleurs principales le jaune et le blanc, le rouge et le noir, enfin le gris; une série de nuances des teintes principales puis des couleurs très peu représentées, mises en oeuvre pour des détails iconographiques, terminent la pyramide inversée des tesselles utilisées dans cette mosaïque.

116 La prise en compte des tesselles collectées durant les campagnes de 1988, qui ont vu le dégagement des petits thermes, et de 1999 et 2000, qui ont permis l'exploration des grands thermes et de la cour de service L 192, se justifie par l'unité architecturale de B1 et permet d'augmenter la base statistique pour l'analyse des couleurs; elle a aussi confirmé la concentration des tesselles sur le seul grand complexe thermal. Les quantités récoltées ces années-là sont en effet mineures par rapport à 1998: 379 tesselles en 1988, dont 306 proviennent des égouts Cn 113, 114, 115; 939 en 1999, provenant principalement de la façade occidentale des thermes (L 162, 163) et de la cour L 192; 339 en 2000, la plupart issues de cette même cour. La fouille de 1998 reste donc assez représentative de la dispersion de la mosaïque.

117 La présente étude, développant celle, préliminaire, faite en détail sur le matériel de 1998, s'est fondée sur les saisies des bases de données de l'IASA; quelques dénominations de couleurs y diffèrent, qui ont pu être assimilées, après vérification sur les tesselles, telles le bleu outremer correspondant au bleu foncé; dans le doute, nous avons cependant conservé certaines dénominations suspectes, telles bleu roi, bleu-vert, brun-rouge, qu'un réexamen exhaustif mais fastidieux du corpus aurait sans doute permis de préciser ou d'assimiler.

118 Il est intéressant de noter, en matière de représentativité des couleurs, que la proportion du bleu corrobore celle calculée à partir des 3739 tesselles issues du seul bassin 828, qui comptait 1879 tesselles bleues, mais était sous-représentée en vert avec près de 390 tesselles; l'ensemble de la fouille 1998 donne par contre une proportion de près d'un sixième de teintes vertes.

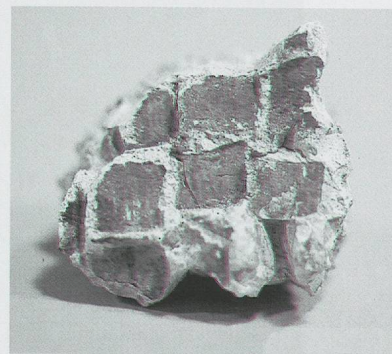


Fig. 423

Négatif d'accrochage des tesselles en paroi.

Les composantes ornementales

Parmi les autres matériaux décoratifs, les enduits peints et les fragments de stuc sont présentés aux p. 73-77, et nous n'y revenons pas; rappelons simplement ici que les enduits constituent l'un des très rares ensembles picturaux attesté dans le grand secteur thermal, et qu'ils imitent des placages de marbres colorés, dans la ligne de ceux ornant les petits thermes. Il vaut par contre la peine de s'arrêter sur la dernière composante, pour ainsi dire obligée, de ce type de décoration de *frigidarium*: ce sont une centaine de fragments de coquillages marins, de l'espèce *Cardium edule*, retrouvés dispersés dans les thermes, avec une nette concentration dans le

Tableau 1a

Fouille 1998 - Répartition des tesselles par couleur

matière/couleur	quantité
grès gris	1053
calcaire blanc	2576
total calcaire blanc et grès gris	3629 dont 1376 en L 165
calcaire jaune	30
calcaire rougeâtre	448
roche beige-rouge (= brûlée?)	102
terre cuite sigillée (orange)	4
total	4213

<i>Verre et pâte de verre</i>	
verre transparent naturel	15
blanc	597
blanc-gris	89
blanc-rose	3
bleu	378
bleu roi	25
bleu foncé	1622
bleu clair	894
bleu très clair / ciel	61
bleu turquoise	665
brun	13
gris	114
gris-rose	1
jaune	635
jaune-vert / vert-jaune	14
noir	183
rouge	154
rouge foncé	2
vert	540
vert clair	252
vert foncé	265
vert et rouge !	1
vert très clair	6
vert turquoise	133
total	6662 dont 3739 en L 165

Tableau 1b

Répartition par local et type de tesselles

local	quantité	colorées	noires/ blanches	noires	blanches
16	281			101	180
17	1				
26	65				
30	17				
31	74	47	27		
150	227	201	26		
151	21	6	15		
153	4		4		
154	125	20	105		
155	65	9	56		
158	733	333	400		
159	369	343	26		
161	253	252	1		
162	80	80			
163	25	25			
165	5115	3739	1376		
166	223	215	8		
167	479	422	57		
168	34	28	6		
170	11	7	4		
172	34	34			
173	495	49		446	
174	3	3			
ext. 161-158 + égout	1909	1187	722		
ext. égout	158				
total	10'885				

Tableau 2

Couleurs des tesselles en pâte de verre

Corpus des fouilles 1988-1998-1999-2000

verre transparent naturel	17
blanc	615
blanc-gris	89
blanc-rose	3
bleu	480
bleu roi	25
bleu foncé	1733
bleu outremer	393
bleu clair	1026
bleu très clair / ciel	70
bleu turquoise	665
bleu-vert	13
brun	13
brunâtre	2
brun-rouge	3
brun foncé à noirâtre	1

Tableau 2 (suite)

gris	125
gris-bleu / bleu-gris	16
gris-rose	1
gris-vert	8
jaune	713
jaunâtre	8
jaune-vert / vert-jaune	21
noir	234
orange	2
rose	1
rouge	245
rouge foncé (bordeaux)	5
vert	636
vert clair	341
vert foncé	489
vert très clair	6
vert turquoise	133
vert et rouge	1
turquoise	156
+ indéterminées	30
total	8319



Fig. 424
Cardium edule.

bassin 829 (15 individus), dans la palestre adjacente L 166 (8 individus), et dans la cour de service L 192 (16 individus) selon une répartition similaire aux tesselles (fig. 424)¹¹⁹.

Prisés pour leur forme régulière, cannelée, et leurs dimensions (sections de 3-3,5 cm, 5-6 cm et de 7-8 cm à Orbe), les *Cardia edulia* constituaient, avec d'autres coquillages absents sur le site (comme le *Murex* dont on tirait la pourpre), un ornement à connotation marine, apparenté aux oves. Ils étaient utilisés en lien étroit avec les stucs, les mosaïques et la peinture dans des compositions dont ils matérialisaient, sous forme d'incrustations linéaires, les articulations géométriques (bandes, encadrements, frises, frontons) ou soulignaient les saillies architecturales (angles de paroi, arêtes de voûte, décrochements). Ces incrustations, destinées à se démarquer d'un fond coloré, étaient réalisées en appliquant sur le mortier frais les coquilles, généralement remplies de stuc pour en faciliter l'adhérence, en suivant un tracé préparatoire; le motif est souvent souligné de lignes de tesselles, surtout lorsqu'il a fonction d'encadrement dissociant mosaïque et peintures¹²⁰.

Ce genre d'ornementation des parois, dite mixte puisqu'il conjugue des matériaux aussi différents que la pâte de verre, propre à la réalisation de mosaïques polychromes

119 Notons également 20 fragments provenant des égouts et canalisations sus-mentionnés. Pour l'ensemble du site, le corpus est constitué de 111 fragments, dont 90 proviennent de B1.

120 ERISTOV 1995; ERISTOV/DE VAUGIRAUD 1994, p. 85-100 et 114-118; BARBET 1981.

éclatantes et faciles à entretenir, la peinture, le stuc et des éléments incrustés de natures diverses – tels que coquilles, concrétions calcaires, stalactites, pierres ponces, pains de pâte de verre – trouve son origine dans la décoration de fontaine et de nymphée. Lieux de fraîcheur traduisant architecturalement le *locus amoenus*, refuge des nymphes, les exemples les plus connus en sont les fontaines privées des maisons campaniennes, petites grottes artificielles «à rocailles», dans le troisième tiers du I^{er} s. ap. J.-C.¹²¹; par extension, de la grotte sylvestre à la grotte maritime qui accueillit la divinité née de l'écume, la décoration mixte est introduite dans les thermes, en particulier pour orner l'environnement des bassins des *frigidaria*, avec une plus grande place donnée à la peinture ou la mosaïque pour représenter scènes marines de pêche ou figurations du bestiaire mythologique et de Vénus. Ce goût se développe dans les provinces dès le milieu du II^e s. de notre ère, et se rattache à une mouvance mise en évidence par les travaux successifs de F. B. Sear, C. Allag et A. Barbet, H. Eristov et J.-P. Darmon¹²². Elle s'y développe avec un certain bonheur vers la fin du II^e s. et a pour lieu de prédilection les zones hautes ou les plafonds des thermes.

Position et iconographie

Si la localisation de la mosaïque pariétale dans le *frigidarium* L 165 ne laisse aucun doute, et si elle constitue sans conteste la dixième mosaïque ornant la *pars urbana* de cette villa, son extension est difficile à estimer, puisqu'elle se conjugue avec les peintures murales. Au sein de la composition générale ornant les parois du local 165, où les imitations de marbres devaient revêtir une certaine importance et assuraient la transition avec le bassin, la mosaïque, vraisemblablement limitée par les stucs et les coquillages, a pu occuper une position privilégiée mais réduite – axiale par exemple –, sous forme de large tableau, ou un registre décoratif complet. Qu'elle ait aussi pu englober le plafond, en ce cas voûté, n'est pas à exclure.

Sur le plan iconographique, l'importante proportion des tesselles bleues et vertes soulignée plus haut oriente nettement vers le répertoire marin: leurs treize nuances, augmentées des blancs, permettent un rendu chatoyant des surfaces d'eau, voire du fond lui-même de la scène; ce sont aussi, avec les jaunes, les rouges et les noirs, les couleurs utilisées pour peindre les chairs de monstres marins, hippocampes et dauphins, et les poissons. On ne donnera ici, parmi les maints exemples d'un traitement identique du thème marin, que les peintures murales et les mosaïques de bassin les plus proches de ce qu'a pu être la composition de Boscéaz: en Suisse, les *frigidaria* des villae de Münsingen et de Hölstein, dans le canton de Berne; en Allemagne, la voûte en cul-de-four du *frigidarium* des thermes de la villa de Mülheim-Kärlich; en France, celle de l'actuelle chapelle de Langon¹²³.

Mais si la scène pariétale est marine, elle a pu évoquer plus étroitement Vénus, sinon même la représenter, suivant la tradition mentionnée plus haut. Notons simplement que le registre de représentation limité et sa position privilégiée dans la pièce, se retrouvent, par exemple, dans le *frigidarium* des thermes suburbains de Pompéi – où, à défaut de Vénus, c'est son amant entouré d'Érotas qui est représenté¹²⁴ – ainsi que, pour prendre une fourchette chronologique large, recoupant la date de construction du palais d'Orbe, dans les *frigidaria* des thermes du Phare et des Sept Sages à Ostie¹²⁵. Notons aussi que la conception architecturale des *frigidaria* d'Ostie, particulièrement le second, correspond à celle retenue à Orbe, qui considère le bassin comme une pièce complète et autonome, largement ouverte sur le *frigidarium*.

D'autres tesselles et d'autres coquillages

De la zone des grands thermes sont également issues près de 4220 tesselles de calcaire blanc et jaune, de grès gris-noir et de calcaire rougeâtre; les tesselles noires et blanches, au nombre de 3560, proviennent pour 1376 d'entre elles du remplissage du bassin 829 du *frigidarium*, 446 de la citerne L 173 du bassin chaud, 400 de L 158 et 722 des égouts (tableau 1a). La majorité de tesselles en L 165 invite à les associer à la décoration de la pièce, parallèlement à la mosaïque polychrome, dans une ornementation secondaire, probablement linéaire et d'encadrement. Mais une telle mise en oeuvre a pu aussi intervenir, ailleurs, de façon ponctuelle, pour orner, par exemple des compartiments, les seuils et les passages d'autres pièces des thermes, ou des encadrements de bandes, de filets ou de motifs géométriques répétés, les sols

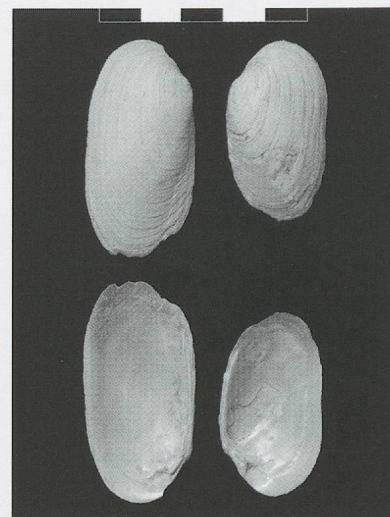


Fig. 425
Unio crassus.

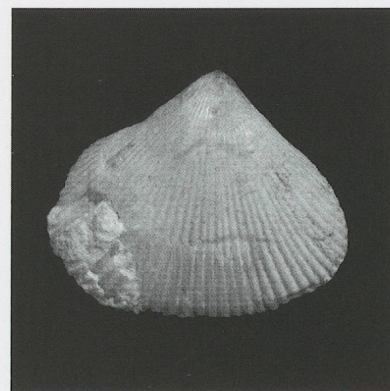


Fig. 426
Rhynconelle (fossile).
Dim. 2 x 2,5 cm.

121 JOLY 1962; SEAR 1977.

122 Voir principalement: SEAR 1977; ERISTOV 1995; DARMON 1994, p. 20-23, 32-33, 36-37 et 42-47. Voir également: LAVAGNE 1988c, p. 405 sq. et p. 627 sq.; FUCHS 1997, p. 474-475. À noter également la synthèse récente de HEIDET 2004.

123 Respectivement: KAPOSSY 1966, en partie p. 25 et 37; GOGRAË 1997, p. 253, fig. 6; FRANZÉ 1999.

124 JACOBELLI 1988, p. 207.

125 FUCHS 1987, p. 73-74; pour d'autres exemples d'Ostie, POCARDI 2001, p. 162-163.

Fig. 427

Cypraea pantherina. Dim. 7,5 x 4 cm.

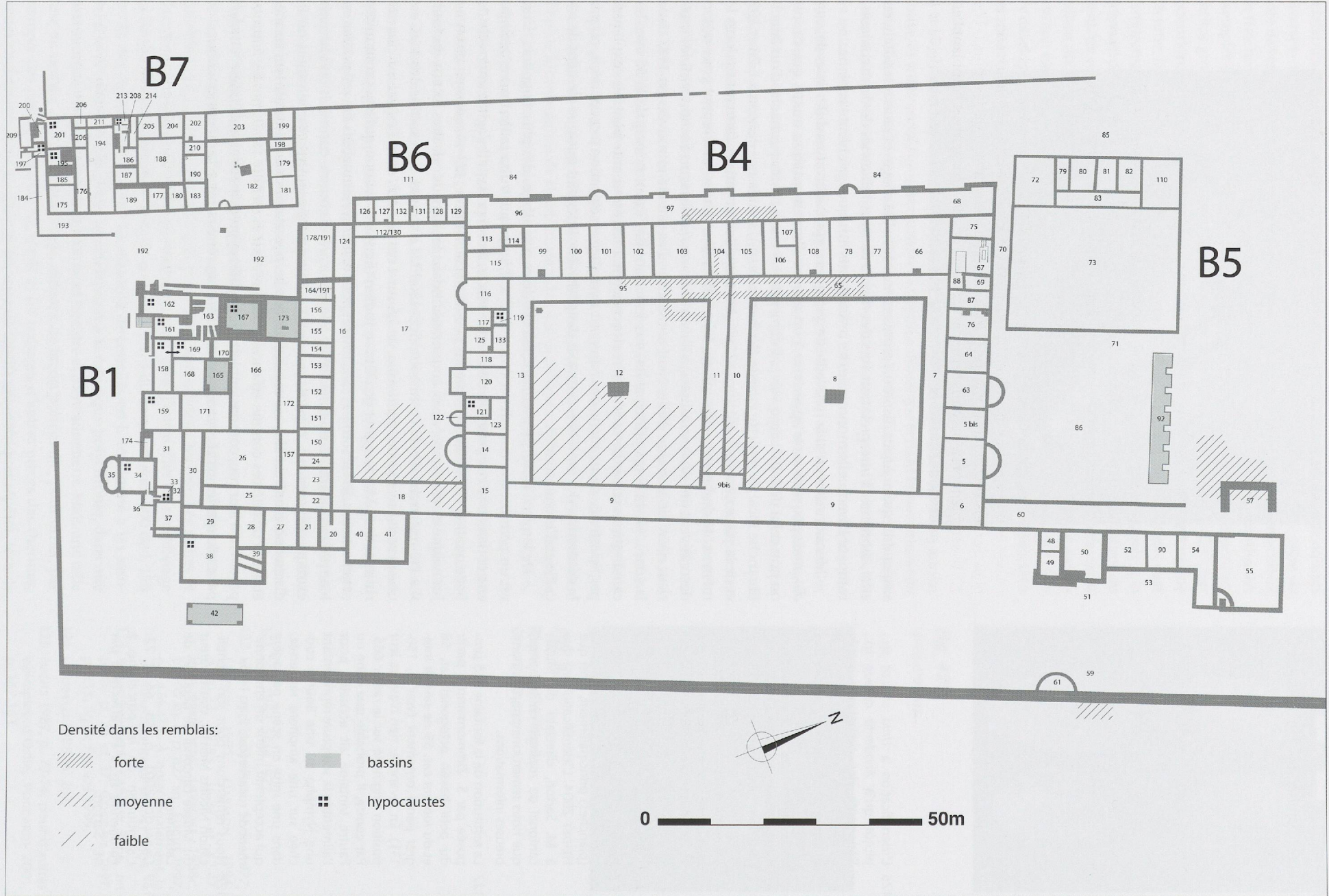


- 126 L'identification à *Unio crassus* sp., plutôt qu'à *Anodonta cygnae* sp., l'Anodonte des cygnes ou moule des marais, est fondée sur l'épaisseur importante de la nacre, propre à la première espèce. *Unio* sp. colonisait encore les rivières du Plateau et surtout la plaine de l'Orbe au XIX^e s., et a pu donc faire l'objet de récoltes à fin décorative. L'usage des ressources locales, même en matière de coquilles décoratives, est attestée en Bretagne et en Charente-Maritime (F), où des coquillages océaniques locaux, *Donax vittatus*, *Gibbula umbilicalis*, *Littorina littorea*, *Tellina tenuis*, ont été utilisés dans des décorations mixtes; DARMON 1994, p. 20-23 et 42-47 (planches) principalement, ainsi que HEIDET 2004. L'identification est due à M. Sartori, directeur du Musée cantonal de zoologie de Lausanne, que nous remercions pour ses nombreuses informations.
- 127 La restitution de la fontaine 665 proposée par S. Zimmermann à partir du petit bassin octogonal cat. 58 et du *labrum* cat. 59 ne saurait intégrer pareil ornement (voir p. 130-131). En revanche, rien n'assure leur position originelle sur le radier 665. Par contre, il est probable que l'une ou l'autre fontaine ait accueilli, pour l'alimenter, la sculpture représentant une Nymphé ou une Source couchée sur une amphore renversée, dans une mise en scène paysagère qui accepterait mieux un environnement de rocaille (cat. 5, p. 147).
- 128 Nous remercions pour son identification Nicolas Meisser, conservateur du Musée cantonal de géologie de Lausanne.
- 129 CAPALDO 2001, p. 48, 66 et 72. L'attribution de la porcelaine à *Pantherina* sp. a été effectuée par M. Sartori.

suspendus, qui ont tous disparu. La présence de tesselles rouges et jaunes tendrait, en effet, à orienter l'interprétation vers des motifs de frise, rehaussés de deux couleurs, rompant l'éventuelle monotonie des revêtements lithiques gris bleuté et blanc.

Mentionnons aussi la trouvaille de quelques coquilles bivalves différentes des *cardia*, mais pouvant avoir appartenu à un registre d'ornementation mixte, que ce soit ou non celui de L 165: cinq valves longues de 4-5 cm, à l'intérieur nacré, d'un lamelibranche local, la mulette épaisse (*Unio crassus* sp.), sont issues des cours L 26 et 192 et de la pièce chaude L 161 (fig. 425)¹²⁶. Les coquilles retrouvées formant toujours le même côté du bivalve, elles ont pu faire l'objet d'un choix préférentiel pour raison décorative et ont dû être utilisées, à l'inverse des *cardia*, de façon à rendre visible l'intérieur nacré de chacune d'elle. Neuf autres coquilles ont été retrouvées en 1987 dans la cour L 12 du corps principal B4, aux jonctions de l'égoût principal Cn 58 avec les canalisations secondaires S6 et S7; cette concentration étonnante pourrait s'expliquer par l'existence d'une niche ou d'un petit nymphée en élévation à cet endroit, ou par la décoration des fontaines centrales des péristyles, intégrant quelque élément de rocaille et d'incrustation¹²⁷.

De la pièce L 161 proviennent encore deux coquillages des plus singuliers. L'un est un petit bivalve complet et fermé de 2 x 2,5 cm qui, vu sa taille, aurait aussi pu entrer dans une composition décorative mixte, à ceci près qu'il s'agit d'un fossile de belle qualité, conservant encore un peu de nacre; l'espèce, *Rhynchonella* sp., vivait au Jurassique et se retrouve assez couramment dans les massifs calcaires locaux du Jura; il a été recherché dès la Préhistoire (fig. 426)¹²⁸. Le second, non moins original, est une porcelaine, *Cypraea pantherina*, de 7,5 sur 4 cm de haut, dont l'espèce est caractéristique de la Mer Rouge et de l'Océan Indien (fig. 427). Si ces coquillages sont certes ornementaux, ils ne sont pas sans intérêt pour cerner certains goûts des propriétaires; leur présence dans les thermes invite à les interpréter comme curiosités ou souvenir exotique exposés aux regards, propres à susciter l'étonnement, l'admiration ou la discussion érudite... Notons cependant que les porcelaines, en raison de leur forme, étaient considérées comme efficaces pour prévenir la stérilité féminine: les femmes portaient à leur cou, comme amulette, les petites cyprées méditerranéennes¹²⁹; il n'est pas exclu que les cyprées exotiques aient eu, sans être portées, la même fonction.



Les peintures murales. Étude préliminaire

Yves Dubois

Les enduits peints de la villa antérieure

Conformément à la tradition romaine, la villa antérieure était ornée de peintures murales. Les enduits, qui assuraient la fonction première de protection des maçonneries, recevaient la décoration conférant son caractère à la demeure.

Situation et conservation

Appartenant sans conteste à l'établissement daté du I^{er} s. découvert sous le bâtiment B4, des enduits peints d'excellente qualité ont été récoltés depuis 1987 dans les remblais de construction de la villa principale. Attestés en nombre dans les cours L 17 et 12, ils semblent présents dans la plupart des couches de terrassement comblant l'ensellure molassique sous B1 et le sud de B4 (fig. 428)¹³⁰. La découverte, en 1993, de la villa antérieure et du matériel associé a permis d'identifier ainsi leur origine. En effet, les tranchées de récupération des murs liées à l'arasement de cette villa contenaient un matériel identique à celui exhumé en 1987/1988, quoique plus varié, prouvant l'unité décorative de l'établissement précoce. Particulièrement spectaculaire, un important gisement de fragments a été également découvert dans l'édifice B1, sous la forme d'un remblai d'égalisation sous le sol de la pièce L 152.

Les cours méridionales L 17 et 12 présentaient un remblai intermédiaire particulièrement riche, au contraire de la cour nord, L 8, qui n'a pas nécessité de mise à niveau¹³¹. Dans la cour L 12, les enduits se concentraient autour de la fondation de la fontaine centrale St. 665. Dans les vestiges de la villa antérieure, ce sont principalement les négatifs des murs 418, 422 et 455 qui ont livré le matériel le mieux conservé; les remblais de L 95 et, dans une moindre mesure, L 65, en contenaient également, plutôt sous forme de remplissages localisés liés au mur initial de façade M 440/442, abandonné en cour de chantier au profit de M 396 (voir vol. 1, p. 144). Les remblais de la pièce L 152 étaient uniquement constitués d'une quantité considérable d'enduits appartenant aux différents décors de la villa du I^{er} s. (voir vol. 1, p. 109).

Les ensembles picturaux

Le remontage et l'étude des enduits distinguent une dizaine de groupes cohérents de fragments, rattachables à autant de décors. Cinq groupes particulièrement nombreux – et récurrents dans la dispersion du matériel sur le site – représentent probablement les décors principaux de la villa; ils autorisent une compréhension assez précise de leur composition et peuvent être restitués sans grande difficulté. Les autres groupes de fragments épars illustrent plutôt des motifs ou des séquences décoratives. La présentation qui suit synthétise une étude qui est présentée in extenso dans le volume sur la décoration et la peinture murale à Orbe-Boscéaz¹³².

Le revêtement mural (*tectorium*) et les témoins techniques

Les regroupements ont été définis par l'examen des mortiers de support: quatre types principaux, caractérisés par l'épaisseur de l'*intonaco*, se dessinent, chacun comprenant trois à quatre sous-types en fonction des épaisseurs des sous-couches. Cette approche confirme dans les grandes lignes les regroupements effectués d'après les éléments décoratifs.

Le *tectorium* semble très régulier: il est constitué de quatre à cinq couches de mortier, dont quatre sont conservées, généralement sur une épaisseur de 3,5 à 4 cm (fig. 429). Complet, il devait atteindre les 5 cm. À l'*intonaco* (a) succède une couche (b) de mortier gris-blanc à l'agrégat très fin ou fin¹³³; la couche (c), beige, est plus terreuse et possède un agrégat souvent très fin et dense, mais contient des petits graviers isolés et des nodules de chaux; la couche (d) est assez semblable, à plus forte proportion de chaux.

La couche (b), qui repose souvent sur une interface blanche – un voile de chaux

Fig. 428 Page précédente

Répartition des peintures de la villa du I^{er} s. dans les remblais de construction du palais du II^e s.

130 LUGINBÜHL 1990, p. 10-14.

131 Voir l'étude des niveaux naturels nord-sud et des travaux de terrassement entrepris pour égaliser le plateau de Boscéaz: Rapport 1991-1992, p. 10-14 et 51-54; BERNAL 1996, p. 36-39. Voir aussi vol. 1, p. 38-39.

132 URBA II, CAR 163-165.

133 Est ici utilisée la nomenclature de M. Frizot qui consiste à désigner, à partir de la pellicule ou couche picturale (cp), les couches de mortiers par les premières lettres de l'alphabet, en n'attribuant la lettre qu'en présence de la couche correspondante; ainsi, un enduit «normal» est composé de: (cp, a, b, c, ...), face à un enduit auquel manquerait l'*intonaco* (a), composé de: (cp, b, c, ...). FRIZOT 1975, p. 30-31.

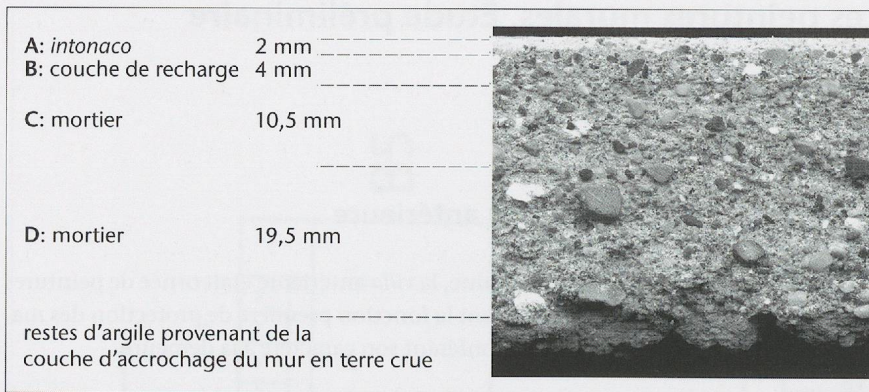


Fig. 429

Coupe du tectorium montrant les différents mortiers.

en surface du mortier sous-jacent (c) – est très caractéristique et constitue à Boscéaz la signature des enduits réalisés au I^{er} s.

La couche (d) présente souvent des traces d'accrochage: sur la foi d'un groupe où le procédé est flagrant (fig. 430), il doit s'agir partout de sillons en chevrons tracés de façon plus ou moins marquée dans l'épaisseur encore meuble d'une couche d'argile, conservée en rares lambeaux accrochés aux chevrons de certains fragments. Ces indices laissent supposer soit une couche argileuse (e) supplémentaire, égalisant la maçonnerie – et perdue par désolidarisation du reste de l'enduit au moment de la destruction de l'édifice ou fondue par la suite – soit que cet argile devait constituer en réalité la structure même du mur, à envisager comme un hourdis d'adobe par exemple, de colombages établis sur des fondations maçonnées. Cette seconde hypothèse, que l'on retiendra de préférence, correspond à une solution architecturale couramment mise en oeuvre au I^{er} s. de notre ère, et qui perdure jusqu'au III^e s.¹³⁴.

La couche picturale atteste d'une maîtrise accomplie des techniques de fresque et mixte¹³⁵: les fonds sont toujours uniformes, malgré parfois leur érosion superficielle, et le lissage des surfaces monochromes est tel qu'il donne à la peinture un poli remarquable, doux au toucher.

Elle présente également deux sortes de tracés préparatoires: le premier, repéré sur le décor à panneaux rouges et candélabres, est incisé et rectiligne, marquant en l'occurrence la place d'un motif répétitif de trifols à point (voir *infra*); le second, à la cordelette, est attesté sur un seul fragment en mauvais état, et délimite apparemment un bandeau vert d'un fond noir, rattachable au décor monochrome noir.

On notera enfin, à côté des pigments courants utilisés pour ces décors, l'usage du vermillon, soit du cinabre, pour souligner le contour d'un motif vert sur fond noir appartenant à un candélabre ou à un compartiment de zone basse.

Les décors

Décor à fond noir (fig. 431, planche couleur p. 540)

Un ensemble se distingue par sa dominante initialement noire, actuellement grise, qui présente un poli et une régularité impressionnants de cette couche de fond, gages d'une haute qualité d'exécution.

Du décor, seule la zone médiane est connue, ainsi que sa prolongation à un registre supérieur blanc, au-dessus d'une corniche perdue en stuc (fig. 431, 1-2). La composition encadre le fond noir d'un bandeau vert bordé d'un filet blanc, peut-être remplacé par un bandeau jaune au contact avec la zone basse (fig. 431, 2-4). Le fond monochrome est scandé par deux à trois types de fins candélabres, reliés entre eux par deux variétés de guirlande et supportant parfois des petits compartiments. Leurs hampes sont lisses, traitées en dégradé du blanc au gris pour leur conférer du volume (fig. 431, 7-10), ou torsadées, en deux tons soulignant le mouvement des deux brins constitutifs (fig. 431, 12-13). Certains fragments présentent des traitements différents encore, plus plats et symétriques (fig. 431, 5, 11). Les principaux ornements sont de petites ombelles à gros festons (fig. 431, 14), à nœuds et pendentifs terminés par un losange à trois points (fig. 431, 5-6) ou consistant en trois motifs de «pattes d'oie» pointés (fig. 431, 15, 17); ils alternent avec des paires de petits coussinets à volute, ourlés de vermillon et posés en «nœuds papillon» sur la hampe (fig. 431, 7-8). La relative variété des hampes,



Fig. 430

Chevrons d'accrochage au revers de l'enduit; ils sont tracés au fer dans le support des peintures, sans doute un mur porteur à «pans de bois» sur solin maçonné.

Photo Fibbi-Aeppli, Grandson.

134 ALLAG/BARBET 1972, p. 950-954; BARBET 1995, p. 65-66; SABRIÉ/SOLIER 1987, p. 248-249, fig. 227; THOMAS 1993, p. 276-277, fig. 115. L'évolution du procédé est largement illustré par les peintures de Paris: ERISTOV/DE VAUGIRAUD 1985, p. 39-41; 1989, p. 16-17, fig. 6 -7; 1994, p. 39 et 42, fig. 125-129; 1997, p. 34-37, fig. 27 et 30.

135 Est dite mixte une technique d'application à mi-chemin entre la fresque et la détrempe, où seuls les fonds sont en général exécutés à fresque. FRIZOT 1982, p. 52-53.

en volume ombré, en aplat ou torsadées, peut aussi suggérer des candélabres composites ou mixtes, conjuguant ces différents éléments¹³⁶.

Des guirlandes, très mal conservées, l'une est à petites feuilles ovoïdes jaunes et blanches rehaussées d'une touche jaune (fig. 431, 18-19), l'autre est à petites feuilles allongées vertes alternant deux feuilles jaunes toutes les cinq feuilles, et régulièrement rehaussée d'un petit fruit rouge vermillon (fig. 431, 20-21).

Le seul compartiment jaune de sommet de candélabre conservé est accolé au bandeau vert supérieur; il présente un motif indéterminable, formé d'un disque (?) à rayons bouletés aux extrémités (fig. 431, 22).

Cette composition peu courante et originale pour nos régions s'inscrit dans une série décorative à fonds unis propre au III^e style; son développement puis son *flo-ruit*, durant le premier quart du I^{er} s. de notre ère, se concentre particulièrement à Vienne et à Lyon, suite vraisemblablement au long séjour d'Auguste et d'Agrippa au moment de la réorganisation des Gaules¹³⁷. Ce type de décor, sobre et élégant, se caractérise par la monochromie propre à chaque zone, seulement agrémentée pour la zone médiane de candélabres grêles, parfois de guirlandes. En cela, le décor urbigène est parfaitement conforme au type, et trouve un parallèle assez étroit avec le décor XVII de la Maison dite «à la Citerne», datée entre 20 av. et 20 ap. J.-C., à Saint-Romain-en-Gal¹³⁸. Cette tendance picturale semble s'être maintenue, sur le Plateau suisse, quelque temps, puisqu'elle est aussi illustrée, entre 35 et 45 de notre ère, par les décors du «salon noir» et, dans une version enrichie, du «salon rouge» de l'*insula* 18 d'Avenches¹³⁹; ce dernier présente en zone médiane des «candélabres» plus complexes qu'à Orbe et dans la vallée du Rhône, mais ses composantes offrent de nombreuses similitudes: le fond monochrome, les guirlandes reliant en feston les ornements de séparation, le candélabre torsadé, ici à trois brins, constituent autant d'éléments communs caractérisant les deux compositions.

De ces trois parallèles découle, à Orbe, un problème chronologique, puisque la peinture témoigne d'un genre décoratif vieux de 25 à 50 ans, voire davantage, en désaccord avec le reste des fresques de la *villa*; son rattachement au premier état de cet édifice, des plus plausible, ne suffit pas à gommer un tel décalage. Il faut probablement voir dans cet archaïsme une volonté nette du commanditaire de réaliser une pièce en style ancien, pour des raisons relevant de la sphère privée (goût personnel, mémoire d'un autre lieu, logement d'un aïeul?).

Décors à fond blanc (fig. 432 et 433, planches couleurs p. 541-542)

Il s'agit d'un type de composition simple à fond blanc se développant au-dessus d'une plinthe de même teinte.

La plinthe, limitée par une étroite bande noire, est simplement mouchetée de jaune et de noir, les deux couleurs utilisées pour partitionner la zone médiane (fig. 432, 1-5). Cette dernière est encadrée par un bandeau noir d'où partent les bandes et filets dessinant les panneaux (fig. 432, 6-7).

Deux à trois aménagements différents des composantes peuvent être notés, ce qui détermine probablement deux décors distincts, éventuellement trois, bien que ce genre de variation apparaisse parfois dans une même composition.

L'aménagement le mieux représenté voit une partition de la zone médiane par des bandes verticales noires, flanquées de filets jaunes formant encadrement intérieur de panneau, et se croisant dans les angles (fig. 432, 7-14); bandes et filets rejoignent en bas une bande noire doublant la limite de plinthe, en haut un bandeau noir, sans doute d'encadrement de paroi (fig. 432, 14-18). Dans un aménagement proche, qui peut n'être qu'une variante du précédent, les filets jaunes se rejoignent à angle droit sans prolongement et dessinent un cadre autonome dans le panneau blanc (fig. 432, 19-20). Ces deux aménagements quasiment identiques peuvent attester deux décors distincts, donc deux locaux, ou appartenir à la même composition, la variante à angle droit étant par exemple mise en oeuvre en position centrale de paroi.

Le troisième aménagement paraît exclure les filets jaunes, et constituerait de la sorte un décor autonome (fig. 433): plus simple mais toujours rythmé par les bandes verticales noires et le dédoublement de la bande horizontale de limite de

136 Ce genre de composition ornementale apparaît à Genève, dans les décors de la *domus* de Saint-Antoine, construite entre 20 et 40 ap. J.-C., et dont les modèles sont à rechercher dans la vallée du Rhône, à Vienne et à Saint-Romain-en-Gal, ainsi qu'en Italie; cf. RAMJOUÉ *et al.* 1995, p. 176.

137 LE BOT/BODOLEC 1984. Et les décors des états 1 surtout, et 2 dans une moindre mesure, de la Maison des Dieux Océan à Saint-Romain-en-Gal: DESBAT *et al.* 1994, p. 86-140. Le répertoire des motifs constitutifs des candélabres de la *domus* de Saint-Antoine, mentionnés en note précédente, se rattache aussi à cette mouvance décorative.

138 DESBAT *et al.* 1994, p. 95 et 98, fig. 67-69.

139 Voir en dernier lieu FUCHS 1995.

plinthe, ici par un filet (fig. 433, 1-4), il semble se limiter à deux filets horizontaux noirs, reliant – en haut et en bas des panneaux – les bandes verticales entre elles ou avec le bandeau d'encadrement de paroi (fig. 433, 1, 4-10), et deux autres filets verticaux, plus écartés que les filets jaunes des précédents décors, reliant les filets horizontaux (fig. 433, 11-15).

Les décors linéaires à fond blanc, qui ornaient généralement couloirs et pièces secondaires, se ressemblent tous fortement, puisque leur variété consiste principalement dans l'agencement des filets. Les trois aménagements attestés à Boscéaz offrent, de ce fait, le panel quasiment complet des versions simples de ce type de décor qui, apparu vers le milieu du I^{er} s., n'évoluera pas durant plus d'un siècle. Souvent, ces décors sont réalisés en noir et/ou rouge, les versions en trois couleurs, intégrant du jaune ou du vert, témoignant de décors plus soignés. On en retrouve l'illustration, pour ne citer que quelques exemples publiés, à Vidy, à Yvonand-Mordagne, à Buchs, à Seeb et à Coire pour la Suisse¹⁴⁰; en France, Limoges et Bourges, Vaison-la-Romaine et Saint-Ulrich conservent des décors analogues¹⁴¹, de même qu'en Allemagne, Cologne, Bad-Kreuznach et Bad Neuenahr-Ahrweiler¹⁴². Les décors des *villae* de Buchs, Mordagne, Seeb et Saint-Ulrich s'apparentent plutôt au premier aménagement représenté à Boscéaz, ceux de Vaison-la-Romaine et de Cologne, plus riches, au second, et ceux de Bad Kreuznach, de Limoges, et de Bourges tout particulièrement, au troisième aménagement.

Décor à panneaux rouges et noirs (fig. 434, planche couleur p. 543)

C'est une composition à dominantes noire et rouge, alternées en panneaux ou en compartiments à filets d'encadrement intérieur. À l'exception de ces filets, aucun motif ne semble occuper les surfaces de couleur; la composition est donc des plus sobres, mais cette sobriété, d'un autre esprit que celle du décor monochrome noir, s'inscrit parfaitement dans les compositions de son temps.

En fonction des motifs disponibles, deux variantes d'aménagement peuvent être également proposées, touchant les deux zones décoratives.

La zone basse présente, au-dessus d'une plinthe noire mouchetée de blanc et de jaune couronnée par un bandeau jaune (fig. 434, 1), des compartiments noirs délimités par une bande verticale blanche (fig. 434, 2-3); ils sont ornés d'un filet intérieur blanc qui repose sur le bandeau inférieur jaune et court sur les trois autres côtés, ou bien forme un encadrement rectangulaire autonome, emboîté dans le compartiment (fig. 434, 4-6). Ces compartiments ont pu alterner avec des compartiments étroits jaune uni ou rouges. Un second bandeau jaune encadré de bandes blanches assure la transition à la zone médiane (fig. 434, 6-7).

La zone médiane consiste dans l'alternance d'un champ rouge et d'un champ noir, séparés par un filet blanc (fig. 434, 8-10, 13-15); à 6 cm de ce dernier court en parallèle, sur le fond noir, un filet jaune d'encadrement intérieur (fig. 434, 9-10, 16-17), qui sur le fragment 10 se dédouble et part obliquement pour former un arceau ou une bâtière. Des filets blancs pourraient servir par symétrie d'encadrement intérieur aux panneaux rouges (fig. 434, 11-12). L'épaisseur respective des filets incite à privilégier le fond noir pour les inter-panneaux, et le rouge pour les panneaux, confirmant ainsi la disposition plausible inverse de zone basse. Comme dans cette dernière, les encadrements intérieurs jaunes et blancs peuvent se développer soit sur trois côtés, et reposer sur le bandeau inférieur, soit courir sur les quatre côtés, formant des rectangles emboîtés autonomes.

Ces compréhensions du décor menant à des restitutions simples de sa composition sont étayées par plusieurs parallèles, à commencer par un décor claudien presque identique de la villa de Buchs ZH¹⁴³. La «chambre peinte» de Vidy, réalisée vers 70 ap. J.-C., et le bi-portique de la maison de l'*insula* 18 d'Avenches présentent un schéma semblable de zone médiane, à filets blancs de séparations¹⁴⁴; les encadrements intérieurs sont rectangulaires dans les panneaux rouges, et absents dans les inter-panneaux ornés de hampes. La terminaison probable en arceau ou en bâtière des encadrements intérieurs jaunes des inter-panneaux trouvent leur pendant à Buchs, dans le décor précoce déjà cité; ce

140 Lausanne-Vidy, Maison du Musée romain: ANDRÉ *et al.* 1995, fig. 16. Villa d'Yvonand-Mordagne, couloirs 10 et 12: DUBOIS 2005, p. 6. Buchs, pièce 3 à l'ouest du cryptoportique: BROILLET-RAMJOUÉ 2004, p. 169-172, fig. 217-218; FUCHS 1989, p. 55, fig. 16c-d. Seeb: FUCHS 1989, p. 110, fig. 29a. Coire, Maison de Mercure: FUCHS 1989, p. 60, fig. 17a; DRACK 1988, p. 50, pl. 10a.

141 Limoges, Maison des Nones de Mars, salle 4, et rue de la Font-Pinot: LOUSTAUD *et al.* 1993, fig. 10-14, p. 77-82. Bourges, décor C, rue Edouard Branly, résidence Maxime Lebrun: LEFÈVRE 1995, fig. 5, p. 193. Vaison-la-Romaine, Maison dite «du Prétoire», pièce III: ALLAG/BARBET 1995, p. 85-87, fig. 3. Villa de Saint Ulrich, cryptoportique: HECKENBENNER 1985, fig. 3, p. 56.

142 Cologne, paroi 920, sous le Dôme; *insula* H/1, décor issu de la fosse 777; *insula* G/1, décor précoce: resp. THOMAS 1993, p. 71-74, fig. 4-5, p. 210-212, fig. 77, et p. 277-278, fig. 116. Villa de Bad Kreuznach, pièce 32: GOGRAË 1997a, p. 49 et p. 52-54, fig. 41-46, p. 99, fig. 91-92. Villa de Bad Neuenahr-Ahrweiler, pièces 5 et 16: GOGRAË 1995, p. 188-189, fig. 38-39, et p. 223-224, fig. 78-79.

143 BROILLET-RAMJOUÉ 2004, p. 175-177, fig. 227. Il s'agit d'une reconstruction fort hypothétique à partir d'un très maigre ensemble peint, mais qui n'en propose pas moins des éléments caractéristiques qui ont permis, ce qui est significatif, d'aboutir à un même schéma de composition.

144 ANDRÉ *et al.* 1995, p. 18-19, fig. 15; DRACK 1988, p. 24, pl. 4a; FUCHS 1989, p. 31.

motif se maintient dans l'agencement des inter-panneaux des décors du II^e s., tel celui du cryptoportique de la même *villa* de Buchs¹⁴⁵. En revanche, la vacuité des inter-panneaux est peu courante; elle apparaît à Vaison-la-Romaine, dans les pièces I et II de la Maison dite «du Prétoire», dont les décors remontent à l'époque flavienne¹⁴⁶. La première propose la même alternance que notre décor en zone médiane, au-dessus d'une zone basse jaune compartimentée par des filets blancs, sur plinthe bordeaux; la seconde, à dominantes jaune et rouge, atteste l'alternance des couleurs en «chiasme», entre zone basse et zone médiane, une solution décorative très courante dans la production provinciale dès le milieu du I^{er} s. et pour une période de plus de 150 ans. Même absence de motif dans les champs à Reims, dans la pièce A de la maison dite «de Muranus», qui monte des champs rouges larges et des champs étroits noirs sur plinthe rose mouchetée¹⁴⁷. La présence de compartiments jaunes et peut-être rouges en zone basse traduit la faveur particulière de cette couleur dans les compositions de IV^e style et ultérieures, souvent propres, en domaine provincial, à la période flavienne; on voit ce choix, dans un agencement différent de celui que nous proposons, sur la zone basse du décor de Vidy, restaurée autour de 100¹⁴⁸. La répartition des fonds proposée comme le schéma de construction du décor, limité à l'essentiel, appartient à un courant touchant toutes les provinces occidentales du Nord, de l'époque flavienne précoce au milieu du II^e s. au moins. On en trouve l'illustration en Picardie par exemple, sur le riche site de la rue Paul Deviolaine à Soissons, et en Allemagne dans la pièce 15 de la *villa* d'Ahrweiler¹⁴⁹. Ce schéma est vraisemblablement attesté aussi à Boscéaz-même dans l'appartement sud-ouest du palais antonin (L 99-115). Les encadrements intérieurs jaunes des inter-panneaux, retenus pour leur contraste avec le fond noir, se retrouvent également en bordure des bandes vertes d'encadrement du décor suivant.

Il est intéressant pour l'histoire de l'édifice de relever que la plinthe noire mouchetée de blanc et de jaune s'avère une réfection occultant une plinthe rose mouchetée au moins de jaune, apparaissant à la faveur d'un écaillage (fig. 434, 1). Le phénomène ne doit pas particulièrement surprendre, dans la mesure où les plinthes, registre le plus exposé aux dégradations, devaient être régulièrement rafraîchies; l'intérêt du fragment réside dans le fait que la couleur et les dimensions du registre ont été changées, témoignant peut-être d'une rénovation plus ample de la décoration.

Décor à candélabres et panneaux rouges à guirlandes (fig. 435 à 436c, planches couleurs p. 544-547)

C'est le décor le mieux connu et le plus complet.

Il débute en zone basse par une plinthe rose à mouchetures blanches et jaunes, ponctuellement vertes (fig. 436a, 1-2). Une bande jaune la sépare d'un registre alternant d'étroits compartiments marbrés à de larges champs noirs occupés par des iris (fig. 436a, 2-6). Ces plantes, aux larges feuilles fissiles vertes et vert sombre, présentent deux tiges jaunes divergentes terminées par des fleurs jaunes; des fleurs sur tiges vertes agrémentent le centre des plantes (fig. 436a, 5-15). Les imitations de marbres, réalisées à l'éponge, offrent l'aspect d'une roche jaune densément tachetée de bordeaux (fig. 436, 16-20). Des filets blancs délimitent ces compartiments.

La transition à la zone médiane s'opère par un large bandeau jaune à fonction de tablette (fig. 436a, 19-22): en effet, les bases bordeaux des candélabres occupant les inter-panneaux y prennent place, projetant une ombre oblique brune.

La zone médiane est distribuée en panneaux rouges et inter-panneaux noirs, séparés par une bande verte les encadrant sur les côtés et en haut, bordée de filets respectivement blancs et jaunes; un bandeau jaune bordé d'un filet noir encadre l'ensemble de la zone, couvrant les angles et le sommet des parois (fig. 436a, 24-26, 436b, 29-30, 38, 436c, 60). Le fond rouge des panneaux est rehaussé de trois ornements linéaires différents formant encadrement intérieur, dont l'agencement dans la répartition générale de la pièce – en alternance ou séparément sur chaque paroi – nous échappe. On observe d'une part, deux guirlandes: l'une consistant en un filet jaune à délicates efflorescences feuillues de mêmes teintes que la précédente (fig. 436a, 22-28); l'autre à petites feuilles serrées vertes, noires et blanches, traitée à la manière de colonnes végétales simples

145 BROILLET-RAMJOUÉ 2004, p. 160-168, fig. 201 et 210, encart 8.

146 ALLAG/BARBET 1995, p. 86-88, fig. 4-5.

147 Ce décor difficilement datable, est comparé aux productions du I^{er} s.: BALMELLE/NEISS 2003, p. 47, fig. 37. En l'état des vestiges, on ne sait si on a affaire à la zone basse, impliquant alors un chiasme des couleurs en zone médiane, avec panneaux noirs et inter-panneaux rouges, ou s'il s'agit déjà de cette dernière zone.

148 ANDRÉ *et al.* 1995, p. 18-19, fig. 15.

149 À Soissons, voir le schéma de la salle I du site mentionné, et la typologie établie par D. Defente: DEFENTE 1990, p. 51, fig. 18; pour Bad Neuenahr-Ahrweiler: GOGRÄFE 1995, p. 220-222, fig. 76-77.

(fig. 436b, 33-37); d'autre part, un motif rectiligne de trifols à point intercalaire jaunes, en «pattes d'oie» comme vu précédemment (fig. 436b, 29-32). Les inter-panneaux étaient occupés par des candélabres enrichis de motifs variés: on reconnaît deux formes d'ombelles à festons, des hampes lisses, ombrées en dégradé de filets (fig. 436b, 39-41), ou végétalisantes, dotées de culots et d'excroissances feuillues, une hampe métalliscente jaune or à motifs végétalisants (fig. 436c, 45-47), des nœuds de rubans, des tiges symétriques supportant des paires d'amphores miniatures (fig. 436c, 48), de masques de théâtre (fig. 436c, 49-51) ou d'oiseaux, des dauphins plongeant dans leur coupelle (fig. 436c, 52-54), des tiges en rinceaux ou à perles, des *tympana* suspendus (fig. 436c, 55), des canthares (?) (fig. 436c, 56), enfin de délicats feuillages (fig. 436c, 57-59).

Cette composition s'inscrit parfaitement dans la vaste série provinciale des décors à panneaux rouges et inter-panneaux noirs à candélabres qui se développe dès le milieu du I^{er} s.¹⁵⁰. À Cologne (D), à côté des compositions à encadrements verts du camp de la flotte de Marienburg, le décor de la Gertrudenstrasse¹⁵¹ offre un parallèle particulièrement probant. Dans le même esprit, les décors de Saint-Martin-Longueau (F), au Clos du Poncelet, et d'Amiens, rue des Jacobins¹⁵², également datés dans la seconde moitié du I^{er} s., peuvent être cités pour les encadrements de panneaux verts et les filets intérieurs, jaunes mais sans ornement. Il faut relever qu'à la différence de la série germanique, où le motif est courant¹⁵³, la composition urbigène ferme avec la bande verte les inter-panneaux, le noir, limité à ces derniers, ne servant pas d'arrière-fond général. Pour l'ornementation des candélabres, on retiendra aussi les riches exemplaires du décor de la Gertrudenstrasse, mais aussi ceux de l'*insula* H/1, dans le quartier du Dôme¹⁵⁴. A Soissons (F), les salles IV, XI et XIII de la rue Paul Deviolaine¹⁵⁵ offrent des compositions identiques, à paires de dauphins plongeants et d'oiseaux affrontés; les tiges feuillues et la hampe trouvent des parallèles à Vienne (F) et à Limoges¹⁵⁶, les *tympana* leur correspondant à Narbonne, dans la Maison à portiques du Clos de la Lombarde, et dans la villa de Quillanet (Aude)¹⁵⁷. Le motif des pattes d'oie est employé dans la même fonction à Winningen (D), dans un décor de villa rustica dont les panneaux rouges, à encadrement jaune sur fond noir, proposent également une alternance d'ornements intérieur¹⁵⁸. La fine guirlande à efflorescences trouve, quant à elle, des parallèles convaincants à Aix-en-Provence, boulevard de la République¹⁵⁹, en inter-panneau, et dans la villa de Rougnat (Creuse)¹⁶⁰, mais dans des tons violacés. L'agencement de la zone basse a son pendant à Soissons, dans la décoration de la salle VII de la rue Paul Deviolaine¹⁶¹, et trouve des échos dans le décor avenchois du bi-portique de l'*insula* 18 déjà cité, orné de grosses touffes de feuilles dans les compartiments noirs. Des plantes plus proches des iris d'Orbe apparaissent aussi à la période flavienne sur un fond blanc dans l'*insula* 9¹⁶².

Les ensembles secondaires ((fig. 437, planche couleur p. 548)

Quatre petits ensembles de fragments témoignent de compositions perdues.

Deux ensembles regroupent des bandeaux jaunes de séparation de zone ou d'encadrement sur fond noir, bordés de filets blancs, et un bandeau vert de même type.

Les deux derniers ensembles s'avèrent plus originaux.

Le premier présente un fond jaune pâle traversé par un filet blanc; un motif rectiligne gris apparaît également; le champ est bordé par une bande vert foncé le séparant d'un champ rouge orangé. Le deuxième ensemble réunit des marbrures à rattacher sans doute à une imitation de placage: veinures obliques dans les tons roses, gris, orangés y sont associées à un champ uni bordeaux limité par un filet blanc.

Datation et considérations générales

Les décors de la villa antérieure, datée par le matériel archéologique de la seconde moitié du I^{er} s., s'insèrent parfaitement – à une exception près – dans la chronologie du site et correspondent à l'évolution de la peinture murale de cette période, soit l'amalgame de composantes caractéristiques du IV^e style et de schémas du III^e, tel qu'il s'est développé dans les provinces; les parallèles donnés, en particulier Avenches, Cologne et Soissons, s'inscrivent dans une fourchette allant de la période

150 ERISTOV 1987 démontre comment ces compositions sont issues des III^e et IV^e styles pompéiens. L'archétype en est le décor de la Maison sous les Thermes impériaux, à Trèves.

151 THOMAS 1993, respectivement pl. 13, 23 et 18-20, ainsi que pl. couleurs IV; THOMAS 1984, p. 48.

152 DEFENTE 1990, p. 52-55.

153 Plusieurs décors de Mayence, de Francfort et d'autres sites chez GOGRAFÉ 1999, *passim*.

154 THOMAS 1993, pl. 11, p. 18-20.

155 DEFENTE 1990, p. 62, fig. 33, et p. 68, fig. 43-44,

156 Respectivement site des Nymphéas et rue Vigne-de-Fer: BARBET 1982, p. 57, fig. 2; BARBET 1975, p. 99, fig. 3c.

157 ŠABRIÉ/DEMORE 1991, n° 20, p. 66, et n° 41, p. 83.

158 GOGRAFÉ 1999, p. 113, fig. 81.

159 ROBERT 1990, p. 103, fig. 1.

160 Pièce 3: FLÉCHER 1985, p. 29, fig. 2.

161 DEFENTE 1987, p. 178, fig. 13.

162 FUCHS 1989, p. 44, fig. 13c; DRACK 1988, p. 35, pl. 7.

néronienne à la fin du I^{er} s., avec une prédominance de la période flavienne.

Il faut noter que le décor monochrome noir peut être légèrement antérieur aux autres, et constituer éventuellement le seul décor du premier état, à halle, de la *villa*, conservé lors des remaniements menant au plan à ailes. Mais quoique la chronologie relative de l'établissement ne s'y oppose pas, son décalage stylistique avec les autres décors, contredit par la facture semblable de son support, parlent davantage en faveur d'une volonté de pastiche ou de revival. Le décor à panneaux rouges et candélabres pourrait appartenir à l'une ou l'autre phase de l'édifice, alors que le décor à panneaux unis noirs et rouges s'inscrirait plutôt en fin de série. La réfection de plinthe observée sur un ensemble secondaire montre que, si elle ne remonte pas à la transformation du bâtiment, des travaux de décoration et d'entretien ont pu intervenir à tout moment. Les décors à fond blanc, communs, restent sans attribution chronologique précise dans l'évolution de cette *villa*.

Bien que fragmentaire, le matériel pictural de la *villa* du I^{er} s. n'en demeure pas moins, toute proportion gardée, plus complet que le corpus pictural du palais du II^e s. et présente un intérêt primordial pour le site. Par sa qualité tant technique que stylistique, il témoigne du soin apporté aux finitions du premier établissement de tradition romaine bâti à Boscéaz, et ne reste pas sans intérêt dans le paysage pictural romain régional, dont il enrichit l'éventail des productions.

Les peintures de la *villa* principale

Pareillement à la *villa* antérieure, la peinture murale règne dans tous les bâtiments de la *pars urbana*. Crépis de façade, enduits des parois, parfois remplacés par des placages, ou plafonds peints constituaient, avec les sols de mosaïques et les marbres, la riche ornementation destinée à habiller les vastes pièces du palais, sans doute sobrement meublées.

Les fouilles ont permis de récolter d'importantes quantités de peintures fragmentaires dans la plupart des locaux que n'avaient pas touchés les fouilles anciennes; elles ont également permis d'observer des bas de parois en place ainsi que la constitution des mortiers de support de ces peintures, ou leur accrochage aux structures portantes. De fait, à Orbe-Boscéaz, l'étude des enduits, compris comme composante structurelle de l'élévation, apporte de nombreux indices relatifs aux techniques de construction (étapes de chantiers, couverture des pièces, mesures contre l'humidité) ou témoigne d'aménagements architecturaux disparus (ouverture des portes et des fenêtres, niveaux minimum des sols, niches); de même, l'étude des décors autorise l'identification de certains locaux et révèle les choix adoptés quant à l'organisation globale des bâtiments (rythme des fenêtres, destination des pièces, répartition des activités ou de l'habitat). C'est dire l'intérêt que présentent les peintures murales, bien avant celui – non négligeable – qui s'attache à la restitution et à l'analyse du cadre décoratif dans lequel vivaient les habitants.

Nature, conservation

Les revêtements peints peuvent être distribués en trois groupes répondant à des fonctions différentes – donc de natures également différentes: les enduits externes de façade; les enduits muraux internes, de locaux ouverts (portiques) et fermés (pièces); les enduits de plafonds.

Ils peuvent être en place ou se trouver dans les remblais ou la démolition de l'état principal. Il va sans dire que ce dernier cas de figure est le plus courant. Les enduits en place sont les bas de parois et de façades; l'état de conservation de ces plinthes dépend étroitement du degré d'arasement de leurs murs porteurs; elles varient généralement entre 50 cm et 2,50 m de longueur, pour une hauteur de 5 à 25 cm, soit une à deux assises d'élévation (fig. 438)¹⁶³.

Parmi les enduits en démolition, plusieurs ensembles ont été découverts en connexion relative, écroulés au pied des murs qu'ils ornaient; on peut supposer, dans un processus de dégradation naturelle, un glissement des plaques détachées après chute du plafond, des toitures et des parties supérieures des décors

163 Dans de rares cas, la hauteur conservée s'élève à 60 cm environ; il s'agit en l'occurrence de murs de façade du bâtiment B1 (M 121 et 172).

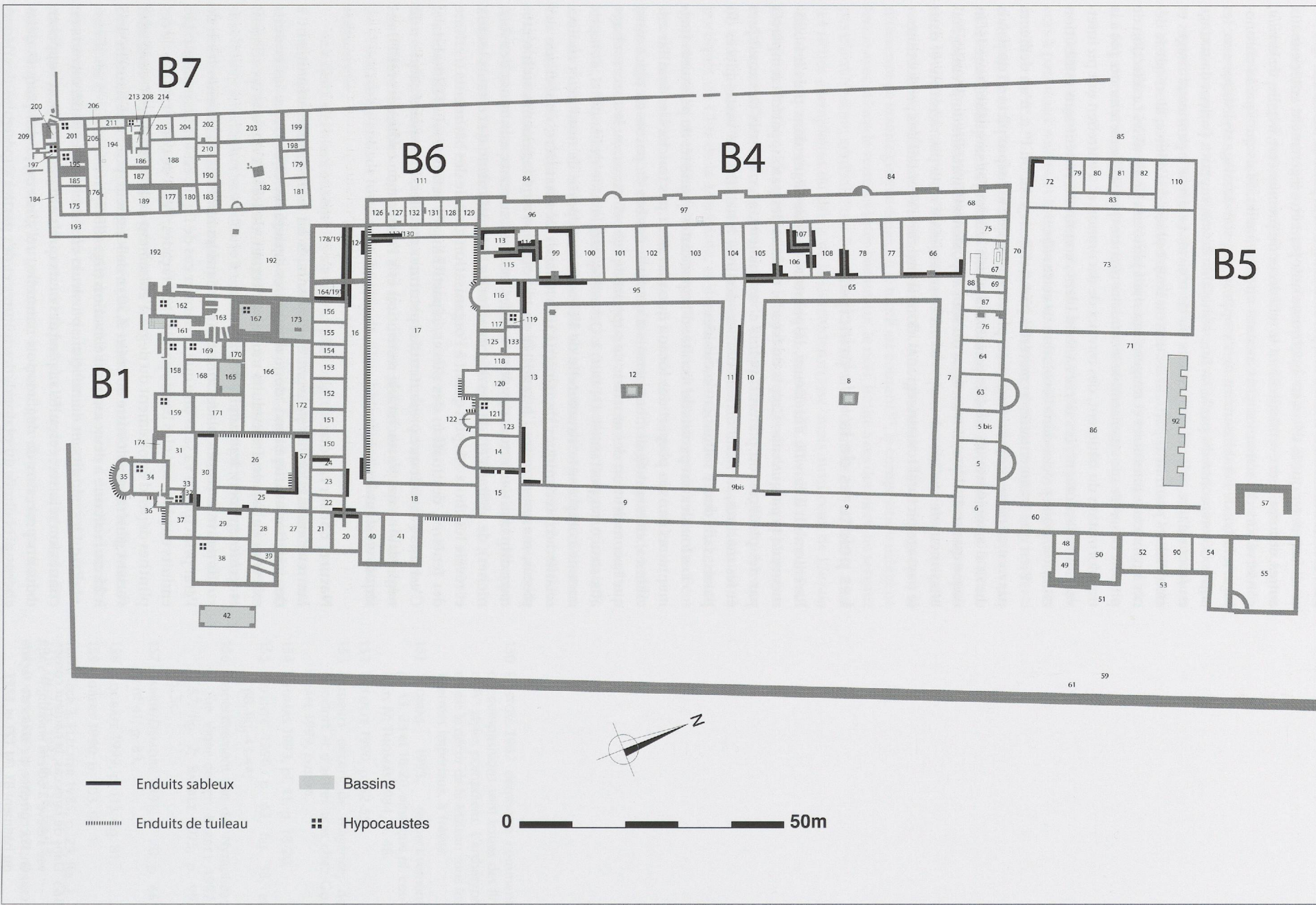


Fig. 438 Page précédente
Répartition des peintures en place.

muraux (L 65, 95, 16/124). Des ensembles importants ont été récoltés à même les sols en *terrazzo* (L 105 à 108), malheureusement dans un état d'altération proportionnel au pouvoir de rétention des eaux de ruissellement stagnant, après les averses, sur les sols en mortier hydraulique. Les fragments ayant été fragilisés par l'humidité, les mortiers de supports sont fusés et la couche picturale en partie ou totalement délavée. Au contraire, les ensembles prélevés dans la démolition encombrant les hypocaustes (L 34, 121 et 165) ou sur les remblais finaux de locaux aux dallages de sol récupérés (L 18 et 9 par exemple), offrent un état de conservation satisfaisant et restent lisibles, même s'ils présentent souvent des motifs écaillés.

Aux facteurs d'altération que constituent l'humidité constante et le gel qui a dû sévir en profondeur depuis la destruction des structures – également aussi avant leur enfouissement progressif –, il faut ajouter le feu, qui montre par endroit les traces de son action; l'on observe sur de nombreux ensembles des virages de couleurs caractéristiques (L 65, fig. 439A, planche couleur p, 549)¹⁶⁴, et des mortiers cuits, de teintes gris foncé ou noire. Il est toutefois malaisé de déterminer si l'on a affaire au témoignage d'incendies localisés ayant entraîné la destruction des structures touchées ou à des feux bien plus tardifs à mettre en relation avec une occupation temporaire ou liés, par exemple, aux activités de récupérateurs.

Répartition

Près de 80 locaux (pièces, portiques et cours) ont livré du matériel dans un état de conservation variable (fig. 440). Toutefois, en fonction des conditions précédemment décrites, le tiers présente des ensembles permettant, par leur quantité et leur état, une approche de la décoration de la demeure. Les principaux ensembles se situent, en B1, dans le petit complexe thermal oriental (L 34-37), dans le couloir septentrional (L 16/124) et dans le couloir reliant B1 à B4 (L 18); dans ce dernier édifice, ils se concentrent dans les portiques ouest (L 65, 95), la galerie fermant les cours à l'est (L 9), et deux appartements du corps principal (L 99-115 et 105-108).

Quelques ensembles picturaux remarquables

Il n'y a pas lieu de décrire ici tous les décors identifiables dans la demeure du maître de Boscéaz, ce d'autant que leur reconstitution et leur étude approfondie font l'objet d'un ouvrage indépendant¹⁶⁵. Mais il paraît utile de faire le tour du propriétaire et de proposer un aperçu des compositions rencontrées, avant de les aborder dans une perspective stylistique et synthétique.

Bâtiment B1

Les principaux ensembles décoratifs, peut-être parmi les plus riches et les mieux conservés de la demeure, proviennent des petits thermes orientaux et des couloirs définissant la cour de service L 17. Il faut noter ici la paradoxale rareté des peintures murales dans le grand complexe thermal oriental, qui induit probablement l'importance de revêtements de marbre complètement récupérés. Seule la piscine froide du *frigidarium* (L 165) conserve les vestiges d'une très riche ornementation mixte, composée d'une mosaïque pariétale associée à des imitations peintes de marbres colorés, des stucs et des coquillages.

Dans le petit complexe thermal, les quatre pièces ont livré leur décoration.

La pièce L 31, *apodyterium* ou *frigidarium*, recelait un gisement homogène d'enduits peints qui a vraisemblablement orné la pièce. Seule l'organisation du bas des parois est assurée.

La plinthe, dont la jonction avec le sol est agrémentée d'un filet rose, est de couleur brun bordeaux, mouchetée de blanc et de rouge; elle est limitée par une bande horizontale blanche. Au-dessus, des compartiments noirs à motifs végétaux alternent avec des cartouches verticaux rouges, dont ils sont séparés par un filet blanc. Au centre de chaque compartiment, une touffe végétale, composée de sept à onze feuilles vertes, est encadrée de deux fines tiges jaunes portant des fleurs, dans la ligne des poncifs de la peinture des provinces occidentales, dont le parallèle le plus proche se trouve à Avenches¹⁶⁶.

164 Les plus courants, observés sur le site, affectent les ocres – le jaune vire au rouge et le rouge au brun – par modification de la goethite en hématite. DELAMARE 1987.

165 URBA II, vol. 2 (CAR 164).

166 *Insula* 18, pièce 3. DRACK 1988, pl. 4, a; FUCHS 1989, p. 31.

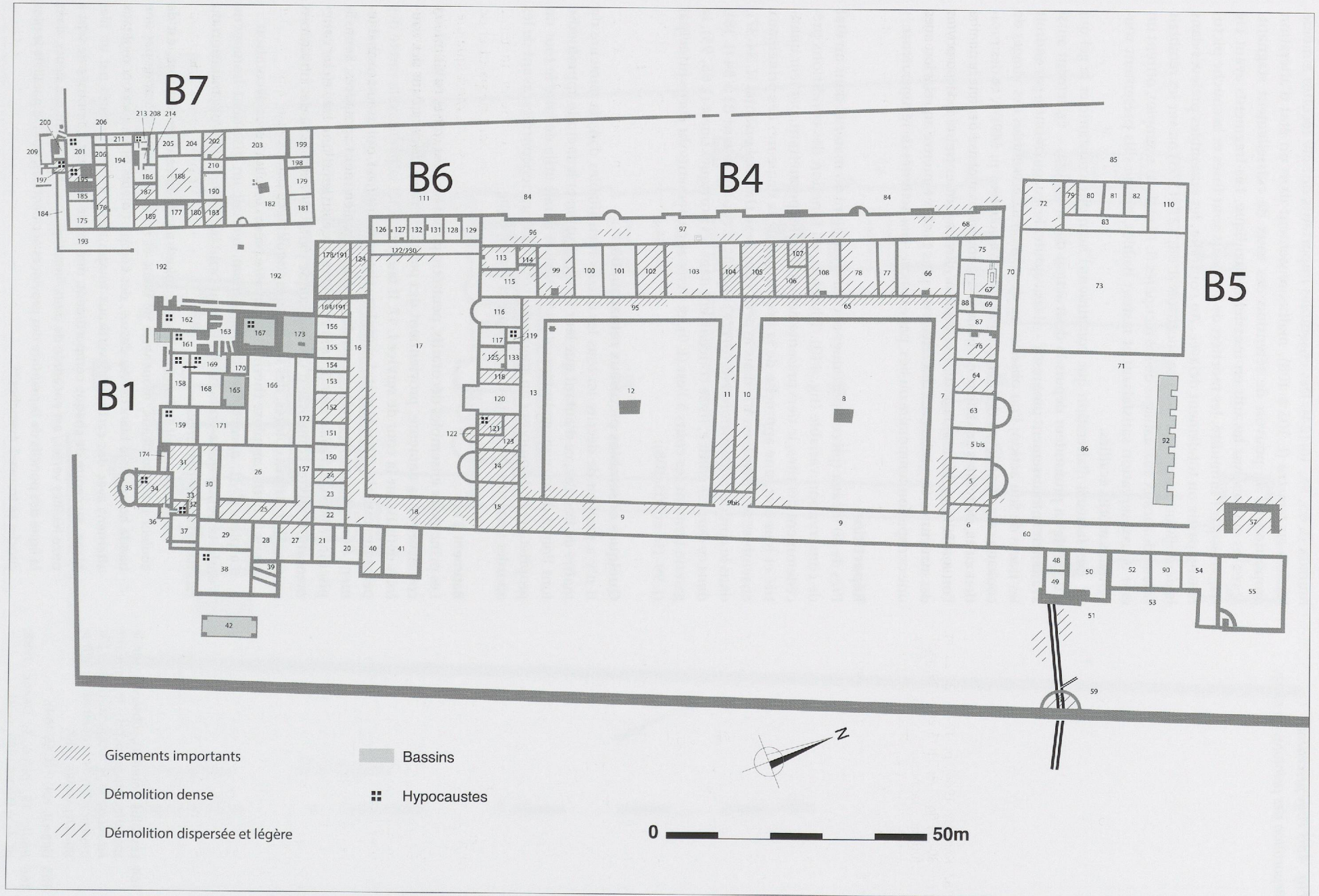


Fig. 440 Page précédente
Répartition des peintures écroulées.

- 167 KAPOSSY 1966, p. 12-18, 22-25 et 30-37, fig. 1-3, 11-13 et 24-29; restitutions graphiques, p. 25 et 36-37, reprises dans DRACK 1988, p. 57-59, et FUCHS 1989, p. 39-42 et 82-84.
- 168 L'étude des mesures des structures de maçonnerie concernées, dans le cadre de la position initiale du revêtement peint, a permis de voir que l'abside trilobée consiste en fait en une abside principale de 2,1 m de rayon intérieur, sur la circonférence de laquelle sont greffées deux absidioles de 1,05 m de rayon; des parallèles intéressants sont à rechercher dans le *frigidarium* IV des thermes de Stabies, à Pompéi (ESCHEBACH *et al.* 1979, p. 58-60, pl. 2, 7-8 et 41), et dans le *laconicum* de l'Île Sainte-Marguerite, exposée à Léro (BARBET *et al.* 1999).
- 169 Une autre possibilité l'inverse, donnant ainsi des piédroits d'arcature triangulaires, en pointe; l'hypothèse se fonde sur l'épaisseur du mur à recouvrir, l'espace résiduel laissé à cet effet par le remontage des fragments et la largeur équivalente des registres verticaux jaunes et verts. Seul l'apport de nouveaux éléments pourra permettre de trancher pour l'une ou l'autre solution. Excepté la pierre de Chemtou et le marbre de Carystos, il est difficile d'identifier la nature des marbres, parfois imaginaires, dans l'évolution picturale provinciale; pour ce type d'approche, on se reportera à ERISTOV 1979, qui tente de le faire à Pompéi.
- 170 L'accrochage présente des négatifs de lattis de bois, voir *infra*.
- 171 D'étroits parallèles sont à rechercher dans la *villa* d'Yvonand-Mordagne (DUBOIS 1996, p. 118, fig. 16) et à Narbonne, dans la pièce M de la Maison à portiques du Clos de la Lombarde (SABRIÉ 1989, p. 261, fig. 43).
- 172 Son support isolant, sinon étanche, est constitué de mortier de tuileau très chaulé et léger en sous-couche d'*intonaco*, mais plus compact, paillé, et à moindre proportion de chaux en seconde couche. Ces compositions correspondent aux dernières couches de finition appliquées au revêtement de mortier observé dans le bassin.

En zone médiane, nombre de fragments monochromes, en relation avec la bande verte de séparation des zones, laissent envisager des panneaux jaunes à bandeau d'encadrement rouge limités de filets blancs; ces panneaux, se détachant sur un arrière-fond noir, sont peut-être posés sur de petites consoles jaunes.

La pièce chauffée L 34, interprétée comme *caldarium*, conservait dans la démolition remplissant son hypocauste, le long des murs 136 et 144, les restes d'un ou deux décors imitant des placages de marbre veiné ou de brèches.

Un ensemble présente un registre gris-bleu moucheté de blanc, surmonté d'un filet noir et d'un registre rose saumon, semblablement moucheté (fig. 439B, planche couleur p. 549); il devait orner un secteur de la pièce, vraisemblablement proche de l'entrée; il faut probablement lui associer des champs successifs (orthostates?), séparés par des filets noirs, dans des teintes bleu-vert, rose veiné, orangées, puis vertes et à nouveau bleues, qui semblent constituer la partie haute de la décoration; on trouve, en effet, une autre composition décorative qu'il faut situer en zone basse, ou tout au moins au-dessus d'un vrai placage qui pouvait n'en constituer que la plinthe (fig. 439C, p. 549): il s'agit d'une imitation d'*opus sectile* composé de porphyres sombres et de brèches très colorées dessinant des carrés et des disques à losanges inscrits, séparés par des petits pilastres blanc cassé à cannelures ocre, et couronnés d'une mouluration continue à multiples filets jaunes, orangés à bruns, et blancs, elle-même surmontée d'un large bandeau d'imitation de marbre veiné.

Ces décors s'inscrivent peu ou prou dans la ligne des compositions de faux-marbres des pièces thermales de Hölstein et de Müsingen¹⁶⁷.

L'abside trilobée L 35 présentait un matériel du même type, régulièrement écroulé au pied du mur 116. L'assemblage des fragments a permis de reconstituer une plaque unitaire, assurant ainsi une élévation de 1,8 m (fig. 441A, planche couleur p. 550); qui plus est, les trois angles que présente l'enduit autorisent de le placer au passage de L 34 et L 35, sur le piédroit est de l'arcature¹⁶⁸.

On a donc, donnant encore sur L 34, un registre vertical de marbre jaune veiné, à formes ovoïdes brunes, imitant la pierre de Chemtou; des encadrements bruns mouchetés de vert sombre marquent l'angle; au passage, un registre vertical vert à grosses veines, imitant un marbre de Carystos, un encadrement jaune orangé angulaire et, dans L 35, l'amorce d'une absidiole ornée, au-dessus d'une plinthe disparue, d'un rythme de compartiments de marbre jaune-orange veiné, limités par un filet vert et encadrés d'un bandeau noir¹⁶⁹.

À côté du complexe chauffé, les locaux L 31, 33 et 36 ont livré un matériel identique et homogène. S'agissant d'éléments décoratifs de haut de paroi et de plafond¹⁷⁰, son attribution à la pièce d'apparat L 37 – dont le sol en mosaïque présente, en médaillons, les dieux éponymes de la semaine (mosaïque 8, pavillon IV) – constituerait une hypothèse séduisante, l'intérêt du décor résidant dans sa corrélation possible avec l'organisation du sol mosaïqué.

Sont attestés une corniche peinte en ocre brun sur fond blanc, au-dessus d'un registre continu bleu¹⁷¹, et un système à réseau de plafond aux larges fuseaux constitués de bandes vertes et jaunes, avec un centre rouge sur lequel se détache un fleuron augmenté, dans l'axe, de trifols jaunes (fig. 441B, p. 550); les disques d'intersection sont rouges ou jaunes, cerclés de rouge. Une alternance paraît exister aussi dans les fuseaux, dont certains centres sont jaunes, et les bandes, rouges puis vertes.

Dans le grand complexe thermal, le bassin froid 829 (L 165) contenait les fragments en mortier rose lissé de son revêtement intérieur ainsi qu'un matériel abondant et diversifié, constitué d'enduits peints, de stucs, de coquillages et de quantités de tesselles en pâte de verre coloré. L'association de ces matériaux témoigne, pour la première fois à Boscéaz, d'une décoration mixte souvent propre aux complexes thermaux, et particulièrement aux *frigidaria* (voir *supra*, p. 58-63).

Les fragments de peinture murale appartiennent à un décor en imitation de placages de marbres colorés, placés au-dessus d'un registre ocre rouge, qui a dû servir de plinthe juste au-dessus du bassin¹⁷². Le vert sourd, rehaussé de légers mouchetis vert clair et noir, domine; il imite probablement des orthostates en porphyre, associés à du

rouge – des bandeaux d'encadrement en *rosso antico*? – et à une corniche moulurée jaune crème à filets d'ombrage brun clair. Un champ jaune, sans lien attesté avec le reste, peut avoir alterné avec le vert.

Le support de la peinture – un *intonaco* de chaux sur mortier rose de sable et poussière de tuileau – de même que la syntaxe décorative apparentent cette composition à celle des pièces L 34-35 du complexe thermal voisin: la nature du support indique que la peinture n'est pas en contact direct avec l'eau, tout comme dans la pièce chauffée L 34¹⁷³.

Dix petits fragments de stucs peints en rouge sont sans doute à mettre en relation avec la cinquantaine de coquilles de *cardium edule* récoltées dans les thermes, traditionnellement utilisées en décoration mixte (fig. 442); le lissage, la courbure ou les retours à angle droit du stuc suggèrent son appartenance à un système d'encadrement, très vraisemblablement celui de la mosaïque pariétale, malheureusement perdue mais attendue dans ce genre de local et attestée par les milliers de tesselles en pâte de verre trouvées dans le remplissage de la piscine (voir p. 58-63). Confirmant la nature et la position de cette décoration, tant le stuc que la mosaïque ont été réalisés sur le même mortier à base de sable et chaux, typique des supports picturaux (voir fig. 423).

Ces riches décors composites aux couleurs vives et aux matières variées, étaient généralement mis en œuvre pour les scènes marines ou les représentations de Vénus; à ce titre, ils ornaient fontaines et nymphées et se retrouvent également dans les thermes, où ils prennent place sur les zones hautes ou les plafonds, généralement des *frigidaria*, lieux frais propres à l'évocation du *locus amoenus* et de la grotte maritime, refuge des Nymphes et de la Divinité née de l'écume. Ce goût se développe dans les provinces dès le milieu du II^e s. de notre ère¹⁷⁴.

Retrouvé en partie dans la salle thermale L 168, en partie en L 191, un élégant décor d'orthostates moulurés blancs et d'encadrements bordeaux, également moulurés, a pu orner l'une ou l'autre de ces deux salles. Limitant l'édifice B1 au nord, le couloir L 16, défini par les murs 121 et 920, conservait les enduits de deux décors, associés à chacun des murs. L'un ornait la paroi intérieure méridionale du couloir (M 920). L'autre, découvert écroulé au pied de M 121 dans la cour L 17, s'est avéré à l'étude orner, non pas la paroi intérieure septentrionale du couloir, mais bien la façade extérieure, donnant sur la cour...

Remplacé en zone basse par l'enduit au tuileau observé encore *in situ* (fig. 459), il présente de nombreux angles aux arêtes arrondies ou abattues (trois pans), attestant l'aménagement des fenêtres qui éclairaient le couloir. Le décor reste assez réduit, organisé en un système peu clair de registres, de bandes et bandeaux rectilignes ou d'encadrements, doublés de filets ou agrémentés d'hypothétiques motifs végétaux (?), éventuellement d'imitations de marbres veinés très clairs, le tout dans les jaunes, bleus, verts, noirs et rouges ou marrons¹⁷⁵.

En revanche, la partie ouest du couloir a fourni un gisement représentatif du décor de sa paroi sud, partiellement conservé sur le mur 920. Il s'agit d'une composition à dominantes jaune et blanche, soignée mais peu recherchée, qui se différencie de la décoration de la paroi nord.

L'examen détaillé du matériel permet d'envisager, au-dessus d'une plinthe rose unie limitée par une bande blanche, un registre de compartiments à fond jaune foncé, occupés par des touffes de neuf à onze feuilles alternativement vert foncé et jaune clair; ce jeu de couleurs se retrouve dans leurs racines, implantées dans la plinthe (fig. 443A, planche couleur p. 551). La partition du registre jaune, traversé d'une corniche feinte jaune clair à gouttes rouges, joue sur des paires de bande jaune clair et filet rouge. Conjugés, ces bandes et filets déterminent au-dessus quatre bordures différentes, dont une transition horizontale, limitant les panneaux de zone médiane (fig. 443B, p. 551). Cette dernière, à fond blanc, semble rythmée d'inter-panneaux jaunes ou à encadrement jaune, où l'on retrouve les mêmes jeux de filets et de bandes, augmentés de guirlandes de feuilles d'olivier ou d'autres motifs végétaux verts et bleus. Les panneaux blancs sont agrémentés de rinceaux végétaux et de larges festons de perles et pirouettes noires, à pendentifs en demi-lune et rehauts bleus ou verts (fig. 443C, p. 551). Des objets décoratifs indéfinis y sont suspendus, au milieu de chaque panneau.



Fig. 442

Les seuls fragments de stuc conservés à Boscéaz, récoltés dans le remplissage du bassin 829. Bâtiment B1, L 165, piscina du balnéaire occidental.

173 Le mortier habituel de sable et de chaux uniquement tend à réapparaître dans le champ jaune, sous une limite de pontate.

174 Comme exemples suisses de ce genre de décor à thème marin, voir les décors de Münsingen BE et de Hölstein BL, publiés par KAPOSSY 1966, p. 25 et 37 pour des illustrations restitutives.

175 Un éventuel virage du jaune au rouge ou au brun sous l'action du feu reste à définir.

Les teintes claires mises en œuvre contribuent à la luminosité du couloir et inscrivent ce décor dans la série des circulations fermées d'Orbe-Boscéaz. Il s'apparente assez étroitement, bien que dans une version nettement plus riche, au cryptoportique de la *villa* de Buchs ZH¹⁷⁶.

Le couloir L 18, reliant B1 à B4, présente le décor le plus original de toute la *pars urbana*.

Il s'agit d'une composition riche, probablement organisée par des bandeaux ornés verts et roses, intégrant architectures feintes, *vela*, rinceaux végétaux et guirlandes, oiseaux de diverses sortes (voir fig. 301, vol. 1, p. 268, et fig. 444, planche couleur p. 552). On notera ici plusieurs architectures irréelles constituées de colonnettes grêles; on distingue des édifices intervenant, semble-t-il, dans les inter-panneaux, dans des teintes vertes et roses, dont les tympans sont formés par des plumes de paons et des guirlandes (fig. 445A, planche couleur p. 553); mentionnons également, de proportions plus petites, des entablements miniatures soutenus par des caryatides et ornés de frises de S, situées dans la moitié inférieure ou au milieu des panneaux – à la manière de petits paysages (fig. 445B, p. 553). Les unes comme les autres prennent appui sur la bande de sol factice surmontant le bandeau vert séparant les zones basse et médiane. Ces motifs devaient alterner assez régulièrement avec des fenêtres, attestées par un grand nombre de fragments conservant des angles à deux ou trois côtés, à encadrement bleu. La multiplication des autres motifs disponibles, parmi lesquels des paons (fig. 445C, p. 553) – rend difficile leur attribution à telle zone de la paroi; de nombreux rinceaux végétaux et des motifs comme les *vela*, certains bandeaux ornés ou les figures d'une certaine dimension pourraient parfaitement appartenir au plafond du couloir, dans une continuité du décor des parois.

Bien que culminant vraisemblablement à plus de 4 m, le plafond – directement visible, sans déformation de perspective – devait présenter le même soin d'exécution que le reste du décor. À la richesse du répertoire des motifs, ajoutons que la palette des couleurs est complète, avec de multiples nuances issues de mélanges et la présence de cinabre pour quelques motifs de petites dimensions. Bien que déjà considérable pour Boscéaz, cet ensemble n'a pas été prélevé dans sa totalité, ce qui limite sa compréhension.

Bâtiment B4

Cette vaste unité architecturale présente la plupart des variations décoratives qu'on attend d'un édifice romain; ses composantes – couloirs, portiques et pièces d'habitation – sont regroupées et illustrées dans cet ordre.

Dans des proportions voisines de son pendant L 18, la galerie L 9, qui ferme la double cour et relie les différents corps de la *pars urbana*, n'en présente pas moins un décor plus sobre.

Sur fond blanc se succèdent bandes d'encadrements rouges et bleues, guirlandes de feuilles et fines tiges végétales assez caractéristiques¹⁷⁷; quelques fragments, s'ils n'ont pas été déplacés depuis L 18, présentent des éléments d'architecture feinte sur fond blanc. Les guirlandes vertes et les tiges végétales occupaient les pans d'embrasure des baies vitrées (M 49)¹⁷⁸. Les bandeaux d'encadrement bleus, en nombre et soulignant des angles droits, parlent, comme l'architecture du couloir et sa position dans la demeure, en faveur d'une série de baies vitrées donnant sur la terrasse (fig. 446A et B, planche couleur p. 554). Un bandeau rouge continu semble faire la liaison avec le revêtement de plafond, également blanc: l'enduit forme à ce niveau un angle obtus suggérant un pan coupé de transition avant le plafond, plat et aussi enduit.

Cette solution, qui se base sur des exemples d'Ostie, reste sujette à caution, les enduits du plafond, qui recouvraient en deux couches compactes et homogènes la moitié sud du couloir, ayant fait l'objet de prélèvements ponctuels. L'exèdre centrale L 9' présente pour sa part un décor spécifique, dans le même esprit que la galerie mais à composantes plutôt géométriques, avec bandes et bandeaux bicolores, petits rinceaux et fleurons schématisés.

Dans le corps principal oriental, l'étroit couloir L 104, assurant la circulation entre les cours et le local de façade L 84, propose une ornementation minimale: le fond blanc des parois ne doit guère qu'être rehaussé et rythmé de rares filets rouges et de bandes bleues d'encadrement.

176 DRACK 1988, p. 40-41 et pl. 3; BROILLET-RAMJOUÉ 2004, p. 157-168 et encart 8.

177 Voir les décors muraux du cryptoportique de la *villa* de Buchs (FUCHS 1989, p. 54-58; BROILLET-RAMJOUÉ 2004, p. 161-162, fig. 203-204) et du portique de la *villa* de Vallon (FUCHS *et al.* 1996, p. 33 et 37).

178 Pour une ornementation apparentée des embrasures de fenêtres, voir le cryptoportique de la *villa* de Meikirsch BE (FUCHS *et al.* 2004, p. 136-137, fig. 148, et p. 146-149, fig. 156-157).

Les cours-péristyles de B4 constituent deux entités architecturales autonomes et complémentaires¹⁷⁹; l'ornementation de leurs portiques paraît suivre cet axiome: les décors peints des portiques L 7 et 65 témoignent d'une composition picturale unitaire dans la cour nord, suivant selon toute vraisemblance le rythme des colonnades. Il en va de même pour les enduits de la cour sud mis au jour dans les portiques L 13 et 95 dont l'unité de coloris et l'esprit de l'ornementation, couplée à l'ordre architectural choisi, donnent à cette cour-péristyle une atmosphère très différente de son pendant septentrional.

Dans le portique L 65, le parement est du mur 261 conservait une plinthe rose mouchetée de jaune et de blanc, haute de 15 cm, surmontée de l'amorce de champs rouges; devant la plinthe, un vaste ensemble de plaques effondrées tout en conservant, semble-t-il, le rythme d'origine de l'organisation du décor, présentait des segments de compartimentages et d'inter-panneaux (fig. 447); l'étude préliminaire menée sur ce matériel autorise, avec les réserves de rigueur, une hypothèse de restitution sommaire d'un décor à dominantes verte, rouge, jaune et noire.

Les éléments à disposition permettent de proposer une composition architecturée sur podium (fig. 448).

La zone basse développe, au-dessus d'une plinthe rose mouchetée d'un demi-pied de hauteur au minimum, un registre de compartiments rouge foncé, couronné par un large bandeau de transition bichrome, vert pâle et noir rehaussé de filets noir et blanc. La zone médiane présente, sur un arrière-fond noir, des panneaux verts à encadrement rouge formant des édifices; leur caractère architectural est assuré par les éléments flancant, en inter-panneau, les encadrements: des colonnettes dans les tons dégradés

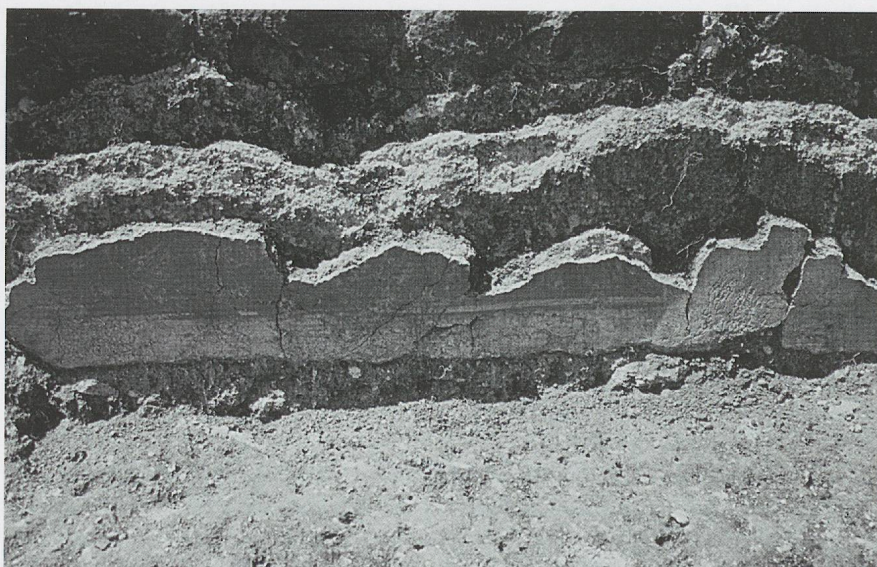


Fig. 447

Plaques in situ marquant le rythme du décor du portique L 65. Portique occidental de la cour nord du bâtiment B4.

bruns avec, dans la partie supérieure, des fragments d'entablement (chapiteau d'angle composite, rinceaux et modillons blancs de soffite), s'élèvent de piédestaux en imitation de marbre gris et noir, vus en perspective¹⁸⁰. Ils paraissent séparés les uns des autres par des hampes végétalisées occupant l'espace des inter-panneaux. Le traitement de la transition entre champ central vert et encadrement rouge des panneaux présente deux variantes: dans un cas, les panneaux verts sont limités par deux filets vert clair avec, aux angles, des trifols de diverses teintes vertes se détachant sur le fond rouge (fig. 449A, a, planche couleur p. 555); dans le second cas, les filets sont remplacés par une fine guirlande bifoliée vert tendre et foncé (fig. 449A, b, p. 555). Dans le premier cas, l'encadrement rouge, d'un tiers de pied, tend à s'élargir dans sa partie supérieure pour prendre une forme de tympan, d'un demi-pied, soulignant le caractère architectural du panneau, probablement en alternance avec celui, simplement rectangulaire, à fine guirlande.

Les portiques de la cour sud (L 13, 95) ont tout deux conservé, outre des plinthes *in situ* roses mouchetées de blanc et de rouge, les éléments d'une décoration à dominante monochrome rouge. Un petit ensemble en connexion partielle a été prélevé

179 ZIMMERMANN 1996 et voir *infra*, p. 127-129.

180 De telles compositions se rencontrent, pour les plus connues à Mercin et Vaux (BARBET 1975) et à Trèves, Place du Palais, Mur Vert (THOMAS 1984, p. 51). Un parallèle également intéressant d'Ivrea-Eporedia a été publié par DELPLACE 1987.

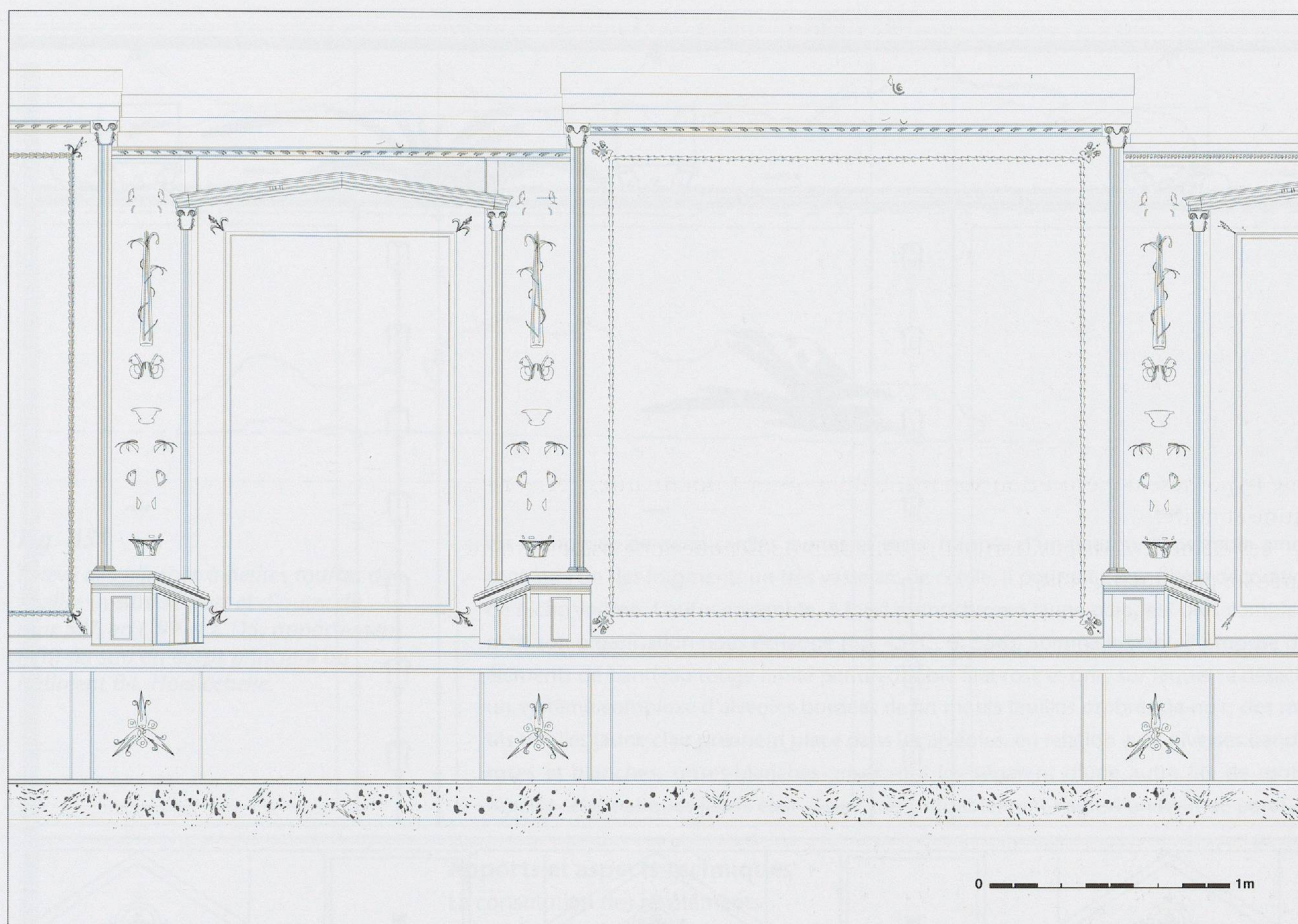


Fig. 448

Proposition de restitution de la décoration du péristyle nord du bâtiment B4; la zone supérieure, mal connue, n'est pas restituée.

dans le portique L 13, qui propose, sur fond rouge, un très fin candélabre métalléscent à pelves renversés et noeuds de rubans perlés (fig. 449B, p. 555). Dans le portique L 95, un important mais très friable ensemble a été prélevé contre le mur 396.

Il s'agit du même décor à fond rouge et candélabres grêles, enrichis de délicats motifs floraux et géométriques dans des tons blancs, roses, verts, noirs et bleus: médaillons à fleuron, guirlandes de feuilles, bordures de perles et pirouettes, pampres de vigne ou de lierre. Malheureusement passablement écaillés, ces motifs assurent l'unité décorative et chromatique de la cour sud et révèlent sa composition, tripartite et assez dépouillée (fig. 450): en zone basse, formes géométriques imbriquées, réalisées par bandes bordeaux et vertes, agrémentés de délicats motifs végétaux; en zone médiane, panneaux délimités par de fins encadrements et d'élégants candélabres, dont le rythme est repris en zone supérieure compartimentée, ornée de motifs végétaux, d'animaux miniatures et de guirlandes en demi-festons.

L'appartement composé des locaux L 105 à 108 recelait une grande quantité de matériel moyennement brûlé¹⁸¹, appartenant à des décors à dominante jaune et/ou rouge, régulièrement réparti sur la surface des sols. De façon plus nette encore que dans les portiques de la cour sud, il s'agit ici aussi de monochromies permettant d'envisager une ou des «pièce(s) jaune(s)»; trois plinthes – une rose mouchetée de blanc et de rouge, une blanche mouchetée de jaune et une brune mouchetée de blanc – définissent en tout cas trois décors distincts, liés aux pièces L 105 à 107.

Dans l'angle sud-ouest de B4, les locaux 99 et 115 proposent, conservées *in situ*, des plinthes monochromes rose (?) et rouge présentant respectivement des restes de touffes de feuilles noires (?) et vertes bleutées (fig. 451); L 113, avec une plinthe également rose, conserve un décor rouge à compartiments noirs.

Enfin, dans l'appartement de l'aile sud, la démolition encombrant l'*area* de l'hypocauste de L 121 a livré plusieurs éléments de systèmes à réseau sur fond blanc; on est, de fait, en présence de deux systèmes ornant apparemment la même pièce.

181 Virage traditionnel des pigments jaunes au rouge sous l'effet de la chaleur (flammes léchantes).

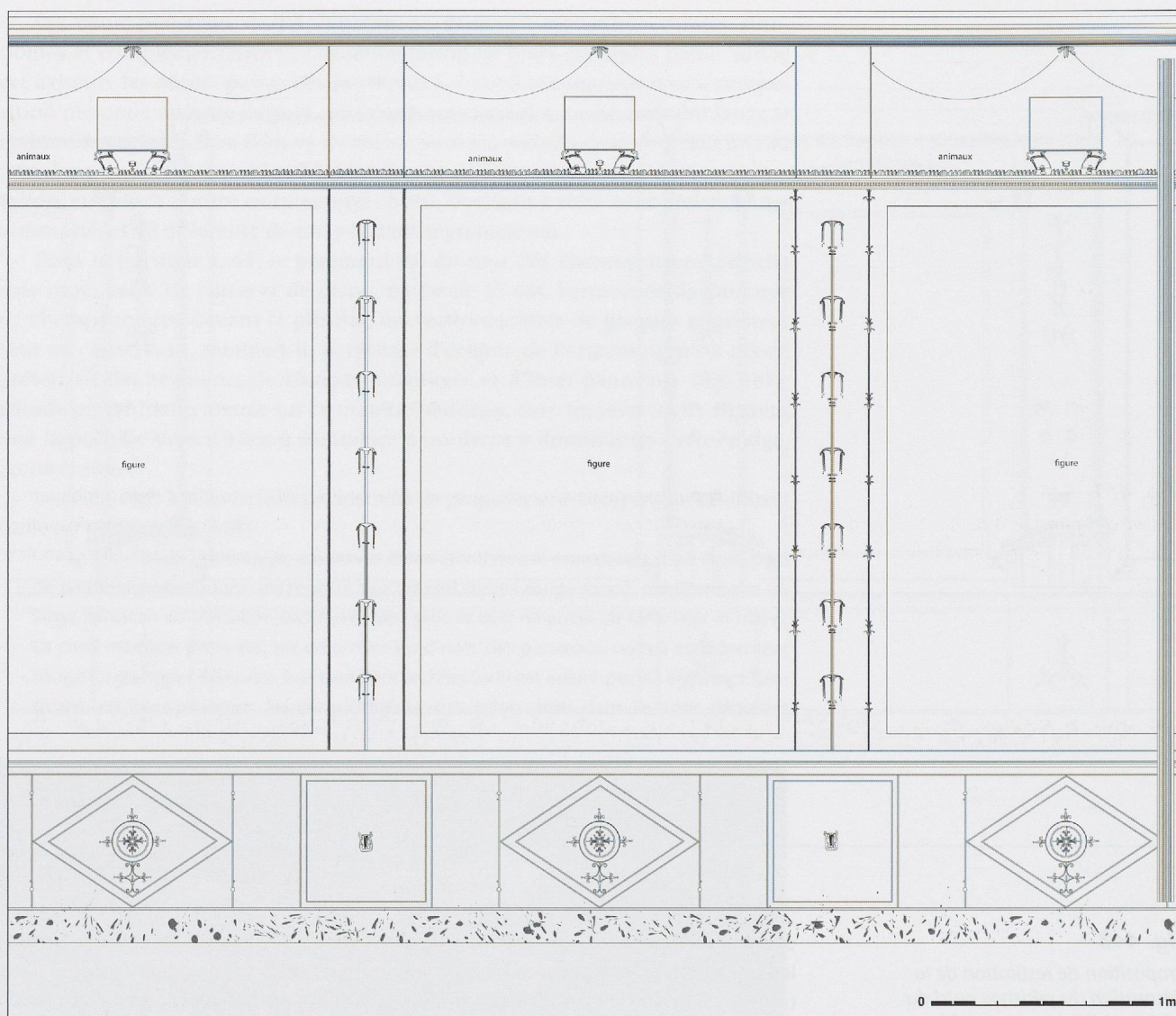


Fig. 450

Proposition de restitution de la décoration du péristyle sud du bâtiment B4.

L'un, dont le *tectorium* comprend une couche de mortier d'isolation rose, doit être situé en paroi (fig. 452A, planche couleur p. 556); il s'organise sur un réseau orthogonal de baguettes enrubbannées rouges et jaunes et de séries de trifols schématiques noirs pointés; aux intersections, de petits disques noirs à cœur rouge servent de point de départ aux filets verts matérialisant les fuseaux du décor¹⁸². Le second, à situer probablement en plafond, se compose de cercles et de filets concentriques rouges, noirs (flanquant les rouges) et jaunes, placés côte à côte et peut-être tangents, ainsi que de bordures rectilignes vertes (fig. 452B, p. 556)¹⁸³.

Bâtiments B5 et terrasse

La zone nord de la demeure, peu homogène architecturalement, ne conserve que trois ensembles, vraisemblablement issus d'états chronologiquement antérieurs à celui qui a vu la destruction de la *pars urbana*.

Dans le local 57, la couche de démolition associée au mur 210, riche en *tubuli* et en tuiles, a révélé des éléments – parfois sur *tubuli* – à fond blanc; ils présentent un large bandeau vermillon limité par un filet noir doublé. Il pourrait s'agir là d'une plinthe assez classique, dans une décoration minimale de la paroi, à mettre probablement en relation avec la pièce L 1 des petits thermes attribués à la villa antérieure.

Le mur de terrasse a également livré du matériel, mais en remblai. Dans une couche hétérogène (mortier, tuiles, céramique) fondant le mur 38 est aux abords de l'égoût Cn 80, ont été découverts deux ensembles, qu'il n'est pour l'instant pas possible d'associer.

L'un, à fond blanc, présente des angles droits et obtus, permettant de restituer sur un côté une bordure ajourée assez simple, prenant appui sur un bandeau rouge vermillon; elle

182 Cette composition reprend, sous forme hybride, les systèmes à réseau de Hölstein et de l'*insula* 7 d'Avenches (DRACK 1988, p. 52, 57-61 et 66; FUCHS 1989, p. 82, fig. 23, et p. 20-22, fig. 7a).

183 Il trouve un parallèle à Frauenkapellen: DRACK 1988, p. 67; FUCHS 1989, p. 39-40, fig. 12a.

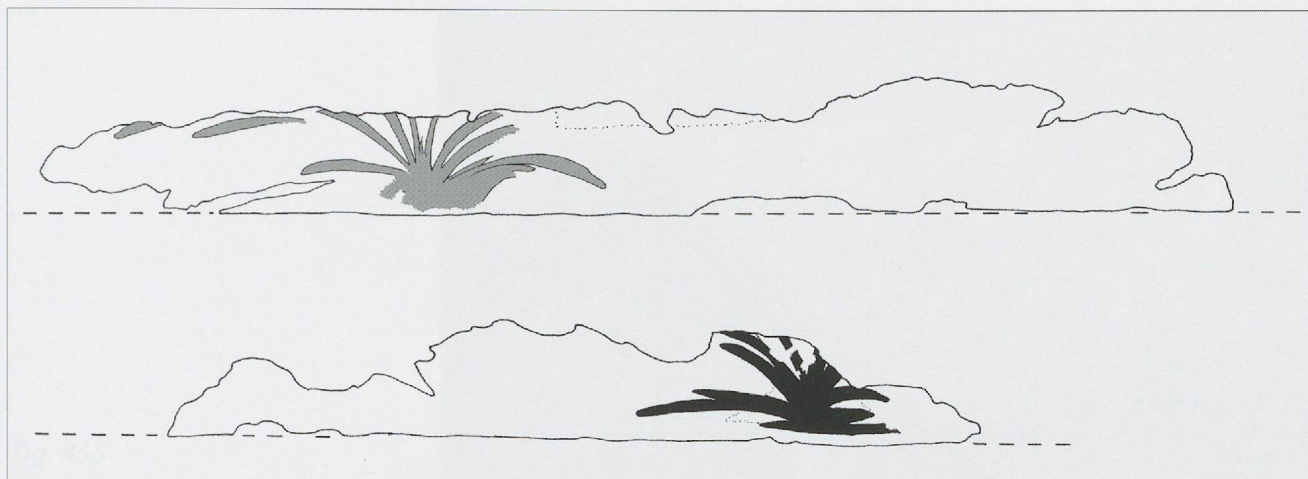


Fig. 451

Relevé des plinthes à petites touffes de feuilles in situ de part et d'autre du mur 507, en L 99 et L 115, appartement II/III au sud du corps principal du bâtiment B4. Hors échelle.

est composée de demi-cercles jaunes et verts, frappés d'un fleuron; l'ensemble amorçant sur l'un des fragments un très vaste arc de cercle, il pourrait s'agir d'une décoration de niche voûtée. L'autre ensemble, à fond monochrome jaune ocre, est plus complexe mais son organisation nous échappe (fig. 452C, p. 556). Sommairement, il propose des éléments de bandeau rouge limité par un double filet rose et gris, sur lequel se détache un système complexe d'alvéoles bordées de fin motifs feuillus ombrés de noir; des motifs trifoliés jaune clair prennent place dans les alvéoles, en relation avec diverses bandes roses et blanches, grises-blanches-grises, qui les séparent d'une autre file de motifs répétés schématiques jaune clair. Il doit très probablement s'agir d'un haut de paroi.

Apports et aspects techniques

La constitution des revêtements

La plupart des murs définissant les locaux du corps principal de B4 ont généralement conservé une à deux assises d'élévation (environ 15-30 cm) avec, sur chaque parement, le revêtement totalement préservé. Ce *tectorium*, qui s'avère particulièrement sophistiqué, varie dans sa constitution d'un mur à l'autre, et jusque sur un même mur.

Il est généralement composé, et c'est là que réside son originalité, de cinq à six couches successives de mortiers, lissées et sans apprêts particuliers¹⁸⁴; plusieurs revêtements atteignent sept couches, selon les normes vitruviennes, alors qu'un nombre de couches inférieur à cinq représente l'exception. Hors l'*intonaco* final constitué d'un badigeon de chaux peu mélangée, quatre types principaux de mortiers se succèdent, avec des teneurs plus ou moins grandes en chaux et/ou en sable, voire en tuileau (fig. 453). Tous comportent un agrégat soigneusement tamisé, ce qui assure déjà une certaine finesse au plus grossier d'entre eux, un mortier blanc crème à forte proportion de chaux, qui forme la première couche d'application contre les maçonneries. On remarque d'ailleurs que si les couches sont nombreuses, les mortiers sont mis en oeuvre quasiment partout selon le même ordre; par contre, un type de mortier peut être appliqué deux fois, multipliant ainsi le nombre de couches. L'épaisseur totale des revêtements, de 6 cm en moyenne, atteint de la sorte 8 à 9,5 cm sur plusieurs parois.

La constitution des couches (a) et (b) offre des caractéristiques particulières dans certaines pièces; l'on observe en effet dans les locaux constituant les appartements (L 99, 113, 114; L 105 à 107) un *intonaco* très épais (3-5 mm), souvent doublé d'une couche (b) composée d'une très forte proportion de chaux; si ces couches sont à situer dans les zones médiane ou haute des revêtements muraux concernés¹⁸⁵, il serait encore prématuré d'en expliquer la nature par une caractéristique voulue des enduits de pièces d'habitation ou par un critère chronologique (réfection des enduits).

Mesures d'isolation

Une couche de mortier rose vient souvent isoler le *tectorium* de l'humidité; elle est régulièrement augmentée – parfois remplacée – par l'application de fragments de tuiles insérés en nombre dans la couche de mortier précédente (2^e ou 3^e couche à être

184 Absence des chevrons observés pour l'état antérieur ou de toute autre solution permettant une meilleure adhérence des couches entre elles, voir *supra*. ALLAG/BARBET 1972, p. 939-954.

185 Ce phénomène ne se répercute en effet pas en zone basse.

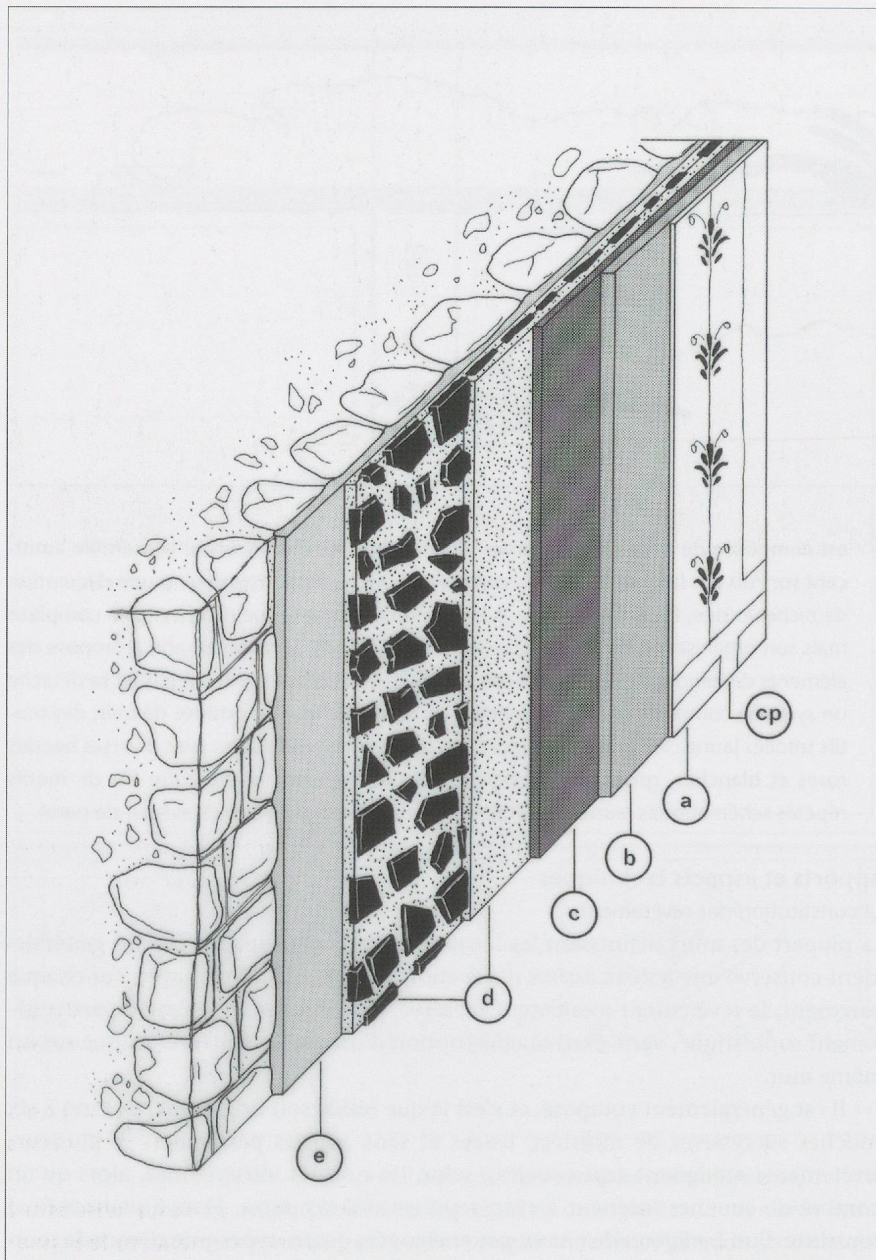


Fig. 453

Schéma théorique du tectorium, figurant la nature et la position des différentes couches de mortier intervenant dans sa constitution: a: intonaco; b: couche de réglage; c: mortier de tuileau d'isolation; d: mortier de sable et/ou de terre ou de tuileau intégrant occasionnellement des fragments de tuile; e: mortier d'accrochage au mur; cp: couche picturale.

appliquée) (fig. 453 et fig. 454A, planche couleur p. 557)¹⁸⁶. Ce système d'isolation, qui touche 20 % des parois examinées, paraît utilisé là où la paroi est en contact direct avec les variations atmosphériques puisqu'il s'observe dans presque tous les portiques (murs de fond de L 10, 11, 13, 95). Il s'explique moins dans sa répartition au sein de certaines pièces fermées (L 78, 100, 105, 106, 115)¹⁸⁷: peut-être faut-il voir dans ces cas, plus qu'un procédé d'étanchéité, un système d'accrochage; c'est ainsi qu'il a été compris sur d'autres sites, en plus de son rôle présumé d'isolation¹⁸⁸. Cette technique des fragments de tuiles se rapproche fort de celle des tessons d'amphores attestée en Narbonnaise; une filiation n'est pas impossible ici. En tout cas, l'ampleur du procédé au pied du mur 421, où de larges morceaux d'*imbrices* sont dressés, ne laisse pas de surprendre (fig. 455). En matière d'isolation et/ou d'étanchéité, il faut également relever l'emploi d'un véritable mortier de poussière de tuileau assez léger, en 3^e ou 4^e couche dans les enduits peints recouvrant les parois des pièces chauffées (L 121 et 34): outre son rôle d'étanchéité, le tuileau devait assurer le maintien de la chaleur au sein de la pièce, évitant ainsi des pertes vers les maçonneries.

La complexité et la finition des enduits répondent aux exigences d'excellence prônées par les théoriciens antiques, considérées jusqu'à présent comme l'apanage des demeures luxueuses d'Italie et de Rome¹⁸⁹, et concordent avec leurs recomman-

186 Soient les couches (e) ou (d) respectivement selon la nomenclature de FRIZOT 1975.

187 À noter également, son absence dans le portique L 65, qui reste incompréhensible.

188 Pour des solutions d'étanchéification, voir ALLAG/BARBET 1972, p. 957 (tessons de céramique) et BARBET 1995, p. 63-65 (amphores brisées).

189 ALLAG/BARBET 1972, p. 965-967; BARBET 1995, p. 61.

Fig. 455

Imbrices appliquées en bas de paroi.
Couloir L 104, M 421, au centre du
corps principal du bâtiment B4.



datations préconisant cinq à sept couches de mortier. Ce nombre de couches n'est pas aussi exceptionnel qu'il y pourrait paraître; les enduits muraux constitués de cinq à six couches sont en effet plus répandus qu'on l'a cru un temps et paraissent fréquents dans des édifices comme les grandes *villae*, dont le caractère palatial et luxueux est indéniable¹⁹⁰.

Étapes de construction

Dans les pièces à *terrazzo*, l'arrachage de portions de murs ou des seuils, en particulier dans le cas de M 428, a permis d'observer très nettement le lien entre sol et paroi, témoignant de la succession des étapes de travail dans la construction de telles structures (fig. 456A et 457). Après la pose des fondations et l'édification des murs, le radier des *terrazzi* et une charge de mortier grossier sont établis à hauteur du ressaut de fondation; les deux premières couches de mortiers d'accrochage au minimum sont alors appliquées sur l'élévation des murs; les sols sont ensuite repris: les nouvelles chapes du sol viennent sceller les couches de mortier des parois, puis sont poncées et finies; ce n'est qu'une fois les sols terminés que les dernières couches du *tectorium* des murs sont appliquées (elles reposent en effet sur les bords des *terrazzi*) et les peintures exécutées; pour preuve les coulures et les taches éparses constatées en limite des sols, le long des murs.

À l'inverse, dans les portiques et pièces à dallage, le *tectorium* est réalisé avant le sol, voire avant la pose du remblai final, et repose complètement sur le ressaut de fondation; la couche picturale, appliquée avant la pose des dallages, s'arrêtera net au niveau de circulation prévu, laissant une zone d'*intonaco* réservée, vouée à disparaître ensuite sous le sol ((fig. 456B et 458).

Les revêtements externes

Les murs de façade des bâtiments ont pu être observés à trois endroits: sur la façade sud de B1, dans la cour L 26 et dans la cour L 17, entre B1 et B4¹⁹¹. Les murs définissant la cour de service L 17 sont systématiquement recouverts, au bas de leur parement exposé aux intempéries, de mortier de tuileau sur une hauteur minimale de deux à trois pieds¹⁹². Cette couverture de tuileau est lissée et uniformément peinte en rouge bordeaux, et rehaussée contre M 121 par deux bandes étroites grises à blanches et par des motifs de touffes de feuilles¹⁹³. Son accrochage, à base de mortier rose et tuileau uniquement (fig. 456C) est formée de trois couches: une première d'égalisation, constituée d'un agrégat assez fin (forte proportion de chaux), recouvre l'élévation et le ressaut de fondation (fig. 459); une seconde couche identique se prolonge, elle, jusqu'à un premier ressaut situé environ 30 cm plus bas, entre fondation en tranchée et fondation montée à vue; elle est doublée par la troisième couche, peinte et plus épaisse, faite de l'agrégat normal (nodules de tuileau de 2-6 mm environ); en sommet de revêtement au tuileau, cette couche prend naissance en biseau, remplaçant l'enduit de sable et chaux couvrant le reste de la façade, à hauteur du ressaut principal et ne recouvre donc que l'élévation. Le

190 Dans ALLAG/BARBET 1972, p. 965. A. Barbet reconnaît un critère de luxe aux enduits composés de cinq couches et plus.

191 B1: M 172 (façade sud), M 800-840 (parement est), M 121 (façade nord); B4: M 50, M 494, M 543, M 497, M 498, M 542, M 500, M 504, M 506 (façade sud). Le mur 121 sert ici de référence, conservant trois assises de fondation montée à vue et trois assises d'élévation.

192 Une hauteur de plus de 50 cm a été observée sur le parement sud du mur 172 fermant la pièce de la Mosaïque des Divinités (mosaïque 8, pavillon IV). Sur l'usage du tuileau en bas de paroi extérieure, voir ALLAG/BARBET 1972, p. 967-968.

193 Leur présence est à mettre en relation avec le décor extérieur supérieur, particularité propre à ce seul mur donnant sur une cour de service, mais qui devait être visible, peut-être, depuis le corridor L 18 ou des pièces de l'aile méridionale de B4.

niveau de circulation de la cour L 17 se situe très probablement entre ressaut principal (alt. 482,50-60 m) et ressaut de fondation en tranchée étroite (alt. 482,15-30 m environ).

Une variante courante et moins complexe, mais identique dans sa constitution, est visible sur la façade sud de B4 (fig. 456D); le *tectorium* ne recouvre que l'élévation

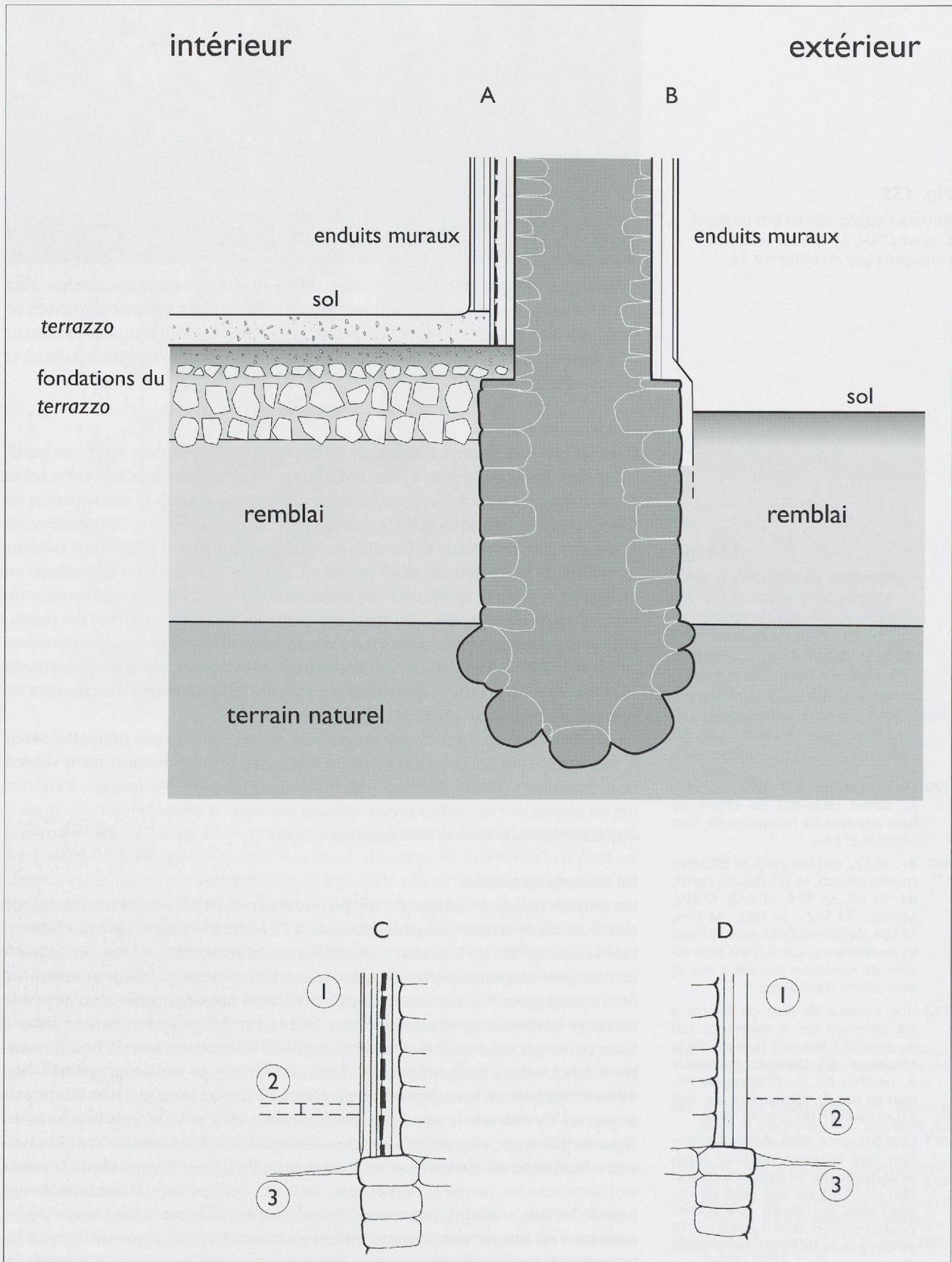


Fig. 456 Page précédente

Les diverses solutions de pose des revêtements muraux selon les types de sols et l'ordre de leur réalisation. A: schéma de pose dans les pièces à terrazzo; B: schéma de pose de l'enduit de tuileau externe, couvrant le ressaut; C: schéma de pose dans les portiques et pièces dallées; D: idem, reposant sur le ressaut. Légende: 1: enduit; 2: terrazzo ou mosaïque existants, dallage ou niveau de sol restitués; 3: niveau de travail durant le chantier.



Fig. 457

Arrachage de maçonnerie et enduit in situ. L 106, appartement I, au nord du corps principal du bâtiment B4.

et débute toujours sur le ressaut de fondation, laissant à nu la maçonnerie des fondations montées à vue.

Dans la cour L 26, un motif végétal peint sur le fond rouge du revêtement pourrait indiquer l'existence d'un décor de jardin.

Accrochages de plafond

Deux types d'armatures de plafond ont été exhumés sur le site, en quantité restreinte en regard de la taille de la demeure. En outre, un seul cas présente une séquence de *tectorium* allant de la couche picturale à la structure d'accrochage, le reste consistant dans le mortier remplissant l'espace entre celle-ci et la poutraison. Enfin, l'appartenance de l'accrochage le plus courant à l'une ou l'autre *villae* qui se sont succédé ne peut être définie assurément.

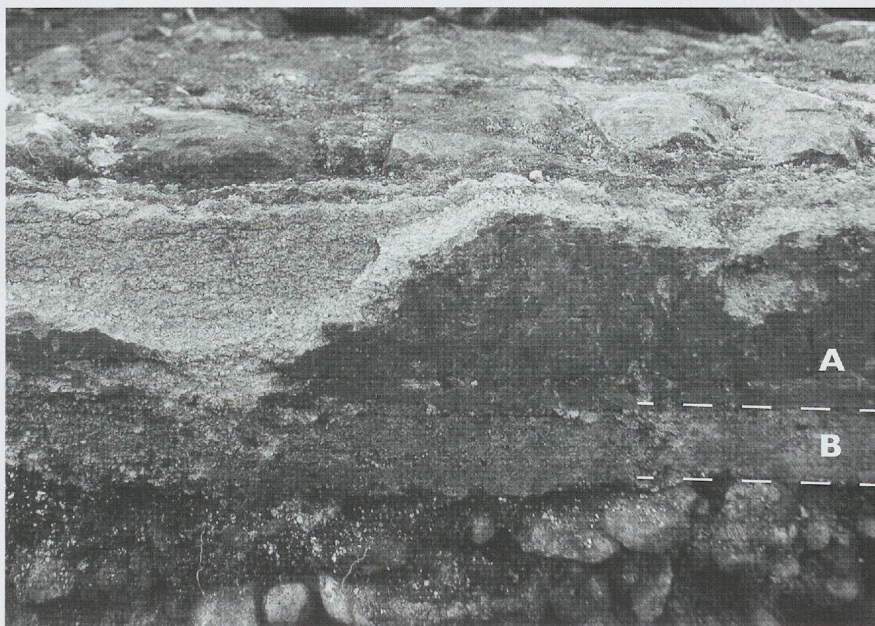


Fig. 458

Portique L 13, portique sud de la cour méridionale du bâtiment B4. A: enduit peint et visible; B: zone réservée au-dessous de la limite du sol.

Des fragments de mortier présentant les marques caractéristiques des armatures de roseaux ont en effet été récoltés dans les remblais de la cour sud de B4 et dans les portiques L 11 et 65, la distinction stratigraphique ne permettant cependant pas, dans ces deux derniers cas, l'attribution à la démolition ou aux remblais de construction; l'homogénéité de l'ensemble des fragments tendrait, sur la foi de ceux découverts dans les remblais de cour, à les considérer comme provenant de la villa antérieure; il faut toutefois noter qu'aucun fragment de ce genre n'a été trouvé dans les tranchées de récupération des murs de cette villa, pourtant riches en matériel pictural.

Cet accrochage se présente sous la forme de bottes de roseaux mises côte-à-côte (fig. 460), chaque botte comprenant environ douze à seize roseaux de 5 à 8 mm de diamètre, liés en véritables faisceaux par des ficelles (?) appliquées en diagonales et équidistantes de 6 cm¹⁹⁴. Quelques roseaux perpendiculaires attestent vraisemblablement des systèmes de fixation à la poutraison du plafond ou au planchéage d'étage.

Le deuxième système d'accrochage des enduits de plafond attesté à Orbe, et ce pour l'état principal, consiste dans le lattis de bois (fig. 461)¹⁹⁵. Il est principalement conservé au dos du système à réseau retrouvé dans les petits thermes, qui présente des empreintes parfaitement nettes (fig. 462)¹⁹⁶; le négatif du lattis est imprimé dans un mortier léger, chargé de terre, mais constituant la quatrième couche du *tectorium*, épais de 4 cm; les lattes de bois, probablement du sapin, ont de 1,8 à 2,6 cm de large et sont très régulièrement ajustées les unes aux autres. À noter qu'ont été aussi récoltés des fragments de mortier de remplissage, lissés sur une face et présentant sur l'autre ces mêmes traces disposées côte-à-côte, en arc-de-cercle, témoignant d'aménagements voûtés ou de jonctions paroi-plafond moulurées d'un cavet.

Plusieurs enduits peints – a priori de paroi – récoltés dans les locaux 16 et 17 présentent à leur revers des traces plus ou moins parallèles, associées aux restes d'un mortier mêlé de paille; ces traces s'apparentent de loin, sans en être, à celles que pourraient laisser les roseaux d'un accrochage de plafond, ou l'accrochage à des *tubuli*, bien que les traces que laissent ces derniers soient généralement plus nettes; seule une étude approfondie pourra résoudre ce problème.

194 On trouvera d'autres exemples de ce système dans ALLAG/BARBET 1972, p. 939-944, et BARBET 1995, p. 66-67.

195 Pour une approche de ce genre d'armature, voir ALLAG/BARBET 1972, p. 944-949. Il faut mentionner ici un matériau récolté dans le local 14, consistant en fragments passablement «tourmentés» d'un mortier de remplissage brun clair, très léger, de terre et chaux (?), strié de profondes marques veinées, de 1 à 2,5 cm de large, très proches des négatifs de lattes; ses caractéristiques particulières, que ce matériau ne partage pas avec les autres accrochages, l'a finalement fait interpréter comme une structure de paroi en clayonnage, qui reste isolée sur le site: sa localisation en L 14 la donne soit comme division tardive de la pièce, soit comme provenant de l'étage.

196 Voir *supra* «Quelques ensembles picturaux remarquables», p. 73 sq.; les fragments, dispersés dans les locaux 31, 33 et 36, sont attribués à L 34 ou, avec plus d'audace, à L 37.

Fig. 459

Cour L 17. Revêtement extérieur au tuileau et mortier rose recouvrant le mur 121.





Fig. 460

L'enduit au plafond: négatif des traditionnelles bottes de roseaux ligaturées dans le mortier d'accrochage.

Les angles

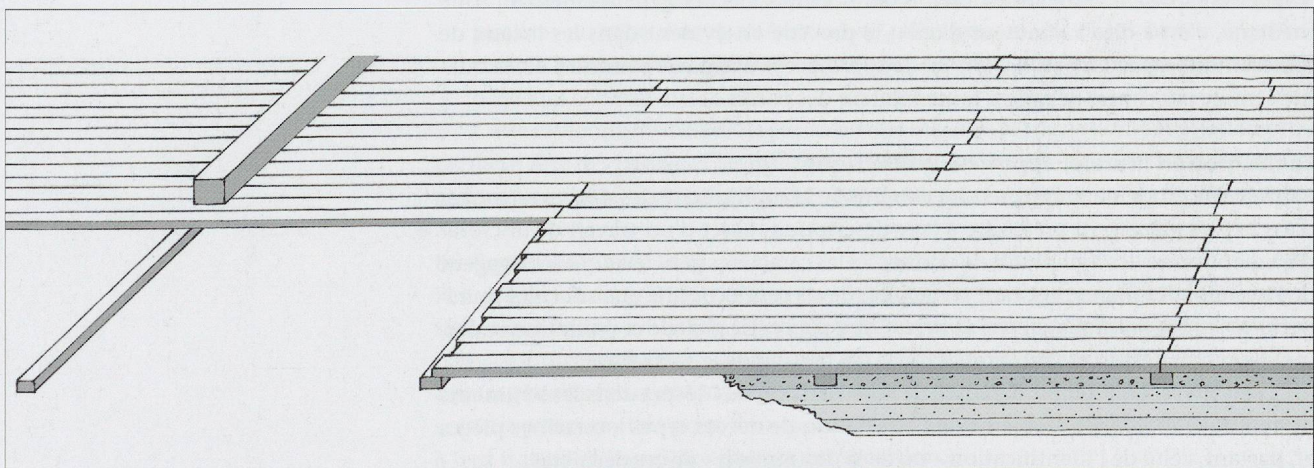
Plusieurs catégories d'angles apparaissent dans les enduits conservés, principalement en relation avec l'aménagement des ouvertures que sont les portes et les fenêtres (L 9, 16, 18, 34/35). Pour préserver la solidité et la cohésion du *tectorium*, la plupart des angles sont obtus, très ouverts, à deux ou trois pans, ou présentent des arêtes biseautées. De telles solutions entrent également dans l'aménagement des fenêtres, souvent ébrasées vers l'intérieur, particulièrement vers le bas, pour l'apport de lumière, lorsqu'elles sont situées dans la partie supérieure de paroi. Certains encadrements de fenêtres toutefois, comme les grandes baies de la galerie L 9, présentent des angles droits, que l'on retrouve aussi sur les montants de larges passages, comme entre les pièces L 34 et 35. Des angles rentrants ont aussi été mis en évidence à la liaison paroi-plafond (L 9); des angles arrondis entrent dans la finition des embrasures extérieures des fenêtres du couloir L 16. D'autres aménagements, telles que niches, retours de parois ou arcs de voûtes, ont laissés des vestiges plus ténus, moins compréhensibles de prime abord.

Tracés préparatoires

La majeure partie des tracés préparatoires observés sur les enduits de la *pars urbana* sont incisés dans le mortier frais au moyen d'une pointe sèche (stylet ou compas, fig. 454B, planche couleur p. 557). De section plutôt grossière (environ 1,5 mm) et parfois profonds dans les zones hautes et les plafonds (L 18, 37, 41), ces tracés deviennent très fins et légers, à peine marqués, dans les zones décoratives basses et médianes; il s'agit de tracés

Fig. 461

Restitution d'une structure de lattis de bois porteuse de l'enduit de plafond (URBA II, vol. 1, fig. 67).



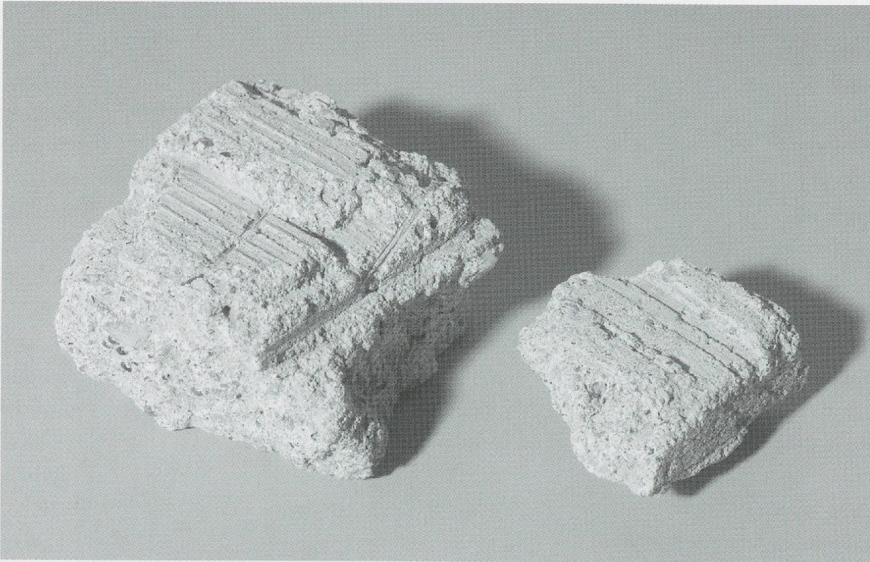


Fig. 462

L'enduit au plafond: solution par accrochage à un lattis de bois croisé.

rectilignes donnant l'orientation d'un motif - bande, guirlande ou galon - (L 16, 18, 95), des cercles organisant un système à réseau (L 37), des incisions courtes marquant une partition ou les départs perpendiculaires à une base linéaire (L 16, 18). Ces tracés sont parfois doublés pour donner les dimensions d'un motif, en particulier dans le cas du système de plafond de L 37 où ils délimitent la largeur des fuseaux. Des incisions courtes, par paire, ont aussi été observées, qui indiquent un diamètre à peindre sans le recours au compas, ou pour situer la position d'un motif complexe (L 18).

Des tracés imprimés à la cordelette, tendue et pressée sur l'enduit frais, sont attestés dans le couloir L 16, pour positionner sur fond blanc une guirlande de perles et pirouettes (fig. 454C, planche couleur p. 557); ce système est parfois remplacé par de fins tracés peints en jaune.

Les tracés préparatoires peints constituent quantitativement le deuxième moyen d'organiser les compositions peintes d'Orbe; jaunes ou beiges sur les fonds unis blancs des galeries (L 9, 16), blancs ou de la couleur du motif futur sur les fonds rouges ou noirs des pièces et portiques (L 13/95), ces tracés sont généralement révélés par l'écaillage des motifs qui les camouflaient, ou par débordement hors des limites des motifs. Les tracés peints guident les évolutions des tiges végétales et des rinceaux (L 18, fig. 463A, planche couleur p. 558), le *cursus* des guirlandes ou l'attitude d'animaux miniatures (L 16, 13/95).

Finition et polissage

La finition de l'*intonaco* comme le lissage de la peinture des revêtements de la villa principale sont de bien moins bonne qualité que ce qu'on observe pour les enduits de la villa antérieure; à plusieurs reprises, le brossage de l'*intonaco* reste visible sous la couche picturale et le lissage de cette dernière présente une facture souvent peu soignée et rapide; il s'améliore toutefois dans certains décors, généralement en zone médiane, c'est-à-dire à «hauteur d'œil»; le procédé est évident dans les locaux de représentation passants (L 16, 13/95); dans les pièces d'apparat comme L 41, la qualité semble par contre de mise à toute hauteur des parois.

La décoration murale, approche synthétique

La présente étude ne saurait rendre compte de la multiplicité des décors retrouvés dans la *pars urbana*, ni prétendre à leur description, objet d'un travail de doctorat déjà mentionné. Il s'agit plutôt de donner ici les caractères généraux qui se dégagent de l'examen des fragments, tant sur le plan des types décoratifs que sur celui du répertoire iconographique mis en oeuvre. Cette approche globale et préliminaire permet de cerner l'esprit et l'orientation de la décoration de la *pars urbana*.

Dans un second temps, l'analyse de la répartition des décors dans les bâtiments permettra d'aborder le problème de l'affectation de décors types à certaines pièces et, partant, celui de l'identification - ou de la destination - de ces dernières.

Motifs et composantes des décors muraux

Ils peuvent être rassemblés selon leur nature en trois catégories générales.

Les éléments géométriques et stylisés

Cette catégorie comprend des éléments fonctionnels dans l'organisation d'un décor, comme les encadrements, les bandes de séparation et les motifs purement décoratifs, même s'ils endossent parfois une fonction localisée dans la composition picturale.

Ont été relevés des filets simples et doubles bicolores, voire triples – symétriques ou non; des bandes flanquées de traits ou de filets, des bandeaux complexes, soit délimités par des filets (parfois d'un seul côté), soit limités par une bordure formée d'une succession de demi-disques, soit ornés comme des galons (rehaussés d'un trait servant de base à des bifols et des demi-cercles pointés).

Les disques et cercles, parfois imbriqués, propres aux systèmes à réseau, les lignes de perles bicolores, les torsades, les volutes pleines affrontées (en coussinet) sur filet droit ou symétriques encadrant un double filet (végétalisant?) et certaines palmettes sont autant de motifs décoratifs rehaussant l'organisation de base des décors ou soulignant telle autre composante.

Les éléments végétaux et floraux

Formant souvent des encadrements intérieurs, des bordures ou des frises, les éléments végétaux et floraux, généralement agencés en compositions rectilignes, en rinceaux ou en guirlandes, remplissent également les inter-panneaux ou rehaussent les panneaux. Quelques exemples de végétation naturaliste (touffes de feuilles fissiles, retombées de feuilles nervurées) prennent place, sur sol factice, dans des prédelles, des compartiments ou, pour les secondes, occupent les inter-panneaux (L 18).

On distingue les filets rectilignes de buis, à petites feuilles symétriques ovoïdes (L 18), les guirlandes schématiques bicolores de laurier, séparant souvent deux champs de couleurs (L 65), les festons de guirlandes tricolores formées de fines feuilles lancéolées jaunes, rouges et brunes, avec noeuds de rubans et retombées perlées (L 13/95). Les groupes composés de baies, de feuilles symétriques, entrent souvent dans les compositions d'inter-panneau, comme ce groupe bicolore et symétrique de dix feuilles – dont deux axées sur un filet-guide – provenant de L 9; plus luxuriants, ils s'enrichissent d'enroulements et de rinceaux, de tiges souples retombantes avec plusieurs feuilles réalistes (L 18). Les fleurons, boutons et bi- ou trifols, rehaussent d'autres motifs ou les angles de compartiments (L 65).

Les éléments architecturaux et les objets divers

Il faut distinguer les motifs architecturaux des composantes fonctionnelles du décor, mais d'origine architecturale, comme les plinthes ou les corniches et, sur un plan visuel, les imitations de marbres qui les constituent.

Ainsi parmi les éléments architecturaux, on peut relever les colonnes des édicules (L 65), les moulurations et les corniches modillonnaires (L 32, 34), les acrotères en volutes, les entablements à rinceaux et soffite (L 65), les entablements miniatures avec cariatides et frise en S (L 18), les piédestaux (L 65) et les pilastres (L 34).

Parmi les composantes, notons les imitations de marbres (L 34, 35), les bandes grêles bicolores ou végétalisantes à fonction de colonnettes et des objets parfois singuliers comme composantes architectoniques, telles des plumes de paon, des éventails, des baguettes enrubannées (L 18).

Cette catégorie forme avec la précédente la majeure partie de l'ornementation proprement dite des parois, et les multiples associations ou la fréquence de ce répertoire apparemment peu varié composent en fait des décors fort différents les uns des autres.

Les figures vivantes

Peu présentes dans la décoration passée en revue, les figures sont attestées essentiellement dans le couloir L 18, où elles prennent la forme de petits oiseaux dans les compositions végétales ou de paons dans celles d'architecture; dans le même local, des fragments laissent envisager des oiseaux merveilleux et des sirènes, mais ils sont trop incomplets pour nous permettre d'avancer quelque proposition quant à leur nature et leur place dans la composition.

Typologie des décors muraux

Il ressort du survol des principaux décors (*supra*) et de la description succincte de leurs composantes, sept types de décoration murale:

- le décor minimal, à fond blanc, limité à un système géométrique de bandes et de filets assurant une partition des parois.
- le décor monochrome géométrique, à panneaux et inter-panneaux définis par les bandes et filets de teintes apparentées; les zones basses au moins y sont traitées en compartiments ou sous formes d'imitations de marbres (?). Les inter-panneaux présentent des motifs végétaux répétés et des compositions simples de guirlandes ou de galons peuvent rehausser les panneaux. Cette catégorie comprend un décor à fond blanc.
- le décor à fond blanc riche, qui propose des architectures fictives miniatures probablement en relation avec des personnages et des animaux de plus grande envergure dans les panneaux.
- le décor à panneaux et inter-panneaux à candélabres; les bordures des panneaux sont végétalisantes ou géométriques; la zone basse présente probablement une prédelle ou des compartiments historiés, la zone haute, une imitation de corniche.
- le décor architectonique à édicules; les panneaux sont encadrés de colonnes et couronnés d'un entablement; la zone basse prend la forme d'un podium en relief soutenant les colonnes.
- le décor de faux marbres, qui peut procéder des deux précédents dans sa composition globale ou couvrir la majeure partie, voire la totalité de la paroi.
- le système à réseau sur fond blanc, de cercles sécants, tangents ou imbriqués.

Ce nombre peut être ramené à six si l'on considère la parenté du décor à panneaux et inter-panneaux à candélabres avec le décor architectonique à édicules, qui remplissent les mêmes fonctions.

L'attribution des types décoratifs à des locaux précis est en effet assez flagrante: le décor minimal à fond blanc, observé dans le couloir L 104, est caractéristique des pièces secondaires, de service ou de circulation, surtout si elles sont étroites ou de petites dimensions.

Les compositions monochromes sobres, à composantes géométriques, ornent des pièces d'habitations ou des couloirs assez vastes, mais le choix des couleurs claires, voire un fond blanc, attestent du souci de rendre le local lumineux; ce type décoratif est représenté par les couloirs L 16 et 9 ainsi que par les pièces L 105-108.

Cas particulier, le couloir L 18 témoigne seul du décor à fond blanc riche: le fond monochrome n'est pas pour étonner, vu la fonction du local, au contraire de l'ampleur de la décoration; il est vrai que les architectures fictives et l'ensemble de la composition sont du coup parfaitement lisibles, et la longueur du couloir doit avoir influencé le choix et l'adéquation du décor; on peut alors se demander pourquoi un même décor n'orne pas L 9, plus large encore; la réponse se trouve peut-être dans les surfaces à disposition, ce dernier local ayant pu être plus ouvert que L 18. À noter que L 9, ouvert sur la terrasse, reçoit des motifs végétaux.

Les décors à édicules comme ceux à panneaux et inter-panneaux à candélabres, relativement sombres (dominantes rouge, noire et verte) recouvrent systématiquement les parois des péristyles – entourant les cours L 8 et 12 –, largement ouverts à la lumière du jour; ambiance de jardin oblige, ornements floraux, végétaux et architecturaux répondent à l'extérieur et renforcent l'unité du lieu.

Les imitations de marbres, conjuguées avec des décors à orthostates (?), semblent courantes dans les zones thermales, où cette pierre est abondamment utilisée; il s'étend, même sous forme d'imitation, dans les pièces contiguës de cette partie luxueuse de l'habitat, que se doit d'avoir toute riche demeure. Les pièces L 34, chauffée, L 35 et L 37 en bénéficient.

Les systèmes à réseau connaissent une fortune certaine dans les provinces nord-occidentales, et recouvrent toute sorte de plafonds; s'ils descendent sur les parois, c'est dans des pièces nécessitant de la lumière et/ou de petites dimensions comme le *cubiculum* L 121.

De quelque nature que soient les décors qui les surmontent, il semble que les plinthes roses mouchetées sont généralisées dans les pièces de circulation et les péristyles. Des plinthes différentes apparaissent dans certaines pièces des appartements: rose et rouge à touffes de feuilles dans les L 99 et 115, blanche mouchetée de jaune, brune mouchetée de blanc dans les L 106 et 107.

Ces constatations n'expriment que des tendances générales, qui peuvent être nuancées dans le détail. Il faut toutefois noter les combinaisons d'éléments relativisant des visions trop rigides que l'on pourrait tirer de ce survol de la décoration murale de la *villa* de Boscéaz: ainsi les imitations de marbres entrant dans une composition de panneaux, l'ambiguïté existant entre décors architecturaux (imitation d'une architecture à taille réelle), décors à édicules (les panneaux forment des édicules à la limite de l'architecture fictive miniature) et ces architectures fictives miniatures qui prennent place en panneau, en zone supérieure ou, plus souvent, en inter-panneau.

Pour conclure

La décoration peinte de la *pars urbana* de la *villa* du second siècle offre un ensemble imposant de peintures malheureusement fragmentaires et dans un état de conservation parfois critique. S'ils paraissent pour la plupart correspondre à l'évolution de la peinture murale observée ailleurs, l'originalité de certains d'entre eux, tel le décor du couloir L 18, est à relever. L'étude approfondie de l'ensemble du corpus, qui a permis la restitution des décors présentés ici, a été menée entre 2002 et 2009 dans le cadre de la thèse précédemment mentionnée¹⁹⁷. L'analyse y confronte le corpus des peintures à l'ornementation musivale et lithique – mosaïques, placages, ordres – autorisant ainsi une compréhension plus ample de la cohérence du programme décoratif de la *pars urbana*, et un apport non négligeable au corpus des peintures romaines sur territoire suisse, et pour une période encore peu connue en la matière.

Le bâtiment artisanal B7

L'édifice de service et d'entretien recelait les vestiges épars, et d'attribution hasardeuse, d'enduits peints revêtant les pièces d'habitat: au sud, les pièces hypocaustées L 195, 197 et 201, et autour de la cour L 188, les pièces L 202, 180, 193, 187 et 189. L'ensemble le plus complet, soit une soixantaine de fragments, est caractéristique de ces compositions et ornaient L 95 ou 197; il s'agit d'un décor à fond blanc, à plinthe mouchetée de noir et de jaune, au-dessus de laquelle des paires de filets parallèles jaunes dessinent des cadres rythmant la zone médiane (fig. 463B, planche couleur p. 558). Des angles arrondis, qui signalent des ouvertures (portes, fenêtre, niches), sont soulignés par un bandeau rouge doublé d'un filet noir. Ces décors simples mais soignés relèvent de schémas ornant les locaux secondaires – ou considérés comme tels par le commanditaire – et les bâtiments courants; l'on retrouve ce type de répertoire dans les *vici* et les camps légionnaires par exemple.

Les locaux 202 et peut-être 187, ont livré des plinthes, blanches, mouchetées de rouge ou de jaune, rouges et noires respectivement, ainsi que des motifs mi-géométriques; ces éléments se rattachent vraisemblablement à des systèmes à réseau de plafond ou de paroi.

Les enduits peints du *mithraeum*

Le *mithraeum* a livré plusieurs ensembles d'enduits, peints ou non, moyennement conservés. La majorité provient de la couche de démolition supérieure, mais des restes de revêtement encore en place ont pu être observés, fournissant ainsi des indices pour les niveaux de circulation. Les décors identifiés sont concentrés l'un dans la nef L 135/o et le hall/*pronaos* L 135/e, les autres dans les locaux 140, 141, 142; les pièces L 134, 135, 140, ainsi que les zones extérieures L 144-146 ont livré du matériel mélangé provenant des locaux précités, attestant son importante dispersion liée à l'arasement de l'édifice.

197 URBA II; synthèse des principaux résultats chez DUBOIS 2010.

Les fonds blancs

Les locaux 140, 141 et 142 étaient revêtus d'un simple enduit blanc, sans décor aucun, signalant leur fonction de service. Quelques vestiges du revêtement de L 140 étaient encore en place contre les murs 703 et 704. Les fragments récoltés dans le local 141, très homogènes techniquement, comprennent un angle de paroi à environ 135° attestant une ouverture – porte ou fenêtre. Le local 142 a conservé ses bas de parois. Sur l'*intonaco*, on observe un lissage présentant des traces de peinture, permettant de supposer qu'une partie des fragments était éventuellement rose à rosé. Cet *intonaco* présente des corrosions de surface propres à un séjour prolongé à l'air libre, laissant supposer que ce local pouvait être ouvert sur l'extérieur lors de son fonctionnement ou qu'il s'agit d'un phénomène postérieur à son abandon, après la ruine de sa couverture.

Les décors de la nef et du *pronaos*

Le matériel récolté ailleurs sur le site appartient, par la nature du mortier, à une même décoration, ornant le *pronaos* L 135e et – ou? – le *spelaeum* L 135o. Le mur 702 présentait encore un revêtement de même nature, conservé sur 3 cm de hauteur en moyenne; il débutait entre 488,65 m et 488,76 m, indiquant par là un niveau minimal de circulation. Un gisement d'une certaine importance a également été prélevé devant le mur 703. La présence d'un fragment d'accrochage sur lattis de bois atteste la possibilité d'un plafond enduit et peint.

Sur le plan de la composition décorative, ces enduits paraissent pour l'ensemble consister en imitations de placage de marbres de diverses couleurs. Toutefois, ces dernières sont difficiles à déterminer car le décor pourrait avoir superficiellement subi l'action du feu, modifiant les teintes d'origine.

Au-dessus d'une plinthe ocre rouge attestée par les vestiges *in situ*, on observe des traitements veinés orangés à rosés, des surfaces rouge bordeaux unies et des traitements en larges veines rouge orangé, vert clair et foncé, ou encore beiges. Ces différents champs, en association, devaient former une succession de plaques, voire un *opus sectile*; on observe en effet ici ou là des filets gris-blanc sur fond rouge délimitant vraisemblablement des formes géométriques. Des limites rectilignes entre ces faux marbres et un fond blanc marquent probablement le passage à la zone médiane. Quelques traces de peinture y suggèrent un rythme de cadres (rouges?) faisant office de panneaux. À noter aussi la présence de motifs blancs indéfinis en association avec du vert, du jaune ou du rose. On mentionnera l'existence d'une seconde plinthe, présentant des mouchetis blancs sur fond brun, qui n'est pas directement rattachable à cet ensemble décoratif. Elle a cependant pu entrer en composition ailleurs dans la nef.

Si l'imitation de placage de marbres s'étendait de façon unitaire dans le *pronaos* et la nef, on peut l'imaginer en ornementation des murets des banquettes et/ou en paroi derrière celles-ci. Les *mithraea* de San Stefano Rotondo, à Rome, ou de Martigny dans son état du début du III^e s., présentent des compositions décoratives de ce type¹⁹⁸. L'aménagement des banquettes en imitation d'*opus sectile*, observé à Rome, restitué à Martigny et proposé pour Orbe, est typique dès la seconde moitié du II^e s.; on le retrouve dans d'autres édifices culturels divers dont, pour un bon exemple, la tombe de la Via Portuense¹⁹⁹.

Enfin des petits fragments de fond bleu laissent présager, avec les centaines de tesselles en pâte de verre bleu disséminées sur l'emprise de l'édifice (voir vol. 1, p. 285), un plafond – pas nécessairement voûté au vu du négatif de lattis mentionné *supra* – imitant la sphère céleste, dans la grande tradition des antres mithriaques²⁰⁰.

Considérations techniques

Les revêtements du *mithraeum*, constitués de trois couches de mortier uniquement, présentent une homogénéité attestant l'unité de construction de l'ensemble culturel; ils présentent un *intonaco* de 0,5 à 1 mm d'épaisseur; une couche de réglage faite d'un mortier gris-beige assez fin, avec inclusions de graviers (1-4 mm de diamètre) et de nodules de chaux (1-4 mm de diamètre), et une couche d'accrochage faite d'un mortier identique, quoique parfois plus chaulé.

198 Pour Rome: E. LISSI-CARONNA, «Il mitreo dei Castra peregrinorum (S. Stefano Rotondo)», *EPRO* 104, Leiden 1986, p. 18-19, fig. 8 b-c, p. 24-25 et pl. V, VI, XXI. Pour Martigny, DUBOIS 2012a, p. 406-408, ou, antérieurement, Y. DUBOIS et M. FUCHS, «La décoration murale du sanctuaire et l'iconographie mithriaque», in: J. CLAIR dir., *Picasso sous le soleil de Mithra*, catalogue d'exposition (Fondation Pierre Gianadda, Martigny, 29 juin - 4 novembre 2001), Martigny, 2001, p. 200-206 (résumé chez WIBLÉ 2008, p. 161-165) et Y. DUBOIS et M. FUCHS, «Mithra sous le soleil valaisan. Les peintures murales du *mithraeum* de Martigny», in: L. BORHY dir., *Plafonds et voûtes à l'époque antique*, actes du VIII^e colloque international de l'AIPMA, Budapest-Vesprém, 15-19 mai 2001, Budapest 2004, p. 213-219.

199 B. M. FELLETTI MAJ, «Le pitture di una tomba della Via Portuense», *Rivista dell'Istituto Nazionale di Archeologia e Storia dell'Arte* 2, 1953, p. 40-76, partic. 42, fig. 2.

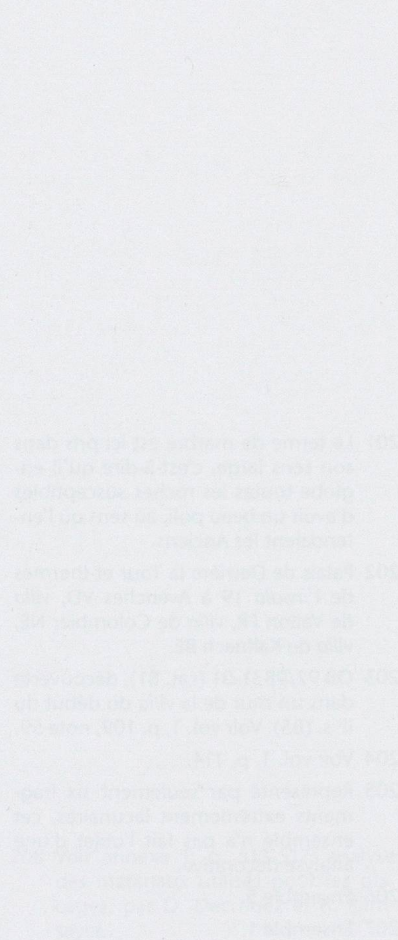
200 Que ce soit dans la niche culturelle ou dans la nef, voir les *mithraea* d'Italie, de Bordeaux et de Martigny (DUBOIS 2012a et b, p. 438).

L'enduit du local 142, construit en annexe, diffère légèrement du reste de l'édifice: si le mortier des litages d'accrochage et de réglage est de même nature que les précédents, il présente en plus une proportion non négligeable de tuileau (1-2 mm de diamètre).

À noter également la présence dans la démolition de l'édifice de fragments d'enduits d'accrochage en terre, très fins, témoignant la possibilité d'élévations en structure légère.

Fig. 264

Local 142, mortier de litage



Les placages de marbre

Corinne Morier-Genoud - 2002

L'immense ensemble architectural que constitue la villa d'Orbe-Boscéaz a bien évidemment nécessité la mise en œuvre d'une importante quantité de matériaux lithiques, locaux ou importés, encore difficilement quantifiable. Il est alors aisé d'imaginer, qu'à son abandon, la villa a servi de gigantesque carrière pour les constructions de la région.

Mais heureusement pour l'archéologie, tout n'a pas été récupéré, à l'image de l'impressionnante quantité d'éléments de marbre²⁰¹ récoltée au cours des différentes campagnes de fouilles. Ces vestiges traduisent, aux côtés des mosaïques et des fresques mises au jour, la variété et le luxe du décor de la villa. Sur les quelque 2500 pièces récoltées, une seule cependant a été découverte en place, tous les autres fragments sont issus des différentes couches de remblai et de démolition qui jalonnent l'histoire du site. Hormis quelques grandes concentrations dans certains locaux, ces vestiges se retrouvent disséminés sur l'ensemble du complexe architectural. Dans ces conditions, tenter de replacer chacun de ces éléments dans leur contexte initial tient de la gageure. En outre, le cadre dans lequel s'inscrit cette contribution ne permet pas une présentation exhaustive de l'ensemble de ce corpus marmoréen.

Cette étude s'est donc efforcée de mettre en exergue le matériel le plus significatif autorisant la restitution de quelques schémas décoratifs; elle propose également, pour certains ensembles, quelques hypothèses de localisation. Enfin, au chapitre de l'identification des roches mises en œuvre, l'analyse révèle la présence de marbre colorés du Jura français et de la Savoie, aux côtés de marbres d'importation plus lointaine et de plus grande renommée. L'émergence de l'utilisation de ces marbres de régions voisines, non seulement à Orbe, mais également sur les quelques sites où une étude marmoréenne a été engagée²⁰², met en lumière de nouvelles zones d'exploitation, plus proches et sans doute moins onéreuses que les marbres du bassin méditerranéen auxquels ils ont pu parfois se substituer.

Présentation du matériel

Il va de soi que la totalité des fragments ne peut être intégrée dans des schémas décoratifs. Un grand nombre de pièces d'architecture telles que corniches, bandeaux de séparation, ainsi que certaines plaques trop incomplètes et quelques éléments particuliers, sont restées isolées, formant quelques groupes diffus dont l'articulation n'a pu être mise en évidence. Ces pièces sont toutefois jointes au catalogue en annexe, mais ne font pas l'objet d'une analyse décorative.

Remarque préliminaire d'importance, aucun élément de marbre ne peut être assurément attribué à la première villa. À l'exception d'une corniche en marbre blanc retrouvée en position secondaire²⁰³, il semble que ce type de matériau ait été totalement récupéré ou n'était que peu employé dans la décoration de l'établissement primitif de Boscéaz. Il en va de même pour la villa du début du II^e s. (B5)²⁰⁴. Aussi, la quasi totalité des vestiges marmoréens se rattache-t-elle à la grande villa (palais). L'aspect très lacunaire de ces éléments atteste une récupération systématique des matériaux calcaires. Trois gisements importants sont néanmoins à signaler:

- Le premier provient du bassin L 92, aménagement d'agrément du jardin nord. En effet, le remblai de cette pièce d'eau contenait beaucoup de fragments de plaques, témoignant d'au moins quatre catégories de décors: les plaques moulurées de *greco scritto* de type 2²⁰⁵, les plaques lisses de *greco scritto* et de *fior di pesco*, les bandeaux d'encadrement de *verde antico* et de *rosso antico*²⁰⁶, ainsi que plusieurs éléments ayant probablement appartenu à un *opus sectile* de sol, en *breccia corallina*, *breccia di Settebasi* et *rosso antico*²⁰⁷. De nombreux fragments de *greco scritto*, de *fior di pesco* et de *breccia di Settebasi* présentent en outre des traces de recoupe qui attestent le remplissage de plusieurs décors.

201 Le terme de marbre est ici pris dans son sens large, c'est-à-dire qu'il englobe toutes les roches susceptibles d'avoir un beau poli, au sens où l'entendaient les Anciens.

202 Palais de Derrière la Tour et thermes de l'*insula* 19 à Avenches VD, villa de Vallon FR, villa de Colombier NE, villa de Kallnach BE.

203 OB 92/9831-01 (cat. 81), découverte dans un mur de la villa du début du II^e s. (B5). Voir vol. 1, p. 109, note 59.

204 Voir vol. 1, p. 114.

205 Représenté par seulement six fragments extrêmement lacunaires, cet ensemble n'a pas fait l'objet d'une analyse décorative.

206 Ensemble 5.

207 Ensemble 1.



Fig. 464

Gisement in situ de la pièce L 103.

- Le second gisement provient de la démolition d'une petite pièce à hypocauste (L 121). Il se compose essentiellement de fragments de plaques de calcaire urgonien, au nombre d'environ 120. La recherche de collage n'a malheureusement pas permis de restituer de plaques aux dimensions complètes. Nous pouvons seulement affirmer qu'il s'agit d'un revêtement mural lisse qui a pu orner, partiellement ou totalement, les parois de la pièce L 121.
- Le troisième gisement, plus important, provient de la pièce L 103 du corps principal de la villa. Lors d'une phase tardive, postérieure à l'établissement (premier abandon?), les plaques ont été arrachées de leur support et rassemblées dans la pièce L 103 pour un éventuel emploi sur place ou un transport. Pour des raisons obscures, ce emploi n'eut jamais lieu, les plaques ayant été laissées telles quelles sur place (fig. 464). La majorité de ces fragments amoncelés appartiennent à des plaques de marbre blanc et de *greco scritto*. Aucun élément d'*opus sectile* n'a pu être identifié. Est-ce là le témoignage indirect d'une prédilection pour les marbres de couleur au cours des emplois?

Pris dans son ensemble, le matériel autorise quelques considérations sur la répartition des décors. Plusieurs pièces possédaient effectivement un revêtement mural qui utilisait le marbre de type *greco scritto* comme composante principale. L'omniprésence de ce type dans toutes les parties de la villa indique sa mise en œuvre massive, sous la forme de placages moulurés ou lisses, et souligne l'attrait des maîtres d'œuvre pour ce dernier; sa récupération attestée en deux endroits distincts (L 103 et 92) évoque également la continuité de son utilisation.

Par ailleurs, une bonne partie du matériel marmoréen récolté présente de nombreuses traces de recoupe qui attestent le fréquent recours au remploi tout au long des différentes phases de réfection qui ont affecté certaines parties de la villa.

En ce qui concerne la variété des roches utilisées, plusieurs types de marbres blancs ont pu être identifiés²⁰⁸. Parmi les marbres colorés importés, ce ne sont pas moins de dix-neuf types qui ont été observés, ce qui témoigne de la qualité et de la finesse des décors qui ornaient les pièces de la résidence. Ils sont inégalement représentés et on observe une nette prédominance de deux types, le *greco scritto* et

208 Voir annexe 1, p. 513-517: analyse des matériaux utilisés pour les placages, par D. Decrouez et K. Ramseyer.

le *fior di pesco*²⁰⁹. Matériaux privilégiés d'*opus sectile* de sol, les marbres de couleur étaient assemblés pour former des motifs géométriques simples sous forme de carreaux. Trois motifs modulaires sont en outre attestés. D'autres fragments témoignent de décors de paroi aux formes variées dont il n'a pas souvent été possible de restituer les schémas avec certitude, principalement en raison des dimensions réduites des fragments et de leur état partiel. Les différents résultats obtenus sont donc exposés avec beaucoup de prudence.

Enfin, la présence de plusieurs fragments de très faible épaisseur peut faire soupçonner l'existence d'un petit tableau figuratif en *opus interrabile*²¹⁰, mais aucun autre élément ne vient confirmer cette hypothèse.

Outre ces éléments de marbres blancs et colorés, la décoration de la *pars urbana* incluait de nombreux placages de calcaire urgonien local, de dimensions plus importantes et dépourvus de décors. Aucun lien avec d'autres éléments de roches importées n'a pu être établi. Il s'agit essentiellement de plaques et de bandeaux chanfreinés, ceux-ci ayant joué le rôle de corniches, sans que l'on puisse en dire beaucoup plus. Le programme décoratif de marbre était donc riche en formes et en couleurs.

Hypothèses de localisation

L'espace thermal

On sait par de nombreux témoignages que les lieux de prédilection pour les revêtements marmoréens sont les thermes et les pièces d'apparat. Celles-ci sont généralement de grandes dimensions, pourvues d'un sol en dur (*terrazzi*, mosaïques, *opera sectilia*, dallages de marbre) et présentent des murs richement décorés.

L'ensemble thermal de la villa d'Orbe-Boscéaz a livré une grande quantité de matériel blanc et coloré sous la forme de petits fragments aux formes incomplètes qui attestent néanmoins le faste du décor. Cela n'est guère surprenant si l'on considère que les thermes privés, à l'image des grands établissements de bains publics, sont généralement des lieux d'exception, où l'on fait étalage de ses richesses, jusqu'à l'exubérance parfois. Ils sont en effet un endroit où l'on reçoit ses amis intimes, ses clients et où l'on affirme son statut privilégié. C'est aussi un lieu où l'on se détend, où l'on s'occupe de son corps et de son esprit, aussi l'accent est-il mis sur la beauté et l'harmonie des couleurs et des textures.

En plus de son caractère luxueux, le marbre est un matériau isolant qui résiste aux dégâts provoqués par l'eau et l'humidité ambiante. Son entretien est facile et répond aux exigences sanitaires des salles thermales. Il a donc deux bonnes raisons d'y être présent. Si l'on ajoute à cela que la marqueterie de marbre est un apport purement romain, du point de vue technique (la taille de la pierre) et iconographique, il est logique de la retrouver au sein d'un élément architectural aussi typiquement romain que le sont les thermes.

Malheureusement, le matériel d'Orbe est trop fragmentaire pour suggérer des schémas précis de décor, à l'exception de la petite pièce chaude L 161, dont le bas des parois était recouvert par les plaques à motifs géométriques de *greco scritto* (ensemble 4), d'après un fragment mouluré exhumé dans la démolition de la pièce. Ce décor a vraisemblablement été récupéré lors d'une phase de l'abandon partiel de la villa, ou des thermes uniquement, et ses plaques ont alors été transportées dans le local 103 du corps principal pour y être entreposées. Une partie de celles-ci a ensuite pu servir à décorer le *mithraeum*, puisqu'un fragment de même facture a été découvert dans L 142, petite pièce annexe au nord-est du sanctuaire (OB 96/14572, cat. 28).

Le seul fragment retrouvé *in situ* appartient au placage du bas de la paroi du bassin chaud thermal (L 167); il s'agit d'un élément de plaque de marbre blanc qui permet de restituer un revêtement marmoréen pour ce bassin.

Le corps principal

Pour les autres ensembles décoratifs de la villa, il est possible de privilégier quelques pièces dont celle de la mosaïque des Divinités (mosaïque 8, L 37). Une peinture murale de plafond a pu y être restituée sous la forme d'un système à réseau, les zones basse et moyenne ayant présenté un décor d'imitation de marbres²¹¹. Mais la restitution re-

209 Pour une pertinence du rapport quantitatif entre le matériel retrouvé lors des fouilles et celui qui a été mis en oeuvre dans la décoration de la villa, cf. MORIER-GENOUD 1999, p. 7.

210 BONANNI 1998, p. 260.

211 Voir *supra*, p. 75.

pose uniquement sur la base de quelques fragments récoltés lors de fouilles anciennes; ces maigres indices, à la localisation imprécise de surcroît, nous incite à observer la plus grande prudence quant à cette interprétation. L'hypothèse d'une pièce à revêtement de placages de marbre est par conséquent tout aussi pertinente.

Le bâtiment B4 offre sept localisations probables. Les peintures murales qui ont été retrouvées en place et celles qui ont pu être restituées en zone basse ont l'avantage d'éliminer toute une série de locaux (L 15, 99, 113, 114, 115, 105, 106, 107):

- Les deux pièces à abside de l'aile sud (L 120 et 116) ont pu recevoir des décors marmoréens. Leur forme, ainsi que le sol de L 116 orné de la mosaïque du Triton, aujourd'hui disparue, assignent à ces deux pièces une place de choix dans l'agencement de la *villa*, que des placages de marbres auraient pu souligner.
- Le matériel retrouvé dans L 103, pièce où ont été stockés tardivement les marbres, ainsi que les importantes dimensions de la salle (10 x 10 m), suggèrent la présence d'un décor de placages de paroi, le sol étant recouvert d'un *terrazzo*.
- L'abondance et la diversité des fragments retrouvés dans la pièce de la mosaïque 9 (L 101), ne sont peut-être pas dues à la proximité du local de stockage tardif L 103 ni à l'épandage résultant des travaux aratoires, mais elles peuvent simplement attester l'existence d'un décor de marbre pariétal. Au sujet de cette pièce, nous nous permettons de souligner la présence, parmi les décombres, de fragments de *breccia di Settebasi*; cette mention peut paraître anodine si ce n'était le thème de la mosaïque emprunté à la mythologie grecque: Achille, caché dans le gynécée du roi Nicomède, est découvert par Ulysse sur l'île de Scyros, d'où provient précisément ce marbre de *Settebasi*. Cette «coïncidence» pose la question d'une éventuelle relation entre le thème illustré et l'origine du revêtement marmoréen utilisé, une preuve insigne, si tel était le cas, d'un concept architectural bien défini.

Les jardins

En ce qui concerne les aménagements de jardin, la petite fontaine (Bn 510, cat. 58, p. 130-131) et la vasque (cat. 59, p. 130-131) des péristyles centraux nord et sud, sont deux éléments constitutifs de bassins ornementaux en calcaire recristallisé. Pour les considérations spécifiques et les parallèles, nous renvoyons ici à Sylvie Zimmermann²¹².

En revanche, le bassin L 92 du jardin oriental pose problème. Son plan, qui présente un mur de fond rythmé par cinq exèdres, alternativement rectangulaires et semi-circulaires, autorise un rapprochement avec celui du nymphée de la *domus* d'Amour et Psyché à Ostie²¹³. Mais à Orbe, une restitution d'un haut mur de fond est plus difficilement concevable, en raison de la faible implantation des fondations. Il faut donc imaginer une élévation plus réduite et plus modeste, sans mur de «scène» ni grandes colonnes. Les parallèles manquent, mais il est probable que ce bassin était lui aussi revêtu de plaques de marbre.

Rappelons ici que les différents remaniements au cours des phases ultérieures ont grandement perturbé la répartition du matériel. Sans vouloir aller plus loin, il semble raisonnable de se contenter de ces quelques pistes, pour l'instant du moins, et de ne pas chercher à attribuer nécessairement tel décor à telle pièce; ainsi, les quelques propositions qui accompagnent parfois l'analyse des ensembles de décors, sans être développées, n'ont qu'une valeur indicative.

Étude décorative

Les placages de sol

Parmi les rares vestiges qui ont échappé à la récupération, figurent deux petits fragments de plaques de dallage en calcaire urgonien gris (type 4), retrouvés au voisinage des pièces L 125/L 117 (E 4076) et de la mosaïque 9 (L 101, E 16878). Tous deux présentent une épaisseur importante (3-3,5 cm) et leur face arrière porte les traces d'un travail à la boucharde visant à aplanir sommairement la surface. Il est probable que ces dalles présumées ont été utilisées comme revêtement de sol, uniforme ou en association avec d'autres types de calcaire local.

En outre, de plus grands fragments de dalles de marbre importé (*fior di pesco*) provenant du bassin L 92 attestent également la présence d'un sol, sans que l'on puisse préciser son agencement.

212 ZIMMERMANN 1996, p. 34-36. Voir aussi *infra*, p. 130-131.

213 RICCIARDI 1996-1997, p. 197-198.

Enfin, plusieurs restitutions de motifs de carreaux modulaires de sol en marbre importés peuvent être proposées à titre d'hypothèse uniquement, étant donné l'absence d'éléments plus probants:

Ensemble 1 (cat. 101)²¹⁴

Cet ensemble a été retrouvé dans le remplissage du bassin L 92. Il est constitué de deux motifs de carreaux modulaires (fig. 465).

Le premier se compose d'un carreau *d'opus sectile* de sol qui a pu être restitué à partir de sept fragments de trois types de marbre distincts: *rosso antico*, *breccia corallina*, *breccia di Settebasi*. Il est intéressant de relever qu'ils sont tous de couleur dominante rouge. Est-ce une conséquence du remploi ou une composante du dé-

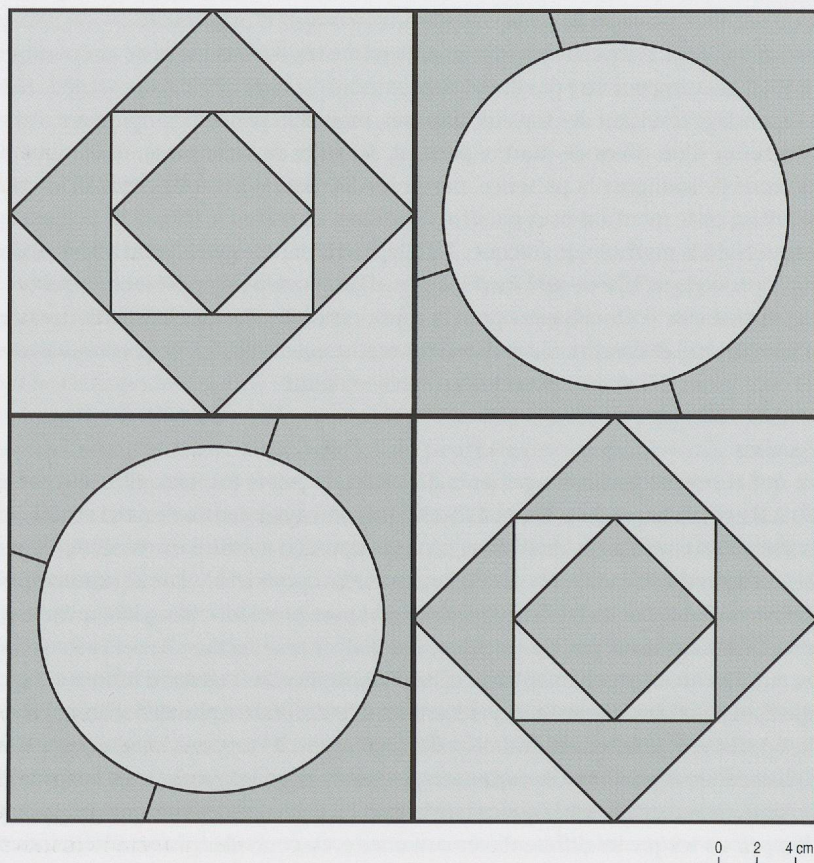


Fig. 465
Ensemble 1.

cor? Il s'agit d'une forme très connue, le schéma Q2 de Federico Guidobaldi²¹⁵, à savoir un cercle de 9,2 cm inclus dans un carré de 21 cm de côté environ (fig. 466). Il peut fonctionner en association avec un ou plusieurs autres motifs²¹⁶. Le pavement de la Maison du Centenaire à Pompéi²¹⁷ présente une alternance suivie de trois motifs: un carré (Q), un losange sur la pointe inscrit dans un carré (Q2) et un cercle inclus dans un carré (QD). On le retrouve également dans un pavement de la Maison du Relief de Télèphe à Herculaneum, qui présente une répartition aléatoire de plusieurs motifs. Mais la particularité de la restitution du motif d'Orbe concerne le fractionnement du carré. En effet, trois fragments de cet ensemble permettent d'attester que le carré était constitué de quatre éléments jointifs, non pas au milieu de chacun des côtés du carré, mais au tiers. Un tel agencement crée ainsi un effet d'optique, suggérant un mouvement circulaire. Ce motif devait être composé de deux couleurs au minimum, permettant des jeux chromatiques sur deux niveaux: 1°) le carré et 2°) le cercle et le carré.

Un deuxième motif au moins devait en principe accompagner le premier. Il est attesté ici par trois triangles rectangles isocèles complets de grandeur différente qui peuvent être assimilés au motif Q4 de Guidobaldi²¹⁸. Ce dernier consiste en une

214 Cet ensemble a déjà fait l'objet d'une étude préliminaire: Rapport 1991-1992, p. 52-57.

215 GUIDOBALDI 1985, p. 183.

216 Guidobaldi dit n'avoir rencontré ce motif qu'en alternance avec un autre motif, selon le même schéma que l'échiquier (GUIDOBALDI 1985, p. 187).

217 GUIDOBALDI *et al.* 1994a, p. 53.

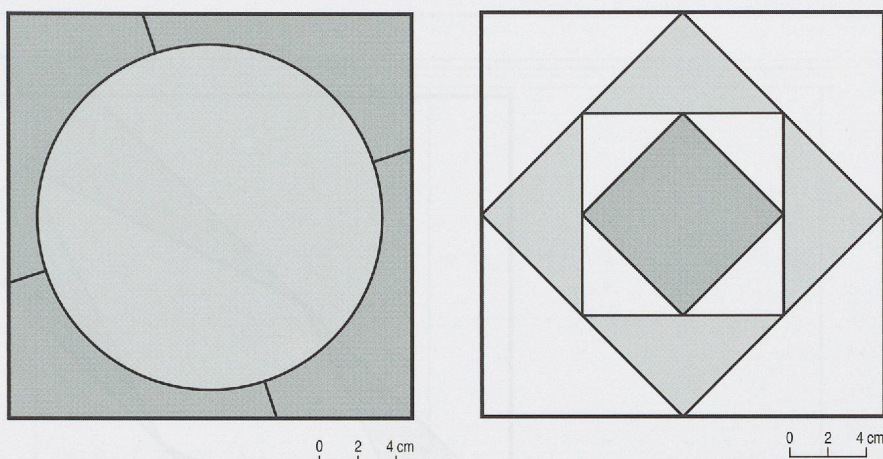
218 GUIDOBALDI 1985, p. 183.

Fig. 466

Ensemble 1, motif 1.

Fig. 467

Ensemble 1, motif 2.



imbrication de quatre carrés, inscrits sur la pointe les uns dans les autres (fig. 467). Ce motif est réalisé par la juxtaposition de quatre types de formes, dont trois sont archéologiquement attestés; seul manque le carré central. Le module de ce motif est, comme pour le précédent, de 21 cm environ. Ces quelques pièces fournissent de précieux indices sans pour autant dévoiler l'entier de la composition. En effet, les éléments reconstitués ont pu fonctionner avec d'autres motifs, dont nous n'avons aujourd'hui plus aucune trace.

Comparativement aux dimensions généralement plus grandes des modules connus qui oscillent entre 30 et 45 cm, notre exemple, avec ses 21 cm, est relativement rare. On le rencontre cependant dans le décor du *triclinium* 1 de la Maison du Mobilier carbonisé (V, 5) à Herculaneum, comme *emblema* d'une mosaïque²¹⁹, ou encore à la Maison de Cornelius Rufus (VIII, 4,15) à Pompéi, comme motif central d'un pavement d'*opus sectile*²²⁰. Si ces exemples italiens amènent à penser que ce module est avant tout utilisé pour des motifs centraux, les fragments d'Orbe ne fournissent malheureusement aucune indication à ce sujet.

Ensemble 2 (cat. 102)

Un troisième motif a pu être reconstitué à partir de certains éléments mis au jour dans la pièce de la mosaïque 9 (L 101). Plus complexe que les précédents, il est attesté par deux triangles de forme complète, soit un triangle rectangle et un triangle isocèle. Ces deux éléments, tous deux en *breccia di Settebasi*, permettent de proposer un carreau sous la forme d'un losange inscrit dans un rectangle, lui-même s'inscrivant dans la diagonale du carreau modulaire, de 14,3 cm environ²²¹.

Ce motif particulier, de composition bichrome, comporte deux axes de symétries internes. Il peut ainsi fonctionner seul, l'artiste ayant loisir de jouer sur la symétrie du motif en composant des jeux de carreaux symétriques aux couleurs inversées (fig. 468). Pour ce faire, deux types de marbre de couleur différente sont nécessaires. À ce sujet, les exemples d'Orbe ne nous offrent qu'un indice: les nombreux petits fragments de marbre blanc découverts peuvent en effet se conjuguer harmonieusement avec la couleur violette du *breccia di Settebasi*.

Les placages de paroi

Ensemble 3: les plaques moulurées à motifs de caisson (fig. 474 et 475, cat. 1-2 et 12-17)

Ce décor est attesté par six fragments de plaques de *greco scritto* de type 1 (cat. 12-17). Le tracé des motifs a été réalisé à partir d'une séquence moulurée gravée sur ces plaques. Cette séquence présente une largeur de 2,5 à 4 cm et se compose d'un anglet séparé d'une gorge par un listel.

Le fragment de plaque cat. 13, dont une des dimensions nous est connue (42,5 cm), ainsi que le fragment cat. 14 auquel il peut être associé, représentent un motif de caisson. Ces éléments sont trop étroits pour être considérés comme un panneau de zone moyenne; d'autre part, les interpréter comme interpanneau reviendrait à ignorer l'existence de trois fragments de même inspiration (cat. 15-17),

219 GUIDOBALDI 1985, p. 210, n. 117, pl. 14,4; GUIDOBALDI *et al.* 1994b, p. 66.

220 GUIDOBALDI 1985, pl. 16,1; GUIDOBALDI *et al.* 1994a, p. 57.

221 GUIDOBALDI 1985, p. 197, fig. 16.

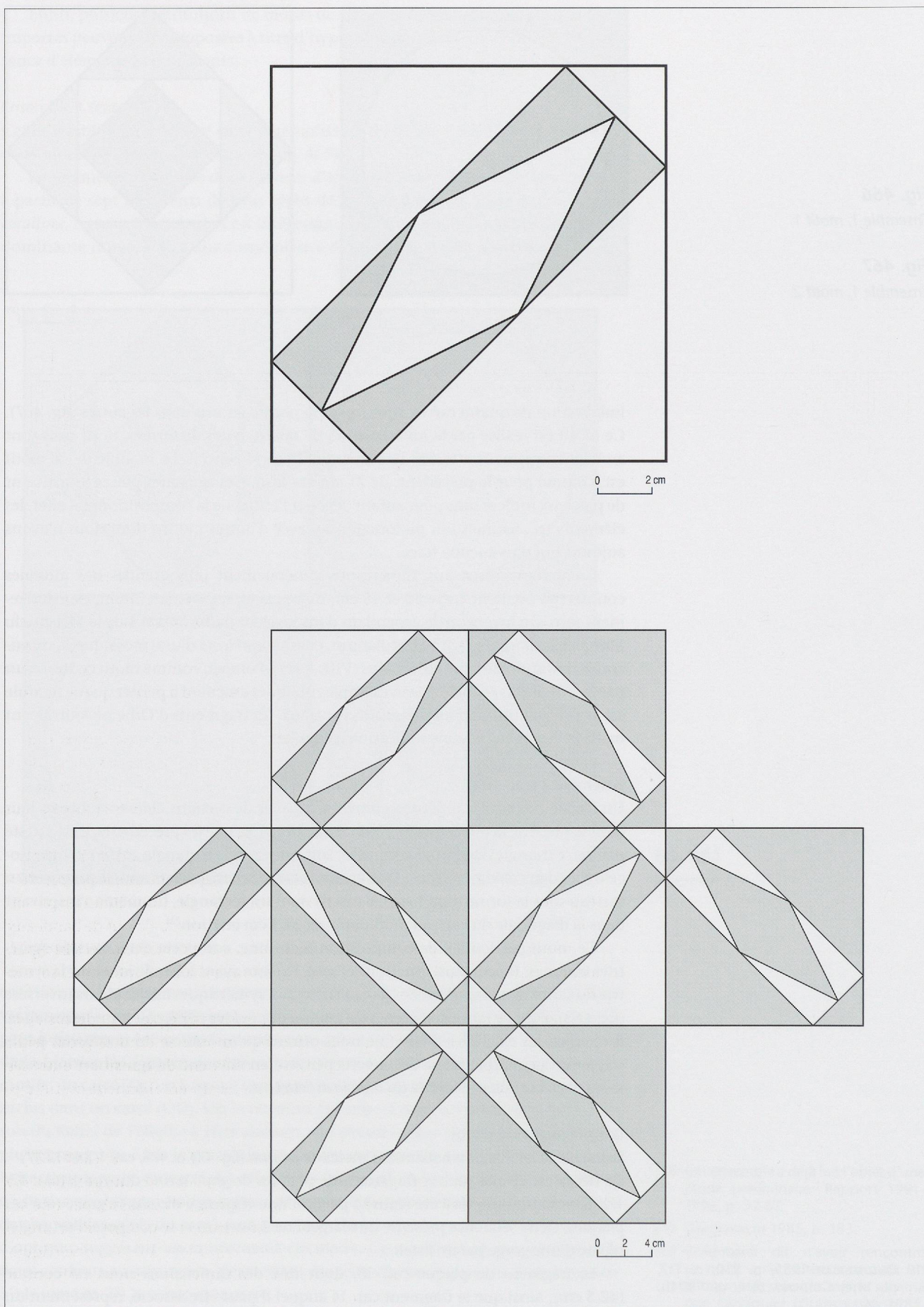


Fig. 468
Ensemble 2, motif 3.

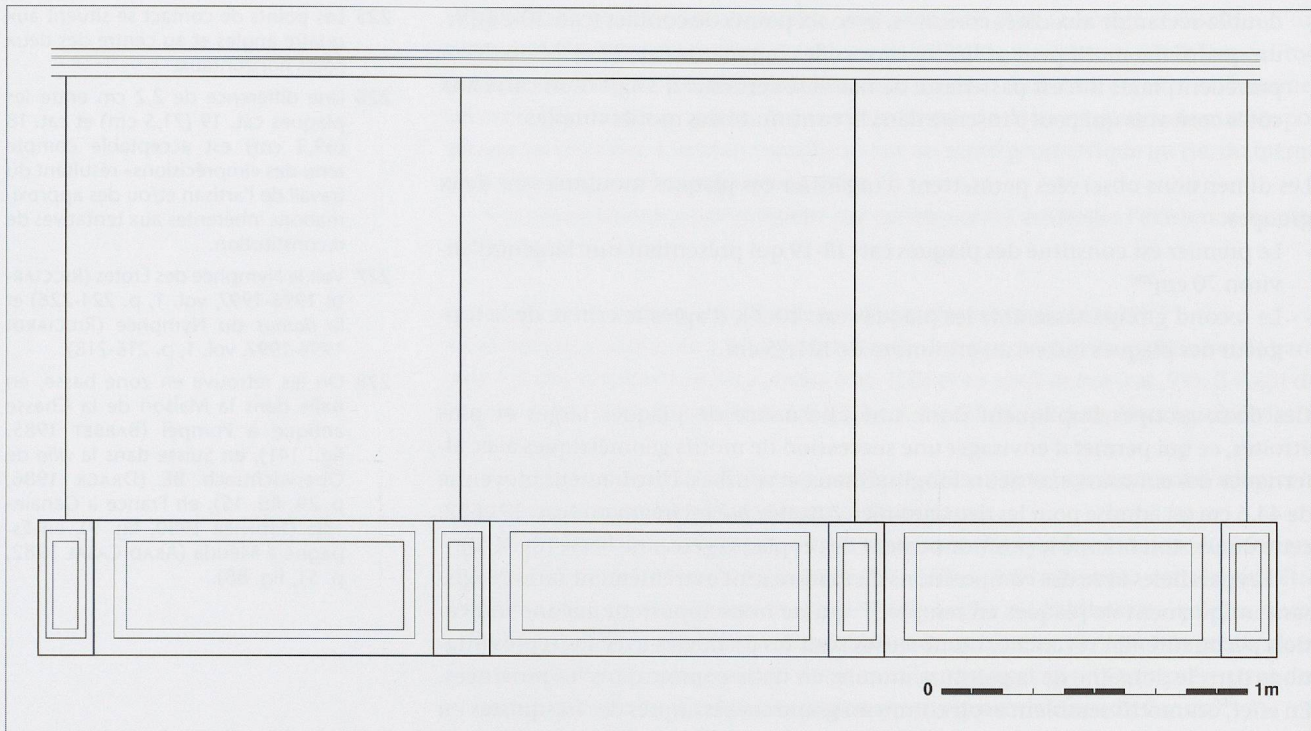


Fig. 469
Ensemble 3.

lesquels se présentent sous la forme de petits caissons moulurés de deux largeurs différentes: 17,6 et 22,4 cm. Dressés, ceux-ci peuvent en effet plus volontiers s'insérer harmonieusement entre les panneaux formés par les caissons moulurés précédents. L'ensemble de ce décor est donc à envisager en zone basse, à l'image des motifs qui ornent les petits podiums ou autres piédestaux servant souvent de support à des statues²²². Dans le cas présent, deux éléments comportent chacun un trou de fixation probablement ménagé en vue d'un remploi.

Un tel décor se rencontre par ailleurs dans plusieurs représentations de peinture murale. Une partition identique de zone basse de paroi se retrouve, par exemple, à la Maison de Loreius Tiburtinus à Pompéi ou encore au temple gallo-romain de Genainville²²³. Le rapprochement est encore plus saisissant avec la *villa* dite «de Poppée»²²⁴.

D'autres plaques lisses de même type (cat. 1-2), incomplètes et dont les dimensions minimales (58,4 x 35,2 cm et 41 x 50,4 cm) leur assignent une fonction d'orthostates, peuvent être associées à ce décor de bas de paroi. Constituantes principales de la zone moyenne, ces plaques ont pu être enrichies par l'ajout de bandeaux ou de moulures de séparation ou d'encadrement; elles ont également pu s'intégrer, de manière plus élaborée, dans une partition identique à la zone inférieure, sous la forme de panneaux et d'interpanneaux.

Un dernier élément (cat. 12) pourrait encore trouver une place au dessus de la zone moyenne: il s'agit d'une bande de séparation moulurée dont le profil ferait pendant à ceux des caissons inférieurs; placée en élément de transition entre les zones moyenne et haute, cette bande pourrait figurer un entablement ou un élément de corniche (fig. 469).

222 J.-L. SCHENCK, «Métamorphisme et métamorphoses: essai d'identification d'un atelier de taille», in: *Les marbres blancs des Pyrénées. Approches scientifiques et historiques* (Entretiens d'archéologie et d'histoire 2), Saint-Bertrand-de-Comminges, 1995, p. 187.

223 MITARD et al. 1993, p. 254.

224 A. DE FRANCISCIS et alii, *La pittura di Pompei. Testimonianze dell'arte romana nella zona sepolta dal Vesuvio nel 79 d.C.*, Milan, 1991, pl. 149.

Ensemble 4: les plaques moulurées à motifs géométriques (fig. 476-478, cat. 18-27)

Ce décor se déroule sous la forme d'une succession de plaques moulurées de *greco scritto* de type 2. Celles-ci présentent plusieurs motifs figurés dessinés par une séquence moulurée onglet-listel-gorge. Les motifs restitués permettent d'inclure ce décor dans le répertoire traditionnel des plaques à représentations géométriques que l'on retrouve aussi bien dans la peinture murale que sur des ensembles marboréens. Ces motifs sont les suivants:

- cercle inscrit dans un carré dressé sur la pointe, bordé de deux droites verticales (cat. 19).
- cercle inscrit dans un *scutum* (cat. 18).

- double-rectangle aux côtés concaves, avec six points de contact (cat. 20-24)²²⁵.
- un quatrième motif peut se lire au travers des fragments cat. 22 et 24 du décor précédent, mais il n'est pas attesté de manière certaine: il s'agit d'un carré aux côtés concaves qui peut s'inscrire dans la continuité des motifs simples.

Les dimensions observées permettent d'organiser ces plaques moulurées en deux groupes:

- Le premier est constitué des plaques cat. 18-19 qui présentent une largeur d'environ 70 cm²²⁶.
- Le second groupe rassemble les plaques cat. 20-24, d'après le critère de la longueur des plaques qui est au minimum de 121,75 cm.

Ces deux groupes impliquent donc une alternance de plaques larges et plus étroites, ce qui permet d'envisager une succession de motifs géométriques avec alternance des contours extérieurs longitudinaux et courbes. Une hauteur moyenne de 44,6 cm est admise pour les deux groupes. Attestée par les fragments cat. 19 et 22, cette dimension oriente le positionnement de ces plaques en zone basse (fig. 470).

Les parallèles avec des compositions de marbre sont extrêmement rares, s'agissant uniquement de plaques en remploi²²⁷ qui ne nous apportent aucune indication pertinente. En revanche, nombreuses sont les analogies avec les représentations dans le domaine de la peinture murale, en Italie comme dans les provinces. En effet, ces motifs semblent avoir connu un grand succès auprès des fresquistes ou des commanditaires²²⁸.

Mais ces parallèles picturaux comportent une nuance non négligeable: il s'agit essentiellement de motifs d'imitation *d'opus sectile* qui jouent sur les couleurs et les textures. Les rapprochements ne peuvent donc se faire que sur les formes représentées (carré, rectangle, losange, *scutum*).

Deux fragments de plaques (cat. 25-26) posent néanmoins problème. En effet, ils présentent tous deux un décor qui ne permet pas la restitution d'un motif complet sur une seule plaque. Ils auraient plutôt tendance à suggérer un décor incisé sur un marbre déjà accroché au mur, sans prise en compte de la partition des plaques. Cependant, et sans pour autant présumer les capacités de l'artisan, cette hypothèse

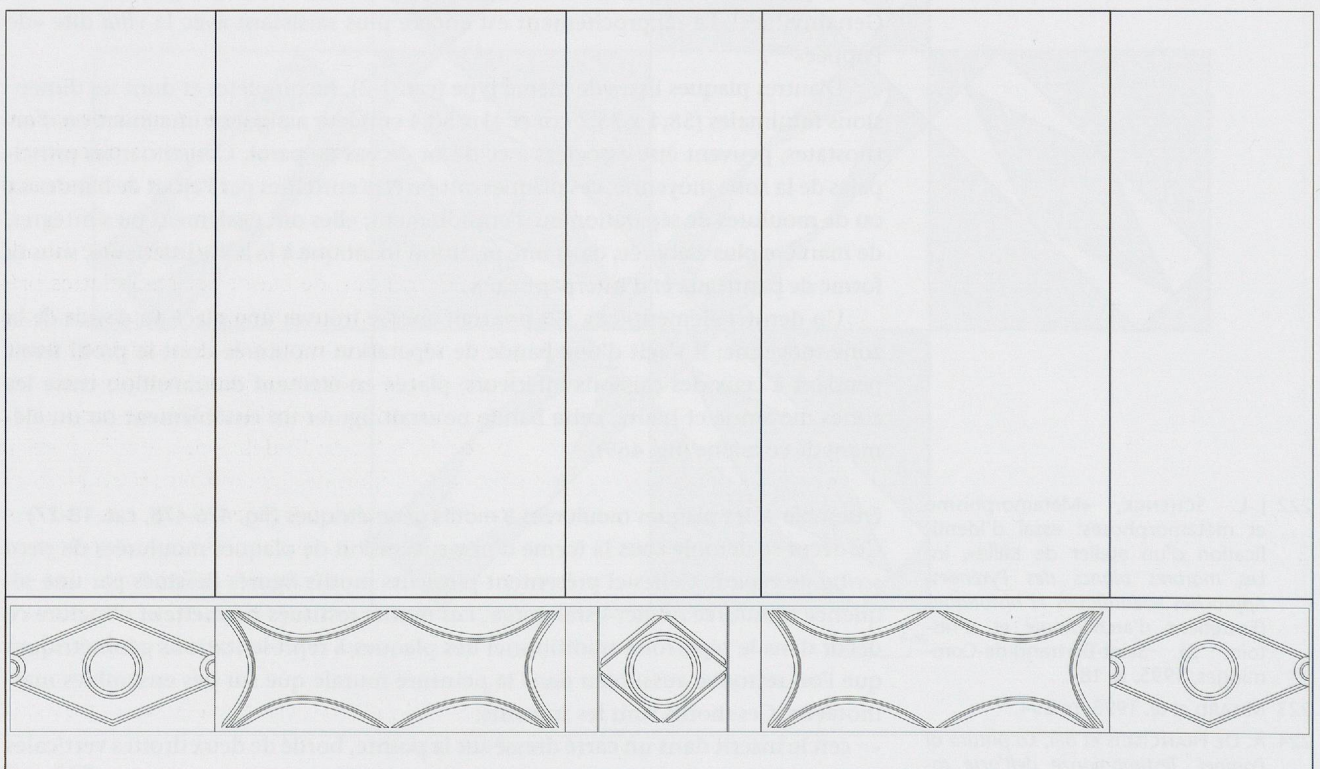
225 Les points de contact se situent aux quatre angles et au centre des deux côtés horizontaux.

226 Une différence de 2,2 cm entre les plaques cat. 19 (71,5 cm) et cat. 18 (69,3 cm) est acceptable compte tenu des «imprécisions» résultant du travail de l'artisan et/ou des approximations inhérentes aux tentatives de reconstitution.

227 Voir le Nymphée des Érotes (RICCIARDI 1996-1997, vol. 1, p. 224-226) et la *domus* du Nymphée (RICCIARDI 1996-1997, vol. 1, p. 216-218).

228 On les retrouve en zone basse, en Italie dans la Maison de la Chasse antique à Pompéi (BARBET 1985, fig. 141), en Suisse dans la villa de Oberwichtlach BE (DRACK 1986, p. 29, fig. 15), en France à Genainville (MONIER 1980, fig. 9), en Espagne à Mérida (ABAD CASAL 1982, p. 51, fig. 88).

Fig. 470
Ensemble 4.



0 ————— 1m

suppose une position inconfortable, peu adéquate pour la bonne réalisation d'un tel travail. En outre, le décor figurant sur une stèle de marbrier paraît infirmer l'hypothèse d'un travail sur une pièce déjà fixée au mur: il montre en effet un homme, un outil à la main (une pointe?), se tenant debout devant une plaque de marbre posée sur un chevalet. L'artisan travaille ici sur un motif géométrique incisé, du même type que ceux que l'on rencontre à Orbe.

Ces observations nous amènent par conséquent à envisager l'existence de motifs inconnus à ce jour.

Ensemble 5: les orthostates à bandeaux d'encadrement (cat. 99-100)²²⁹

Le remplissage du bassin L 92 a permis de récolter des plaquettes ayant servi de bandeaux d'encadrement en *rosso antico* (cat. 100) et en *verde antico* (cat. 99). Il s'agit de bandes d'une largeur variant de 3,6 à 3,7 cm. Les 21 pièces complètes se subdivisent en deux groupes:

- Le premier est composé d'éléments rectangulaires jointifs permettant d'adapter le bandeau en fonction des dimensions du panneau.
- Le second groupe, le plus important, comporte des bandes de forme légèrement trapézoïdale dont l'angle aigu est de 45°. Celles-ci devaient par conséquent être placées, par un assemblage en onglet, aux angles de l'orthostate qu'elles encadraient. Le choix de ce type d'assemblage peut résulter de l'effet de profondeur et de relief qu'il peut produire. Ainsi, tous les témoignages d'Ostie présentent des assemblages en onglet, comme ceux rencontrés aux thermes du Forum²³⁰.

Ces éléments n'ont malheureusement pu être associés à des orthostates, lesquels ont probablement été récupérés en masse. De plus, rien ne permet d'attester l'existence d'interpanneaux. Pourtant, en regard des parallèles d'Ostie, les panneaux à encadrement sont généralement intégrés dans des compositions rythmées par des interpanneaux²³¹. On notera cependant l'exception que fournit l'exemple de la petite pièce C de la Maison d'Amour et Psyché, où seuls les interpanneaux sont encadrés. Un tel agencement peut éventuellement trouver sa justification dans les petites dimensions de la pièce (3 x 4 m). Là aussi, la peinture murale imitant les marbres nous fournit un répertoire plus riche et la répartition panneaux-interpanneaux, encadrés par des bandeaux, y est fréquente. On la rencontre par exemple à Ostie, dans le décor d'une pièce de l'*insula* de l'Aigle²³². Cependant, les variations de ce schéma sont trop nombreuses pour que nous puissions nous prononcer ici en faveur de l'une ou l'autre de ces possibilités.

Ensemble 6: un *opus sectile* pariétal²³³

De nombreux fragments de marbre blanc de Carrare, ainsi que ceux appartenant à pas moins de seize types de marbres colorés ont été retrouvés dans la pièce à mosaïque 9 (L 101); ces fragments devaient probablement faire partie de la décoration pariétale de cette salle luxueuse.

On constate également, au sein de cette riche palette de couleurs, une grande variété de formes, courbes, allongées ou rondes, de bandes et bandelettes présentant à leur tour un impressionnant éventail de largeurs (21 types, de 0,3 à 11,1 cm). Cette grande diversité témoigne de la complexité de la partition ornementale du décor. À titre d'exemple, nous prendrons une petite composition formée de bandes de différentes largeurs qui ornait probablement une paroi de la *villa* de Castro dei Volsci (Italie), datée de la fin du II^e-début du III^e s.²³⁴. Il s'agit d'une représentation d'un petit édicule, à l'image de ceux que l'on retrouve dans la peinture du troisième style²³⁵. Cette figuration est enrichie par l'association chromatique de marbre blanc, de *verde antico*, de *giallo antico*, de *porfido rosso* et de *rosso antico*, ainsi que d'ardoise. À l'exception du dernier type remplacé ici par du *nero antico*, le décor d'Orbe présente les mêmes associations de marbre, auxquelles s'ajoutent trois types de roches supplémentaires: le *porfido verde*, le *pavonazetto* et le *fior di pesco*.

Tous ces éléments d'*opus sectile* pariétal ont pu figurer de véritables tableaux et constituer les points forts du décor mural en zone médiane de la pièce à la mosaïque 9, avec des jeux de couleurs contrastées sur un fond plus simple et uni, tel le marbre blanc.

229 Cf. MORIER-GENOUD 1999, pl. 17.

230 Thermes du Forum (I, XII, 6).

231 Thermes du Forum, couloir de Dionysos, siège des Augustales, Maison d'Amour et Psyché.

232 FUCHS 1986, p. 69, fig. 1.

233 Cf. MORIER-GENOUD 1999, cat. 139-212, pl. 19-23.

234 LAURENTI 1994, p. 197.

235 Casa dei Cervi à Herculaneum (TRAN TAM TINH 1988, fig. 35, 47 et 78).

La faible épaisseur (jusqu'à 2 mm) de certains éléments peut également suggérer la présence d'un *opus interrabile*²³⁶. Malheureusement, les indices sont trop rares et aucun support, telle une plaque d'ardoise creusée, n'a été mise en évidence.

Ensemble 7: éléments de figuration architecturale tridimensionnelle (fig. 479, cat. 103)

Signalons enfin la découverte, toujours dans la pièce à mosaïque 9 (L 101), de plusieurs éléments d'architecture en trois dimensions que l'on peut également associer à d'autres pièces présentant des finitions analogues. Ces éléments forment un ensemble homogène en raison de la qualité du travail observée.

De facture très soignée, ils sont d'une épaisseur constante ainsi que d'une grande précision dans les finitions des tranches et du contour des pièces. Les parties inférieures de certains éléments comportent également des angles et arêtes de forme arrondie.

Parmi les formes facilement identifiables, on reconnaît trois demi-bases de pilastre de marbre blanc.

Un élément dentelé en forme de feuille a été taillé dans du *fior di pesco*, contrairement aux autres exemples connus qui sont de couleur verte²³⁷. Peut-être s'agit-il alors d'un motif de fioriture tel que l'on en rencontre parfois au sein de hampes florales²³⁸.

Des éléments de rais de coeur en palmette peuvent également avoir été placés en zone haute de paroi et faire partie d'une frise courant en haut des murs. À noter que l'espace vide ménagé au centre du rais autorise l'insertion d'un marbre coloré.

Plusieurs fragments appartiennent au répertoire des chapiteaux de pilastre. Deux feuilles d'acanthé, deux fleurons, ainsi que deux fragments d'éléments végétaux peuvent être intégrés dans une composition inspirée des nombreux modèles connus²³⁹. Ceux-ci se composent généralement d'une rangée de deux feuilles d'acanthé formant la partie inférieure du chapiteau, lequel est bordé de chaque côté par deux demi-feuilles. Ici, les deux extrémités sont constituées de deux feuilles complètes et les exemples sont alors moins nombreux²⁴⁰. Quoiqu'il en soit, ces éléments de chapiteaux devaient orner des pilastres alternant probablement avec des orthostates, à l'image de la Maison du Relief de Télèphe à Pompéi²⁴¹.

La synagogue de Sardes a elle aussi livré quelques éléments d'un *opus sectile* tardif à imitation d'architecture²⁴², où la composition intègre des pilastres et des chapiteaux. La paroi y était également enrichie d'un petit panneau central d'*opus sectile* représentant une forme ovale incluse dans un carré, lui-même encadré d'un bandeau.

Un grand nombre d'éléments de petites dimensions en marbre blanc et coloré qu'il nous est impossible de décrire ici permet d'imaginer un décor riche de détails et susceptible de receler quelques particularités décoratives. Par conséquent, rien n'exclut a priori que cet ensemble ait fonctionné avec l'*opus sectile* pariétal de l'ensemble 6.

Ces quelques ensembles significatifs traduisent la richesse et la variété de la mise en oeuvre du matériau marmoréen. Face aux multiples possibilités de combinaisons et à l'aspect très fragmentaire du matériel, il est difficile d'obtenir des bases solides pour tenter des reconstitutions. Il est toutefois possible d'imaginer que les diverses associations de ces éléments ont permis la réalisation de compositions décoratives très élaborées et raffinées, que ce soit pour enrichir les murs de la pièce d'apparat L 101 ou ceux des salles adjacentes.

236 BONANNI 1998.

237 Éléments de feuilles dispersées parmi la décoration de l'architrave de l'exèdre de la Porte Marine à Ostie. BECATTI 1969, pl. LXXII,3.

238 BECATTI 1969, pl. LXX,1.

239 M. BOSSERT, *Die figürlichen Reliefs von Aventicum* (CAR 69, Aventicum VII), Lausanne, 1998, p. 72, fig. 22 et p. 178, pl. 16, n° 23-26; P. PENSA-BENE, *Scavi di Ostia*, vol. 7: *I capitelli*, Rome, 1973, pl. LXIV, n° 74.

240 J. MLADENOVA, *The ancient villa Armira near Ivailovgrad*, Sofia, 1991, fig. 101, 102 et 104.

241 ADAM 1989, p. 248, fig. 534.

242 HANFMANN 1972, p. 193, fig. 146.

243 Seuls sont pris en compte ici les marbres colorés et les calcaires. Les marbres blancs ont fait l'objet d'une étude par Danielle Decrouez et Karl Ramseyer, voir annexe 1, p. 513-517.

Fig. 471

Carte de répartition des carrières de marbres colorés.

1. Greco scritto: Annaba (Hippo Regius, Algérie).
2. Verde antico: Larissa (Thessalie, Grèce).
3. Porfido verde: Krokea (Péloponnèse, Grèce).
4. Cipollino verde: Carystos (Eubée, Grèce).
5. Granito verde: Wadi Semna (Égypte).
6. Marbre de Modane: Modane (Savoie, Rhône-Alpes, France).
7. Giallo antico: Chemtou (Tunisie).
8. Alabastro egiziano: vallée du Nil (Égypte).
9. Marbre de Sampans: Sampans (Jura, Franche-Comté, France).
10. Porfido rosso antico: Gebel Dokhan (Monts Porphyrites, Égypte).
11. Rosso antico: Cap Ténare (Grèce).
12. Breccia corallina: Verzirhan-Bilecik (Turquie).
13. Africano rosso: Téos (près d'Izmir, Turquie).
14. Fior di Pesco: Chalcide (Eubée, Grèce).
15. Breccia di Settebasi: Scyros (Grèce).
16. Pavonazzetto: Iscehisar (Dokimeion, Turquie).
17. Portasanta: Chios (Grèce).
18. Nero antico: Djebel Aziz (Tunisie).
19. Porfido bigio: Fréjus (Forum Julii, massif de l'Estérel, Var, France).

Identification des roches mises en œuvre

L'abondance et la variété des roches mises en œuvre ont rendu pertinente l'étude de la nature des matériaux²⁴³. Une analyse pétrographique sous la forme d'examen de lames minces a abouti à la détermination de dix-neuf types de roches différentes. Le fait que la majorité de ces roches ne soit pas d'origine locale pose le problème de leur provenance.

La confrontation des échantillons recueillis sur le site avec d'autres marbres de provenance reconnue et attestée a permis d'attribuer dix-neuf origines distinctes (fig. 471).

Parmi les roches locales utilisées pour la décoration de cette villa, prédomine le calcaire, extrait dans un voisinage relativement proche. En ce qui concerne les marbres importés, le Rhône a fourni un moyen d'acheminement idéal pour des blocs destinés à être sciés en plaques.

Les roches locales

Calcaire urgonien

La principale roche locale utilisée est le calcaire urgonien; il s'agit généralement d'un calcaire coquillier de couleur blanc-beige à beige. Quatre faciès ont pu être mis en évidence, en fonction de la coloration des inclusions. Ces faciès sont typiques des calcaires urgoniens de la région.

Type 1: fond beige à beige-blanc.

Type 2: fond beige parcouru par des inclusions de couleur rosée.

Type 3: fond beige parcouru par des inclusions de couleur bleu foncé à noir.

Type 4: fond gris clair parcouru par des veines blanches de calcite.

L'examen microscopique n'a révélé aucune différence notable entre ces quatre types. Ces roches présentent toutes des foraminifères et débris de tests de mollusques et coraux. Ces éléments permettent d'attribuer ces roches au Crétacé inférieur (période s'étendant du Hauterivien supérieur au Bédoulien), formation qui se rencontre dans



le Jura et dans la zone externe des Alpes (région delphino-helvétique). En l'état actuel de nos connaissances sur les carrières anciennes, il est malheureusement difficile de localiser les endroits exacts d'où ces roches ont été extraites. Dans ce domaine, la littérature comporte de graves lacunes, aucun inventaire des carrières ouvertes dans la région depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours n'ayant été établi. De Quervain signale cependant deux carrières exploitées à l'époque romaine à La Lance, entre Vaumarcus et Concise²⁴⁴. On imagine volontiers un lieu d'extraction non loin d'Orbe qui aurait ainsi évité des transports terrestres onéreux.

Les roches importées (fig. 472 et 473, planches couleurs p. 559-560)

Couleur dominante: bleu

Greco scritto

Type: marbre.

Description: fond blanc strié ou parsemé de petites veinules de couleur bleu foncé à gris-noir.

Origine: Annaba (*Hippo Regius*), sur le promontoire du Cap de Garde (Algérie).

Présence en Suisse: palais de Derrière la Tour à Avenches VD, villa de Kallnach BE.

Utilisation à Orbe: plaques lisses, plaques moulurées, éléments d'*opus sectile*.

Couleur dominante: vert

Verde antico *Marmor Thessalicum*

Type: roche métamorphique.

Description: éléments de différentes formes, dimensions et couleurs, allant du blanc au noir en passant par le vert foncé, insérés dans un ciment vert bouteille. Il présente l'aspect d'une brèche.

Origine: Larissa en Thessalie (Grèce).

Présence en Suisse: palais de Derrière la Tour à Avenches VD, villa de Vallon FR.

Utilisation à Orbe: plaques ou *opus sectile*.

Porfido verde *Marmor Lacedaemonium*

Type: porphyre.

Description: masse pâteuse de couleur vert sombre à grains fins, contenant de grands cristaux de teinte vert clair, un peu à l'image d'une peau de serpent.

Origine: Krokea, au sud de Sparte/Lacédémone, dans le Péloponnèse (Grèce).

Présence en Suisse: palais de Derrière la Tour à Avenches VD.

Utilisation à Orbe: éléments d'*opus sectile* et d'*opus interrabile*.

Cipollino verde *Marmor Caristium*

Type: calcaire métamorphique.

Description: fond vert clair ou blanc à blanc-gris avec des bandes gris-vert à bleu clair, aux tonalités variables. Cet aspect «zoné» peut se présenter de façon rectiligne ou légèrement ondulé. Sa composition schisteuse implique qu'il se feuillette en couche, comme une pelure d'oignon, phénomène d'où il tire son nom. Ses grains sont très fins et sa cassure striée.

Origine: Carystos en Eubée (Grèce).

Présence en Suisse: palais de Derrière la Tour et thermes de l'*insula* 19 à Avenches VD, villa de Vallon FR, villa de Kallnach BE.

Utilisation à Orbe: plaques de revêtement ou d'*opus sectile*.

Granito verde minuta della sedia di San Lorenzo *Lapis Ophites*

Type: granit.

Description: fond vert sombre parsemé de petits éléments blancs.

Origine: Wadi Semna (Égypte).

Présence en Suisse: -

Utilisation à Orbe: éclats de taille.

Couleur dominante: jaune

Marbre de Modane

Type: calcaire.

Description: fond jaune parcouru par de fines veinules de couleur orange à rouge carmin, en passant par le rouge.

Origine: Modane dans le département de la Savoie, en Rhône-Alpes (F).

Présence en Suisse: thermes de l'*insula* 19 à Avenches VD, *villa* de Kallnach BE.

Utilisation à Orbe: éléments d'*opus sectile*.

Giallo antico *Marmor Numidicum*

Type: calcaire.

Description: calcaire à grains très fins, compact. Il existe deux grandes variétés principales: le jaune uniforme, intense, aux tonalités très variables (du doré à l'orangé) et le jaune brêché. Dans la deuxième variété, il présente une veinure de calcite blanchâtre, de limonite jaune foncée ou d'hématite rouge sang.

Origine: Chemtou (Tunisie).

Présence en Suisse: palais de Derrière la Tour à Avenches VD, *villa* de Kallnach BE.

Utilisation à Orbe: éléments d'*opus sectile*. La majorité des fragments sont roses.

Alabastro egiziano

Type: albâtre.

Description: larges veines palissadées de couleur allant du jaune foncé au brun, en passant par l'orange, sur fond blanc opaque à jaune.

Origine: vallée du Nil (Égypte).

Présence en Suisse: -.

Utilisation à Orbe: plaquettes d'*opus sectile*.

Couleur dominante: rouge

Marbre de Sampans - grain d'orge

Type: calcaire.

Description: petites inclusions circulaires incluses de manière très dense dans un ciment rouge carmin.

Origine: Sampans dans le département du Jura, en Franche-Comté (F).

Présence en Suisse: thermes de l'*insula* 19 à Avenches VD, *villa* de Kallnach BE.

Utilisation à Orbe: éléments d'*opus sectile*.

Porfido rosso antico *Lapis Porphyrites*

Type: porphyre.

Description: petits fragments de couleur blanc à rosé inclus dans un ciment compact de couleur rouge foncé à pourpre.

Origine: Gebel Dokhan, dans les Monts Porphyrites (Égypte).

Présence en Suisse: palais de Derrière la Tour et thermes de l'*insula* 19 à Avenches VD.

Utilisation à Orbe: éléments d'*opus sectile*.

Rosso antico *Marmor Taenarium*

Type: roche métamorphique.

Description: ciment à grains très fins, de couleur qui passe par tous les degrés de rouge, d'un ton délavé presque rose à une teinte rouge vif couleur sang jusqu'au rouge sombre, parfois pourpre, souvent taché de blanc, présentant parfois de longues lignes noires de forme réticulaire.

Origine: Cap Ténare (Grèce).

Présence en Suisse: palais de Derrière la Tour et thermes de l'*insula* 19 à Avenches VD.

Utilisation à Orbe: bandeaux d'encadrement, corniches, éléments d'*opus sectile*.

Breccia corallina *Marmor Sagarium*

Type: brèche.

Description: fragments blancs, rouges et parfois gris unis dans un ciment à dominante rouge rappelant le corail.

Origine: sous cette dénomination sont regroupées plusieurs brèches aux caractéristiques analogues et provenant d'Asie Mineure. La plus connue se trouve à Verzirhan-Bilecik (Turquie).

Présence en Suisse: palais de Derrière la Tour à Avenches VD.

Utilisation à Orbe: éléments d'*opus sectile*.

Africano rosso et **africano verde** *Marmor Lucullaeum*

Type: brèche.

Description: fragments rouges, roses ou blancs insérés dans un ciment de couleur noir ou brun. Il existe une variante à dominante verte appelée *africano verde*.

Origine: Téos, près d'Izmir (Turquie).

Présence en Suisse: thermes de l'*insula* 19 à Avenches VD.

Utilisation à Orbe: éléments d'*opus sectile*.

Couleur dominante: violet

Fior di Pesco *Marmor Chalcidium*

Type: calcaire.

Description: fond blanc couvert de veines violet clair à foncé, rappelant la fleur de pêcher.

Origine: près de Chalcide en Eubée (Grèce).

Présence en Suisse: Palais de Derrière la Tour et thermes de l'*insula* 19 à Avenches VD, *villa* de Kallnach BE.

Utilisation à Orbe: plaques lisses, plaques moulurées, éléments d'*opus sectile*.

Breccia di Settebasi *Marmor Scyreticum*

Type: brèche.

Description: formes oblongues de dimensions variables de couleur gris-jaune à blanc incluses dans un ciment rouge sombre, parfois clair.

Origine: Scyros (Grèce).

Présence en Suisse: palais de Derrière la Tour à Avenches VD, *villa* de Vallon FR.

Utilisation à Orbe: plaques lisses, éléments d'*opus sectile*, sculpture²⁴⁵.

Pavonazzetto *Marmor Phrygium*, *Marmor Synnadicum*

Type: roche métamorphique.

Description: fond blanc parcouru par des veines ou des taches violet foncé ou pourpre provenant de l'imprégnation d'oxyde de fer et de manganèse.

Origine: Iscehisar (*Dokimeion*) (Turquie).

Présence en Suisse: palais de Derrière la Tour à Avenches VD.

Utilisation à Orbe: éléments d'*opus sectile*.

Portasanta *Marmor Chium*

Type: brèche.

Description: veines tortueuses, larges ou étroites, de teintes allant du blanchâtre au rosé, courant sur fond blanc. Ces veines, parfois sous forme de taches, sont de formes confuses.

Origine: Chios (Grèce). Cette roche tire son nom du lieu de conservation le plus célèbre. En effet, on la retrouve sous forme de linteaux et de chambranles au sein de la porte sainte des basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Jean de Latran à Rome.

Présence en Suisse: -.

Utilisation à Orbe: élément d'*opus sectile* (?).

Couleur dominante: noir

Nero antico

Type: calcaire.

Description: fond noir pur, parfois avec de fines veines blanchâtres.

245 Tête d'Amour en marbre: cat. 8, p. 148 sq.

Origine: Djebel Aziz (Tunisie) – ou calcaire local? En effet, il existe de nombreux calcaires à pigmentation de carbone ou de bitume, qui ont été utilisés durant l'Antiquité; il s'agit souvent de petites carrières à diffusion locale. Seule une identification minérale, pétrographique et géochimique peut attester une identification certaine.

Présence en Suisse: -.

Utilisation à Orbe: éléments d'*opus sectile* et d'*opus interrasile*.

Couleur dominante: gris

Porfido bigio

Type: porphyre.

Description: grands cristaux transparents, ainsi que de petites inclusions noires, fondus dans un ciment de couleur gris à gris-bleu.

Origine: Fréjus (*Forum Julii*), massif de l'Estérel, dans le département du Var (F).

Présence en Suisse: -.

Utilisation à Orbe: éléments d'*opus sectile*.

Orbe et les marbres de substitution

Les marbres de substitution²⁴⁶ concernent principalement des marbres blancs, mais aussi, dans une moindre mesure, les marbres colorés. Leur renommée et leur utilisation ne devaient pas concurrencer les marbres traditionnels, mais parer aux demandes toujours croissantes qui ne pouvaient être honorées par les carrières impériales. Il s'agissait généralement de carrières situées près de voies fluviales importantes (Garonne, Rhône, Rhin, Moselle, ...), ce qui facilitait une plus large diffusion. En revanche, les zones d'extraction plus difficiles d'accès, notamment le massif alpin également riche en marbre coloré, ont fourni des matériaux qui eurent une commercialisation ne dépassant que rarement l'échelon régional.

Les marbres de substitution sont donc, de par leur diffusion souvent limitée géographiquement, très mal connus. Les premières identifications effectuées pour le matériel d'Orbe-Boscéaz ont permis d'attribuer dix-neuf origines probables pour les marbres colorés, lesquels sont pour la plupart des marbres traditionnels. Quelques doutes subsistent cependant pour quelques types du bassin méditerranéen. En effet, ceux-ci présentent des faciès que l'on retrouve parfois dans certaines formations géologiques des massifs jurassiens et alpins.

Deux faciès de marbres du type *greco scritto* ont pu être définis:

- Type 1: petits cristaux de calcite. Marbre cristallin. Carbonate en grande quantité.
- Type 2: gros cristaux de calcite. Marbre cristallin très pur. Carbonate en grande quantité.

On sait par ailleurs que plusieurs roches provenant d'Asie Mineure (de Marmara, par exemple²⁴⁷) se sont substituées au *greco scritto* traditionnel, originaire du Cap de Garde en Afrique²⁴⁸. Il est en outre intéressant de constater que certaines roches alpines du Val Senestre (Alpes occidentales) présentent le même aspect. Une étude complémentaire s'avère alors nécessaire pour établir précisément l'origine des éléments retrouvés à Orbe.

Certains fragments de type *fior di pesco* peuvent également avoir une origine différente de celle du marbre traditionnel. En effet, certains gisements de Villette, en Savoie, ont fourni aux Anciens déjà une variété qui présente le même fond blanc parcouru par des veines violettes.

Le *giallo antico* de Chemtou a parfois été remplacé par une roche appelée *griotte des Pyrénées*²⁴⁹. Une brèche de la Pène Saint-Martin, sur la rive droite de la Garonne²⁵⁰, lui a également été substituée. Les premières observations de certains fragments d'Orbe, qui présentent un fond de couleur jaune parcouru par de très fines veinules rose carmin, ainsi que l'examen attentif d'une lame mince, permettent cependant d'attribuer à ces échantillons une origine différente. Cette roche semble en effet provenir de Modane, en Savoie. Elle a donc pu être utilisée comme marbre de substitution au *giallo antico*.

Une étude plus large serait nécessaire pour confirmer ces quelques remarques énoncées ici à titre d'hypothèses.

246 PENSABENE 1989, p. 48-51.

247 BRAEMER 1986, p. 292, n° 5.

248 G. BORGHINI éd., *Marmi antichi*, Rome, 1997, p. 237.

249 BRAEMER 1986, p. 293, n° 9 et p. 296, n° 7.

250 BRAEMER 1986, p. 301, n° 3.

Conclusion

En dépit des limites fixées par un corpus forcément lacunaire du matériel marmoréen, une quasi absence d'éléments en place, ainsi que la difficulté de localisation des différents ensembles qui en résultent, cette étude a néanmoins permis d'établir un panorama des différents marbres, employés au sein d'une décoration luxueuse.

Dans un domaine où les publications de ce matériau sont encore rares, cette étude s'est essentiellement appuyée sur les résultats des recherches plus nombreuses dans le domaine de la peinture murale, un art qui semble, à quelques exceptions près²⁵¹, avoir évolué dans les mêmes registres d'agencements décoratifs.

Face à ces contraintes, la démarche entreprise a néanmoins abouti à la restitution de plusieurs schémas décoratifs entrant dans le jeu de composition d'ensemble de certaines salles thermales ou d'apparat. Outre ces résultats qui pourront être intégrés à l'étude architecturale de la demeure, cette recherche démontre également la grande diversité des roches mises en oeuvre où prédominent apparemment les marbres colorés. Ainsi, l'on trouve aux côtés des roches locales, un grand nombre d'éléments de marbres «nobles» en provenance des carrières du bassin méditerranéen, ainsi que des marbres du Jura français et de Savoie peu ou pas attestés à l'époque romaine. L'émergence de telles origines, qui constitue l'un des points forts de ce travail, soulève bien entendu de nouvelles questions, comme celle, par exemple, de la provenance de notre *fior di pesco* dont l'utilisation a été ici abondante. En effet, en regard du témoignage d'un approvisionnement auprès de carrières jurassiennes et savoyardes pour certains des marbres colorés «boscéens», il est également permis d'envisager un rapprochement entre ce marbre grec et le marbre de Villette, près de Modane, en Savoie, dont l'aspect et la couleur sont comparables.

Ce postulat d'un important recours aux marbres colorés de substitution ne peut bien sûr être développé plus avant ici, cette problématique constituant à elle seule un vaste champ d'investigations qu'il reste à explorer. Quoi qu'il en soit, ces premières identifications au sein des ensembles marmoréens antiques d'Orbe ainsi que de ceux des quelques sites du Plateau suisse étudiés jusqu'à présent, offrent de nouvelles perspectives prometteuses pour une étude plus ample du marbre antique, tant du point de vue des lieux d'extraction que de sa mise en oeuvre au sein des ensembles architecturaux helvète-romains. Ainsi, certaines identifications généralement admises pour les marbres importés dans nos régions pourraient être amenées à être reconsidérées.

251 MORIER-GENOUD 1999, p. 27-28.

Catalogue

Notice

Il est clair que tous les fragments retrouvés ne sont pas mentionnés dans ce catalogue. Seuls les éléments dont l'appartenance à un décor peut être précisée ont été retenus ici.

Tous les fragments ont la face inférieure lisse; si tel n'est pas le cas, le traitement de la surface est mentionné.

Les dimensions des trous de fixation sont données ainsi: (diamètre, profondeur).

Abréviations:	L.	longueur
	l.	largeur
	ép.	épaisseur
	prof.	profondeur

Pour la publication présente, seule une partie du catalogue est illustrée (3 à 11 et 28 à 33: non-illustré). Pour plus de dessins et de photographies, voir MORIER-GENOUD 1999, ainsi que les fig. 304 et 305, vol. 1, p. 269 et 393.

Plaques à la face visible lisse

Greco scritto de type 1

Plusieurs plaques ont pu être recollées. Elles sont de grandes dimensions mais sont extrêmement friables, certaines ayant subi le feu. Elles ont toutes une épaisseur plus ou moins constante. La surface a été égrisée lors du passage de la scie à abrasif sur la face arrière et polie à l'aide d'un abrasif très fin sur la face supérieure. Les tranches sont travaillées au ciseau. L'orientation des veines n'est pas visible nettement.

1. OB 93/9926-25. L. 58,4 cm, l. 35,2 cm, ép. 1-1,2 cm.
2. OB 93/9926-26. L. 50,4 cm, l. 41,2 cm, ép. 1,2-1,4 cm.
Trou de fixation sur une tranche.
3. OB 93/9926-27. L. 38 cm, l. 27,8 cm, ép. 1,3-1,5 cm.
Trou de fixation sur une tranche. Traces de feu sur la face visible. Coulées de mortier de tuileau sur la face arrière.
4. OB 93/9926-28. L. 46,4 cm, l. 37,6 cm, ép. 1,2-1,4 cm.
Traces de feu sur la face visible. Coulées de mortier rose et concrétions calcaires sur la face arrière.
5. OB 93/9926-29. L. 45,4 cm, l. 16,6 cm, ép. 1-1,5 cm.
Concrétions calcaires et traces de feu sur la face arrière. Une tranche brute indique un emploi en bas de paroi.
6. OB 93/9926-30. L. 27,2 cm, l. 10,8 cm, ép. 1,1-1,2 cm.
Concrétions calcaires et traces de mortier rose sur les deux faces.
7. OB 93/9926-31. L. 21,6 cm, l. 12,8 cm, ép. 1,2-1,4 cm.
Tracé préparatoire à 0,8-1 cm d'un bord.

En plus de ces plaques, les ensembles 9926 et 9873 ont encore livré environ 800 fragments de dimensions diverses, dont les épaisseurs varient de 0,9 à 1,5 cm.

Ils sont de conservations diverses, parfois extrêmement friables, probablement principalement en raison des attaques du feu.

La fouille de la mosaïque 9 (L 101) a permis de récolter encore 190 fragments dont l'épaisseur varie de 1 à 1,3 cm.

Fior di pescio

Au contraire des précédents, les fragments sont encore très compacts et durs, mais les plaques semblent avoir été fracassées en plusieurs morceaux. Seuls quelques fragments portent des

traces noircies. Mais tous portent des traces calcaires, sous différentes formes, probablement d'origines diverses.

Ce voile semble pourtant s'être déposé durant l'abandon et non à l'utilisation; en effet, des accumulations sont visibles, de manière inorganisée et non homogène, parfois sur les deux faces. Certains portent encore des traces de mortier de tuileau sous la forme d'une couche pouvant atteindre parfois 1 cm d'épaisseur.

Les 29 fragments récoltés proviennent de l'ensemble 9926 avec des dimensions extrêmes de 9 cm (3 cm) x 13 cm (4 cm), pour une épaisseur moyenne de 1-1,7 cm.

8. OB 93/9926-45. L. 42,5 cm, l. 29,6 cm, ép. 2,1-3,2 cm.
Face arrière bossagée. Un fragment provenant de la fouille de la mosaïque 9 a pu y être recollé (E 16878).

Plusieurs autres fragments provenant du remplissage du bassin d'agrément (L 92, E 9833, 9838 et 9841) présentent les mêmes caractéristiques, c'est-à-dire une grande épaisseur de 2-3,8 cm, ainsi qu'une face arrière à bossage. Faisaient-ils partie d'un seul et même décor de sol?

Calcaire urgonien

9. OB/MVO-O. L. 12,5 cm, l. 7,1 cm, ép. 2,1 cm.
Bande de séparation; elle a pu être utilisée comme plinthe.
10. OB 99/17514. L. 16,7 cm, l. 12,5 cm, ép. 1,9-2,4 cm.
Un bord latéral conservé.
11. OB 99/17514. L. 12 cm, l. 12,5 cm, ép. 1,8-2,1 cm.
Un bord latéral conservé.

Plaques à la face visible sculptée

Greco scritto de type 1; séquence moulurée: anglet - listel - gorge.

12. OB 93/9926-08. L. 54 cm, l. 8,8 cm, ép. 1,2-1,3 cm.
Trou de fixation sur la face supérieure à 1,3 cm du bord.
Motif: droite.
13. OB 93/9926-09. L. 31,6 cm, l. 42,5 cm, ép. 1,3-2,7 cm.
Face arrière bossagée, aplanie à la broche.
Motif: rectangle.
14. OB 93/9926-10. L. 10,8 cm, l. 42 cm, ép. 1,1-1,7 cm.
Motif: droite.
15. OB 93/9926-11. L. 17,6 cm, l. 22,8 cm, ép. 1,4-1,5 cm.
Motif: rectangle.
16. OB 93/9926-12. L. 22,4 cm, l. 11,8 cm, ép. 1,2-1,3 cm.
Motif: rectangle.
17. OB 93/9926-13. L. 9,2 cm, l. 13,2 cm, ép. 1,1-1,2 cm.
Motif: deux droites parallèles distantes de 8 cm.

Greco scritto de type 2; séquence moulurée: anglet - listel - gorge.

18. OB 93/9926-14. L. 45,6 cm, l. 19,2 cm, ép. 1,1-1,2 cm.
Motif: cercle inscrit dans *scutum*.
Dimensions restituées: L. 69,3 cm, l. 44,8 cm.
19. OB 93/9926-15. L. 33,6 cm, l. 21,6 cm, ép. 0,9-1,2 cm.
Motif: cercle inscrit dans un carré sur la pointe.
Dimensions restituées: L. 71,5 cm, l. 44,8 cm.
20. OB 93/9926-16. L. 14,5 cm, l. 5,5 cm, ép. 0,9 cm.
Tracé préparatoire encore visible à 3,1 cm du bord conservé, parallèle à celui-ci.

Motif: départ de deux tracés.

Dimensions restituées: L. 121,8 cm, l. 44,4 cm.

21. OB 93/9926-17. L. 20,4 cm, l. 40,4 cm, ép. 1-1,3 cm.

Deux tracés préparatoires perpendiculaires encore visibles.

Motif: deux tracés concaves côte-à-côte.

Dimensions restituées: L. 121,8 cm, l. 44,4 cm.

22. OB 93/9926-18. L. 20,4 cm, l. 44,4-44,8 cm, ép. 1,5 cm.

Motif: deux tracés concaves symétriques.

Dimensions restituées: L. 121,8 cm, l. 44,4 cm.

23. OB 93/9926-19. L. 13,6 cm, l. 9,6 cm, ép. 1,3-1,4 cm.

Motif: tracé concave.

Dimensions restituées: L. 121,8 cm, l. 44,4 cm.

24. OB 93/9926-20. L. 44,8 cm, l. 23,2 cm, ép. 1-1,5 cm.

Motif: deux tracés concaves symétriques.

Dimensions restituées: L. 121,8 cm, l. 44,4 cm.

25. OB 93/9926-21. L. 36,8 cm, l. 23 cm, ép. 0,8-1,6 cm.

Motif: deux tracés concaves. Ici, la courbure verticale est différente des autres fragments; la courbure horizontale va jusqu'au bord de la plaque, formant ainsi un motif ouvert. Cet élément semble donc indiquer qu'un seul motif pouvait être réalisé sur plusieurs plaques juxtaposées.

26. OB 93/9926-22. L. 28,8 cm, l. 17,6 cm, ép. 1,7-1,8 cm.

Motif: tracé rectiligne avec départ, au bord de la plaque, d'un autre tracé.

Même remarque que pour le fragment précédent.

27. OB 93/9926-23. L. 11,4 cm, l. 17,2 cm, ép. 1,3-1,7 cm.

Motif: tracé concave venant s'appuyer contre un tracé rectiligne.

28. OB 96/14572. 1=7. L. 18 cm, l. 10,7 cm, ép. 1,1-1,3 cm.

Motif: tracé concave.

29. OB 98/15064. L. 7,3 cm, l. 5,4 cm, ép. 1,4 cm.

Motif: tracé rectiligne.

30. OB 98/15064. L. 3,5 cm, l. 5 cm, ép. 1,3 cm.

Motif: tracé légèrement courbe.

31. OB 99/16968. L. 4 cm, l. 3,5 cm, ép. 1,2 cm.

Motif: tracé rectiligne (?).

Marbre blanc

32. OB 98/15111. L. 8,5 cm, l. 8 cm, ép. 2,4 cm.

Beaucoup de concrétions calcaires sur la face supérieure. Élément d'encadrement de porte ou de fenêtre?

33. OB 98/16850. L. 8,4 cm, l. 7,3 cm, ép. 2 cm.

Élément mouluré présentant une bandeau lisse de 6,2 cm, délimité par deux moulures incomplètes. Restes de mortier de tuileau sur la face supérieure. La face inférieure présente un relief particulier, piqueté à l'aide d'une broche.

Élément de transition

Bandeaux de séparation

Les bandeaux au chant façonné sont généralement fixés comme élément de séparation entre des placages, ou pour délimiter des surfaces peintes.

Type I

Bandeau à section arrondie.

Sous-type I: face arrière bossagée, brute ou aplanie.

Marbre blanc

34. OB 93/9926-49. 1=3. L. 25 cm, l. 1,9 cm, prof. 5,2-5,3 cm.

Traces de broche visibles sur la face arrière. Concrétions cal-

caires sur la face supérieure d'un fragment et sur la face inférieure d'un autre: dépôt dû à l'abandon et non à l'utilisation.

35. OB 93/12230-01. L. 3,9 cm, l. 1,9 cm, prof. 6,3 cm.

Face arrière non lissée, légèrement inclinée. Fines traces de mortier rose. Ligne incisée sur la partie supérieure, à 1,5 cm de l'arête avant; ligne incisée sur la face inférieure, à 0,7 cm de l'arête avant: ces deux tracés délimitent à l'avant, il s'agit probablement du champ visible.

36. OB 93/9893. L. 5,5 cm, l. 2,1 cm, prof. 5,7 cm.

Face arrière bossagée. Traces de mortier sur la face arrière et sur la face supérieure. Voile de calcaire et concrétions sur la face inférieure et sur une moitié inférieure du champ arrondi. Trace limite à 0,65 cm de l'arête avant sur la face supérieure et trace limite à 0,75 cm de l'arête avant sur la face inférieure.

37. OB 93/9926-30. L. 12,2 cm, l. 2,1 cm, prof. 4,6 cm.

38. OB 93/9926-51. L. 15,7 cm, l. 2,3 cm, prof. 3,7-4,2 cm.

Face arrière aplanie. Beaucoup de concrétions calcaires et restes de mortier rose sur les quatre faces. Tracé de découpe visible sur la face supérieure à l'arrière.

39. OB 87/4023-01. L. 8,3 cm, l. 2,5 cm, prof. 4,25 cm.

Face arrière brute avec traces de mortier. Voile de calcaire non uniforme sur la face inférieure et le champ arrondi. Tracé de découpe sur l'arête arrière de la face supérieure. Zone plus claire (?) sur la face supérieure d'une largeur de 0,6-0,7 cm depuis l'arrondi.

40. OB 93/12217-01. L. 5 cm, l. 1,6 cm, prof. 3,35 cm.

Face arrière aplanie. Tracé sur la face supérieure à 0,65 cm de l'arête avant. Arête inférieure avant pas totalement rectiligne, déviée vers l'arrière à 1,25 cm du bord du fragment: angle ou défaut?

41. OB 88/4546-05. L. 8,3 cm, l. 1,85 cm, prof. 4,5 cm.

Face arrière aplanie avec des restes de mortier rose. Zone réservée sur la face inférieure à 0,6-0,7 cm de l'arête avant. Bande brûlée et voile de mortier de tuileau sur la face inférieure.

Traces de feu comme s'il avait brûlé lors de son utilisation: la surface de 0,6-0,7 cm de l'arête avant sur la face supérieure est brûlée, ainsi que le champ arrondi – bombé –, mais dans une moindre mesure car le traitement de la surface est différent. Tracé préparatoire sur la face supérieure, à 3,2 cm de l'arête avant et tracé de découpe sur l'arête arrière: emploi?

42. OB 93/9926. L. 13,5 cm, l. 2 cm, prof. 5,5 cm.

43. OB 93/9926. L. 17,5 cm, l. 2,1 cm, prof. 5-5,5 cm.

44. OB 93/9926. L. 90 cm, l. 2 cm, prof. 5,4 cm.

45. OB 99/17081. L. 21 cm, l. 2-2,5 cm, prof. 2,8 cm.

Fior di pesco

46. OB 93/9926-59. L. 15,5 cm, l. 2 cm, prof. 3,8-4,2 cm.

Surface bien attaquée par l'acidité du sol.

Greco scritto

47. OB 88/4546. L. 5,75 cm, l. 2,2 cm, prof. 4,3 cm.

Sous-type II: face arrière lisse.

Marbre blanc

48. OB 88/4510-03. L. 5,7 cm, l. 2,15 cm, prof. 5,25 cm.

Empreinte très lacunaire d'un trou de fixation sur la tranche.

49. OB 93/9872-03. L. 10,2 cm, l. 2,2 cm, prof. 5-5,1 cm.

Face arrière légèrement bombée avec traces d'outils? Peu de concrétions calcaires. Traces de feu. Champ arrondi attaqué. Tracé incisé sur la face supérieure à 0,4-0,6 cm de l'arête avant.

50. OB 93/9873-03. L. 6,5 cm, l. 2-2,1 cm, prof. 4,8 cm.
Excroissance de canal de scie près de l'arête arrière supérieure. Traces de feu sur la face arrière. Peu de restes de mortier sur les faces supérieure et inférieure.
51. OB 93/9893. L. 3,9 cm, l. 2,3 cm, prof. 4,8 cm.
52. OB 93/9926-52. 1=3. 26 cm, l. 1,9-2 cm, prof. 5 cm.
Excroissance de scie près de l'arête arrière inférieure. Traces de feu et concrétions calcaires sur les quatre faces et le champ arrondi. Trace limite bien visible sur la face supérieure du fragment le mieux conservé, à 0,4 cm de l'arête avant.
53. OB 93/9926-53. 1=6. L. 43,5 cm, l. 1,8-1,9 cm, prof. 4,9-5 cm.
Fortes concrétions calcaires et traces de mortier sur toutes les faces et le champ arrondi. Tracé préparatoire à 0,5 cm de l'arête arrière sur la face supérieure.
54. OB 93/9926-54. 1=2. L. 19,2 cm, l. 1,95-2 cm, prof. 5 cm.
Bourrelet de mortier rose de 1-1,2 cm de largeur et traces sur les faces supérieure et arrière. Traces de feu sur les faces arrière et inférieure. Trace limite sur la face supérieure, à 0,6 cm de l'arête arrière.
55. OB 93/9926-55. 1=6. L. 23,5 cm, l. 2,4 cm, prof. 5,1 cm.
Traces de feu et concrétions calcaires.
56. OB 93/9833-25. L. 18 cm, l. 1,85 cm, prof. 5,05 cm.
Canal de scie sur la face supérieure, le long de l'arête arrière. Face arrière légèrement creuse.
57. OB 93/9926. L. 18 cm, l. 1,9 cm, prof. 5,1 cm.
58. OB 99/17003. L. 8,1 cm, l. 1,9 cm, prof. 6,1 cm.
59. OB 99/17081. L. 21 cm, l. 2 cm, prof. 2,5 cm.

Rosso antico

60. OB 93/9926-56. 1=4. L. 27,5 cm, l. 1,45-1,5 cm, prof. 3,8 cm.
Fortes concrétions calcaires sur la face supérieure (amas formé de concrétions calcaires, marbre blanc et mortier rose?). Voile de calcaire sur la face inférieure et traces de mortier.

Type II

Bandeau à profil incurvé.

Marbre blanc

61. OB 93/9926-57. 1=2. L. 13,8 cm, l. 2-2,3 cm, prof. 3,8 cm.
Fortes concrétions calcaires sur les faces inférieure et arrière. Profil incomplet. Traces de feu le long de la gorge.

Type III

Bandeau de section rectangulaire (champ visible carré).

Marbre blanc

62. OB 93/9926-46. 1=2. L. 5,3 cm, l. 2,35 cm, prof. 5,45 cm.
Reste de canal de scie. Lissage visible sur la face supérieure et tracé à 1,4,-1,5 cm de l'arête supérieure avant.
63. OB 93/9926-47. L. 5,7 cm, l. 2,25 cm, prof. 5,3 cm.
Concrétions calcaires sur le lit de pose et le lit d'attente. Trace limite sur ces deux lits. Probablement utilisé en saillie, en relief. Face arrière légèrement inclinée.

Calcaire urgonien

64. OB Vrac machine (?). L. 25,5 cm, l. 5,5 cm, prof. 2,5-2,9 cm.
Traitement des surfaces identique pour toutes les faces: impossible de connaître le sens de pose. Faible reste de canal de scie.
65. OB/MVO-Q. L. 12,5 cm, l. 7,1 cm, prof. 2,2-2,3 cm.
Lissage visible sur la face avant, parallèlement aux bords avants. Une des arêtes arrière abattue. Face arrière poreuse.
66. OB 93/9926-48. L. 4 cm, l. 4,1 cm, prof. 2-2,2 cm.
Trace limite à 0,5 cm du bord. Mortier rose et concrétions calcaires.

Il est remarquable que la majorité soit en calcaire: en effet, la section carrée ou rectangulaire est plus facilement et rapidement réalisable et est donc moins onéreuse. Lors de l'utilisation d'une matière plus coûteuse, un profil plus complexe est peut-être recherché pour aller en accord avec la finesse du marbre, plus homogène que les calcaires.

Bandeaux chanfreinés

Leur fonction n'est pas bien définie. Ils ont probablement fonctionné comme des corniches.

Marbre blanc

67. OB 88/4522-03. L. 21,5 cm, l. 7,8 cm, prof. 6-6,5 cm.
Face arrière bossagée. Pièce incomplète. Mortier rose: maximum 1,5 cm d'épaisseur.
68. OB 92/9833-17. L. 8,1 cm, l. 6,9 cm, prof. 6,2 cm.
Petite excroissance sur l'extrémité supérieure du chanfrein (défaut de fabrication). Bandeau saillant. Traces de corrosion et fines traces éparses de mortier rose sur les faces arrière et inférieure.
69. OB 93/11490. L. 7 cm, l. 4,8 cm, prof. 5,2 cm.
Recouvert de concrétions calcaires.
70. OB/MVO-A. L. 7,95 cm, l. 4,3 cm, prof. 6,6 cm.
Face arrière bossagée avec traces de broche. Chanfrein légèrement incurvé sur la partie supérieure. Couche uniforme de calcaire brûlé. Deux tracés de découpe.
71. OB 92/9833-16. L. 10 cm, l. 6,1 cm, prof. 4,9 cm.
Élément angulaire. Face arrière brute. Tranche gauche retaillée, aplanie mais arête moins longue que la face arrière.
72. OB 91/7975-10. L. 18,2 cm, l. 8,35 cm, prof. 5,8-6,5 cm.
Face arrière bossagée.
73. 2. OB 98/16803. L. 25 cm, l. 7,8 cm, prof. 6,8 cm.
Fragment présentant un bandeau saillant longitudinal d'une largeur de 6,4 cm pour une profondeur de 0,7 cm, qui court le long de la face arrière. Deux trous de fixation (0,7 cm, 2,1 cm et 0,7 cm, 2 cm). Beaucoup de concrétions calcaire. Restes de mortier de tuileau lissé sur la face arrière d'une épaisseur allant jusqu'à 0,7 cm. Système d'encastrement de même type que les encadrements de fenêtre (cf. ci-dessous).
74. 3. OB 98/16803. L. 17 cm, l. 6,8 cm, prof. 6,4 cm.
Bandeau saillant longitudinal d'une largeur de 4,4 cm pour une profondeur de 0,5 cm, idem encadrement de fenêtre. Deux grandes encoches incomplètes visibles sur la face arrière. Trou de fixation (0,7 cm, 1,9 cm).
75. 1. OB 99/17751-02. L. 19,5 cm, l. 5 cm, prof. 6,8 cm.
Trou de fixation (0,7 cm, 7 cm) avec la pièce métallique encore à l'intérieur. Bandeau saillant longitudinal d'une largeur de 6,3 cm pour une profondeur de 0,5 à 0,8 cm.

Calcaire urgonlen

76. OB 91/7913-23. 1=2. L. 34,5 cm, l. 7,2 cm, prof. 11,5 cm.
Face arrière bossagée. Pièce incomplète.
77. OB 92/9841-34. L. 13,2 cm, l. 4,5 cm, prof. 5 cm.
Chanfrein terminé dans sa partie inférieure par une cannelure (= canal de scie) et un petit ressaut laissé brut.
78. OB 91/7913-22. 1=2. L. 18 cm, l. 8,4 cm, prof. 12,8 cm.
Face arrière bossagée. Pièce incomplète.
79. OB 98/16821. L. 4,8 cm, l. 4,2 cm, prof. 4,4 cm.
Un bord latéral conservé, très légèrement incliné vers l'extérieur. Les deux arêtes inférieures à 90° chanfreinées. Face chanfreinée présentant en bordure un bandeau de 0,8 cm de largeur, qui court le long de l'arête, peut-être le reste du canal de scie aplani et lissé.

Corniches

Certaines présentent un angle, une face de joint oblique, que nous restituons volontiers en couronnement d'une base ou d'un piédestal.

Ces corniches présentent le profil général listel - doucine - listel, avec quelques variations qui ont donné lieu à la distinction de trois types.

Type I

Cavet - listel - doucine - listel - baguette / filet droit.

Marbre blanc

80. OB 88/4510-02. L. 8 cm, l. 6,1 cm, prof. 6,05 cm.
Lissage horizontal visible sur la façade. Fortes concrétions brunes sur la face inférieure et la tranche gauche. Restes de mortier de tuileau sur la face inférieure. Tracé de découpe sur la façade, près de la tranche gauche (ligne incisée et traces de pic?) diagonalement par rapport à aux faces inférieure et supérieure. Traces de boucharde (?): remploi.
ZIMMERMANN 1996, cat. 182.
81. OB 92/9831-01. L. 14,85 cm, l. 5,5 cm, prof. 7,7 cm.
Arête supérieure arrière abattue grossièrement, traces indéterminées. Traces de ciseau grain d'orge sur la face supérieure, disposées diagonalement par rapport à l'arête avant. Restes de mortier rose sur la face arrière, ainsi que sur l'arête abattue. Trou de fixation sur la face inférieure.
ZIMMERMANN 1996, cat. 183.
82. OB 92/9833-15. L. 11 cm, l. 5,85 cm, prof. 7,75 cm.
Arête arrière inférieure abattue. Surface abîmée, se fendillant aux emplacements des petites veinules qui parsèment le marbre. Traces de recoupe.
ZIMMERMANN 1996, cat. 184 = cat. 51, p. 130 et catalogue.
83. OB 98/14970. L. 7 cm, l. 5,8 cm, prof. 7,4 cm.
Traces de ciseau visibles sur la face arrière. Lissage parallèle à l'orientation des moulures.
84. OB/MVO-D. L. 11 cm, l. 6,8 cm, prof. 8,1 cm.
Bord incliné fonctionnant comme angle rentrant, utilisé pour des décrochements dans un mur (niche, ...).

Rosso antico

85. OB 92/9841-32. L. 18 cm, l. 10,1 cm (inc.), prof. 11,9 cm.
Le profil est incomplet (détermination par analogie de l'inclinaison de la doucine). Rainure rectiligne (0,35 et 1,1 cm) d'une longueur de 8,8 cm, creusée en diagonale sur la face arrière et effectuée à l'aide d'une scie à abrasif. Marques de

pic sur la face arrière, face inférieure polie. Tranche gauche démaigrée au pic. Élément non terminé ou retravaillé en vue d'un autre emploi?

ZIMMERMANN 1996, cat. 185 = cat. 54, p. 130 et catalogue.

Type II

Cavet - listel - doucine - listel.

Marbre blanc

86. OB 88/4522-02. L. 10,5 cm, l. 7 cm, prof. 8,75 cm.
Bord incliné fonctionnant comme angle rentrant, utilisé pour des décrochements dans un mur (niche, ...). Tranche droite bosselée, aplanie et avec des traces de ciseau grain d'orge.
87. OB 98/16803. L. 11 cm, l. 7,7 cm, prof. 7,5 cm (inc.).
Concrétions calcaire et restes de mortier de tuileau sur toutes les faces. Empreinte d'un trou de fixation (0,6 cm, 1,55 cm).
88. OB 98/14970. L. 17,4 cm, l. 7,3 cm, prof. 8,4 cm.
Façade inférieure de la moulure avec traces profondes de ciseau. Celle-ci ne devait donc pas être visible et venait s'appuyer contre une plaque.
89. OB 98/15091. L. 21,2 cm, l. 8 cm, prof. 8,8 cm.
De texture très friable, ce fragment a probablement subi le feu.
90. OB 98/15075. L. 10 cm, l. 5,7 cm, prof. 6,7 cm.
Dépôt sous la forme d'une couche jaunâtre parsemée de petites concrétions calcaire et fines traces de mortier de tuileau sur la face arrière.

Type III

Listel - doucine - listel - baguette.

Marbre blanc

91. OB 93/9926-07. L. 29,5 cm, l. 5 cm, prof. 5,65 cm.
Face inférieure légèrement incurvée. Ligne incisée fonctionnant comme limite à 0,6 cm de la face arrière sur la face supérieure. Restes de mortier rose sur les faces arrière et inférieure. Trou de fixation sur la face inférieure, légèrement incliné en direction de la face arrière, avec restes de mortier rose au fond. Encoche longitudinale (3,75 x 1 cm) volontaire sur la face supérieure. Tracé de découpe sur la tranche gauche: remploi.
ZIMMERMANN 1996, cat. 178 = cat. 55, p. 130 et catalogue.
92. OB 93/9926-49. L. 12,4 cm, l. 4,9 cm, prof. 6,05 cm.
Traces de broche visible sur la face arrière. Concrétions calcaires sur la face supérieure d'un fragment et sur la face inférieure d'un autre: dépôt dû à l'abandon et non à l'utilisation.

Éléments indéterminés

Marbre blanc

93. OB 98/16857. L. 7 cm, l. 7,1 cm, ép. 2,8-2 cm.
Face arrière présentant un bandeau saillant réalisé à l'aide d'une sciote, d'une hauteur de 1,6 cm d'un côté et de 1 cm de l'autre. Trou de fixation et restes de mortier de tuileau visibles sur cette même face.
L'artisan a probablement scié une plaque de 2,8 cm d'épaisseur, puis il a scié sur la face arrière deux rainures de chaque côté, à 1,2 cm des extrémités. Il a enfin abattu au ciseau les deux portions de marbre ainsi délimitées. Ce bandeau, ainsi que le trou de fixation, permettent un bon accrochage de la pièce à son support et assure également l'étanchéité et l'isolation thermique d'ouvertures. Elle a pu

être placée dans l'encadrement supérieur d'une porte ou d'une fenêtre.

94. OB 98/14957. L. 8,6 cm, l. 7 cm, ép. 3,1-2,1 cm.
Face arrière avec le même profil que l'élément cat. 93. Restes de deux canaux de scie sur les bords supérieurs. En bordure du fragment, trou de fixation à 2,5-3,2 cm des bords latéraux, pour une pièce de plus grande dimensions qu'un goujon ou une tige en T, probablement un crampon. Fortes concrétions calcaire brunes sur la face supérieure.
95. OB 98/15100. L. 11,5 cm, l. 7,4 cm, ép. 3,4-2 cm.
Face arrière avec le même profil que l'élément cat. 93. Restes de deux canaux de scie sur les bords supérieurs. En bordure du fragment, trou de fixation à 3-2,8 cm des bords latéraux, qui traverse la surface supérieure. Restes de mortier de tuileau sur la face arrière et quelques concrétions calcaires.
96. OB 98/15091. L. 24,3 cm, l. 7,1 cm, ép. 3-2 cm.
Face arrière avec le même profil que l'élément cat. 93. Beaucoup de concrétions calcaires sur la face inférieure. Restes de deux canaux de scie sur les bords supérieurs. En bordure du fragment, trou de fixation à 2,5-3,5 cm des bords latéraux.
97. OB 99/17008. L. 10 cm, l. 7,2 cm, ép. 3,7-2,8 cm.
Face arrière avec le même profil que l'élément cat. 93. Restes de mortier de tuileau sur la face arrière.
98. OB 99/17106. L. 12,2 cm, l. 7,1 cm, ép. 3,5-2,2 cm.
Face arrière avec le même profil que l'élément cat. 93. Restes de mortier de tuileau sur la face arrière.

Éléments d'opus sectile

Parmi la grande quantité de matériel récolté, seuls les éléments les plus importants sont présentés ici. Des regroupements ont été effectués afin de tenter de reconstituer les ensembles décoratifs originaux. Il est cependant important de noter que certains ensembles ont pu fonctionner conjointement.

Bandes de séparation et/ou d'encadrement

Les bandes de séparation sont des éléments qui délimitent l'espace de la paroi. Elles se présentent sous une forme rectangulaire. Lorsque ces éléments présentent un bord biseauté, on peut alors parler de bandes d'encadrement. En effet, ils ont pour but de faciliter l'assemblage des pièces d'angles des panneaux qu'ils encadrent (45°); les angles différents sont destinés à assurer les jointures des bandes entre elles. En effet, il s'agit souvent de longues bandes étroites, d'au minimum 50 cm de longueur, qu'il serait trop dangereux de réaliser en une seule pièce.

Bandes d'encadrement (ensemble 5)

Verde antico

99. OB 92/9833, OB 92/9838, OB 92/9841, OB 99/16961.
10 petites plaquettes de forme complète (rectangle ou trapèze rectangle) d'une largeur de 3,7-3,8 cm.

Rosso antico

100. OB 92/9833, OB 92/9838, OB 92/9841, OB 99/17772.
17 petites plaquettes de forme complète (rectangle ou trapèze rectangle) d'une largeur de 3,6-3,7 cm.

Ensembles d'opus sectile

Il a été établi un répertoire des formes. Seuls les éléments ou fragments qui apportent une information quant à la forme ou aux dimensions de celles-ci ont été retenus dans le catalogue ci-dessous.

101. OB 92 - remplissage du bassin L 92 (ensemble 1).

Breccia corallina - *breccia di Settebasi* - rosso antico - nero antico - marbre blanc

Éléments de carreaux concaves de 21 cm de côté pour un disque inclus de 18 cm de diamètre de *breccia corallina*, rosso antico et *breccia di Settebasi*.

Bandes d'une largeur de 6,1-6,4 cm de *breccia corallina*.

Bandes d'une largeur de 7,2-7,4 cm de *breccia corallina*.

Deux triangles rectangles (7 x 2,8 cm et 4 x 4,4 cm) de *breccia di Settebasi*.

Baguettes d'encadrement de largeur variant de 0,8 à 1,5 cm, de rosso antico, *breccia di Settebasi*, nero antico et marbre blanc.

102. OB 93 - mosaïque n° 9, L 101 (ensemble 2).

Giallo antico, *africano rosso* et *verde*, *breccia di Settebasi*, *verde antico*, *porfido rosso* et *verde*

Divers éléments aux formes courbes.

Bandelettes et bandes de 0,3 à 11 cm de largeur.

Petites formes diverses, pas toujours bien définies.

Éléments sculptés

103. OB 93 - mosaïque n° 9, L 101 (ensemble 7).

Marbre blanc de Carrare

4 éléments de rais de coeur, probablement utilisés comme frise.

8 petites moulures de marbre blanc, au profil simple et varié.

Diverses petites baguettes et plaquettes, dont une provient de OB 99/17767.

2 feuilles d'acanthé.

Fleuron et divers éléments végétaux.

Ces éléments appartiennent au répertoire des chapiteaux de pilastre. Ils permettent de proposer une restitution. Malheureusement, aucun élément de fût n'a été retrouvé.

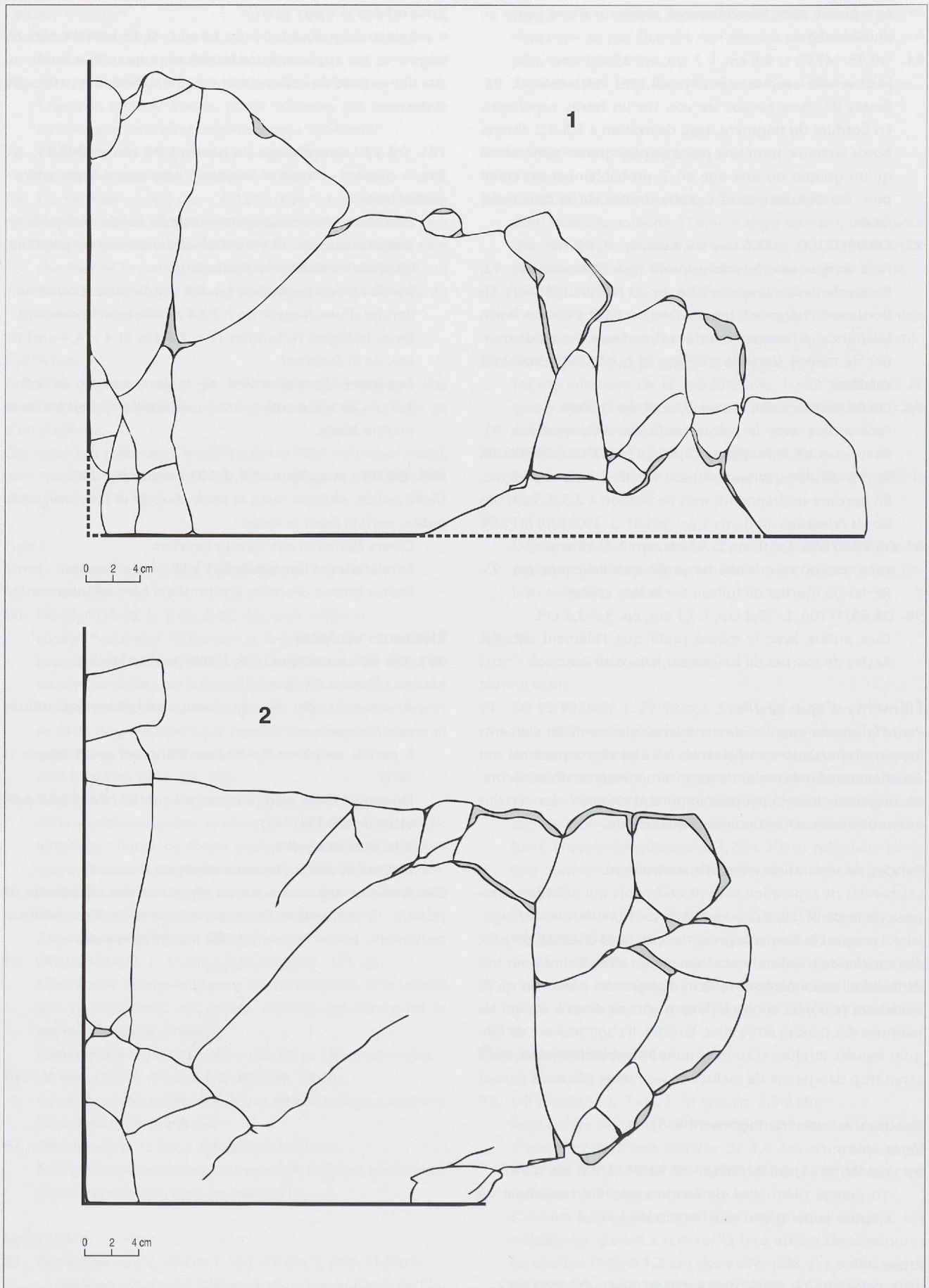


Fig. 474

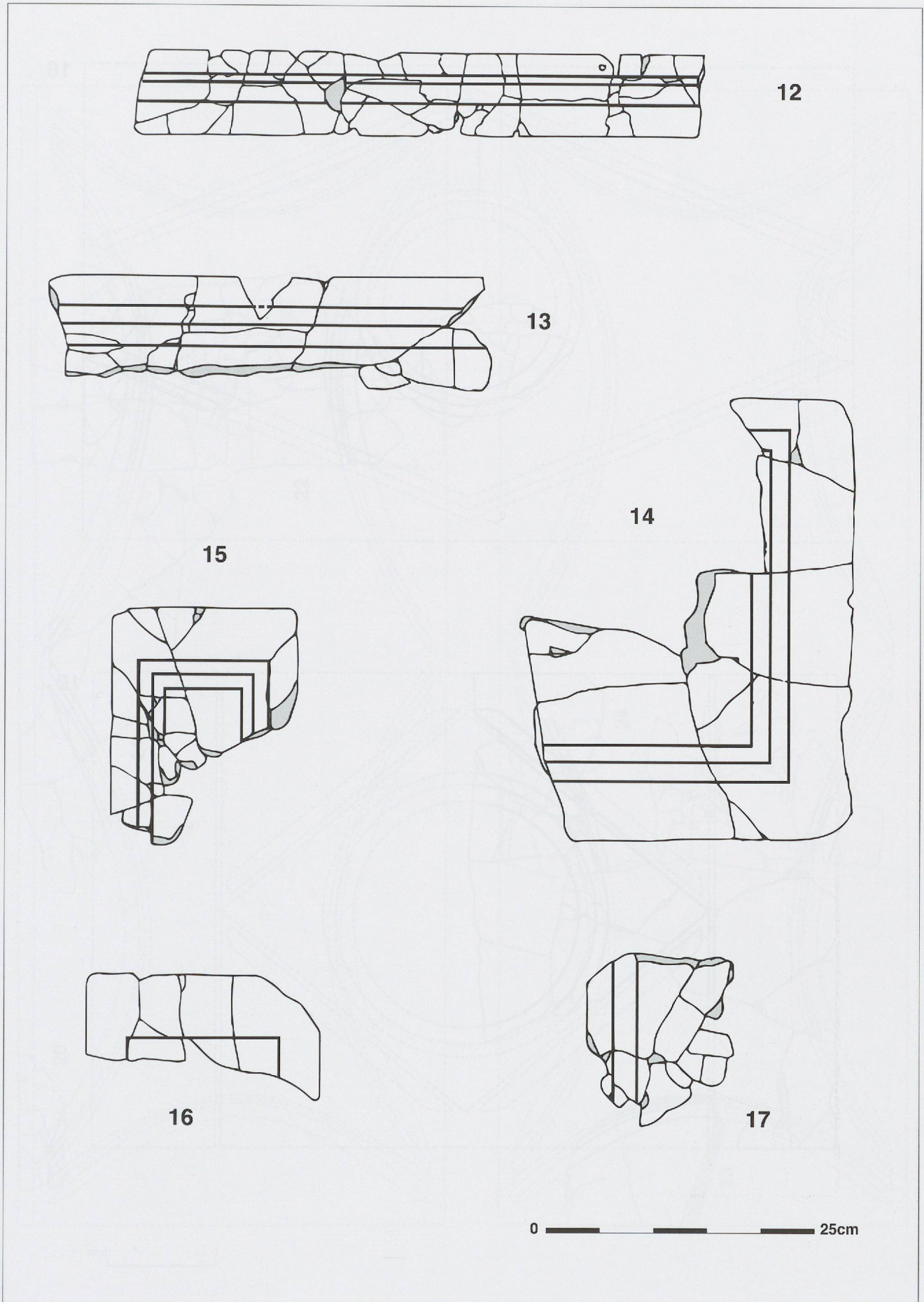
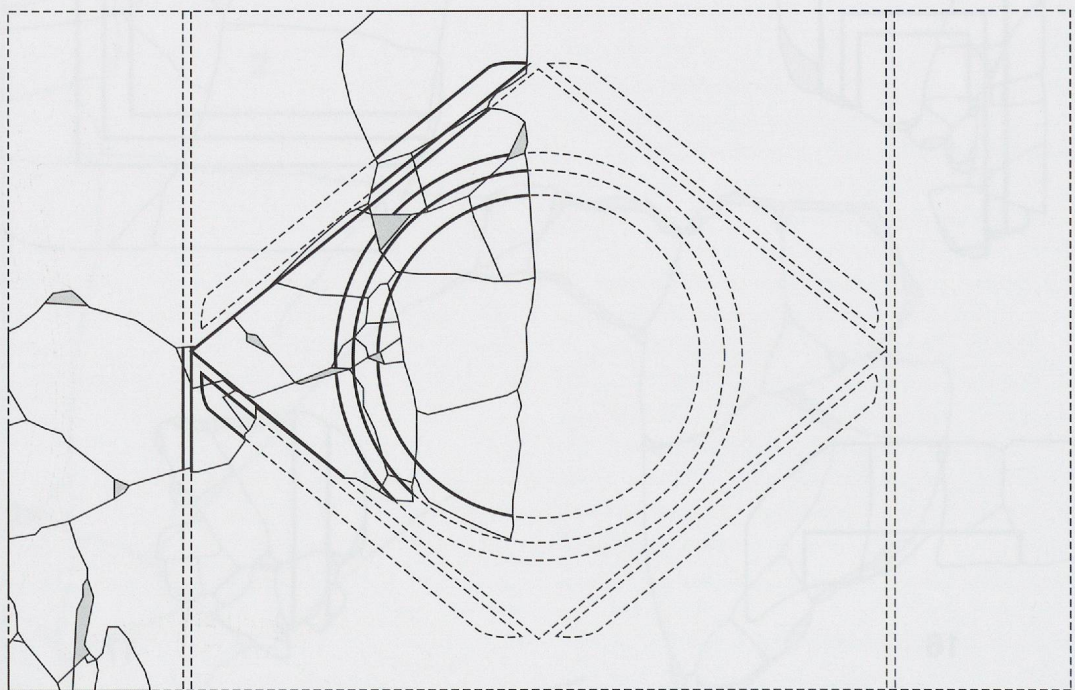
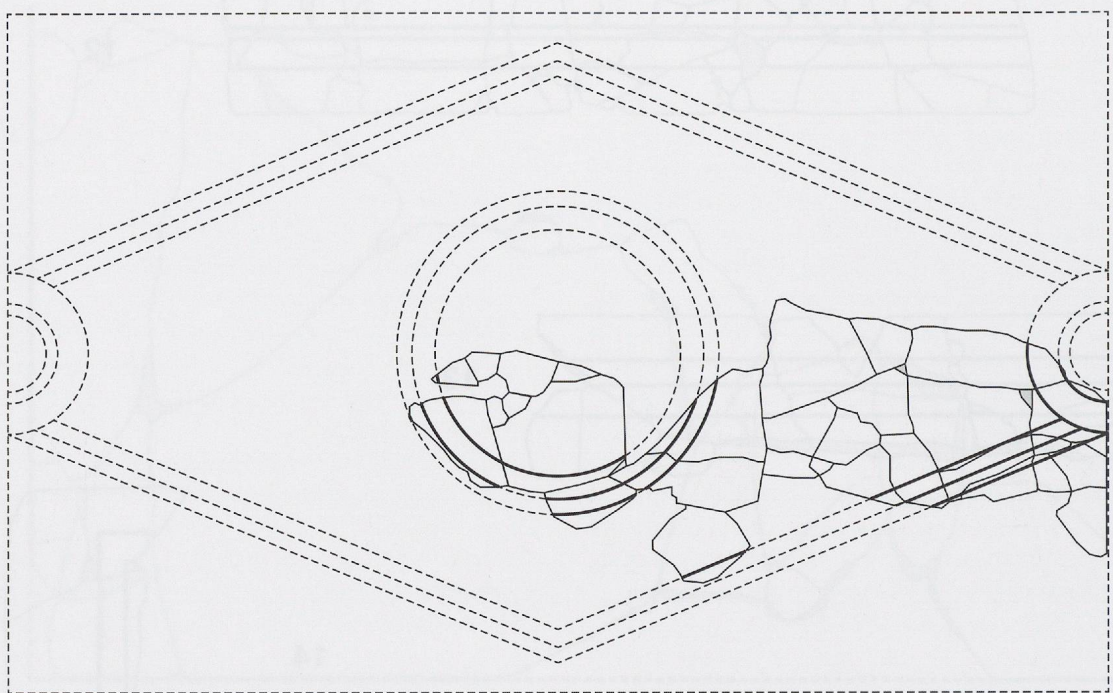


Fig. 475



0 10 cm

Fig. 476

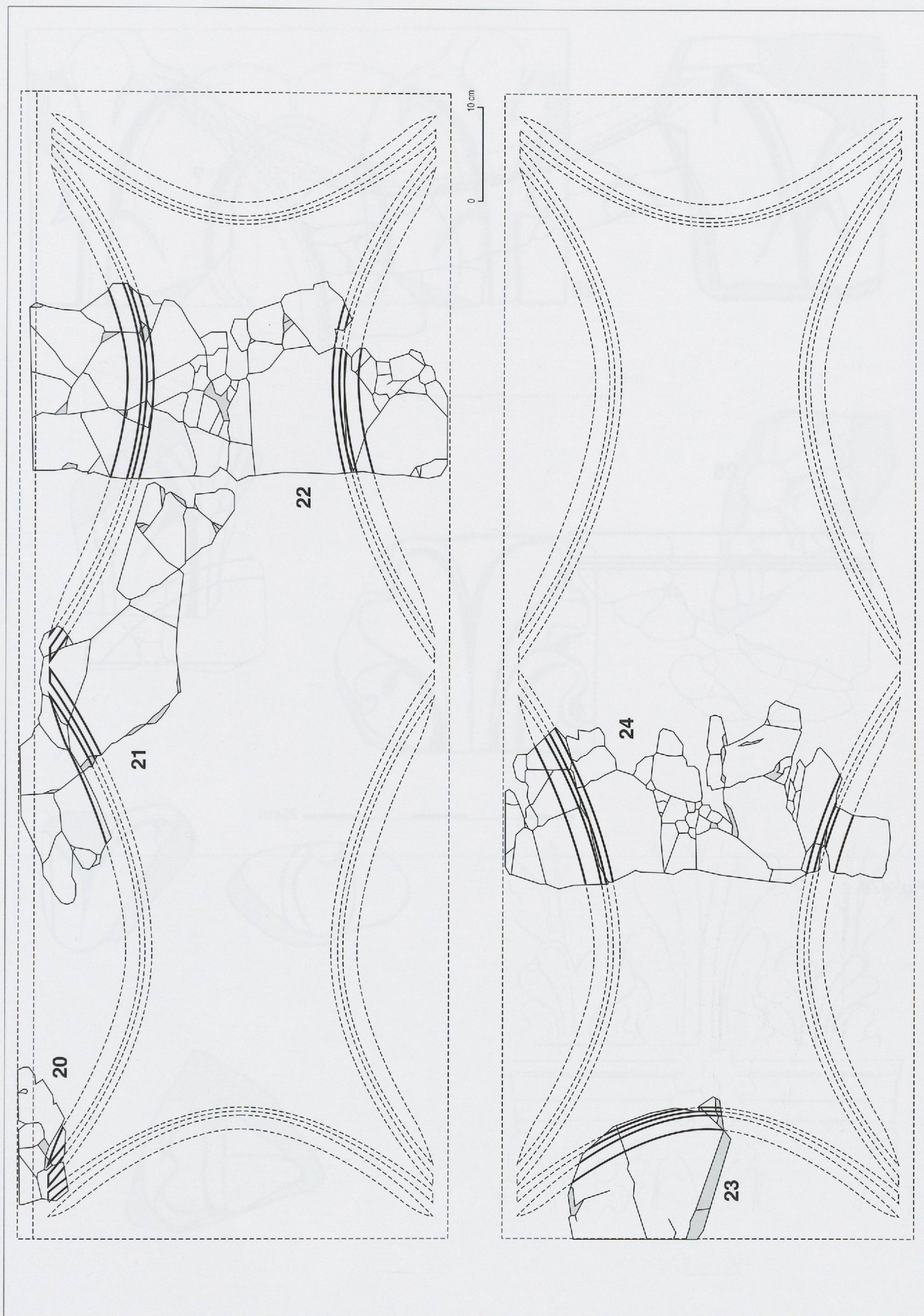


Fig. 477

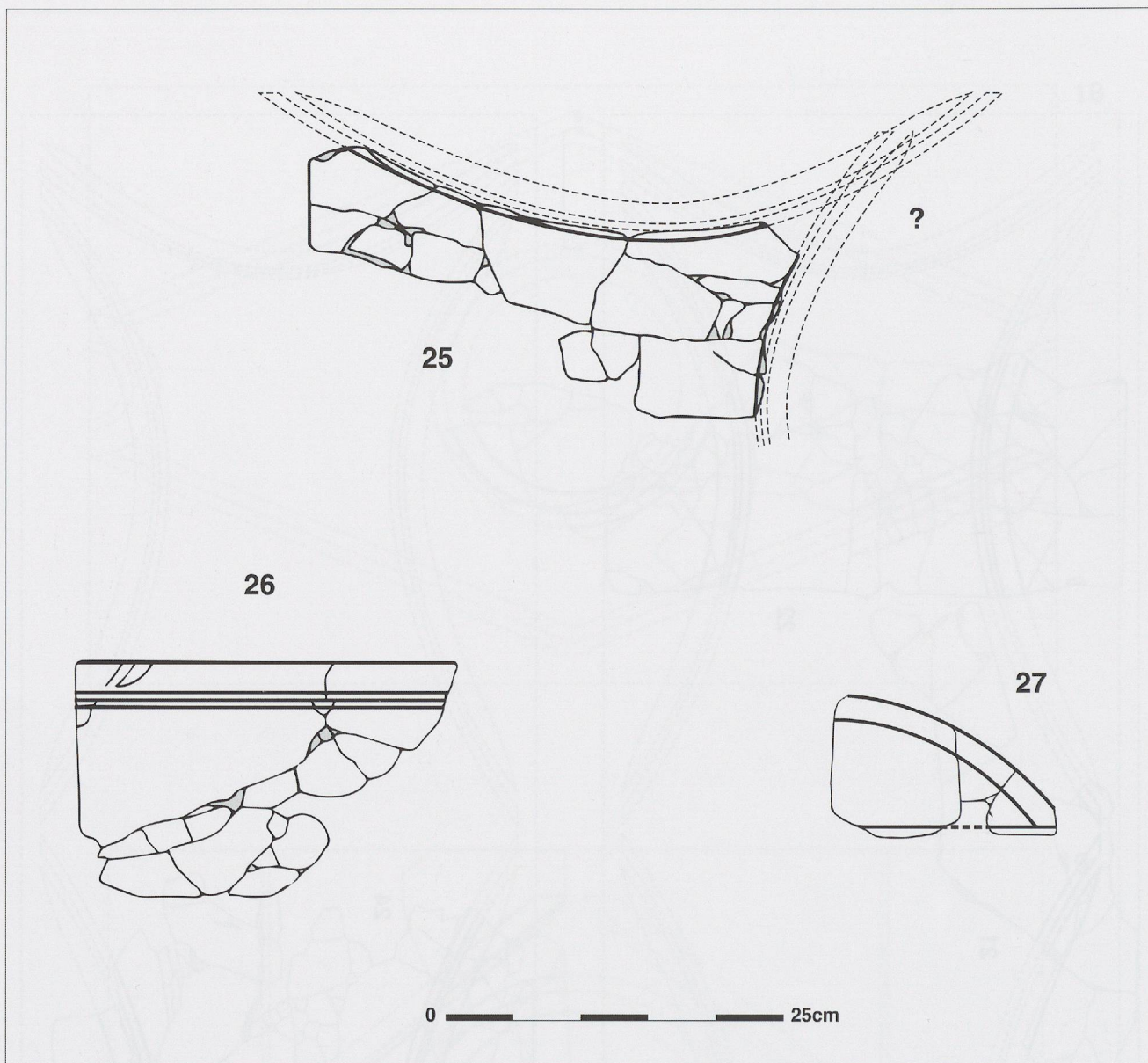


Fig. 478

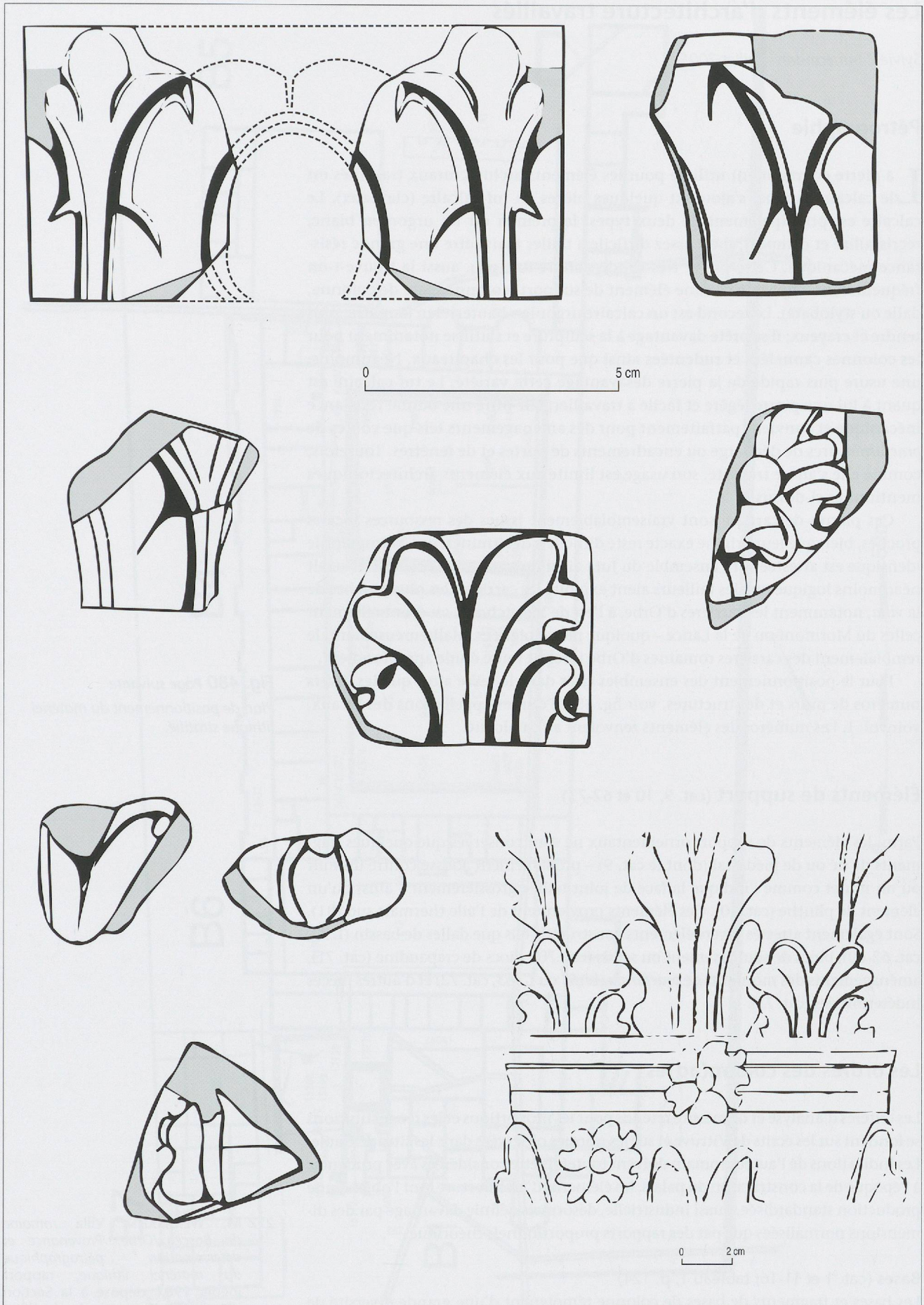


Fig. 479

Les éléments d'architecture travaillés

Sylvie Zimmermann - juillet 2005

Pétrographie

La pierre couramment utilisée pour les éléments architecturaux travaillés est le calcaire, auquel s'ajoutent quelques pièces en tuf-calcaire (claveaux). Le calcaire est principalement de deux types: le premier est un urgonien blanc, recristallisé et compact; il est assez difficile à tailler mais offre une grande résistance mécanique. Cette pierre très solide s'altère fort peu, aussi la trouve-t-on fréquemment employée comme élément de support (colonne, base de colonne, dalle ou stylobate). Le second est un calcaire urgonien hauterivien jaunâtre, plus tendre et crayeux; il se prête davantage à la sculpture et s'utilise notamment pour les colonnes cannelées et rudentées ainsi que pour les chapiteaux. Néanmoins, une usure plus rapide de la pierre désavantage cette variété. Le tuf-calcaire est quant à lui une pierre légère et facile à travailler; elle offre une bonne résistance mécanique et convient parfaitement pour des aménagements tels que voûtes de *praefurnia*, arcs de décharge ou encadrements de portes et de fenêtres. Toutefois, comme elle s'altère très vite, son usage est limité aux éléments architectoniques mentionnés ci-dessus.

Ces pierres de carrière sont vraisemblablement issues des ressources locales proches, bien que leur origine exacte reste difficile à déterminer: une pétrographie identique est attestée sur l'ensemble du Jura ainsi qu'à son pied oriental. Il serait néanmoins logique que les tailleurs aient exploité les carrières les plus proches de la villa, notamment les carrières d'Orbe, à l'est de Montchoisi, ou éventuellement celles du Mormont ou de la Lance – quoique plus éloignées. Malheureusement, le remblaiement des carrières romaines d'Orbe interdit toute étude approfondie²⁵².

Pour le positionnement des ensembles cités dans le texte ainsi que les divers numéros de murs et de structures, voir fig. 480. Pour les appellations des locaux, voir vol. 1. Les numéros des éléments renvoient au catalogue.

Fig. 480 Page suivante

Plan de positionnement du matériel lithique stratifié.

Éléments de support (cat. 9, 10 et 62-73)

Parmi les éléments de support ornementaux ne sont conservés que quelques fragments de dé ou de piédestal (dont le cat. 9) – probablement adossé contre un mur ou un muret comme l'indique la face de joint taillée grossièrement – ainsi qu'un élément de plinthe (cat. 10). Ces éléments proviennent de l'aile thermale sud (B1). Sont également attestés divers éléments constructifs tels que dalles de bassin (L 92, cat. 62-69), blocs de soubassement ou seuils (cat. 70), blocs de crapaudine (cat. 71), aménagements des montants de *praefurnia* (L 167 ou L 163, cat. 72) et d'autres pièces indéterminées (cat. 73).

Les ordres des colonn(ad)es

Les critères d'analyse et de mesure retenus pour les proportions et les reconstitutions se fondent sur les écrits de Vitruve et sur les normes observées dans les sites de Gaule. Les indications de l'auteur romain doivent toutefois être considérées avec prudence: à l'époque de la construction du palais, les éléments d'architecture font l'objet d'une production standardisée, quasi industrielle, désormais définie davantage par des dimensions normalisées que par des rapports proportionnels théoriques²⁵³.

Bases (cat. 1 et 11-16; tableau 1, p. 124)

Les bases et fragments de bases de colonne témoignent d'une grande diversité de profils et de diamètres, mais tous les éléments semblent appartenir au même type attique. Si certains blocs sont conservés dans leur intégralité, ou peu s'en faut,

252 M. WEIDMANN, *Villa romaine de Boscéaz/Orbe. Provenance et détermination pétrographique du matériel lithique*, rapport inédit, 1987, déposé à la Section d'Archéologie cantonale de l'État de Vaud.

253 WILSON JONES 1989, p. 35 sq.

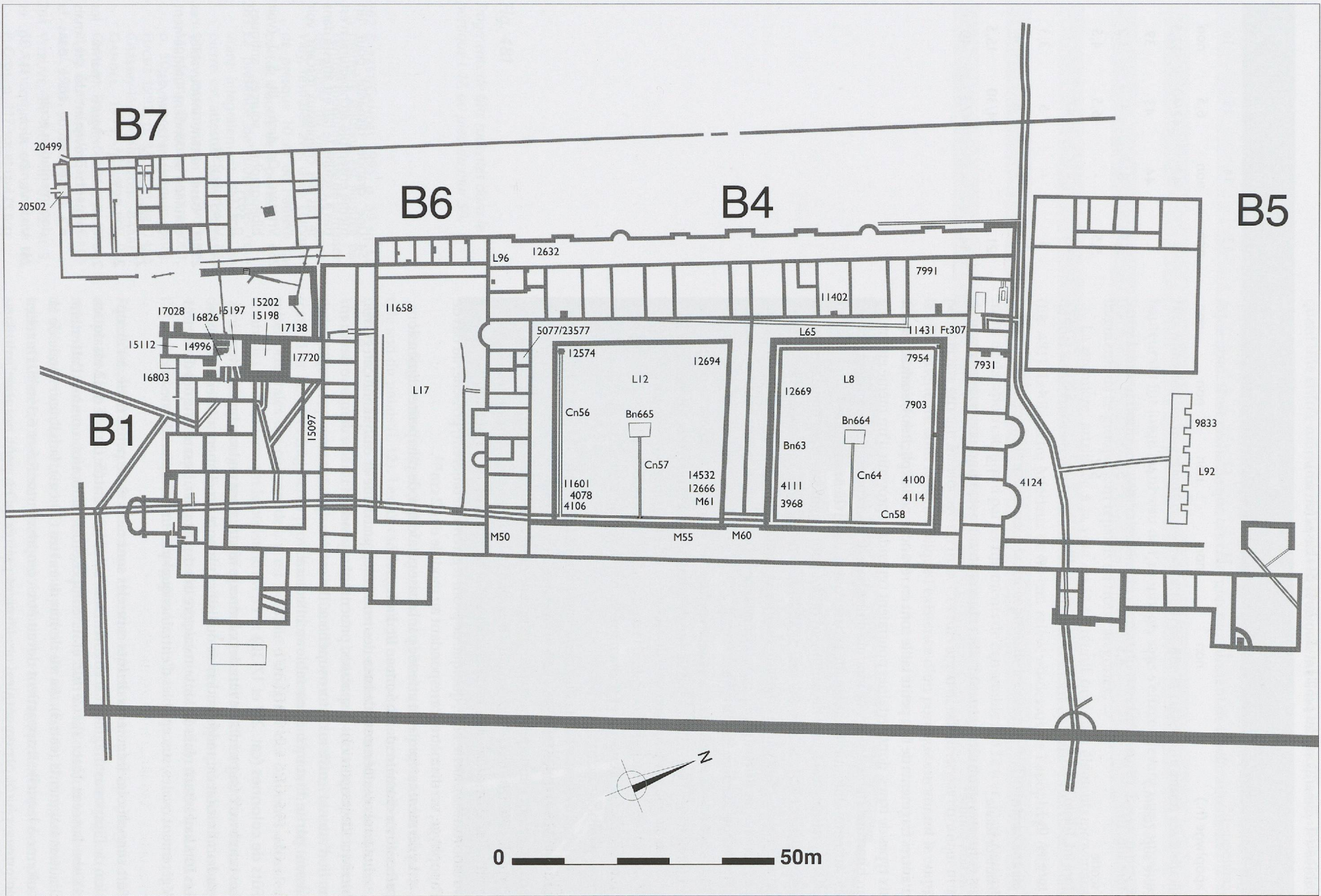


Tableau 1: dimensions des profils et diamètres des bases (en cm).

bases	état ant. 1	corinthien 2	toscan 3	toscan 3	toscan 3	? 4	? 4	? 5	? 6
catalogue n°	1	11	12	-	-	13	14	15	16
apophyge (h.)	non	non	non	non	non	non	non	6,5	non
lit d'attente (diam.)	38	-	42	-	-	-	42	42/40	32,5
tore sup. (diam.)	41	-	45	-	-	-	44	43	39
tore sup. (h.)	4,5	-	5,1	-	-	3,5	3	4	3,2
scotie	-	-	5,2	-	-	5,5	-	6,5	4,5
tore inf. (diam.)	-	49	51	52	53	45	-	47	-
tore inf. (h.)	-	6	4	4	4	5	-	5	3,3
plinthe carrée	-	-	7	-	-	7	-	8	4
hauteur totale	-	-	21,5	-	-	21	-	24/30	15,5
section plinthe	-	-	50	-	-	44	-	47,5	40

d'autres fragments de fort petite taille sont en revanche peu explicites. L'analyse retient six types de bases, dont certaines pourraient cependant provenir d'un même ensemble architectural (tableau 1)²⁵⁴. Le module d'une base devrait correspondre au diamètre du lit d'attente, alors que la hauteur de la base équivaut à un demi-module²⁵⁵.

La première catégorie ne comprend qu'un petit fragment, vraisemblablement un tore supérieur (cat. 1). Cet élément se distingue autant par sa pétrographie – un calcaire crayeux – que par la courbure du tore et le double listel; ces caractéristiques ne permettent pas de restituer le profil complet de la base mais attestent néanmoins d'un diamètre de 38 cm au lit d'attente.

La seconde catégorie est également représentée par un seul fragment de petite taille: un tore inférieur (cat. 11). La possibilité de rattacher cet élément aux catégories 4 ou 5 n'est pas à exclure, compte tenu de dimensions et d'un diamètre avoisinants²⁵⁶.

La troisième catégorie comprend la base cat. 12²⁵⁷ ainsi que deux fragments de petite taille dont les dimensions et le diamètre au tore inférieur sont identiques. Le module utilisé avoisine 42 cm.

L'élément essentiel de la quatrième catégorie est la base cat. 13 dont la hauteur est conservée dans son intégralité. Celle-ci ainsi que le diamètre au lit d'attente d'un second petit fragment permettent d'établir un module de 42 cm, un module proche de la catégorie précédente dont les proportions du profil varient pourtant considérablement²⁵⁸.

La cinquième catégorie se différencie des autres par l'incorporation de l'apophyge au bloc (cat. 15). Cette base, quoique de profil légèrement différent, possède, au bas de l'apophyge, un diamètre correspondant au module de 42 cm²⁵⁹.

La dernière catégorie est attestée par la base cat. 16 qui, de plus petites dimensions, présente un diamètre de 32,5 cm au lit d'attente²⁶⁰.

Les bases ou éléments de base des troisième, quatrième et cinquième catégories, bien que de proportions disparates, présentent cependant tous le diamètre de 42 cm au lit d'attente – niveau du tore supérieur. Il n'est donc pas à exclure que ces éléments fassent partie d'un même ensemble architectural.

Fûts de colonnes (cat. 2-7 et 17-32)

Les nombreux fragments de fûts de colonne se répartissent en trois types déterminés par leur finition cannelée, rudentée ou lisse; s'y ajoute un élément de demi-colonne. Les fûts lisses étant réalisés dans un calcaire très dur à tailler, il en résulte des diamètres légèrement ovales, susceptibles d'entraîner quelques imprécisions de mesure.

Fûts cannelés: les fragments de fûts cannelés sont rares et de petite taille, à l'exception de l'imposant fragment accueillant les visiteurs à l'entrée du site des Mosaïques d'Orbe-Boscéaz (cat. 2). Ce fût était composé de tambours, comme l'attestent d'autres fragments (cat. 3). Au vu de son diamètre (70 cm), la hauteur totale de la colonne à laquelle il appartient devait être comprise entre 5,5 et 6,5 m²⁶¹. De telles colonnes, plutôt ornementales, ne devaient exister qu'en petit nombre: soit flan-

254 Une grande disparité pour un même ensemble architectural n'est pas à exclure, le fait est attesté dans le cas des chapiteaux toscans, voir *infra*.

255 VITRUVÉ, *De Arch.*, III, 5, 1 (voir bibliographie, sources antiques, p. 597).

256 Voir note 254.

257 La base restant introuvable, ces données se fondent uniquement sur les dessins conservés.

258 Voir note 254.

259 Voir note 254.

260 Cette base figure parmi les éléments provenant du site, mais n'a laissé aucune trace dans la documentation écrite.

261 VITRUVÉ, *De Arch.*, p. 117 sq. et p. 121 sq.

quant une entrée monumentale, soit isolées, comme à la *villa* de Chassey-lès-Montbozon (F)²⁶².

Quelques éléments (cat. 3, ensemble 12669), débités et partiellement enduits de mortier, proviennent du parement sud de l'égout Cn 63 dans la zone ouest du portique nord. Il est probable que ces colonnes proviennent de la *villa* antérieure.

Fûts rudentés: les fragments conservés attestent que la rudenture court sur toute la hauteur du fût jusqu'au niveau de l'apophyge, sans s'effacer devant une cannelure à une hauteur donnée – généralement au niveau du tiers inférieur²⁶³. Les nombreux fragments de ce groupe sont répartis en trois catégories.

La première, attribuée à la *villa* du I^{er} s., réunit quelques éléments provenant de fûts sectionnés en tambours dont les diamètres sont compris entre 27 et 31 cm (fig. 481). Le diamètre inférieur de 31 cm, relevé au-dessus de l'apophyge (cat. 4), correspond au module utilisé pour la conception de la colonne²⁶⁴. Un important élément de datation est fourni par les fragments de l'ensemble 14532 (cat. 7) provenant de la maçonnerie du mur 6, les fûts de grande taille faisant partie du parement et les petits éclats servant au blocage du mur. Ces fûts appartiendraient par conséquent à la *villa* antérieure dont le plan indique l'existence d'un portique encadrant le corps d'habitat (voir vol. 1, p. 98).



Fig. 481

Fragments de fûts rudentés dans le portique L 17, au pied du mur 50.

262 BARBET/GANDEL 1995, p. 50 sq. La première solution est illustrée par l'entrée monumentale de la maison du musée du vicus de Lausanne-Vidy, restituée avec deux colonnes de presque 10 m de hauteur de part et d'autre de la porte.

263 La présence de rudentures couvrant intégralement des fûts de pierre est attestée dans plusieurs sites, notamment à Yvonand-Mordagne: DUBOIS/PARATTE 2001, p. 50; à Avenches (temple rond): FUCHS 1992, p. 37 sq. et fig. 14; à Chassey-lès-Montbozon: BARBET/GANDEL 1995, p. 127 sq.; à Glanum: ROLLAND 1946, p. 82 sq. et fig. 6; ainsi qu'à Carthage: GROS et al. 1985, p. 59 sq.

264 VITRUVÉ, *De Arch.*, III, 3, 12 et 3, 10, ainsi que le commentaire de P. Gros, p. 117 sq. et p. 121 sq.

Les fragments de la seconde catégorie sont abondants et proviennent du péristyle sud du palais (L 12). Les fûts sont également sectionnés en tambours et les diamètres oscillent entre 36 et 45 cm, ce dernier constituant le module de la colonne. Un nombre significatif d'éléments présente une bande non travaillée de 12 à 14 cm de large, présente sur toute la hauteur du fût si l'on en croit les diamètres conservés (cat. 21 et 22). Ces fragments provenant d'ensembles situés à proximité des extrémités orientales des colonnades, il est possible d'imaginer des colonnes adossées contre les murs et fermant le péristyle (M 55 et 60).

Une troisième catégorie est attestée par le fragment cat. 27. Le fût, d'un diamètre de 32,5 cm, indique une colonne de taille inférieure au type précédent (module 45 cm). Bien qu'il se rapproche du premier type (module 31 cm), il est dépourvu de l'apophyge caractéristique à cette catégorie.

Fûts lisses: les fragments de colonnes lisses se répartissent entre apophyges (diamètres de 35 à 38 cm), fûts de colonne (diamètres de 32 à 44 cm) et astragales (diamètre 31 cm). Le module reconstitué, établi en fonction de la contracture habituelle de 5/6 entre les diamètres inférieur et supérieur du fût, est de 37 cm; l'*entasis* atteint un diamètre maximum de 44 cm. Les nombreux fragments retrouvés en plusieurs endroits sur l'égout Cn 58, en particulier le long du portique septentrional

du péristyle nord (cat. 28-30 et 32, ensembles 4100, 4114 et 7903), en assurent la localisation d'origine (fig. 482).

Un unique élément d'apophyge (cat. 19bis) se distingue de la série précédente autant par le travail de taille beaucoup plus grossier que par son petit diamètre de 24 cm.



Fig. 482

Fragments de fûts lisses sur la canalisation 58 dans la cour L 18.

Chapiteaux (cat. 33-44)

Les éléments de chapiteaux conservés attestent deux ordres différents, le corinthien et le toscan.

Chapiteaux corinthiens: le traitement stylistique des fragments de chapiteaux corinthiens offre un relief accentué par un travail de renforcement des «zones d'ombres» dû à l'usage du foret.

Une première catégorie peut être reconstituée par le fragment cat. 33 dont l'abaque atteint 6,5 cm de hauteur. En suivant les proportions théoriques de Vitruve²⁶⁵, le chapiteau atteindrait une hauteur de 45 cm – équivalant au module employé pour la colonne – et une largeur à l'abaque de 63 cm; ses registres conventionnels se répartiraient alors entre deux couronnes de feuilles d'acanthe de 13 cm de hauteur chacune, une troisième partie de 13 cm également pour les volutes et les hélices, et l'abaque conservée (6,5 cm)²⁶⁶. D'autres fragments de petites dimensions représentent des détails du décor (cat. 36-41)²⁶⁷. Le fragment cat. 36 ainsi que les fragments contenus dans l'ensemble 12666 proviennent du péristyle sud de la villa principale; cette situation, conjuguée à l'adéquation parfaite avec le module des fûts rudentés, confirme que cette série de chapiteaux en ornait la colonnade.

Une seconde catégorie est représentée par le fragment cat. 34, dont l'abaque présente certaines différences de décor²⁶⁸. Il n'est malheureusement pas possible de reconstituer un module sur la base de cet unique fragment.

La troisième catégorie de chapiteau corinthien est attestée par un seul fragment (cat. 35) dont les dimensions et le décor diffèrent légèrement des précédents. La hauteur de l'abaque (8,5 cm) permet de restituer théoriquement un chapiteau de 59 cm de hauteur, impliquant un module de même valeur. Cet élément reste par conséquent sans relation avec les autres fragments architecturaux.

Chapiteaux toscans: le chapiteau toscan cat. 42, conservé dans sa totalité ou peu s'en faut, livre les dimensions suivantes: hauteur de 22 cm, largeur de l'abaque de 45 cm et diamètre inférieur, au lit de pose, de 26-27 cm. La largeur de l'abaque correspondant traditionnellement au module²⁶⁹, le chapiteau est sculpté sur un module de 45 cm. À cet élément s'ajoute le fragment cat. 43, similaire dans son profil et ses rapports de proportions, bien qu'un peu plus volumineux. Provenant du même ensemble et appartenant vraisemblablement à la même colonnade, un dernier élé-

265 VITRUVÉ, *De Arch.*, IV, 1, 12, et le commentaire de P. Gros, p. 83 sq.

266 Cette reconstitution est en outre soutenue par le fragment de chapiteau à feuilles d'acanthe figurant dans le catalogue de L. Flutsch (FLUTSCH 1986, n° 108), qui, avec un diamètre au lit de pose de 36 cm, confirmerait la réalité du module de 45 cm.

267 Ces fragments sont attribués à la première catégorie, mais pourraient aussi bien être inclus dans l'une des deux catégories suivantes.

268 La possibilité que ce fragment fasse partie du même ensemble architectural que les éléments précédents n'est pourtant pas à exclure: l'on constate souvent certaines disparités au sein d'un même complexe architectural. Ce phénomène s'observe d'ailleurs dans le péristyle nord avec les chapiteaux toscans.

269 VITRUVÉ, *De Arch.*, IV, 7, 3, et le commentaire de P. Gros, p. 186 sq. Mais Vitruve ne reflète que rarement la réalité architectonique attestée dans le cas de l'ordre toscan.

ment (cat. 44) présente des différences de profil indéniables: cette divergence, souvent observée au sein d'une même unité architecturale, pourrait être le produit de différents artisans oeuvrant sur le chantier ou s'expliquer par des réfections²⁷⁰. Cette série de chapiteaux toscans se situait dans le péristyle nord de la *villa* principale: le fragment cat. 42 fut trouvé sur la voûte de l'égout Cn 63 (fig. 483) et les fragments contenus dans l'ensemble 4111, à proximité.



Fig. 483

Chapiteau cat. 42 sur la voûte de l'égout Cn 63.

Restitution des colonnades

Sur la base des modules établis précédemment, de la provenance respective des fragments ainsi qu'à l'aide des rapports de proportions des théoriciens antiques et des parallèles archéologiques, certaines hypothèses de restitution peuvent être proposées: le type convenant à ces colonnades serait l'*araeostyle* de Vitruve, dont l'entraxe est supérieur à quatre modules. Pour les colonnes n'excédant pas 15 pieds (vérifiable par la largeur du portique), le module doit être multiplié par huit²⁷¹. La hauteur de la colonne correspond également souvent à la largeur du portique, proportion d'égalité attestée sur d'autres sites. Par ailleurs, la réalité archéologique de l'architecture privée en matière de hauteur de colonne tend à privilégier un rapport de huit modules, de préférence à une valeur théorique de huit modules 2/3 établie par Vitruve pour les monuments publics²⁷². C'est donc un rapport de huit modules de hauteur qui sera utilisé au long de cette étude (fig. 484).

L'ordre de la *villa* du I^{er} s.

Par analogie avec la composition de l'ordre corinthien du palais du II^e s., on suppose que la colonnade de la *villa* antérieure était aussi d'ordre corinthien. Les éléments qui l'attestent sont peu nombreux, mais le fût cat. 4 permet d'assurer un module de 31 cm et le fragment de base (probablement attique) cat. 1 devait appartenir à cette colonnade, au vu de la similarité pétrographique et de la correspondance des diamètres (38 cm au lit d'attente de la base, 37 cm à l'apophyge du fût). Aucun élément de chapiteau s'y rapportant n'est conservé.

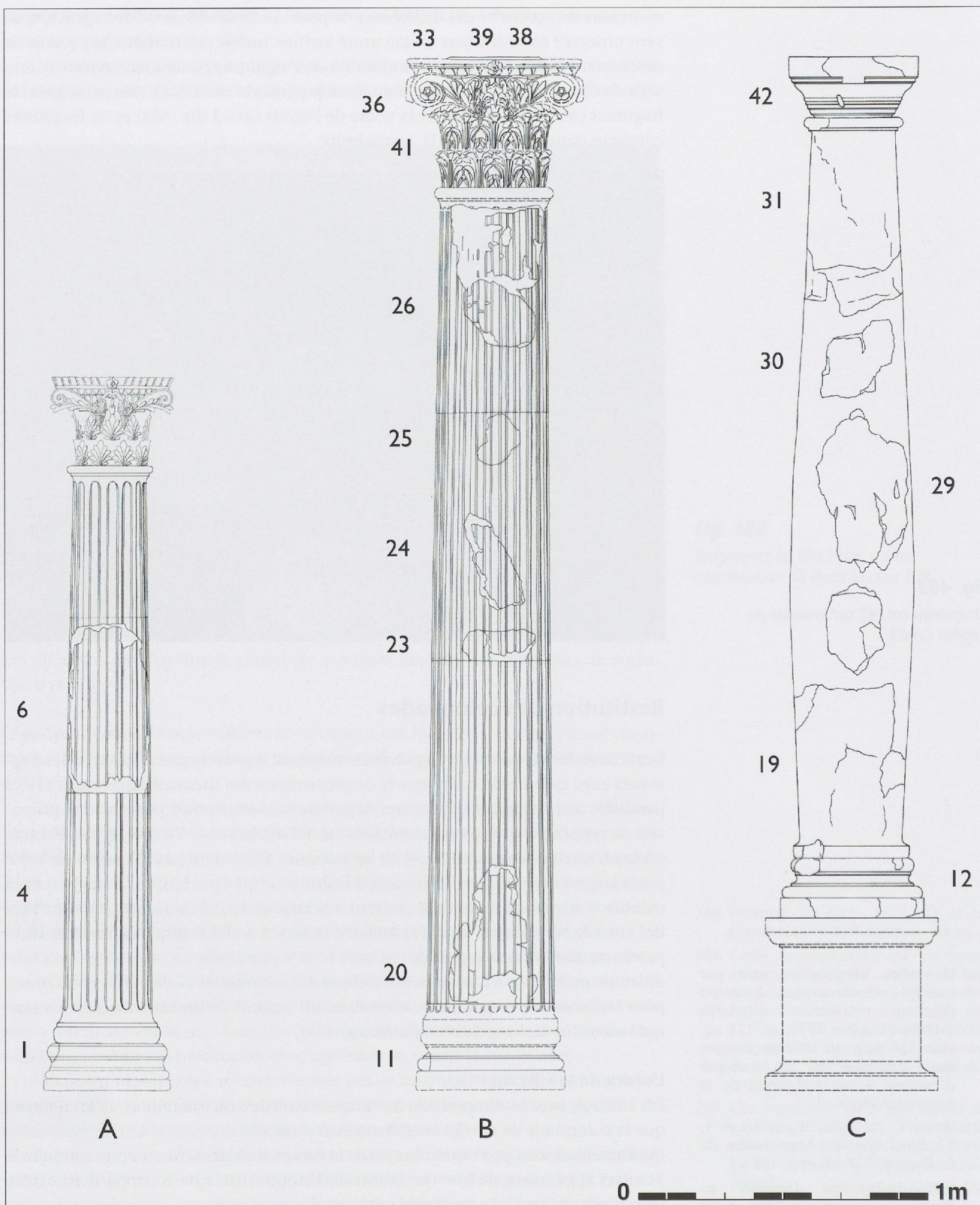
Une hauteur de colonne – base et chapiteau compris – ne peut être proposée qu'à titre théorique; d'après le module attesté, elle devait atteindre 2,48 m. Le rythme de la colonnade, établi sur le principe du triangle égyptien²⁷³, se fonde sur un entraxe de 1,55 m (entrecolonnement 1,24 m). Le portique, paré d'une colonnade sur les côtés est, sud et ouest, et probablement fermé par un mur sur le côté nord, est donc composé de 24 colonnes sur les longs côtés (est et ouest) et de 16 colonnes sur le petit côté (sud) pour un total de 62 colonnes. Les colonnes aux extrémités nord étaient proches du mur 443 ou s'y appuyaient.

270 De telles irrégularités sont par exemple documentées à *Alésia* (F), au monument d'Ucuétis (MARTIN/VARÈNE 1973, p. 111 sq. et p. 139 sq.); ces différences sont aussi justifiées par un manque d'habileté et de technique de la part des sculpteurs.

271 VITRUVÉ, *De Arch.*, III, 3, 10 et 3, 12, ainsi que le commentaire de P. Gros, p. 117 sq. et p. 121 sq.

272 Vaison-la-Romaine (Maison au Dauphin): GOUDINEAU 1979, p. 99 sq.; Yvonand-Mordagne: DUBOIS 1995, p. 76 sq.

273 Le principe du triangle égyptien admet un rapport de 4/5/3 (hauteur/distance diagonale entre deux colonnes, fûts compris/distance horizontale entre deux colonnes, fûts compris). Les sites d'Yvonand et de Vaison-la-Romaine bénéficient en particulier d'une étude détaillée sur ce point: DUBOIS 1995, p. 75 sq.; GOUDINEAU 1979, p. 99 sq. et p. 171 sq.



Les ordres de la villa du II^e s. (palais)

La colonnade du péristyle sud du bâtiment principal B4 est d'ordre corinthien. Elle se compose d'une base attique, probablement du second type exposé ci-dessus: le diamètre au lit d'attente n'est pas conservé, mais pourrait correspondre aux fûts rudentés de cette cour (module 45 cm). Ce fût reçoit le chapiteau corinthien de la première série, taillé sur un module identique. La colonne complète atteindrait ainsi une hauteur de 3,6 m²⁷⁴.

La colonnade occupait les trois côtés sud, ouest et nord de la cour, le mur 55 fermant cette dernière à l'est. En suivant le principe rythmique du triangle égyptien,

Fig. 484

Reconstitution des colonnes. A: villa antérieure; B: villa principale, cour sud; C: villa principale, cour nord.

274 Voir note 271.

on obtient un entraxe minimum de 2,25 m (entrecolonnement 1,8 m)²⁷⁵. Le portique est composé de 15 colonnes sur ses côtés nord et ouest et de 16 colonnes sur le côté sud, légèrement plus long, pour un total de 46 colonnes. Les colonnes situées aux extrémités des portiques sud-est et nord-est devaient s'adosser contre les murs 55 et 60, ce qui explique la présence de la bande non travaillée caractérisant certains fragments.

La colonnade du péristyle nord de B4 est d'ordre toscan. Elle intègre la troisième catégorie de base attique (cat. 12) dont le module est de 42 cm: si celui-ci diffère du module relevé au pied du fût (37 cm), il se rapproche cependant du diamètre calculé au niveau de son apophyge (40-42 cm). Ces fûts étaient couronnés par les chapiteaux du même ordre. Les normes de l'ordre toscan variant beaucoup²⁷⁶, la hauteur de colonne proposée ici résulte de l'hypothèse, vraisemblable, que les deux péristyles contigus, sud et nord, devaient comporter des colonnades d'égale hauteur (3,6 m). Pour ce faire, la solution consiste à élever la colonne toscane selon les mêmes proportions déterminant la hauteur des colonnes à fûts rudentés (soit huit modules), pour qu'elle atteigne 2,96 m – soit 10 pieds romains. Pour compenser la différence de hauteur entre les deux ordres, nous postulons l'existence d'une série de piédestaux de 60 cm de hauteur (2 pieds), supportant les colonnes. Cette hypothèse semble confirmée par le négatif d'un tel dispositif, encore visible sur la dalle d'angle nord-ouest du stylobate du péristyle (St. 307; fig. 485)²⁷⁷.

Fig. 485

Négatif de piédestal sur la dalle d'angle du stylobate du péristyle 307.



275 Voir note 273.

276 VITRUVÉ, *De Arch.*, IV, 7, 2-4, et le commentaire de P. Gros, p. 181 sq. De plus, la proportion entre la hauteur et le module de base des colonnes toscanes attestées sur différents sites n'est pas constante: face aux 7 modules de Vitruve, on retrouve des hauteurs allant de 6,6 à 9 modules. GOUDINEAU 1979, p. 171 sq.

277 L'usage de tels piédestaux est également attesté sur d'autres sites, notamment dans *l'insula 40* à Avenches: BOSSERT/FUCHS 1989, p. 22 et pl. 19.1.

278 Cette portée se calcule en fonction de la hauteur de la colonne, à laquelle on ajoute la hauteur de l'entablement la surmontant (1/4 de la hauteur de la colonne). On peut citer un entrecolonnement identique dans la maison du musée à Lausanne-Vidy: FLUTSCH 2004, p. 111.

279 Une solution annexe serait de restituer le rythme de la colonnade en fonction des paramètres de la cour sud: dans ce cas, l'entraxe reste de 2,25 m, mais pour un entrecolonnement de 1,90 m. Cette solution correspond au péristyle toscan de la Maison au Dauphin: GOUDINEAU 1979, p. 171 sq.

Le rythme de la colonnade peut être établi en fonction de normes propres à l'ordre toscan, dont la portée équivaut au double de la portée corinthienne²⁷⁸: l'entraxe de cette colonnade atteindrait alors 4,5 m (entrecolonnement 4,13 m). Cette large portée semble confirmée par la largeur et la disposition des différentes dalles du stylobate²⁷⁹. La colonnade nord est donc composée de 7 colonnes sur le stylobate sud, de 7 voire 8 colonnes sur le stylobate ouest, et de 8 ou 9 colonnes sur le stylobate nord pour un total de 22 à 24 colonnes.

L'entablement de ces deux colonnades était probablement en bois, ainsi que le suggèrent l'absence complète de matériel lithique attribuable à cette fonction, tout comme la large portée supposée de la colonnade toscane.

Éléments non attribués

La provenance et l'attribution exacte d'un certain nombre d'éléments ne peuvent pas être définies.

Parmi les bases, certains fragments ne peuvent être clairement attribués. Il est toutefois acceptable de rattacher les quatrième et cinquième catégories de bases (cat. 13-15) à la troisième catégorie représentée par le fragment cat. 12, pour les placer dans le péristyle nord de B4.

La sixième catégorie de bases (cat. 16) est de diamètre – et de module – nettement inférieur (32,5 cm); la troisième catégorie de fûts rudentés pourrait s'y rattacher par son diamètre. Reconstituée théoriquement, la hauteur de cette colonne atteindrait 2,6 m. Elle proviendrait d'une colonnade ornant la petite cour de B1 (L 26, portiques L 157 et 25) ou encore d'une colonnade de jardin, voire d'un élément ornemental unique.

L'apophyge cat. 19bis, de petit diamètre et grossièrement fini, n'est en l'état rattaché à aucune structure précise. Il pourrait s'agir aussi bien d'un raté de taille que d'un élément isolé composant d'un aménagement décoratif indépendant.

L'élément de chapiteau corinthien du deuxième type (cat. 34), bien que légèrement différent par son décor, pourrait aussi appartenir au péristyle sud de B4; des différences dans la confection des chapiteaux sont du reste également attestées dans le péristyle nord.

L'élément de chapiteau taillé sur un module de 59 cm (cat. 35) reste également isolé. Il s'agirait du seul élément se rapportant à une colonne de plus grande taille (4,72 m) mais le module n'étant restitué que théoriquement sur la base de son abaque, cela n'exclut pas un module inférieur qui s'apparenterait davantage au module de la cour corinthienne de B4.

Ante (cat. 45)

L'élément d'ante, qui présente un diamètre relativement petit (31,5 cm), est exempt de la contracture habituelle à un fût de colonne²⁸⁰. Cet élément, vraisemblablement recouvert de stuc au vu du travail peu soigné des méplats, servait probablement, en tête de mur, d'encadrement pour un passage.

Éléments de couronnement (cat. 46-50)

Ces éléments sont disparates et peu significatifs: un élément probable d'architrave, provenant du péristyle sud de B4 (cat. 46); deux angles de corniche non stratifiés (cat. 47 et 48) et un large cavet également non stratifié (cat. 49), que l'on pourrait imaginer situés sous la toiture de la villa, dans un entablement couronnant le ou les corps principaux de la *pars urbana*.

Dernier élément, le bloc (cat. 50) recouvert de mortier et sur lequel sont gravés quelques sillons de tracé préparatoire; cette pièce aurait pu servir d'imposte à simple arête chanfreinée, de bloc de voûte ou d'arc, ou encore d'angle saillant d'entablement, en couronnement de mur ou de porte.

Moulures (cat. 51-57)

Les moulures disséminées sur le site sont réparties en quatre groupes définis par leurs profils²⁸¹. D'un type commun et sans doute en relation avec les placages de marbre, elles peuvent provenir de différentes parties de la demeure (voir *supra*, p. 94-121).

Fontaines et ornements de jardin (cat. 58-61)

Parmi les rares éléments retrouvés, le plus remarquable est le petit bassin cat. 58, une pièce originale de très belle facture qui a vraisemblablement connu plusieurs utilisations successives. Elle fut premièrement conçue comme une fontaine d'agrément, décorant probablement la structure Bn 665 au centre du péristyle sud de B4. Les parties obliques de cette pièce seraient des zones d'encastrement, peut-être emboîtées dans des dalles recouvrant la surface de la structure. N'est conservée que la partie inférieure de la fontaine, sur laquelle devait s'élever un second élément: une structure d'adduction d'eau maintenue par des crampons, conçue de manière que l'eau s'écoule par cette pièce verticale dans la cuvette du bassin. Par la suite, cette fontaine

280 Cette pièce, bien que figurant au dépôt parmi les éléments du site, est totalement dépourvue de documentation écrite.

281 Voir catalogue.

fut déplacée sur l'éégout Cn 56 à l'angle sud-ouest de la cour sud L 12, probablement pour récupérer les eaux tombant du toit²⁸²; la pièce centrale fut vraisemblablement arrachée à cette époque pour faciliter l'écoulement de l'eau par le trou central (voir fig. 142, vol. 1). Lors d'une dernière réutilisation (probablement à époque tardive), le trou central aurait été obturé avec du plomb: ce fait, ainsi que les martelages et les traces de rubéfaction observés sur une partie endommagée de la face supérieure, suggèrent que cette fontaine ait finalement terminé sa carrière comme établi de plombier.

La vasque cat. 59 devait être percée dans sa partie centrale et surmonter une petite colonnette creuse. Ce dispositif permet de faire jaillir de l'eau sous pression²⁸³. Il serait tentant de placer la vasque et sa colonnette sur la petite fontaine pour en faire une construction unique: c'est la solution retenue à Chassey-lès-Montbozon²⁸⁴. À Pompéi, aucune structure ne peut fournir un parallèle acceptable; pourtant ce caractère original n'irait pas à l'encontre des goûts antiques, dont la prédilection pour les formes géométriques imbriquées est bien connue. Il est également envisageable d'admettre deux éléments décoratifs distincts: par exemple, deux pièces qui ornaient les structures centrales des deux cours L 8 et 12 (Bn 665 et 664)²⁸⁵. Les canalisations d'évacuation d'eau Cn 57 et 64 témoignent en faveur de cette hypothèse, bien que ne soit conservée aucune trace d'un système d'adduction.

L'étonnante pièce cat. 60 pourrait également appartenir à un élément de fontaine, par exemple une fontaine à cascades, avec chutes d'eau en escaliers, tandis que la fonction du pyramidion cat. 61, décoration de jardin ou de clôture, acrotère ou pignon de toit, reste incertaine.

Claveaux (cat. 8, 74-81 et 90-91)

Les claveaux récoltés sur l'ensemble du site proviennent probablement de canalisations, de voûtes (*praeefurnia*) ou d'arcs de décharge, parements de murs, linteaux de portes ou de fenêtre. Ils sont principalement intéressants pour l'étude du travail de taille: bien que parfois très détériorés – ces pièces se répartissent en calcaire crayeux et tuf-calcaire, matériaux très altérables –, ils ont conservé les traces des outils de tailleur ou de graveur.

Chaque claveau présente au minimum une face sciée: le travail s'effectue à l'aide d'une scie à dents, aisément reconnaissable par les longs sillons qui marquent la face de la pierre. Sur le fragment cat. 8 s'observe une encoche délimitant la largeur de la voie de la scie (0,8 cm), alors que d'autres fragments présentent un léger rebord (environ 0,5 cm) à la surface sciée (cat. 74 et 79). Cette saillie est due à la technique de travail mise en oeuvre pour cette longue opération de sciage: une fois la pièce suffisamment entamée, les ouvriers cassaient la partie restante pour éviter des heures de travail superflues. Citons encore l'usage fréquent de la scie à abrasif pour les pierres dures (dalles). Le claveau cat. 78 présente des marques d'un marteau-taillant de 8,4 cm (une paume de Drusus). Certains claveaux font état d'une taille faite au ciseau plat de 3 cm (cat. 77)²⁸⁶. Les marques laissées sur ces fragments témoignent d'un type de taille dit «à chevrons», qui pourrait avoir servi à l'accrochage d'un revêtement de mortier sur la pierre (première couche de mortier d'enduit peint, par exemple). Un claveau provenant du *mithraeum* (cat. 90) fait état d'un ciseau plat de 2,2 cm, pour le même type de taille. Outre le ciseau plat de 1,8 cm (un doigt monétaire) issu des recherches anciennes (FLUTSCH 1986, n° 75), trois ciseaux plats de dimensions distinctes sont ainsi attestés sur le site de la *villa*.

L'emploi du ciseau grain d'orge²⁸⁷ est également attesté par le fragment cat. 80 sur lequel sont observables des marques d'un ciseau à sept dents pour 2,6 cm (un pouce de Drusus), ainsi que par le ciseau à sept dents pour 1,2 cm (un demi-pouce monétaire) figurant dans le catalogue des découvertes anciennes (FLUTSCH 1986, n° 76)²⁸⁸. Le claveau cat. 81 témoigne encore d'une gradine²⁸⁹ très fine, à huit dents pour 2 cm (un doigt de Drusus).

Il est intéressant de constater que les dimensions de ces outils correspondent à des mesures convertibles en pieds (ou fractions de pied) soit monétaires, soit de Drusus. Ces deux mesures étaient probablement utilisées pour chaque type d'outil, comme en témoignent les deux ciseaux grain d'orge attestés. Ces quelques exemples, repré-

282 Il semblerait qu'un système de même type ait été utilisé dans la cour de la *villa* de Vallon-Dompierre, où la canalisation est issue d'une pièce d'eau externe située à l'angle de l'édifice; il n'en reste malheureusement que le négatif: REBETZ/SABY 1989-1992, p. 136 sq.

283 On retrouve des vasques autant dans les jardins que représentées sur les peintures murales, preuve de leur fréquence. Pompéi (Maison des *Vettii*, thermes du Forum...): JASHEMSKI 1979-1993, p. 37 et fig. 58, p. 164 et fig. 248; *Volubilis* (Maison de Dionysos et des Quatre Saisons): ETIENNE 1960, p. 40.

284 BARBET/GANDEL 1995, p. 53.

285 Les exemples sont plus courants: Pompéi (Maison des *Vettii*, thermes du Forum...): JASHEMSKI 1979-1993, p. 37 et fig. 58, p. 164 et fig. 248; *Volubilis* (Maison de Dionysos et des Quatre Saisons): ETIENNE 1960, p. 40.

286 Un ciseau plat de même largeur serait également utilisé pour la taille des fûts de colonne cannelés.

287 Ciseau à dents pointues et formant des petits sillons étroits, adapté à des pierres très dures.

288 Bien qu'identifié comme gradine, il s'agit d'un ciseau grain d'orge, les dents de l'outil précité étant pointues et non plates.

289 Ciseau à dents plates, plus régulier, servant à égaliser les pierres dures.

sentant certainement un échantillonnage partiel des outils utilisés sur le site, témoignent pourtant d'un outillage modulaire précis, qui met en évidence la grande diversité technique développée dans le domaine de la taille.

Conclusion

La qualité, l'attention et le luxe portés à l'édification de la villa d'Orbe-Boscéaz, une fois encore, sont remarquables. On relèvera tout particulièrement le soin apporté à la création d'une double cour composée de portiques à colonnades d'ordres distincts mais néanmoins correspondants. Cette juxtaposition de l'ordre corinthien et du toscan montre une volonté certaine de mise à égalité des deux ordres: deux colonnades réunies dans une même unité architecturale, créant un lien étroit entre elles et dévoilant une recherche architecturale qui ne doit pas être le résultat du simple hasard ou de seules considérations esthétiques. Ce choix pourrait affirmer les valeurs symboliquement attribuées aux deux ordres: si l'ordre corinthien véhicule les valeurs hellénistiques dont il est issu et renvoie, par là même, à la culture classique, l'ordre toscan représente typiquement la tradition italique et par là les idéaux purement romains, tels que l'attachement aux valeurs civiques et à la romanité. Une telle architecture souligne ainsi la complémentarité de ces deux pôles et contribue à l'harmonie générale de la demeure.

Ainsi s'affirment l'originalité et la complexité de la villa d'Orbe-Boscéaz; les questions soulevées par l'architecture ne manquent pas, et les développer dans le contexte global de la villa peut contribuer à une meilleure connaissance de ses habitants.

Catalogue

Ces pages ne constituent pas un catalogue exhaustif des fragments lithiques découverts sur le site, mais proposent un choix des éléments les plus représentatifs ou nécessaires à l'illustration du texte et aux reconstitutions. Sont d'abord décrits les éléments d'architecture ornementale, suivis des pièces d'ornement de jardin pour finir avec les éléments architectoniques fonctionnels.

Les dimensions sont indiquées comme suit: hauteur/largeur/épaisseur, à l'exception de quelques fragments de colonne dont le diamètre est intégralement conservé (dans ce cas, seule la hauteur et le diamètre sont indiqués); h. = hauteur, diam. = diamètre, prof. = profondeur. Les pièces sont décrites de bas en haut, et du centre de l'élément reconstitué vers l'extérieur. L'échelle utilisée est de 1:10, à l'exception des moulures (1:5) et de certaines pièces au 1:20 (cat. 2, 50, 58). Les fragments dessinés sont indiqués en gras; ceux bénéficiant d'une documentation photographique sont signalés par un astérisque (*). Voir aussi annexe 2, p. 518-520.

État antérieur (attesté ou attribué)

1. **OB 93/11402-01 Base de colonne.** Calcaire assez crayeux. Dim. 7/16/5 cm, diam. 38 cm au lit d'attente. Cavet partiellement conservé, deux listels (1 cm), tore (4,5 cm); surface polie. Très mal conservé.
2. **FLUTSCH 1986, cat. 114 (entrée des mosaïques, Orbe) Fût de colonne cannelé.** Calcaire crayeux. H. 127 cm, diam. 70 cm. Fût complet présentant 24 cannelures. Mauvais état de conservation.
3. **OB 95/12669-08 Fût de colonne cannelé, à tambour.** Calcaire jaune, un peu compact. Dim. 25/22/28 cm. Traces d'oxydation sur la face. Traces de ciseau plat (3 cm) sur

le tambour. Face droite (cassure) très régulière; traces de mortier blanc et d'oxydation (clou?).

4. **OB 95/14533-02* Apophyge et fût de colonne rudenté, à tambour.** Calcaire assez crayeux, un peu compact. H. 87 cm, diam. 37 cm au lit de pose, 31 cm au bas du fût et 29 cm au lit d'attente. Tore (6 cm), listel (1 cm), congé (5 cm jusqu'au début des moulures); surface lissée au ciseau plat. Trou de goujon circulaire sur le lit de pose; trou de goujon carré sur le lit d'attente.
5. **OB 87/4157-03 Fût de colonne rudenté, à tambour.** Calcaire assez crayeux, un peu compact. H. 35 cm, diam. 29 cm. Surface lissée au ciseau plat; taches oranges. Large creux circulaire sur la face du tambour.
6. **OB 91/9831-02 Fût de colonne rudenté, à tambour.** Calcaire assez crayeux, un peu compact, avec quelques fossiles. H. 59 cm, diam. 27 cm. Traces de mortier rose.
7. **OB 95/14532-14 Fût de colonne rudenté, à tambour.** Calcaire assez crayeux. Dim. 9/10/13 cm. Traces de ciseau plat sur le tambour. Traces de mortier blanc sur toutes les faces.
8. **OB 93/11431-03 Claveau/déchet de taille.** Calcaire assez crayeux. Dim. 5/12/8 cm. Voie de la scie (0,8 cm) sur une face; cassure volontaire en dessus. Face droite: marques verticales de ciseau plat. Toutes les faces sont lisses.

État principal (attesté ou attribué) et non stratifié

9. **OB 98/15202-01 Piédestal (?).** Calcaire compact. Dim. 43/15,4/32 cm. Bandeau (6,4 cm), cavet; surface égalisée finement au ciseau à dents. Face de joint droite égalisée grossièrement. Lit d'attente égalisé grossièrement.

10. **OB 99/17138-04 Plinthe de bloc.** Calcaire jaune; concrétions calcaires. Dim. 23,5/25,3/9,4 cm.
Bandeau plat partiellement conservé. Lit de pose égalisé grossièrement.
11. **OB 94/11606-08 Base de colonne.** Calcaire recristallisé, compact. Dim. 8/25/4 cm, diam. 49 cm au tore (diam. max.).
Tore (6 cm), scotie entre deux listels partiellement conservés; surface égrisée à la gradine.
12. **FLUTSCH 1986, cat. 115 Base de colonne attique.** Calcaire. H. 21,3 cm, section de la plinthe carrée 50 cm, diam. 42 cm au lit d'attente.
Plinthe carrée (7 cm), tore (4 cm), scotie entre deux listels (5,2 cm), tore (5,1 cm); surface polie. Lit de pose et lit d'attente égalisés au ciseau grain d'orge; trou de scellement arrondi (diam. 5,5 cm, prof. 1,2 cm) sur le lit de pose.
13. **OB 88/4503-01 Base de colonne attique.** Calcaire recristallisé, compact. Dim. 21/40/38 cm, section de la plinthe carrée 44 cm.
Plinthe carrée (7 cm), tore (5 cm), scotie entre deux listels (5,5 cm); surface polie. Lit de pose: trou de scellement (prof. 4 cm); ciseau plat. Lit d'attente: trou de scellement (prof. 1,5 cm); ciseau plat.
14. **OB 94/14534-01 Base de colonne.** Calcaire compact, un peu crayeux. Dim. 10/15/9 cm, diam. 42 cm au lit d'attente.
Scotie entre deux listels partiellement conservés, tore (3 cm); surface polie. Lit d'attente égalisé au ciseau grain d'orge.
15. **FLUTSCH 1986, cat. 116 (Orbe, pav. IV) Base de colonne attique.** Calcaire compact, un peu crayeux. Dim. 30/42/47,5 cm, diam. 43 cm au lit d'attente.
Plinthe carrée (8 cm) égalisée au ciseau plat, tore inférieur (5 cm), scotie entre deux listels (6,5 cm), tore supérieur (4 cm), apophyge (6,5 cm); surface polie. Lit de pose: trou de scellement rectangulaire (8 x 7,5 cm, prof. 5 cm), taillé au pic; surface égalisée au poinçon ou à la gradine; mauvais état de conservation. Lit d'attente: trou de scellement arrondi (diam. 12 cm, prof. 6 cm); égalisé au ciseau grain d'orge.
16. **OB 93/11509-01 Base de colonne attique.** Calcaire un peu recristallisé, compact. Dim. 15,5/40,3/37,8 cm, diam. 32,5 cm au lit d'attente, 39 cm au tore (diam. max.).
Plinthe carrée (4 cm), tore (3,3 cm), scotie entre deux listels (4,5 cm), tore (3,2 cm); surface polie. Lit de pose égalisé au ciseau grain d'orge. Lit d'attente égalisé au ciseau plat (3,5 cm); traces de mortier blanc en parallèle à 3 cm du tore.
17. **OB 91/7903-05 Apophyge et fût de colonne lisse.** Calcaire recristallisé, compact. Dim. 20/25/18 cm, diam. 42 cm au lit de pose, 35 cm au fût.
Tore (4 cm), congé (3 cm); surface lissée au ciseau plat; traces peu visibles de mortier blanc. Lit de pose: fin bossage (0,5 cm); face égalisée au ciseau grain d'orge. Mal conservé.
18. **OB 91/7954-02 Apophyge et fût de colonne lisse.** Calcaire compact. Dim. 10/10/6 cm, diam. 41 cm au lit de pose, 38 cm au fût.
Bandeau (4 cm), congé (3 cm); surface lissée au ciseau plat. Lit de pose: fin bossage (0,5 cm); face égalisée au ciseau grain d'orge.
19. **FLUTSCH 1986, cat. 117 (Orbe, pav. IV) (= OB 03/23086-01) Apophyge et fût de colonne lisse.** Calcaire compact. H. 63,3 cm, diam. 40 cm au lit de pose, 37 cm au bas du fût, 40 cm en haut du fût; ovale.
Bandeau (4,3 cm), congé (2 cm); surface lissée au ciseau plat.
Lit de pose: fin bossage (0,5 cm); face égalisée au ciseau grain d'orge.
- 19bis. **OB 05/vrac Apophyge et fût de colonne lisse.** Calcaire compact, quelques traces de rubéfaction. Dim. 19,4/20,1/16,7 cm, diam. 24 cm au fût.
Bandeau (4,1 cm), congé (0,7 cm); surface piquetée (poinçon ou gradine). Lit de pose égalisé grossièrement. Traces de remploi sur la partie cassée.
20. **OB 87/4078-03 Fût de colonne rudenté, à tambour.** Calcaire jaune un peu crayeux, avec beaucoup de fossiles; brûlé. Dim. 48/31/16 cm, diam. 45 cm.
Surface lissée au ciseau plat. Mal conservé.
21. **OB 94/11601-09 Fût de colonne rudenté, à tambour.** Calcaire crayeux, un peu compact; brûlé. Dim. 25/40/14 cm, diam. 44 cm.
Bande verticale non travaillée, égalisée grossièrement au ciseau grain d'orge. Surface lissée au ciseau plat. Face du tambour égalisée au ciseau plat.
22. **OB 92/9832-04* Fût de colonne rudenté.** Calcaire jaune, assez crayeux, un peu compact; brûlé. Dim. 22/26/10 cm, diam. 42 cm.
Large bande verticale non travaillée entre deux rudentures, égalisée grossièrement au ciseau grain d'orge. Surface lissée au ciseau plat. Mal conservé.
23. **OB 94/11601-06 Fût de colonne rudenté, à tambour.** Calcaire crayeux, avec beaucoup de fossiles; brûlé. Dim. 11/25/12 cm, diam. 41 cm.
Surface lissée au ciseau plat. Face du tambour égalisée au ciseau grain d'orge.
24. **OB 95/12666-13 Fût de colonne rudenté.** Calcaire crayeux; brûlé. Dim. 34/19/8 cm, diam. 40 cm.
25. **OB 87/4106-01 Fût de colonne rudenté.** Calcaire jaune crayeux, un peu compact; brûlé. Dim. 18/12/14 cm, diam. 39 cm.
26. **OB 88/4502-02 Fût de colonne rudenté.** Calcaire crayeux; brûlé. Dim. 48/32/29 cm, diam. 36 cm.
Surface lissée au ciseau plat. Mal conservé.
27. **FLUTSCH 1986, cat. 119 (= OB 96/14557-09) Fût de colonne rudenté, à tambour.** Calcaire blanc-jaune, crayeux. Dim. 18,4/28,2/14,2 cm, diam. 32,5 cm. Traces de rubéfaction. Mal conservé.
Rudentures lissées au ciseau plat. Face du tambour égalisée au ciseau plat (2 cm).
28. **OB 91/7903-04 Fût de colonne lisse.** Calcaire recristallisé, compact; brûlé. Dim. 32/20/9 cm, diam. 44 cm.
Surface lissée au ciseau plat.
29. **OB 87/4100-01 Fût de colonne lisse.** Calcaire recristallisé, compact, avec beaucoup de fossiles. Dim. 58/32/13 cm, diam. 40 cm.
Surface lisse. Mal conservé.
30. **OB 87/4114-04 Fût de colonne lisse.** Calcaire recristallisé, compact, avec quelques fossiles; brûlé. Dim. 27/26/16 cm, diam. 35 cm.
Surface lissée au ciseau plat.
31. **FLUTSCH 1986, cat. 117 (Orbe, pav. IV) (= OB 03/23086-01) Astragale et fût de colonne lisse.** Calcaire blanc. H. 68,9 cm, diam. 31 cm au fût et 35 cm au lit d'attente.
Astragale (listel 1,5 cm, tore 4 cm); surface lissée au ciseau plat. Lit d'attente égalisé au ciseau grain d'orge.

32. OB 91/7903-07 Astragale et fût de colonne lisse. Calcaire recristallisé, très compact. Dim. 12/26/10 cm, diam. 29 cm au fût et 36 cm au lit d'attente.
Astragale (listel 1 cm, tore 4 cm); surface lissée au ciseau plat. Lit d'attente égalisé au ciseau grain d'orge.
33. OB 87/4106-02* **Chapiteau corinthien**. Calcaire crayeux; brûlé. Dim. 17/18/15 cm.
Calice, hélice, volute, abaque; trous de forage. Lit d'attente: léger bossage en losange, décentré, égalisé au ciseau grain d'orge (?). Mal conservé.
34. FLUTSCH 1986, cat. 107 **Chapiteau corinthien**. Calcaire blanc. Dim. 6,2/4,6/3,8 cm.
Feuille d'acanthé et rangée d'oves.
35. OB 87/4077-03* **Chapiteau corinthien**. Calcaire très crayeux; brûlé. Dim. 18/19/10 cm.
Calice, volute, abaque striée; quelques trous de forage. Lit d'attente égalisé au ciseau plat.
36. OB 86/4029-02* **Chapiteau corinthien**. Calcaire crayeux. Dim. 11/17/10 cm.
Enroulement terminal d'une volute, rosette dans l'oeil; nombreux trous de forage.
37. OB 95/12666-15 **Chapiteau corinthien**. Calcaire crayeux. Dim. 12/11/6 cm.
Calice, hélice (?).
38. OB 95/12666-02* **Chapiteau corinthien**. Calcaire crayeux; brûlé. Dim. 11/11/7 cm.
Hélice, *calathos*, abaque. Mal conservé.
39. OB 95/12666-20* **Chapiteau corinthien**. Calcaire crayeux. Dim. 10,5/9,5/5 cm.
Calice, volute (?). Mal conservé.
40. FLUTSCH 1986, cat. 108 **Chapiteau corinthien**. Calcaire blanc. Dim. 12,5/21,2/10,5 cm, diam. 36 cm au lit de pose.
Première rangée de feuilles d'acanthés. Feuilles d'acanthés à contour très vif, de type relativement précoce. Fin I^{er} s.-début II^e s.
41. OB 87/4114-05* **Chapiteau corinthien**. Calcaire crayeux; brûlé. Dim. 13/14/9 cm.
Feuille d'acanthé.
42. OB 87/3968-01 **Chapiteau toscan**. Calcaire crayeux, un peu recristallisé. H. 22 cm, section de l'abaque carrée 45 cm, diam. 26 cm au lit de pose.
Trois listels, baguette, talon droit, deux listels, abaque carrée. Profondes marques (naturelles?) sur le côté de l'abaque; surface polie. Lit d'attente: léger bossage (0,5 cm) circulaire, décentré; trou de scellement carré; égalisé au ciseau plat (?).
43. OB 87/4111-03 **Chapiteau toscan**. Calcaire crayeux, un peu recristallisé. Dim. 16/20/12 cm, section de l'abaque carrée 49 cm. Deux listels, doucine droite, deux listels, filet chanfreiné, abaque carrée; surface polie. Lit d'attente mal conservé.
44. OB 87/4111-02 **Chapiteau toscan**. Calcaire crayeux, un peu recristallisé. Dim. 19/30/20 cm, diam. 26 cm au lit de pose.
Cavet, listel, tore, cavet; surface polie. Lit de pose égalisé au ciseau grain d'orge.
45. OB 03/23086-02 **Ante à demi-colonne axiale**. Apophyge et fût de colonne lisse. Calcaire compact. Dim. 59,8/39/38,4 cm, diam. 31,5 en bas et en haut du fût.
Bandeau (5,5 cm), congé (2,5 cm); surface égalisée au ciseau grain d'orge sur la partie inférieure du fût, puis surface lissée au ciseau plat; deux larges bandeaux verticaux (3-3,3 cm) taillés au ciseau plat et larges méplats partiellement conservés, égalisés au ciseau plat (pilastre?). Lit de pose égalisé au ciseau grain d'orge.
46. OB 94/11601-09 **Élément d'architrave (?)**. Calcaire assez crayeux. Dim. 15/25/28 cm.
Face de parement: traces de ciseau plat. Lit d'attente: cadre d'anathyrose (?) taillé au ciseau plat, face dressée à la broche. Faces de joint et face arrière lisses.
47. FLUTSCH 1986, cat. 111 (Orbe, pav. IV) **Angle de corniche**. Calcaire jaune. Dim. 25,2/54,2/34,6 cm.
Cavet (5 cm), listel (1,7 cm), doucine droite (8,5 cm), listel (2,5 cm), bandeau (5 cm), feuillure (2,5 cm). Lit de pose et faces de joint égalisés à la gradine et au ciseau plat. Lit d'attente: large rainure arrondie parallèle à la face de parement.
48. FLUTSCH 1986, cat. 112 (Orbe, pav. IV) **Angle de corniche**. Calcaire jaune. Dim. 30,9/31,1/31 cm.
Cavet (5,9 cm), listel (1,6 cm), doucine droite (8,8 cm), listel (2,7 cm), bandeau (5 cm), tore (6,9 cm). Lit de pose et faces de joint égalisés à la gradine et au ciseau plat. Lit d'attente: large rainure arrondie parallèle à la face de parement. Traces de rubéfaction.
49. FLUTSCH 1986, cat. 113 (= OB 03/23086-03) **Élément de couronnement (?)**. Calcaire jaune. Dim. 27/50/52,4 cm.
Large cavet partiellement conservé; surface taillée à la broche ou au ciseau plat (?). Lit de pose égalisé au pic. Lit d'attente égalisé à la broche. Face de joint droite égalisée à la broche. Face de joint gauche taillée plus grossièrement.
50. FLUTSCH 1986, cat. 109 (= OB 96/14557-07) **Imposte** à simple arête chanfreinée ou angle saillant d'entablement. Calcaire blanc-jaune crayeux, légèrement poreux. Dim. 13,9/50/29,6 cm. Joue supérieure sciée, recouverte d'une épaisse couche (jusqu'à 3 cm) de mortier blanc à gros grains. Un chant et un bout chanfreinés; surfaces lisses; quelques traces de mortier blanc, fin. Un chant et une extrémité taillés à la broche. Joue inférieure sciée (sciote); un sillon longe les deux arêtes chanfreinées; la partie postérieure est égalisée grossièrement au ciseau plat; face partiellement recouverte d'une épaisse couche (1-1,5 cm) de mortier blanc, à très gros grains.
51. OB 92/9833-15 **Moulure**. Marbre blanc, de Carrare. Dim. 6/11/7,5 cm.
Baguette, listel, doucine renversée, listel, cavet.
Face de joint gauche en onglet et biseauté. Lit inférieur et face arrière lisses.
Groupe A.
52. OB 88/4522-02 **Moulure**. Marbre blanc cristallin, de Pentélique? (Attique, Grèce). Dim. 7/11/9 cm.
Listel, doucine renversée, listel, cavet; traces de mortier rose.
Face de joint droite: cadre d'anathyrose, surface démaigrie à la broche; traces de mortier rose. Face de joint gauche en onglet et biseauté. Lit inférieur et face arrière polis.
Groupe B.
53. OB 92/9833-14 **Moulure**. Marbre blanc à veines grises, de Carrare. Dim. 7/31,5/9 cm.
Listel, doucine renversée, listel, cavet; traces de mortier blanc.
Face de joint droite: cadre d'anathyrose, surface démaigrie à la broche; traces de mortier blanc. Face de joint gauche en onglet et biseauté; cadre d'anathyrose. Lit inférieur: deux trous de fixation (diam. 1 cm et 0,5 cm, prof. 2 cm). Face postérieure: traces de corrosion.
Groupe B.

54. OB 92/9841-32 Moulure. Marbre violet, d'origine locale (?). Dim. 11,5/18/9 cm.
Doucine renversée (partiellement conservée), listel, cavet; ciseau grain d'orge sur la partie supérieure.
Face postérieure: pic; rainure faite à la scie à abrasif. Face de joint gauche: cadre d'anathyrose, surface démaigrée au pic. Lit inférieur poli.
Groupe B.
55. OB 93/9926-07 Moulure. Marbre blanc à veines grises, de Carrare. Dim. 5,5/30/5,5 cm.
Baguette, listel, doucine renversée, listel.
Face supérieure lisse, encoche oblique (h. 1 cm, l. 3,5 cm). Lit inférieur: mortaise oblique (diam. 0,5 cm, prof. 1 cm); traces de mortier rose et de corrosion. Face postérieure: traces de corrosion. Faces de joint légèrement en onglet, cadre d'anathyrose (?).
Groupe C.
56. OB 92/9833-16 Bandeau chanfreiné. Marbre blanc, de Carrare. Dim. 6/10/4,5 cm; angle 60 g.
Face arrière: pic. Face de joint gauche: cadre d'anathyrose (?). Autres faces polies.
Groupe D.
57. OB 92/9833-17 Bandeau chanfreiné. Marbre blanc cristallisé, de Pentélique. Dim. 7/8/7 cm; angle 60 g.
Face arrière: bossage (0,5 cm). Faces inférieure et postérieure: traces de corrosion.
Groupe D.
58. OB 94/12574-11* Bassin de fontaine. Calcaire recristallisé, compact; brûlé par endroits. Dim. 34/130/97 cm, prof. 17 cm.
Fontaine de forme quadrangulaire, deux segments de cercles en vis-à-vis sur deux sections; surface polie, traces de martelage sur la partie abîmée. Cuvette intérieure octogonale, traces de ciseau plat; à son centre, cercle (34 cm) dressé à la broche, quatre crampons en fer; trou central ovale (12/9 cm). Faces verticales extérieures: ciseau grain d'orge très fin sur la partie supérieure; broche sur la partie inférieure, oblique. Face inférieure et trou central dressés à la broche.
59. OB 91/7991-01 Vasque. Calcaire recristallisé, compact. Dim. 22/36 cm, diam. 75 cm (bord).
Vasque à parois convexes; bord en bandeau externe. Début de pied conservé. Surface polie.
60. OB 98/15097-01 Claveau évidé. Calcaire jaune. Dim. 11,4/36,6/15,5 cm.
Faces extérieures lisses. Une face de joint (?) en retour d'équerre et démaigrée, cavité ovoïdale (env. 4 cm, prof. 2,3 cm) sur la partie démaigrée. Grande cavité centrale (27,3 x 11,7 cm, prof. 7,3 cm); parois intérieures taillées au ciseau plat (2,2 cm) et au ciseau à dents; fond de la cavité taillé au pic ou à la broche.
61. FLUTSCH 1986, cat. 85 Pyramidion. Calcaire blanc-jaune. Dim. 34,3/16/15,4 cm.
Faces taillées au ciseau plat ou au marteau-taillant (3,1 cm). Traces de mortier sur la face inférieure.
62. OB 90/4723-01* Dalle. Calcaire recristallisé, compact. Dim. 13/62/61 cm.
Une joue égalisée au ciseau grain d'orge; canal (5 cm) légèrement oblique, taillé à la broche, nombreuses traces de mortier rose; listel (0,5 cm) légèrement oblique, parallèle au canal, puis surface polie; taille au ciseau grain d'orge perpendiculaire, le long de l'arête gauche Sur les deux chants: canal (5 cm) taillé au ciseau grain d'orge; sur un des chants: canal arrondi, vertical, en continuation du canal de la joue. Un bout dressé à la broche. Une joue polie.
63. OB 90/4723-02 Dalle. Calcaire recristallisé, compact. Dim. 16/97/61 cm.
Une joue polie; canal (5 cm) légèrement oblique, taillé à la broche, traces peu visibles de mortier rose dans le creux; ciseau grain d'orge, listel (0,5 cm), puis surface polie; travail à la broche à gauche; listel (1 cm) perpendiculaire au canal à droite, puis ciseau grain d'orge. Deux bouts et un chant dressés au ciseau grain d'orge. Une joue taillée à la broche; trois encoches en demi-lune, à distance régulière (22 cm) (trous de préhension?); partie arrière biseautée, taillée à la broche.
64. OB 91/7901-05 Dalle. Calcaire recristallisé, compact. Dim. 14/42/43 cm.
Une joue polie; cassure due à la scie, trace de mortier rose; ciseau grain d'orge, canal (5 cm) taillé à la broche, mortier rose peu visible; listel (0,5 cm), puis surface polie. Traces de corrosion. Une joue polie.
65. OB 92/9841-20 Dalle. Calcaire recristallisé, compact. Dim. 14/74/72 cm.
Une joue polie. Un bout ou un chant: canal (7 cm) très abîmé. Un bout ou un chant: surface polie, partie inférieure oblique, taillée au ciseau grain d'orge. Une joue dressée à la broche.
66. OB 92/9841-21 Dalle. Calcaire recristallisé, compact. Dim. 15/15/14 cm.
Une joue polie. Un bout et un chant: canaux (8 cm et 5 cm) taillés au ciseau grain d'orge, le second se termine en une cavité légèrement plus profonde; traces de mortier rose.
67. OB 98/16803 Dalle. Calcaire recristallisé, compact. Dim. 14,7/36,5/45,8 cm.
Une joue: surface polie; plaques de mortier blanc à gros grains, quelques concrétions calcaires. Un bout lisse, traces de mortier de tuileau. Une joue polie, quelques traces de mortier de tuileau. Les nombreuses traces et plaques de mortier de tuileau sur les parties cassées du fragment attestent d'un remploi de la pièce.
68. OB 98/16803 Dalle. Calcaire recristallisé, compact. Dim. 10,5/45/20,5 cm.
Une joue polie, longues stries dues au travail de la scie à dents; léger rebond puis cassure à 7 cm de l'arête arrière; quelques concrétions calcaires. Une joue: surface polie et égalisée grossièrement au ciseau (plat?), obliquement à l'arête; plaques (1-1,5 cm) de mortier blanc à gros et très gros grains. Un bout taillé grossièrement. Un bout égalisé au ciseau (plat?), quelques concrétions calcaires. Un chant poli. Un chant égalisé grossièrement; traces de mortier de tuileau.
69. OB 01/20502 Dalle. Calcaire crayeux. Dim. 26,5/40,2/25,2 cm.
Une joue égalisée au ciseau plat (2 cm?); canal parallèle au bout droit (4,5 cm) taillé à la broche; traces d'un clou dans le canal, probablement pas d'origine. Une joue taillée au pic, biseautée sur l'avant; quelques concrétions calcaires et trace de mortier de tuileau. Un chant avant égalisé au ciseau plat; canal (4,5 cm) taillé à la broche formant un coude dans la continuation du canal sur la joue; trou de scellement triangulaire (section 5,5 cm, prof. 3,2 cm) taillé au ciseau plat et pic sur le fond, contre l'arête droite inférieure; la face présente des traces de ciment, témoins d'un remploi tardif. Un bout égalisé au ciseau plat; canal horizontal (4,5 cm) taillée à la broche ou au pic. Mal conservé.

70. OB 90/4740-01 Bloc de soubassement ou élément de seuil. Calcaire compact, un peu crayeux. Dim. 21/62/50 cm.
Une joue présente un listel et un trou de scellement carré (côté 6 cm, prof. 0,5 cm). Toutes les faces sont dressées au taillant.
71. OB 90/4725-02 Bloc de crapaudine. Calcaire jaune, crayeux. Dim. 20/52/38 cm.
Une joue taillée au pic (?); large cavité circulaire (diam. 16 cm, prof. 8,5 cm), décentrée, taillée au ciseau grain d'orge ou à la gradine (la cavité servait vraisemblablement à la rotation d'une potence en bois). Sur un chant: surface lisse, fines rainures verticales dues au passage d'une scie à dents (0,5 cm): le bloc a dû servir de support lors d'une opération de sciage d'un second bloc en tranches, pour le débitage de claveaux d'env. 8 cm d'épaisseur probablement. Un bout taillé au pic (?), ciseau grain d'orge (?) sur la partie supérieure. Passablement abîmé, surtout par des coups de pioche modernes! Un chant égalisé au ciseau grain d'orge (?). Sur une joue: surface légèrement inclinée, polie; listel (0,5 cm), puis pic.
72. OB 98/15198-01 Bloc. Calcaire jaune. Dim. 51,5/44,8/36,4 cm. Mal conservé, nombreuses traces de rubéfaction.
Une joue lisse, large rebord (6 cm) à 14,5 cm de l'arête. Un bout (ou un chant) lisse.
73. OB 98/16826-01 Bloc. Calcaire assez crayeux. Dim. 69,5/29/28 cm.
Deux bouts égalisés au marteau-taillant. Une joue et un chant lisses, arête arrondie inégalement: l'arrondi est beaucoup plus marqué et creusé sur l'un des côtés (emploi?). Une joue égalisée au marteau-taillant, quelques traces très marquées de travail à la broche, probablement tardif. Un chant égalisé au marteau-taillant et au ciseau plat; large encoche rectangulaire (12,8 x 22 cm, prof. 2,5 cm) contre l'arête, taillée au ciseau plat ou au marteau-taillant; quelques concrétions calcaires; deux croix identiques, gravées à 18 cm de distance, pourraient indiquer un emploi en tant que point topographique (l'une des deux croix ne semble être qu'une ébauche).
74. OB 99/17028-02 Claveau voussoir trapézoïdal. Calcaire blanc jaune. Dim. 10,3/27,4/17,3 cm.
Quatre faces lisses, nombreuses traces du passage de la scie à dents. Léger rebond sur une face (à 1,2 cm de l'arête), dû au travail de la scie à dents; traces de mortier de tuileau à gros grains. Traces de mortier de tuileau sur la face arrière; décrochement (7,5 cm) partiellement recouvert d'une épaisse couche (1 cm) de mortier de tuileau à gros grains.
75. OB 95/12632-03 Claveau voussoir trapézoïdal. Tuf-calcaire. Dim. 12/35/8 cm.
Cinq faces lisses. Sur deux faces: nette cassure, oblique, due à la scie; marques de ciseau plat (pour accrochage?).
76. OB 98/16803 Claveau voussoir trapézoïdal à douelle arrière légèrement courbe. Tuf-calcaire. Dim. 9,6/27/23,5 cm.
Cinq faces lisses. Fine rainure (0,7 cm, voie de la scie) légèrement oblique sur une face, dû au travail de débitage en tranches; face partiellement recouverte d'une couche (0,5 cm) de mortier de tuileau à très gros grains. Une face partiellement recouverte d'une couche (0,5 cm) de mortier de tuileau à très gros grains.
77. OB 94/11700-01 Claveau voussoir en parallélogramme oblique. Calcaire crayeux; brûlé. Dim. 25/18/10 cm.
Face de parement: taille «à chevrons», ciselure périmétrique à gauche (5 cm); travail au ciseau plat (3 cm). Face de joint gauche: quelques traces de mortier blanc.
78. OB 87/4124-01 Claveau voussoir en parallélogramme oblique. Calcaire jaune, très crayeux. Dim. 30/12/8 cm.
Face de parement: taille (ornementale?) au taillant (8,4 cm). Autres faces lisses.
79. OB 86/4009-01 Claveau voussoir en parallélogramme oblique. Tuf-calcaire. Dim. 14/25/17 cm.
Rebond sur une des faces; traces de ciseau grain d'orge (?) et de mortier blanc.
80. OB 95/12694-01 Claveau? Calcaire blanc assez compact, recristallisé, avec quelques fossiles. Dim. 8/9/6 cm.
Une face dressée au ciseau grain d'orge (sept dents pour 2,6 cm). Une face sciée (?).
81. OB 94/11658-03 Claveau/déchet de taille? Calcaire crayeux; brûlé. Dim. 7/13/17 cm.
Une face sciée: cassure nette due à la scie, légèrement oblique; surface lisse en dessus, égalisée à la gradine très fine en dessous (huit dents pour 2 cm). En haut à gauche, marque géologique. Face opposée dressée à la gradine. Les autres faces sont lisses.

Pièces provenant du *mithraeum*

82. OB 97/15036-55 Fût lisse. Calcaire blanc-gris, recristallisé et compact. H. 52,6 cm, diam. (ovale) de 26,3-27 cm (bas) à 26-26,5 cm (haut).
Surface lissée au ciseau plat.
83. OB 96/14557-10 Fragment de chapiteau corinthien (?). Calcaire gris-jaune, peu compact. Dim. 17,1/16,5/8,5 cm. Très érodé; mal conservé.
Trous de foret; calice, volute, abaque strié?
84. OB 96/14557-12 Fragment de chapiteau corinthien ou élément de décor sculpté. Calcaire gris-jaune, peu compact. Dim. 12,6/14,5/8,2 cm. Très érodé; mal conservé.
Calice, gousse?
85. OB 96/14557-13 Fragment de chapiteau corinthien ou élément de décor sculpté. Calcaire gris-jaune, peu compact. Dim. 9,1/12,7/14,2 cm. Très érodé; mal conservé.
Feuille d'acanthé?
86. OB 96/14557 Dalle. Calcaire blanc-gris, recristallisé et compact. Dim. 14,4/21,3/25,9 cm. Érodé; mal conservé.
Joue supérieure sciée, canal (?) à 5 cm de l'arête; un bout (?) taillé au pic ou à la broche; joue inférieure sciée.
87. OB 97/14742 Dalle. Calcaire blanc-gris, recristallisé et compact. Dim. 12,3/49,7/45,3 cm. Très érodé; mal conservé.
Faces sciées; travail plus grossier près des arêtes; canal (7-7,5 cm, prof. 2-2,5 cm) sur un bout.
88. OB 96/14557-11 Bloc. Calcaire blanc-jaune crayeux, légèrement poreux. Dim. 27,6/38,2/28,4 cm. Mal conservé.
Lit d'attente (?) égalisé à l'aide d'un ciseau à dents (gradine ou grain d'orge). Face de parement (?) arrondie par une succession de facettes sur la partie médiane; arête et large décrochement (7 cm) oblique.
89. OB 97/14748-02 Bloc. Tuf-calcaire. Dim. 11,4/40,6/22,1 cm.
Faces sciées (sciotte). Bourdonneau (?) (4 x 27 cm, prof. 4 cm) sur une joue.
90. OB 97/15036-54 Claveau. Calcaire jaune, légèrement crayeux. Dim. 14,9/18,1/14,7 cm.
Taille en chevron (?); travail au ciseau plat (2,2 cm); deux sillons rectilignes parallèles (tracé préparatoire).
91. OB 97/14711 Claveau voussoir trapézoïdal. Tuf-calcaire. Dim. 7,4/23,3/20,9 cm. Faces sciées (sciotte). Rebond (0,4 cm) sur une face de joint et traces de mortier blanc.

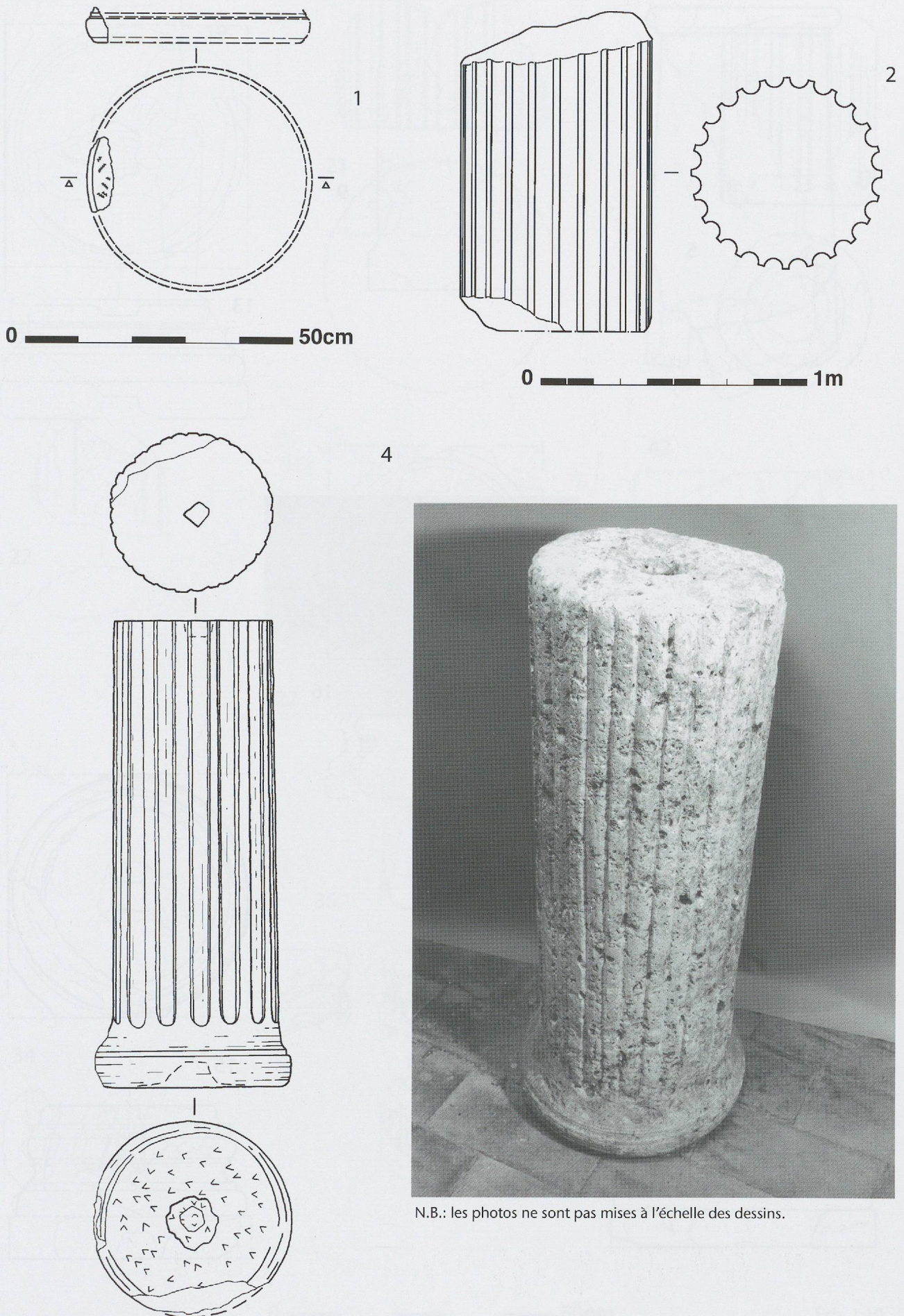


Fig. 486

Éch. 1:10, sauf cat. 2 (1:20)

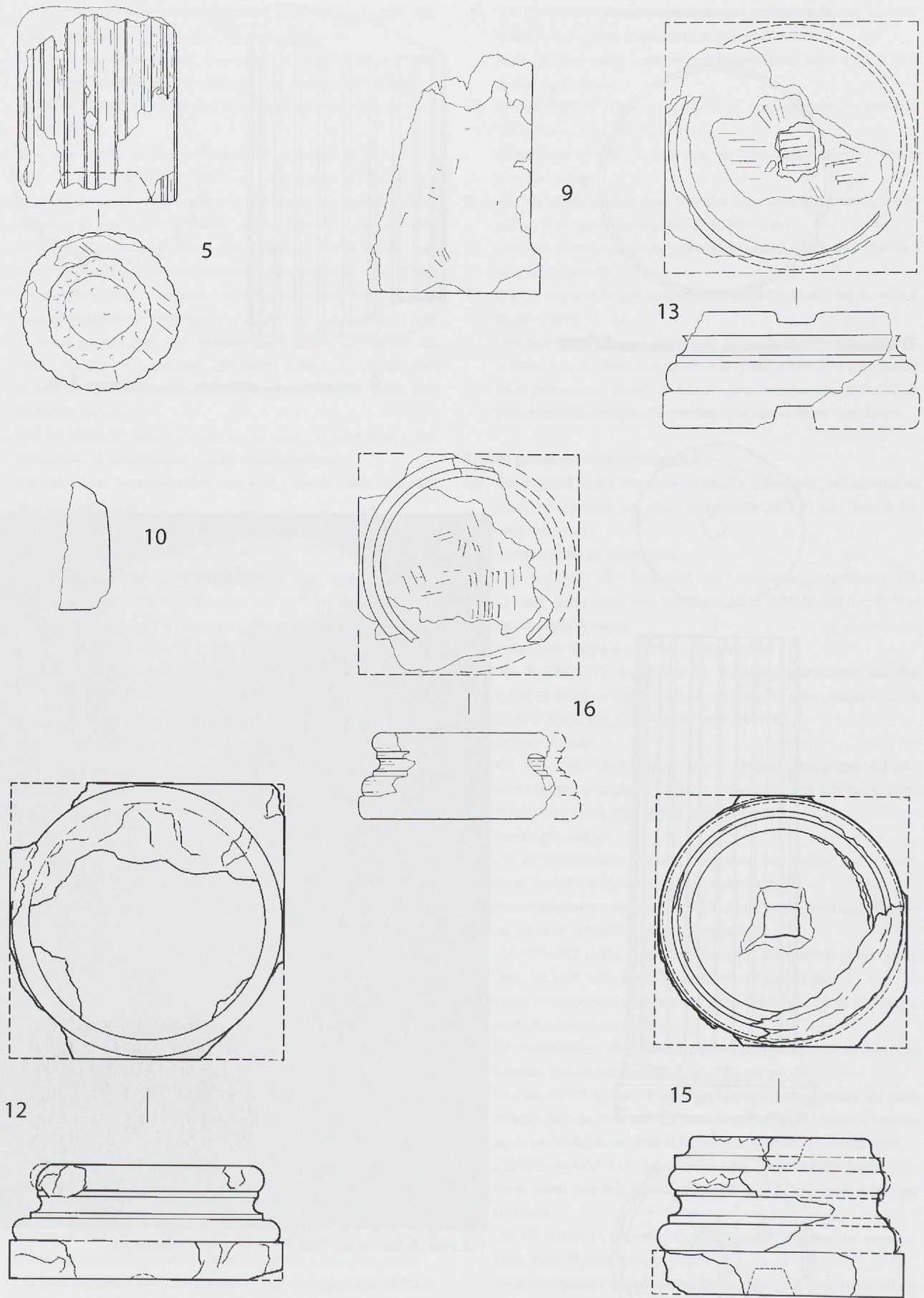
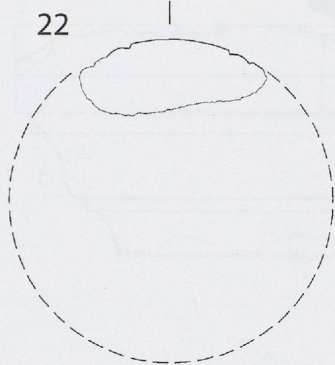
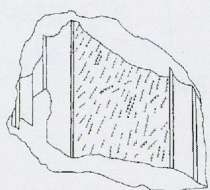
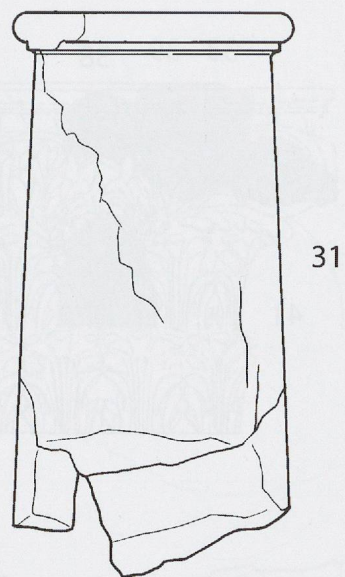
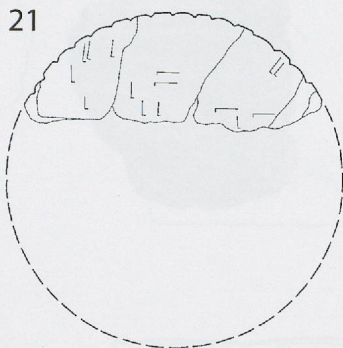
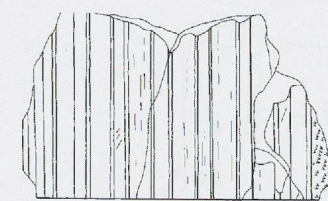
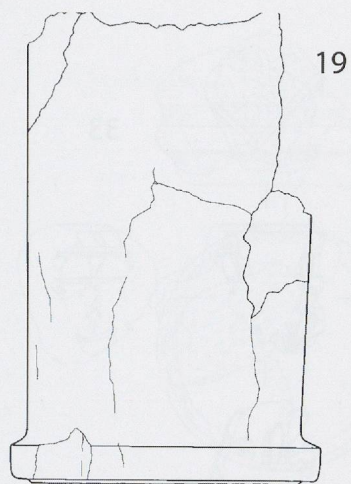
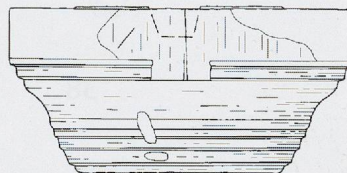
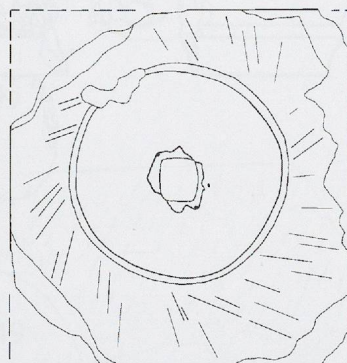


Fig. 487 0 50cm

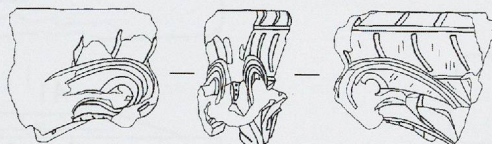
Éch. 1:10



42



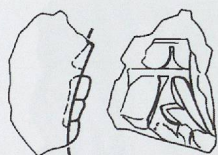
35



35



34



0 50cm

Éch. 1:10

Fig. 488

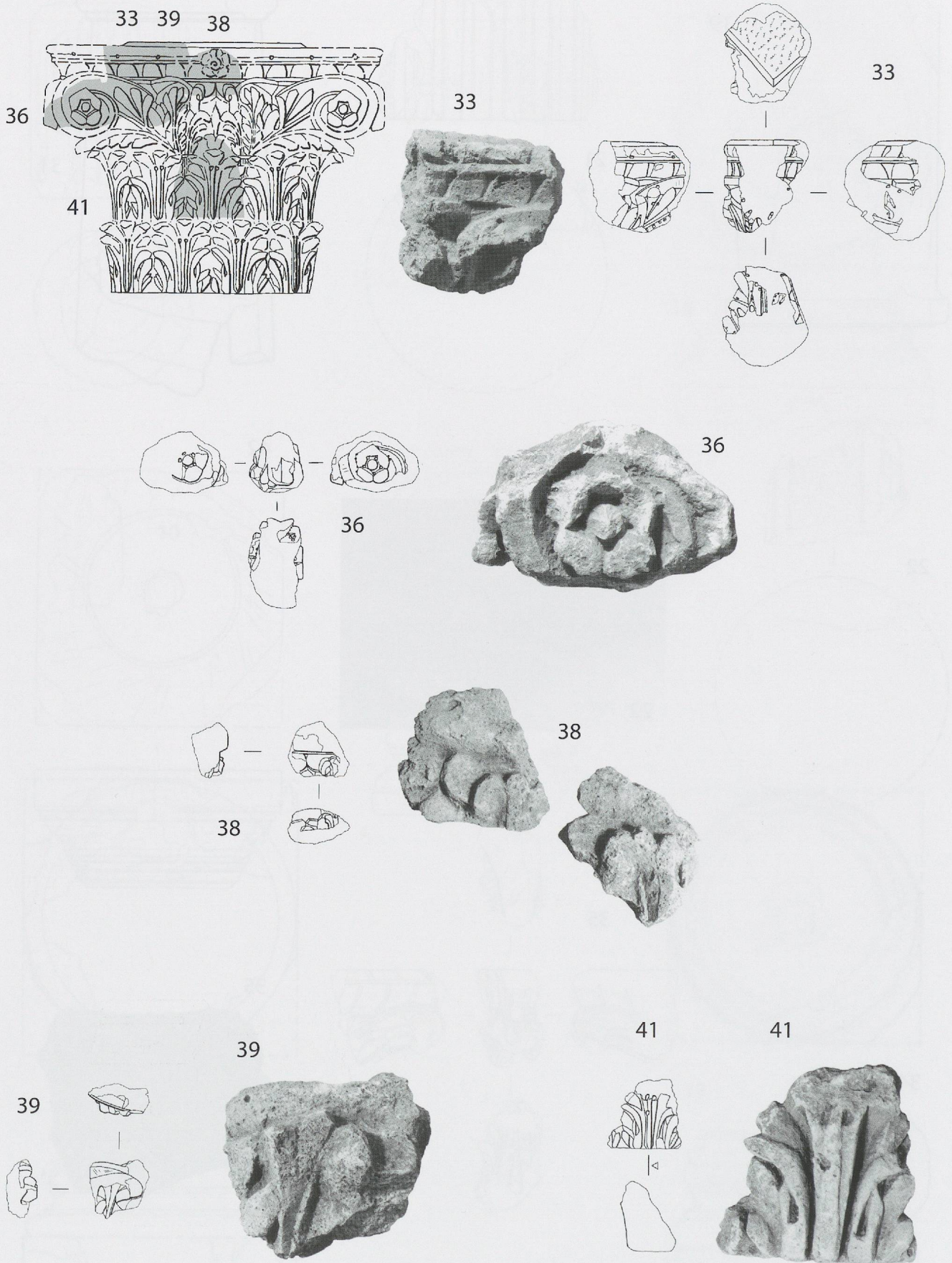
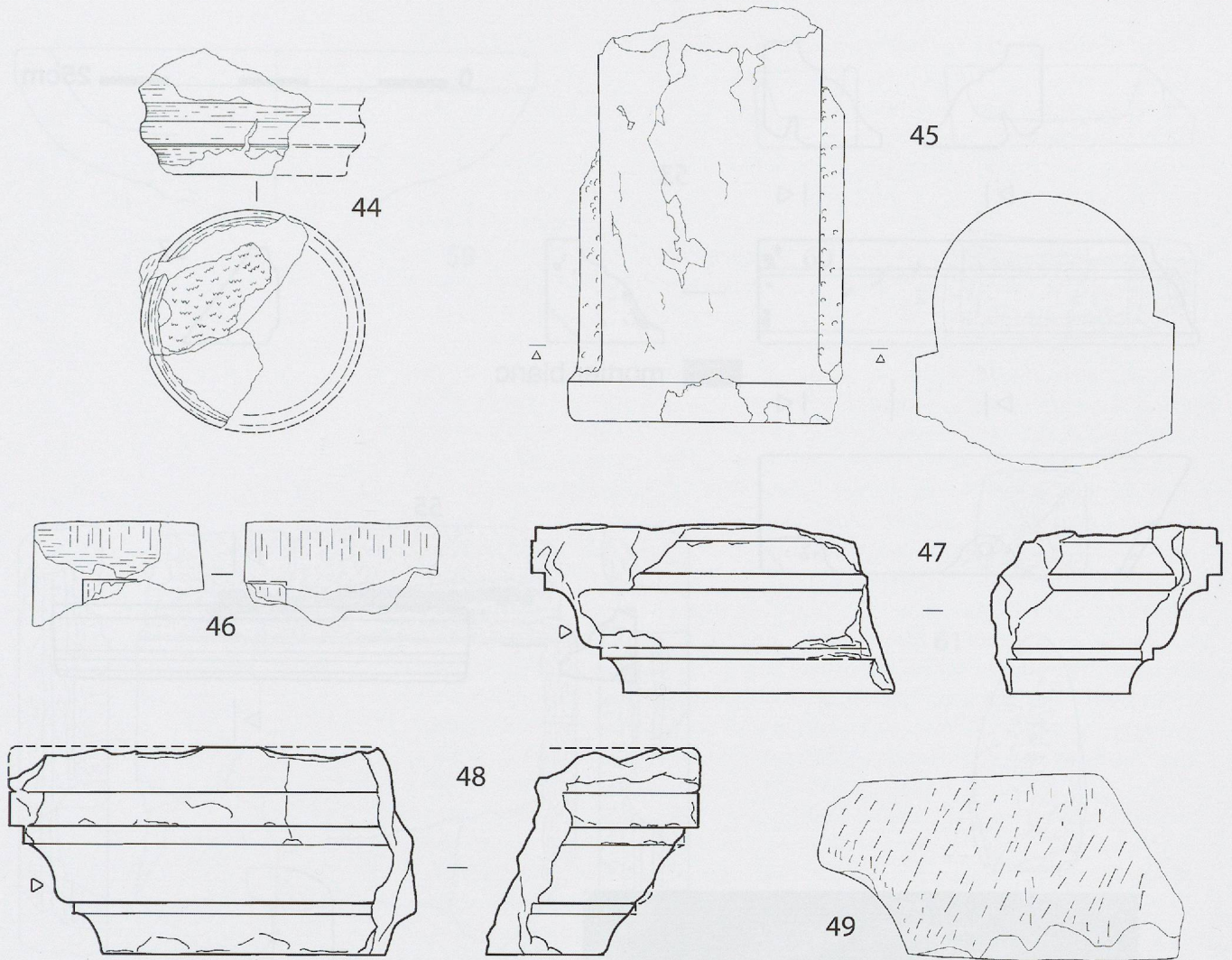


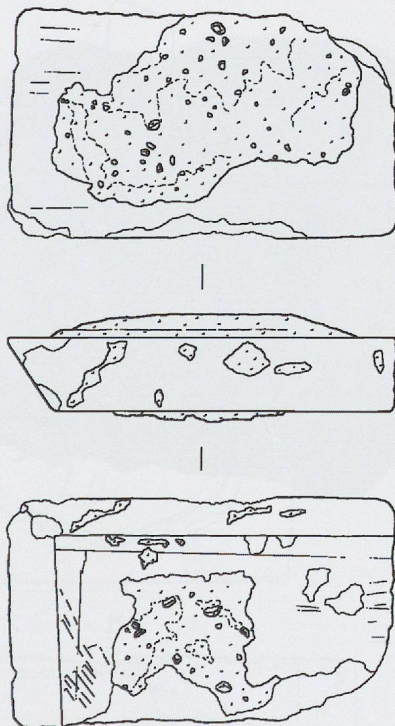
Fig. 489

0 50cm

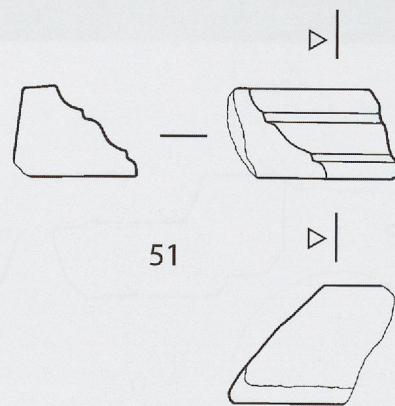
Éch. 1:10



0 50cm



50



51

0 25cm

Fig. 490

0 1m

Éch. 1:10, sauf cat. 50 (1:20) et cat. 51 (1:5)

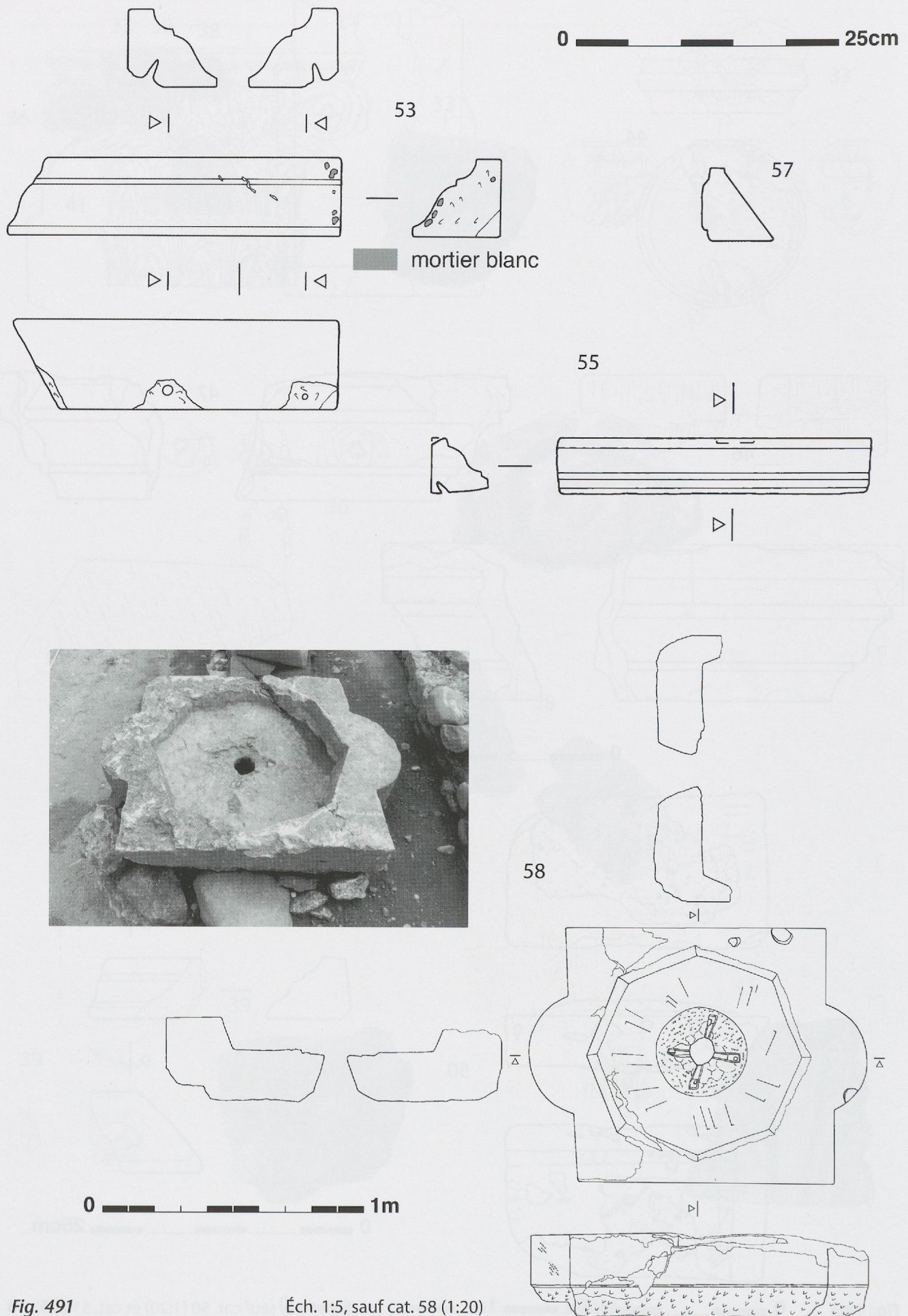
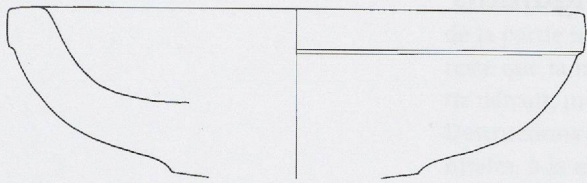
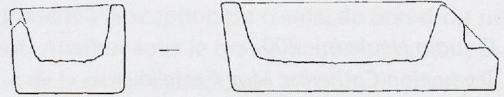


Fig. 491

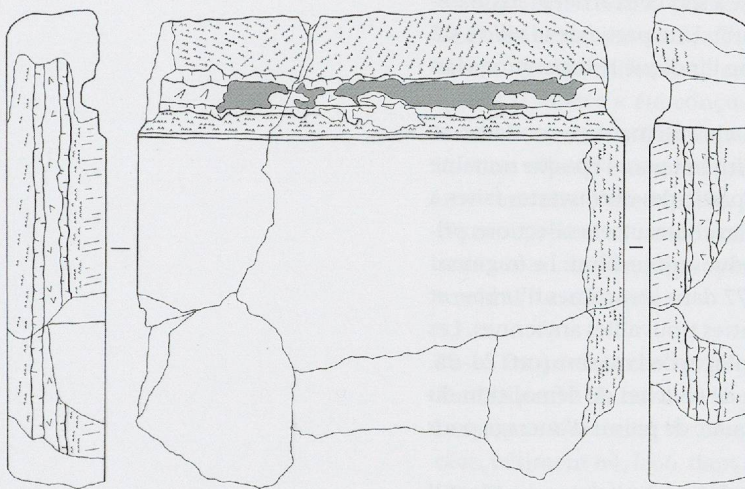
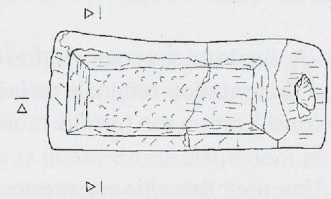
Éch. 1:5, sauf cat. 58 (1:20)



59

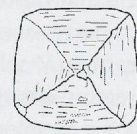


60

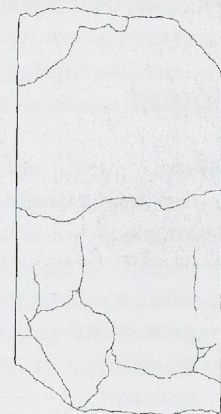


mortier de tuileau

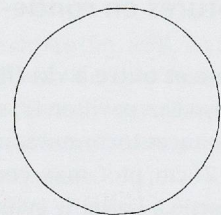
62



61



82



La sculpture en ronde-bosse et les bas-reliefs figuratifs

Claudia Neukom - 2002

Traduction Catherine May Castella

Afin de mieux comprendre les raisons pour lesquelles une si petite partie de l'ornementation originale de la villa d'Orbe-Boscéaz est conservée, il faut prendre en considération son histoire mouvementée.

Une première villa est attestée dès la seconde moitié du I^{er} s. de notre ère. Le plus grand et plus riche établissement, dont proviennent probablement la plupart des objets présentés ici, a été édifié dans le dernier quart du II^e s. et a été abandonné vers la fin du III^e s., en raison de troubles politiques et d'incursions alamanes²⁹⁰. L'établissement, à nouveau occupé dès le début du IV^e s., sera définitivement abandonné dans le courant du V^e s. Dès le Moyen Âge, toute la zone a servi de carrières aux habitants de la région, avant de devenir une zone agricole²⁹¹. Une partie de la villa a dû continuer d'être visible sous forme de ruines – comme l'indique le toponyme «Les pierrailles».

Le charmant panier à poissons cat. 7 est le plus ancien élément en ronde-bosse conservé. Il a été découvert en 1749, à une époque où l'intérêt pour l'époque romaine s'est réveillé et de premières fouilles ont eu lieu. Une partie des découvertes faites à cette époque et plus récemment encore a abouti dans les châteaux et collections privées environnantes et doit être considérée comme perdue aujourd'hui. Le fragment d'aile cat. 3b, découvert par G. von Bonstetten en 1877 dans les «ruines d'Urba», et le Silène cat. 1 mis au jour avant 1929 sont autant d'autres trouvailles anciennes. Les fragments mis au jour dans les années 1990, pour la plupart en marbre (cat. 2a, 3a, 4, 6, 8-13), proviennent de déblais évacués au trax ou de couches de démolition du III^e s. (?). Ces contextes de découverte ne fournissent guère de points d'ancrage pour la datation et la mise en place des statues.

La reconstitution de l'ornementation restera à jamais fragmentaire, cependant il vaut la peine de jeter un regard sur les fragments découverts à ce jour, pour certains très inhabituels, dont la majorité est de très bonne qualité.

Catalogue

Abréviations:

LD	lieu de découverte
L.	longueur
l.	largeur
h.	hauteur
prof.	profondeur
diam.	diamètre
ép.	épaisseur

Sculptures en ronde-bosse

1. Silène et outre à vin (fig. 497)

Orbe-Boscéaz, pavillon IV, sans n° inv. – LD: découvert à Orbe avant 1929, dans des circonstances inconnues, muré en remploi dans un bâtiment – h. cons. 21,5 cm, l. max. 21 cm, prof. max. cons. 21,5 cm, prof. (statuette, sans outre) 13,2 cm; L. cons. de la partie à l'origine cylindrique 7 cm, l. 15 cm, canal à l'arrière: l. 4 cm, prof. 4,8 cm – calcaire hauterivien jaunâtre à beige – statuette travaillée au ciseau lisse, par endroits râpé, surface supérieure lissée; espace intermédiaire du côté gauche du corps grossièrement travaillé; dos perforé. Revêtement blanc-beige probablement récent.

290 FLUTSCH *et al.* 1997, p. 17sq.

291 FLUTSCH *et al.* 1997, p. 7sq.

Corps d'un Silène étendu. Jambe droite conservée, jambe gauche avec une partie de la partie inférieure, bras gauche présent à l'exception du coude, du bras droit ne reste que la main tenant le vêtement. Attribut sous le bras gauche en grande partie détruit, moitié inférieure du talon de la partie cylindrique avec canal conservée. Destructures irrégulières en haut et à l'arrière. Impacts aux genoux, aux parties génitales, à la main droite et au vêtement. Traces de mortier à l'arrière, datant de la période de remploi.

BARBEY *et al.* 1929, pl. XII; FLUTSCH 1986, p. 148, n^{os} 87 et 176, photo et dessins (Amour ou Silène); LUGINBÜHL *et al.* 2001, p. 54, fig. 50, et p. 89; DECROUEZ *et al.* 2002, p. 12, n^o 4, pl. 3; NEUKOM 2002, p. 11, 15, 16, 21, 22, 40, n^o 4, pl. 3.

Description: la figure bedonnante et masculine a sa jambe droite clairement repliée et maintenue sous son fessier alors que la gauche est tendue de côté. Exception faite d'une peau étroite en travers de son torse, que le Silène retient de sa main droite, il est nu. Le ventre rebondi, qui présente un grand nombril, bombe vers l'avant, et plusieurs plis dans la zone de l'aîne accentuent la corpulence. La main du bras gauche replié entoure l'ouverture d'une outre à vin sur laquelle repose le bras.

Interprétation: la position triviale, la jambe droite se terminant par un sabot de cheval, les formes trapues et la corpulence sont caractéristiques d'une représentation de vieux Silène. À l'arrière de la figurine, les canaux entrecroisés indiquent que la statuette a été conçue pour orner une fontaine: l'eau devait s'écouler par l'outre à vin, mais il manque les concrétions calcaires qui attesteraient d'une utilisation effective comme gargouille. Il faut supposer que l'eau était amenée par une conduite d'eau séparée. De par sa posture, le Silène cat. 1 d'Orbe se rapproche d'une représentation sur une fontaine en relief de Pompéi²⁹², où l'on voit un Silène assis sur un rocher, s'appuyant sur un *askos* et tenant un canthare dans la main de son bras droit replié.

2a-b. Fragments d'ailes (fig. 498)

2a. Fragment de bord de la partie médiane d'une aile gauche (fig. 498, en haut) Lausanne, Université de Lausanne, IASA, OB 91/7932 – LD: 1991, villa d'Orbe-Boscéaz, bâtiment B4, L 66, dans une couche de démolition (voir aussi cat. 3a et 10) (fin III^e s.?) – L. cons. 10,3 cm, h. 5,8 cm, ép. 3,4 cm, prof. du relief 1,3 cm; trous de tiges de fixation: 0,7, resp. 0,8 cm – marbre blanc, fin, homogène, gris sombre dans la partie inférieure, probablement de Carrare – travaillé au ciseau lisse, surface finement lissée, presque grasse. Sur la partie inférieure, trous en lien avec une réparation.

Fragment d'aile cassé sur trois côtés. En bas, cassure antique avec des trous destinés à recevoir des éléments de fixation. Dessin intérieur du plumage en grande partie érodé.

MIKOCCI 1997, p. 89, n^o 5, avec fig. 90 sq.; LUGINBÜHL *et al.* 2001, p. 88 sq., fig. 82; DECROUEZ *et al.* 2002, p. 12, n^o 7a, pl. 6; NEUKOM 2002, p. 10, 11, 15, 18, 19, 44, n^o 7a, pl. 6.

Description: sur la base du segment de bord conservé, ce fragment d'aile parfaitement préservé, présentant une légère courbure, provient de la partie médiane d'une aile gauche. De tailles différentes, ovales à leurs extrémités, les plumes superposées sont rendues avec soin et de façon naturaliste. Contrairement à la partie inférieure de l'aile, la partie externe est plus plate et travaillée de façon moins détaillée, ce qui laisse supposer qu'elle était moins visible.

Les trous de tiges de fixation sur la partie inférieure proviennent d'une réparation antique.

2b. Fragment de bord de la partie médiane d'une aile droite (fig. 498, en bas)

Collection privée – LD: 1983, «Boscéaz n^o 25.9.83» – L. cons. 6 cm, h. 9,6 cm, prof. 2 cm – marbre blanc, fin, homogène, probablement de Carrare – travaillé au ciseau plat et avec une lime fine, surface et arrière soigneusement lissés (pierre ponce?).

Bord du fragment d'aile conservé, les autres côtés sont cassés.

FLUTSCH 1986, p. 148, n^o 88, avec fig. 177; MIKOCCI 1997, p. 89, n^o 4, avec fig. 90 sq.; NEUKOM 2002, p. 11, 15, 18, 19, 44, n^o 7b, pl. 6.

Description: ce fragment légèrement incurvé provient du bord de la partie médiane d'une aile droite. Les extrémités plus ou moins longues des plumes, qui se chevauchent en partie, sont rendues de façon variée et vivante. La partie externe lissée

292 H. ESCHEBACH, «Die Gebrauchswasserversorgung des antiken Pompeji», *Antike Welt* 10.2, 1979, 11, p. 20, fig. 31 (Silène dormant sur un tonneau qui fuit); FLUTSCH 1986, p. 148, fig. 79. Voir aussi un relief de fontaine avec un Satyre ivre: H. ESCHEBACH, *Pompeji: erlebte antike Welt*, Leipzig, 1978, fig. 84, ainsi que U. PAPPALARDO et G. BERENGO GARDIN, *Pompei*, Mailand, 1998, fig. 44.

ne présente pas de motif de plumes. De par son matériau et sa taille, ce fragment est très proche du fragment cat. 2a.

Interprétation: les deux fragments proviennent d'une statue ailée (voir aussi cat. 3, 4 et 11). On pourrait imaginer par exemple un Eros ou un groupe avec Ganymède à l'aigle²⁹³. Cependant, sur la base d'une découverte de 1998, on ne peut exclure complètement l'appartenance à une plaque figurant un grand oiseau, à la façon du cat. 11.

3a-b. Fragments d'ailes (fig. 499)

3a. Fragment de bord inférieur d'une aile droite (fig. 499, en haut)

Lausanne, Université de Lausanne, IASA, OB 91/7901-03 – LD: 1991, villa d'Orbe-Boscéaz, L 66, vrac machine (fin III^e s.?) (voir aussi cat. 2a et 10) – L. cons. 6,6 cm, h. 11,6 cm, prof. max. 2 cm – marbre blanc, fin, homogène, probablement de Carrare – travaillé au ciseau plat et avec une lime fine, surface lissée; trous de tiges de réparation.

Les deux fragments recollent par leurs faces. Sur le dessus et le dessous, trous de fixation en lien avec une réparation. Surface avec dépôts calcaires.

MIKOCKI 1997, p. 88, n° 2, avec fig. 90 sq.; LUGINBÜHL *et al.* 2001, p. 88 sq., fig. 82; DECROUEZ *et al.* 2002, p. 13, n° 8a, pl. 7; NEUKOM 2002, p. 10, 11, 15, 18, 19, 44, n° 8a, pl. 7.

Description: les deux fragments, dont les cassures concordent, proviennent du bord d'une aile droite. Le rachis de la plume se dessine à peine plastiquement sur la face externe, il est en revanche clairement visible sur la face interne. La répartition des plumes est rendue par des lignes gravées plus ou moins éloignées les unes des autres (voir aussi cat. 3b). La surface de l'aile est ainsi rendue de façon vivante et naturelle.

Les trous proviennent d'une réparation.

3b. Fragment du bord inférieur d'une aile droite (fig. 499, en bas)

Musée du Vieil Orbe, n° inv. 636 – LD: d'après le texte conservé sur le fragment de 1877, découvert par G. von Bonstetten dans les «ruines d'Urba» – L. cons. 4,6 cm, h. 8 cm, prof. 1,1 cm – marbre blanc, homogène, probablement de Carrare – travaillé au ciseau lisse, surface lissée. Fragment de bord d'une aile droite, cassé sur trois côtés. Arrière avec renflement lissé, pas d'indication du plumage.

MIKOCKI 1997, p. 89, n° 3, avec fig. 90 sq.; DECROUEZ *et al.* 2002, p. 13, n° 8b, pl. 7; NEUKOM 2002, p. 11, 15, 18, 19, 44, n° 8b, pl. 7.

Description: le fragment d'aile provient du bord inférieur d'une aile droite. Ne sont conservées que les plumes extérieures et leur tige, ainsi qu'une petite partie de la seconde rangée (voir aussi cat. 3a). Comme pour le fragment d'aile cat. 3a, le plumage est restitué avec soin et gravé avec vivacité dans le marbre, paraissant plus naturel et souple que le fragment d'aile cat. 3a. Contrairement au fragment cat. 3a, aucune plume n'est gravée sur la face arrière de l'aile lissée.

Attribution: les fragments cat. 3a et 3b font vraisemblablement partie d'une même aile. Par le matériau, la taille et les traces de travail, les fragments cat. 2a-b et 3a-b sont très proches et pourraient en conséquence provenir de deux statues se faisant pendant (voir aussi sous cat. 2a-b et, ci-après, sous cat. 8).

4. Fragment de bord d'une aile gauche (fig. 500, en haut)

Lausanne, Université de Lausanne, IASA, OB 91/7901-04 – LD: 1991, villa d'Orbe-Boscéaz, au nord-est du bâtiment B4, vrac machine (III^e s.) – L. cons. 5,2 cm, h. 9 cm, prof. entre 1,2 et 2,2 cm – marbre fin, translucide, probablement de Carrare – travaillé au ciseau lisse, surface soigneusement lissée, face intérieure grossièrement lissée, polie (?).

Fragment de bord d'une aile gauche. Sur la face externe, indication du plumage en léger relief. Traces de concrétions des deux côtés.

MIKOCKI 1997, p. 94, n° 8.1.2, avec fig. (fragment d'un récipient ou d'un panier décoratif); DECROUEZ *et al.* 2002, p. 12, sans numéro, pl. 6; NEUKOM 2002, p. 44 sq., note 126 (par erreur note 125), pl. 6.

Description: ce petit fragment de marbre insignifiant est cassé de façon irrégulière sur trois côtés. En raison du décor, le bord conservé présente sur l'avant de

²⁹³ Eros: pas nécessairement une copie de l'Eros à l'arc de Lysippe (B. ANDREAE éd., *Bildkatalog der Skulpturen des Vatikanischen Museums*, vol. 1, Berlin-New York, 1995, p. 324 sq., n° 653); l'Eros de Praxitèle pourrait aussi entrer en ligne de compte: LIMC III, 1986, p. 862, n° 78a, avec fig. (E. Farnese-Steinhäuser) et 79b, avec fig. (E. Centocelle). Ganymède à l'aigle: LIMC IV, 1988, p. 154 sq., s.v. Ganymedes (H. Sichtermann).

légères inégalités. Sur la face interne grossièrement travaillée se trouve un renflement en forme de pyramide, ainsi qu'une ligne interrompue allant vers le haut et l'intérieur.

Interprétation: T. Mikocki interprète cette pièce comme un fragment de récipient bas, rond ou ovale, et suppose qu'il pourrait avoir été tourné. L'ornementation extérieure représente selon lui des feuilles ou une tresse. L'organisation comparable de l'ornementation des différents fragments d'ailes à notre disposition (voir cat. 2a-b, 3a-b et 11) permettrait d'attester que la structure, partiellement recouverte de concrétions, est un plumage. Cela explique aussi les légères inégalités en bordure. Le fragment doit provenir du départ d'une aile.

Attribution: selon l'analyse du marbre et le dessin plein de vivacité, il est envisageable que le petit fragment d'aile cat. 4 faisait partie du fragment d'aile cat. 2a ou de la plaque au cygne cat. 11 ou à une autre sculpture ailée du même atelier.

5. Fragment d'une Nympe (fig. 500, en bas)

Lausanne, Université de Lausanne, IASA, OB 94/11700-07 – LD: 1994, villa d'Orbe-Boscéaz, vrac machine (fin III^e s.?) – L. cons. 16,5 cm, prof. 14,6 cm, h. 12,5 cm; main: L. cons. 5,3 cm – calcaire jurassien blanc à beige, homogène – travaillé avec plusieurs gradines, plis et cavité à l'arrière travaillés au ciseau lisse; surface en partie lissée. Traces de couleur rouge sur les plis du vêtement.

Fragment de personnage au repos. Le bras gauche repose sur l'embouchure d'un récipient, la main tenant un objet allongé. Arrière cassé, face interne avec une cavité. Surface en partie altérée.

ZIMMERMANN 1996, n° 149, avec dessin p. 67 (frise?); LUGINBÜHL *et al.* 2001, p. 54, fig. 50; DECROUZÉ *et al.* 2002, p. 13, n° 14, pl. 15; NEUKOM 2002, p. 11, 15, 16, 21, 22, 50 sq., n° 14, pl. 15.

Description: sur l'un des côtés de ce fragment, dont la partie inférieure est largement évidée, sont conservés plusieurs plis de vêtement, partiellement encore avec des traces de couleur rouge, de même qu'une petite main gauche tenant un roseau et reposant sur un récipient. L'exécution soignée avec différentes gradines, de même que le rendu détaillé du vêtement, avec les différents facettes du pli, témoignent de la bonne qualité de la sculpture.

Attribution: S. Zimmermann attribue ce fragment en calcaire cat. 5 très abimé à l'architecture de la villa d'Orbe-Boscéaz. La partie intérieure largement évidée évoque cependant un tuyau et incite à attribuer le fragment à une statuette de fontaine (voir aussi cat. 1).

Interprétation: ce sont surtout les Nymphes qui sont volontiers restituées avec des récipients, se tenant à proximité de l'eau. La petite sculpture d'Orbe pourrait avoir ressemblé à l'origine à une statuette de Trèves (fig. 493)²⁹⁴. Dans la partie excavée interne du fragment cat. 5, il n'y a pas de dépôts calcaires provenant du passage

294 W. BINSFELD, K. GOERTHER-POLASCHKE et L. SCHWINDEN, *Katalog der römischen Steindenkmäler des Rheinischen Landesmuseums Trier* (Trierer Grabungen und Forschungen 12.1), Mayence, 1988, p. 141 sq., n° 294, pl. 69 (K. Goethert-Polaschek). Voir aussi KAPOSSY 1969, p. 54 sq., ainsi que NEUDECKER 1988 (note 320).

Fig. 493

Statuette d'une Nympe des sources, adossée à un rocher (h. 68 cm). Son avant-bras gauche repose sur un récipient rond, duquel semble couler de l'eau. La vraie embouchure se situe à la hauteur de la cuisse gauche.

Trèves, Rheinisches Landesmuseum (NEUKOM 2002, p. 52, fig. 4).



de l'eau. Pour cette raison – et pour peu que la sculpture ait effectivement été utilisée dans le cadre d'une fontaine (voir aussi cat. 1) – l'eau devait s'écouler à un autre endroit à travers la sculpture.

Sur la base de la main conservée, on peut restituer une taille d'environ 60 cm à cette statuette de facture soignée.

6. Fragment de coupe en forme de coquillage de Vénus ou de Nymphé (?) (fig. 501, en haut)

Lausanne, Université de Lausanne, IASA, OB 91/7924-01 – LD: 1991, villa d'Orbe-Boscéaz, L 87, avec des matériaux en remploi dans le mur M 260 (fin III^e s.?) – L. max. cons. 11,1 cm, l. 11,1 cm, ép. min. 1,6 cm, ép. max. 3,6 cm – marbre homogène avec veines violettes à grises et brun-rouge, provenance inconnue – travaillé au ciseau lisse, surface polie.

Fragment de marbre avec des nervures ressortant de façon marquée. Cassé de toutes parts. Faces interne et externe à l'origine soigneusement travaillées. Surface aujourd'hui mate, altérée par le séjour dans le sol.

DECROUEZ *et al.* 2002, p. 13, n° 15, pl. 16; NEUKOM 2002, p. 11, 15, 19, 22, 52, n° 15, pl. 16.

Description: les côtes ornant l'un des côtés permettent de compléter le fragment de marbre en coquillage. Les trouvailles en marbre parcouru de veinures de couleur gris-violet et brun-rouge sont rares chez nous²⁹⁵.

Attribution: le fragment cat. 6 peut probablement être reconstitué sous la forme d'une vasque, qui était tenue par une statue de jardin. Cela peut être Vénus ou une Nymphé tenant un bassin en forme de coquillage devant leur poitrine, ou bien une statuette d'Amour²⁹⁶.

7. Panier à poissons appartenant à une statuette (fig. 501, en bas)

Berne, Musée historique, dépôt, n° inv. 14789 – LD: Orbe, 1749, dans le petit cimetière de Boscéaz; arrivé la même année à Berne – L. 11,9 cm, l. 7,4 cm, h. max. 6,5 cm – marbre finement cristallin, probablement de Phrygie (*Dokimeion?*) – travaillé avec plusieurs ciseaux lisses. Surface lissée.

Très bien conservé. La surface d'un poisson est en grande partie détruite; pour le reste, seulement de petits impacts mineurs sur la surface de couleur beige, respectivement noirâtre. Base cassée de façon relativement droite, ou rectifiée dans un second temps.

BARBEY *et al.* 1929, p. 339 sq., pl. 2; H.-G. BANDI, «Die Anfänge der archäologischen Sammlungen des Bernischen Historischen Museums in Bern», in: *Provincialia. Festschrift für Rudolf Laur-Belart*, Bâle, 1968, p. 514 sq.; FLUTSCH 1986, p. 147, n° 86, fig. p. 175 (dessin); FLUTSCH *et al.* 1997, p. 30, 31, fig. 36 (relief); LUGINBÜHL *et al.* 2001, p. 86, fig. 80; DECROUEZ *et al.* 2002, p. 13, n° 16, pl. 16; NEUKOM 2002, p. 10, 11, 15, 19, 22, 23, 52 sq., n° 16, pl. 16.

Description: le petit conteneur en marbre fin cristallin imite une corbeille tressée avec deux poignées. À l'intérieur se trouve une grande quantité de poissons, dont certains ressemblent à des truites. Le sculpteur a rendu de façon particulièrement fidèle dans le marbre la structure du récipient tressé.

Attribution et datation: le panier cat. 7 appartenait très probablement à une statuette de pêcheur, au filet (fig. 494)²⁹⁷ ou à la ligne²⁹⁸. Le rendu de la structure du tressage de la corbeille, en lignes nettes, de même que le traitement du bord permettent d'envisager une datation de l'époque antonine.

8. Partie inférieure d'une tête d'enfant (fig. 502)

Lausanne, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, OB 91/7901-01 – LD: 1991, villa d'Orbe-Boscéaz, vrac machine (fin III^e s.?) – l. max. cons. (oreille jusqu'aux cheveux) 11,6 cm, h. 7 cm, prof. cons. 7 cm, bouche 3,3 cm – marbre blanc, fin, de Carrare (?) – visage travaillé au ciseau lisse, fente de la bouche et narines forées, surface polie.

Partie inférieure d'une tête d'enfant, conservée du bas des yeux jusqu'au menton, cassée de biais à l'arrière à la hauteur des oreilles. Sur la partie arrière gauche, une boucle est conservée. Dommages modernes à la pointe du nez et au menton. Surface avec légères concrétions, fibres de racines au niveau des cassures.

MIKOCCI 1997, p. 87, n° 1, avec fig.; p. 90 sq.; C.-A. PARATTE et N. PICHARD SARDET, «Chronique archéologique 1991, époque romaine: Orbe VD, Boscéaz», *ASSPA* 75, 1992, p. 222 sq., avec

295 Il pourrait s'agir de *pavonazzetto*: J. RÖDER, «Marmor Phrygium. Die antiken Marmorbrüche in Ischiasar in Westanatolien», *Jahrbuch des Deutschen Archäologischen Instituts* 86, 1971, p. 253 sq.

296 Vénus et Nymphé: par exemple A. BALLU et R. CAGNAT, *Musée de Timgad*, Paris, 1902, pl. 1, 3; H. MANDERSCHIED, *Die Skulpturenausstattung der kaiserzeitlichen Thermenanlagen* (Monumenta artis Romanae 15), Berlin, 1981, p. 122, n° 477, pl. 48 (du *frigidarium* de Timgad); LIMC VIII, 1997, p. 891 sq., s.v. Nymphai (M. Halm-Tisserant et G. Siebert), en part. p. 893, n°s 13-17; B. ANDREAÉ éd., *Bildkatalog der Skulpturen des Vatikanischen Museums*, vol. 2, Berlin-New York, 1998, p. 136 sq., n° 77; P.C. BOL éd., *Forschungen zur Villa Albani. Katalog der antiken Bildwerke*, vol. 5, Berlin, 1998, p. 298 sq., n° 771, pl. 135 (C. Maderna-Lauter); p. 414 sq., n° 921, pl. 189 (*eadem*). Voir aussi DÖHL 1968, p. 44 sq. Statuettes d'Amour: par exemple E. DI FILIPPO, «Una replica della testa dell'Eros con l'arco di Lisippo nel Museo del Liviano», in: *Atti dell'Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti*, vol. 123, Venise, 1965, p. 570 sq., pl. XI, fig. 29, ainsi que DÖHL 1968 (voir ci-dessus).

297 LAUBSCHER 1982, p. 16 sq., 28 sq., 31 sq., 43 sq., 51 sq., p. 104 n° 4, pl. 10-11. La statuette, plus petite que nature (h. 82,6 cm), pourrait bien avoir été réalisée à la fin de l'époque antonine.

298 Par exemple la statuette en bronze de la Casa della fontana piccola, Naples, Museo Nazionale: LAUBSCHER 1982, p. 7; p. 44, note 163, p. 51, 85, 87, 106, n° 12 (avec bibliogr.). Cette statuette de fontaine de 54 cm a été découverte au bord du bassin: celui qui la regardait avait l'impression que le jeune homme était vraiment en train de pêcher. Ce type très apprécié varie beaucoup dans ses détails. Voir aussi l'enfant en train de pêcher: S. REINACH, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, vol. 1, Paris, 1897, p. 539, 4, et de vieux pêcheurs assis, autrefois à Paris: S. REINACH, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, vol. V, 1, Paris, 1924, p. 296, 4; LAUBSCHER 1982, p. 107, n° 18.

Fig. 494

Statuette d'un vieux pêcheur (h. 82,6 cm). Il est vêtu d'un vêtement ceinturé à manches courtes (exomis) en peau de mouton. La corbeille, déposée sur un tronc d'arbre, contient des poissons et des huîtres. Les bras et les jambes ont été complétés.

Londres, British Museum (NEUKOM 2002, p. 53, fig. 5).

Fig. 495

Copie de l'Eros à l'arc de Lysippe (h. 1,23 m). Le bras gauche depuis le biceps, l'arc, une bonne partie des ailes et la partie inférieure des jambes avec le support et le tronc d'arbre ont été complétés.

Rome, Musei Capitolini (NEUKOM 2002, p. 60, fig. 6).



fig. 24; G. KAENEL et P. CROTTI éd., *Celtes et Romains en Pays de Vaud*, catalogue d'exposition (Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Lausanne, 3 octobre 1992 - 20 septembre 1993), 1992, p. 48, fig. 43 (la hauteur indiquée [11,6 cm] est en fait la largeur conservée); FLUTSCH *et al.* 1997, p. 31, fig. 37 (fragment de tête d'Eros ailé, copie d'un oeuvre grecque du IV^e av. J.-C., époque romaine); LUGINBÜHL *et al.* 2001, p. 53 sq., p. 88 sq., fig. 82; DECROUZÉ *et al.* 2002, p. 13, n° 22, pl. 24; NEUKOM 2002, p. 11, 15, 19, 22, 59 sq., n° 22, pl. 24.

Description: la partie de tête est celle d'un enfant, conservée du bord inférieur des yeux jusqu'au menton. Des joues rebondies, légèrement gonflées, avec des fossettes, ainsi que le menton épais, caractérisent ce visage rond. La bouche, légèrement ouverte, montre la rangée de dents supérieures, de petits plis se dessinent de part et d'autre des commissures des lèvres. Les ailes de nez sont marquées et les narines fortement creusées. Sur le côté gauche de la tête se trouve une partie de boucle de cheveux, sur le côté droit, seulement des restes du contour de la chevelure. Compte tenu que le côté droit de la tête est légèrement plus court, celle-ci devait à l'origine être légèrement tournée vers la droite.

Attribution et restitution: la concordance des matériaux, de la taille et de l'exécution a conduit T. Mikocki à attribuer le fragment de tête (cat. 8), les fragments d'ailes (cat. 2 et 3), un élément de vêtement (cat. 10) et le doigt d'une main (cat. 9) à une seule statue, qui fut destinée ensuite au four à chaux²⁹⁹. Il suppose un personnage ailé, dont le visage aurait été tourné de trois-quarts gauche, au vu de l'orientation de la tête et du traitement de l'aile. T. Mikocki attribue le fragment de tête cat. 8 à un garçonnet âgé de huit à dix ans. Au cas où la main (cat. 9) proviendrait également de cette statue, elle indiquerait que le bras droit pendrait le long du corps³⁰⁰. C'est aussi à cette partie du corps qu'il attribue le fragment de drapé (cat. 10)³⁰¹.

Vu l'âge du garçon, la position de sa tête, sa coiffure et les fragments d'ailes, Mikocki restitue un Eros tirant à l'arc, dans le style de la célèbre sculpture de Lysippe (fig. 495)³⁰². Les copies de cette œuvre présenteraient le même modelé des plumes des ailes, parfois même plus simple que ça n'est le cas pour nos fragments³⁰³. Les éléments de boucles de cheveux devant les oreilles sur différentes têtes correspondraient parfaitement au fragment de tête cat. 8³⁰⁴.

De notre avis, l'allure des boucles devant les oreilles se distinguent toutefois des œuvres proches de celle de Lysippe³⁰⁵. La plupart des têtes diffèrent en outre sur d'autres détails de celle d'Orbe: elles ont plutôt une forme de tête allongée, les joues ne sont pas aussi rebondies et poupines, et la tête est beaucoup plus nettement tournée vers la droite³⁰⁶. Dans la mesure où T. Mikocki suppose que tous les fragments proviennent d'une même statue, il propose une version légèrement modifiée d'Eros

299 MIKOCKI 1997, p. 90 sq.

300 MIKOCKI 1997, p. 91-92.

301 Il n'exclut toutefois pas que ce fragment provienne d'une autre sculpture: MIKOCKI 1997 (voir note précédente).

302 DÖHL 1968 (note 296) *passim*; LIMC III, 1986, p. 880, n° 352 et fig.

303 Il faut noter que certaines statues sont fortement restaurées, comme c'est le cas de l'Eros de Venise (TRAVERSARI 1973, p. 106 sq., n° 44) ou de celui de Rome (Musei Capitolini), provenant de Tivoli (MORENO 1995, p. 118 sq., n° 15.6).

304 MIKOCKI 1997, p. 92.

305 Par exemple C. PICARD, *Manuel d'archéologie grecque: la sculpture*. Vol. 5, période classique, Paris, 1963, p. 545, fig. 231; TRAVERSARI 1973, p. 106 sq., n° 44; E. DI FILIPPO, «Una replica della testa dell'Eros con l'arco di Lisippo nel Museo del Liviano», in: *Atti dell'Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti*, vol. 123, Venise, 1965, p. 527 sq., pl. II-V.

306 Les photos ne permettent pas de dire si la rangée supérieure de dents est représentée sur certaines têtes.

tirant à l'arc, en raison du fragment de drapé (cat. 10) et de la main aux doigts tendus (cat. 9)³⁰⁷.

La main cat. 9 se distingue des autres fragments par son matériau et son exécution stylistique. Et il n'y a pas trace d'un attribut à l'intérieur de la paume. Étant donné qu'il s'agit d'une réparation, l'attribution n'est pas facile.

Les doigts tendus³⁰⁸ de la main droite et le fragment de vêtement (cat. 10) vont à notre avis à l'encontre de l'interprétation comme Eros tirant à l'arc. Les fragments cat. 2, 3, 8, 9 et 10 sont en outre différents à plus d'un point de vue et pourraient en conséquence appartenir à plusieurs œuvres.

Si l'on examine le fragment de tête cat. 8 de façon plus approfondie, on constate que ce bas de visage n'est probablement pas celui d'un garçon de huit à dix ans. Les formes rondes et rebondies, de même que la fossette évoquent plutôt un petit enfant. De tels Eros tirant à l'arc, aux traits pouspous, sont conservés dans les musées de Tirana et de Venise³⁰⁹.

Le fragment de tête cat. 8 doit cependant plus probablement être attribué à une des statuette d'enfant ou de *putto* disposés en nombre dans les jardins des villes véruviennes³¹⁰. On peut aussi envisager une première utilisation comme ornement de fontaine (voir aussi cat. 1 et 5). L'interprétation comme un enfant en train de pêcher est en revanche contredite par la petite corbeille cat. 7, réalisée dans un autre matériau, peut-être du marbre phrygien³¹¹.

Proposition de datation: cette œuvre d'art délicate n'est conservée que très partiellement. Avec habileté, le sculpteur a saisi les formes pleines et enfantines et les a restituées dans le marbre. Une légère sévérité et une certaine raideur, que l'on peut attribuer au style de la période, de même que le recours au foret, laisse penser à une fabrication à l'époque antonine.

9. Fragment de main droite (fig. 503, en haut)

Lausanne, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, OB 90/4707-01 – LD: 1990, villa d'Orbe-Boscéaz, L 51, dans la couche de démolition de la canalisation St. 80 (fin du III^e s.?) – L. cons. 7 cm, l. 5 cm, prof. 1,9 cm, trous: diam. 0,5 cm, prof. 1,1 cm – marbre blanc, finement cristallin, homogène, probablement de Carrare. Fibres de racines isolées – ongle travaillé au ciseau lisse, surface soigneusement lissée et polie. Deux trous de tiges de fixation en métal; anathyrose au départ de la paume, sur la face inférieure.

Trois doigts partiellement conservés d'une main droite. Surface de fracture en biais au bas du majeur. Entre les doigts restent des ponts. Deux trous dans la face inférieure, rugueuse.

MIKOCCI 1997, p. 90sq., n° 6, avec fig.; DECROUZÉ *et al.* 2002, p. 13, n° 25, pl. 26; NEUKOM 2002, p. 10, 11, 18, 19, note 18, 61, n° 25, pl. 26.

Description: de cette main droite fine sont conservés les deux premières phalanges du majeur, ainsi que le départ de la dernière, de l'annulaire les phalanges jusqu'à la troisième presque entièrement, avec une partie de l'ongle, de l'auriculaire les deux premières phalanges, et le départ de la main. À la hauteur des troisièmes phalanges, des ponts relient les longs doigts. Les articulations sont à peine perceptibles sur le plan plastique, en revanche à l'intérieur des doigts, les plis entre les différentes phalanges sont plus marqués. Comme les doigts sont tendus et se rétrécissent vers le bout, ils ont une certaine raideur et semblent sans vie.

Attribution: sur la base des deux trous de clous ainsi que le traitement légèrement rugueux de la face inférieure, la réparation de ce fragment est antique (voir cat. 2 et 3). Les formes fines et la petite taille indiquent une main d'enfant ou d'une statue plus petite que nature. T. Mikocki suppose que ce fragment de main cat. 9 provenait, au côté d'autres (voir cat. 2, 3, 8 et 10), d'une sculpture s'inspirant, avec quelques différences, de l'Eros tirant à l'arc de Lysippe. Le bras aurait perdu le long du corps. L'auteur de la présente étude réfute l'attribution du fragment cat. 9 à une telle statue, car chez un Eros, les deux mains doivent tenir l'arc (voir ci-dessous cat. 10). Il n'est donc pas possible d'attribuer ce petit fragment sculpté à un type de statues précis.

Datation: le marbre cireux et brillant et le mode d'exécution laissent à penser que le fragment cat. 9 pourrait avoir été produit à la fin de l'époque impériale.

307 MIKOCCI 1997, p. 92.

308 Sur l'une des deux statues d'Ostie, le bras droit est conservé avec la paume de la main: MORENO 1995, p. 111 sq., en particulier p. 112 (P. Moreno); p. 126, nos 4.15.9 (E. J. Sheperd).

309 Tirana: LIMC III, 1986, p. 881, n° 355a, avec fig.; MORENO 1995, p. 296-297, fig. 19. Venise: LIMC III, 1986, p. 880, n° 352b, avec fig.; p. 881, n° 355b, avec fig.; MORENO 1995, p. 296-297, fig. 18.

310 KAPOSSY 1969, p. 41 sq. Des trouvailles sont aussi attestées à Avenches: M. BOSSERT, «Die Rundskulpturen von Aventicum», *Acta Bernensia* 9, 1983, p. 49, n° 51 avec pl. 58 (Knabe mit der Fuchsgans), p. 49, n° 52, pl. 59, 1-2 (main de *putto* avec cruche, servant d'ornement de fontaine), ainsi que E. J. DWYER, «Pompeian domestic sculpture. A study of five Pompeian houses and their contents», *Archaeologica* 28, 1982, pl. XXI, fig. 78; pl. XXII, fig. 83-84; pl. XXX, fig. 114-115; pl. XLVIII, fig. 187-188; pl. XLIX, fig. 197; pl. L, fig. 198-199.

311 LIMC III, 1986, p. 1007, n° 437, avec fig.

10. Fragment de drapé (fig. 503, en bas)

Lausanne, Université de Lausanne, IASA, OB 91/7932 – LD: 1991, villa d'Orbe-Boscéaz, bâtiment B4, L 66, dans la couche de démolition (voir aussi cat. 2a et 3a) (fin III^e s.?) – h. max. cons. 7,4 cm, l. 5,8 cm, prof. 2,5 cm – marbre blanc, fin, homogène, probablement de Carrare. Surface en partie recouverte de concrétions – plis travaillés au ciseau lisse, surface lissée, espaces intermédiaires sciés.

Fragment comportant des impacts par endroits et des concrétions.

MIKOCKI 1997, p. 90 sq., n° 7, avec fig.; DECROUEZ *et al.* 2002, p. 13, n° 27, pl. 28; NEUKOM 2002, p. 10, 11, 62, n° 27, pl. 28.

Description: sur la base des arrondis et des creux plastiques, ce petit fragment cat. 10 provient d'un fragment de pli de vêtement. Les plis rectilignes indiquent peut-être qu'il provient de la partie d'un manteau tombant le long du corps. La très bonne qualité fait penser à une sculpture importée.

Attribution: T. Mikocki suppose que le fragment de vêtement cat. 10 pourrait aller avec d'autres fragments (cat. 2, 3, 8 et 9) d'une statue apparentée à l'Eros tirant l'arc de Lysippe³¹². Cette attribution doit être rejetée, une reconstitution d'une telle statue sur la base d'un fragment de petites dimensions étant trop audacieuse. Visuellement, le marbre se distingue de celui des fragments cat. 2, 3, 8 et 9, mais au vu du résultat de l'analyse du marbre, il pourrait tout de même provenir des carrières de Carrare.

Reliefs

11. Plaque avec un combat d'animaux (fig. 504, en haut)

Lausanne, Université de Lausanne, IASA, OB 98/14976-01 – LD: 1998, thermes d'Orbe-Boscéaz, dans la couche de démolition du *praeurnium* L 163 (fin III^e s.?) – L. cons. 41,6 cm, l. max. 51 cm, prof. cons. 19,2 cm; L. cons. aile 42,6 cm, tête d'oiseau: L. 12,6 cm, l. 6,4 cm; patte: L. 5,2 cm, l. 3 cm – marbre blanc, fin, homogène, probablement de Carrare (voir aussi cat. 3a-b) – face arrière grossièrement lissée; aile et animal travaillés au ciseau lisse, surface soigneusement lissée.

Fragment de plaque cassé en deux. Corps de l'oiseau conservé avec une grande partie de l'aile droite, déployée, et le départ des jambes; seuls sont conservés le départ du cou, de l'aile gauche et de la jambe gauche. Empreinte de la tête de l'animal sur le corps de l'oiseau, patte sur son aile droite. Bord de la plaque travaillé; au-dessus de l'aile gauche, reste de l'extrémité de la plaque. Surface en partie soigneusement conservée, en partie recouverte de concrétions.

LUGINBÜHL *et al.* 2001, p. 54, fig. 49; DECROUEZ *et al.* 2002, p. 13, n° 44, pl. 42; NEUKOM 2002, p. 10, 11, 15, 18, 19, 21, 22, 23, 72 sq., n° 44, pl. 42.

Description: le fragment de plaque figure un cygne vu de face, avec les ailes déployées. Son aile droite repose en grande partie sur le fond du relief, tandis que la gauche était en partie détachée de celui-ci, comme en témoigne l'amorce large de 4 cm. Tourné quasiment de profil, la reproduction du corps est vivante et fidèle. Le long cou était tourné vers l'arrière, et la tête posée sur le corps, comme en témoigne son empreinte. Dans un combat très certainement perdu d'avance, le cygne tentait de se défendre contre un félin, dont on reconnaît la patte gauche sur l'aile déployée de l'oiseau.

Le côté du bloc de marbre se termine de façon profilée, ce qui indique qu'il était visible. Au-dessus de l'aile gauche est conservé un tronçon de la surface lissée du sommet du bloc. En revanche, l'arrière grossièrement piqueté n'était pas destiné à être vu.

Cette représentation cat. 11, de l'ordre de la scène de genre, est d'une exécution parfaite. Le corps et les ailes sont représentés avec un soin et une plasticité extrêmes. La représentation mouvementée et brutale du combat devait paraître à l'origine très réaliste.

Attribution: la seule représentation connue à ce jour de l'auteur de cette contribution se trouve sur la célèbre mosaïque de la Maison du Faune, où un chat tue une poule. Il n'y a pas à ce jour de groupes correspondant en ronde-bosse, les scènes prisées figurant des chasses avec des chiens³¹³.

312 Voir en particulier MIKOCKI 1997, p. 90 sq., ainsi que ci-dessus, cat. 8.

313 Mosaïque de Pompéi: I. BALDASSARRE *et al.*, *Pompeii. Pitture e mosaici*, vol. 5, Milan, 1994, p. 104 sq., fig. 27. Groupes d'animaux s'affrontant, voir par exemple *Pompeii wiederentdeckt*, catalogue d'exposition (Antikenmuseum Basel und Sammlung Ludwig, Bâle, 19 mars - 26 juin 1994), Rome, 1994, p. 316 sq., n°s 237-238, avec fig. La villa romaine de Voconius Pollio près de Marino, dans les montagnes albanaises, a livré un groupe statuaire en ronde-bosse avec un aigle, un agneau et un serpent, de même que des fragments d'un groupe pendant, avec une chèvre s'effondrant et une patte d'animal carnassier (un renard?), qui étaient probablement exposés dans le jardin: C. BREUER, *Antike Skulpturen. Bestandskatalog des Badischen Landesmuseums Karlsruhe*, Karlsruhe, 2001, p. 29 sq., fig. 34-39 et p. 37 sq.

À l'heure actuelle, il est également difficile de répondre à la question de la fixation de ce bloc inhabituel. Plusieurs fragments de plaques de *giallo antico* sont conservés au Palais Impérial de Rome, provenant d'un luxueux revêtement mural d'époque flavienne³¹⁴: à côté de chapiteaux à pilastres et d'ornements en rinceaux ont été trouvés deux fragments d'un aigle combattant contre un serpent, ainsi que le corps d'un Sphinx.

Le bon état de conservation de la surface du fragment d'Orbe (cat. 11) indique qu'il était fixé dans un endroit protégé, mais son épaisseur de 19,2 cm exclut un revêtement mural³¹⁵. Cette plaque ornait-elle, à côté d'autres, la face extérieure d'un bassin dans les thermes, ou bien faisait-elle partie d'un élément de délimitation dans les jardins de ce secteur de la *villa*?

Datation: le contexte de découverte ne donne pas d'indication chronologique. Le traitement de surface et le style d'un classicisme froid, pourraient parler en faveur d'une datation à l'époque antonine.

12. Fragment de Fortuna (fig. 504, en bas)

Lausanne, Université de Lausanne, IASA, OB 93/11492-01 – LD: 1993, *villa* d'Orbe-Boscéaz, L 101, dans la couche de démolition de la mosaïque 9 (fin II^e-début III^e s.?) – h. cons. 6,6 cm, l. 6,1 cm, prof. 1,9 cm – marbre blanc, fin, de Carrare – travaillé au ciseau lisse, surface et arrière lissés.

Fragment conservé de la base du cou jusqu'au départ de la cuisse gauche, avec une bonne partie de la cuisse droite. Main droite détruite, sur la partie gauche du corps, pan de vêtement tombant, avec une partie de la corne d'abondance. Surface bien conservée.

FLUTSCH *et al.* 1997, p. 30-31, fig. 38; MORIER-GENOUD 1999, p. 42, n° 225, pl. 26, p. 90; LUGINBÜHL *et al.* 2001, p. 66, fig. 60; DECROUEZ *et al.* 2002, p. 14, n° 45, pl. 43; NEUKOM 2002, p. 10, 11, 19, 73 sq., n° 45, pl. 43.

Description: ce petit fragment figure la déesse de la chance Fortuna, dans un vêtement fin, sans manches, ceinturé sous la poitrine. Sous la fine étoffe se dessinent les formes du corps. Un pan de tissu tombe avec souplesse par-dessus la ceinture. Par-dessus, elle porte un manteau épais qui bouffe de façon ample au niveau du bassin et recouvre en partie la cuisse droite de même que le pubis et la hanche gauche. De son bras gauche, la déesse entoure la corne d'abondance fortement courbée. Avec sa main droite, elle pourrait avoir tenu un gouvernail, car une coupe de sacrifice n'entre guère en ligne de compte au vu du faible relief. Vu la façon dont la hanche droite ressort de façon nette, le poids du corps repose essentiellement sur la jambe gauche, la droite étant un peu déchargée.

Complétée, la déesse pourrait avoir ressemblé à la Fortuna conservée sur la pierre aux quatre dieux de Maastricht³¹⁶.

Attribution: ce fragment cat. 12 frappe par son petit format, son matériau de même que son exécution soignée. Dans la mesure où sa partie arrière est lissée, cette statuette de déesse devait à l'origine fonctionner comme applique. C. Morier-Genoud l'attribue au fronton d'un petit laraire, renvoyant à des parallèles à Pompéi³¹⁷.

13. Fragment avec départ des pattes d'un animal (fig. 505, en haut)

Lausanne, Université de Lausanne, IASA, OB 91/7901-02 – LD: 1991, *villa* d'Orbe-Boscéaz, vrac machine (couche de démolition de la fin du III^e s.?) – L. 10,5 cm, l. 8,8 cm, ép. de la paroi du récipient 2,5 cm – marbre blanc, à gros grain, probablement de Paros – travaillé au ciseau lisse, surface lissée.

Endommagé de tous côtés, deux fragments recollant ensemble, avec une face intérieure bombée s'épaississant. Sur la face externe, départ de pattes d'un animal. Travaillé soigneusement et lissé.

MIKOCKI 1997, p. 94, n° 8.1.3 (motif floral...; deux chevilles... traces d'une anse ou d'un pied cassé...); DECROUEZ *et al.* 2002, p. 14, n° 47, pl. 44; NEUKOM 2002, p. 10, 11, 19, 23, 74 sq., n° 47, pl. 44.

Description: ce petit fragment à la surface interne soigneusement lissée provient d'un récipient à protomé en forme d'animal. Sur la face externe, le départ de deux jambes, de même que la structure pleine de mouvement du corps, sont encore visibles. Il n'y a pas de décor floral, contrairement à l'analyse de T. Mikocki.

314 M. A. TOMEI, *Museo Palatino*, Rome, 1997, p. 82, n° 56, avec fig.

315 Voir par exemple les plaques d'un revêtement de paroi: F. SINN, *Die Grabdenkmäler*. Vol. 1, *Reliefs, Altäre, Urnen* (Monumenta artis Romanae 17), Mayence, 1991, p. 56 sq., n° 26, pl. 174–177. L'épaisseur des plaques n'excède pas 6 à 7 cm.

316 T.A.S.M. PANHUYSSEN, *Romeins Maastricht en zijn beelden*, (CSIR Nederland, Germania Inferior, Maastricht 1), Maastricht, 1996, p. 364 sq., fig. 230 (= LIMC VIII, 1997), p. 135, n° 157b, avec fig.

317 Le fragment d'une petite base de colonne, qui proviendrait d'un sanctuaire domestique, est un motif d'attribution à un laraire. Nous ne connaissons pas de laraires avec un fronton orné d'une telle décoration figurée. Ce genre de fronton est en général stuqué et présente en son centre une coupe sacrificielle, comme c'est le cas à la Maison des *Vettii*, où des bucrânes flanquent la patère: T. FRÖHLICH, *Lararien- und Fassadenbilder in den Vesuvstädten*, Mayence, 1991, p. 93 sq., pl. 7 = I. BALDASSARRE (note 24), p. 571, n° 167. Fronton de laraire avec disque ou patère (?): A. KAUFMANN-HEINIMANN, *Götter und Lararien aus Augusta Raurica* (Forschungen in August 26), Augst, 1998, p. 264 sq. et fig. 222. Dans les travaux de T. Fröhlich de même que dans la série *Pompeii. Pitture e mosaici* éditée par I. Baldassarre et alii: dans les volumes publiés jusqu'en 1999, il n'y a pas d'attestation de frontons de laraire avec un décor figuré en calcaire ou en marbre. L'intérieur de ces frontons est hélas souvent détruit. Voir aussi F. SEILER, *Casa degli Amorini dorati*, (Häuser in Pompeji 5), Munich, 1992, fig. 292, 294, 296.

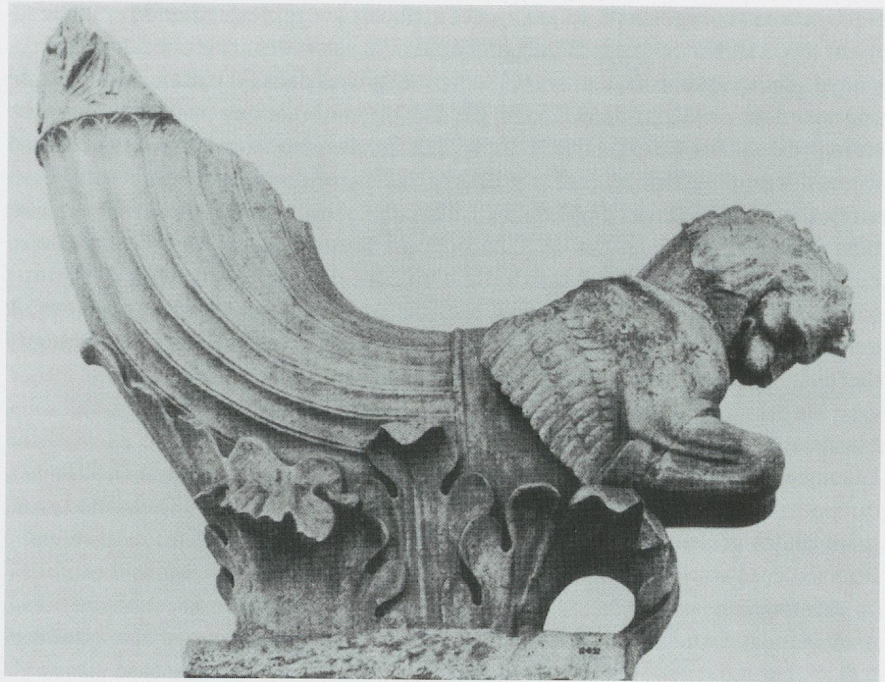


Fig. 496

Récipient à boire orné d'un griffon à corps de cheval et tête de lion (L. 98 cm).

Rome, Museo Nazionale Romano (Neukom 2002, p. 75, fig. 10).

Attribution: il s'agit très vraisemblablement de l'avant-train d'un cheval, d'un hippocampe, d'un griffon ou d'un animal similaire. Un exemple en marbre provenant de Rome, daté du début de l'époque impériale³¹⁸, illustre ce à quoi ressemblait ce récipient à compléter comme un *rhyton* (fig. 496). L'utilisation d'un marbre à gros grain pour une pièce prestigieuse comme celle-ci surprend.

14. Fragment d'un bas-relief avec sanglier (fig. 505, en bas)

Lausanne, Université de Lausanne, IASA, OB 97/15024-01 – LD: 1997, villa d'Orbe-Boscéaz, à proximité du château d'eau (?) dans la fosse du bassin St. 770 (secteur 4, sondage 27); datation: fin du II^e s. à début du III^e s. ap. J.-C. – L. cons. 10,5 cm, h. 14,9 cm, prof. 3,7 cm, prof. (sans le relief) 3,1 cm – calcaire du Jura clair et dense – le bas-relief comporte des traces de gradine, l'animal est travaillé au ciseau lisse et à la râpe, la face arrière du fragment est lissée.

Côté et arrière du bas-relief conservé; pour le reste, surfaces de fracture irrégulières. Postérieur du sanglier en léger relief. En bas, des éléments non identifiables.

Rapport 1996-1997, p. 123, avec fig. (C. Neukom); LUGINBÜHL *et al.* 2001, p. 54, fig. 50; DECROUZÉ *et al.* 2002, p. 14, n° 61, pl. 63; NEUKOM 2002, p. 10, 92, n° 61, pl. 63.

Description: seul un petit fragment de bord de ce relief en calcaire qui se termine de façon rectiligne est conservé. L'arrière est lissé. Du fond du relief se détache l'arrière-train d'un sanglier sautant vers la droite, avec un corps puissant et une courte queue. Ce qui est représenté sous le ventre de l'animal n'est plus définissable (cailloux, paysage?).

Attribution: le fragment a été découvert à la périphérie de la villa, près du mur d'enceinte, à proximité du château d'eau (?). Avec d'autres trouvailles, il a été déposé dans le comblement d'une fosse, dans laquelle un bassin a ensuite été aménagé.

La mauvaise conservation et le lieu de découverte secondaire rendent difficile l'interprétation et l'attribution du fragment. Le relief devait très probablement figurer une scène de chasse, comme on en voit par exemple sur une mosaïque dans la salle de la grande chasse de Piazza Armerina³¹⁹. Ce relief pourrait avoir été posé ou accroché à l'intérieur d'un des bâtiments annexes de la villa d'Orbe-Boscéaz.

318 Museo Nazionale Romano, *Le sculpture*, vol. I, 1, Rome, 1979, p. 233 sq., n° 147 (P. Rendini).

319 A. CARANDINI, A. RICCI et M. DE VOS, *Filosofiana, la villa di Piazza Armerina. Immagine di un aristocratico romano al tempo di Costantino*, Palerme, 1982, p. 176 sq., 188, fig. 100.

Synthèse

De la riche décoration de la villa d'Orbe-Boscéaz, on ne connaît à ce jour que seize fragments de sculptures et reliefs figurés, découverts de façon éparse (voir introduction). Pour la plupart, ils sont de bonne à très bonne qualité.

Le choix du type de plastique, qui contribuait en point de mire à l'embellissement des établissements, se faisait probablement selon des critères de contenu. La plupart des sculptures étaient probablement exposées dans les jardins à péristyle de la *pars urbana* de la grande villa, relié par une programmation iconographique. La statuette de Silène (cat. 1) et de Nymphé (cat. 5), de même que la figure à bassin en forme de coquille Saint-Jacques (cat. 6) sont en rapport direct avec l'eau et supposent un système hydraulique complexe pour alimenter ces statues – au cas où elles étaient bien utilisées comme figures de fontaine³²⁰. La statuette du pêcheur (cat. 7) pourrait aussi avoir été exposée à proximité d'un plan d'eau. Le petit relief de Fortuna (cat. 12) et le fragment que l'on peut restituer comme un *rhyton*, avec le départ de deux pattes d'animal (cat. 13) renvoient à des exemples hellénistiques. La statuette de l'enfant (cat. 8) pourrait aussi avoir été exposée dans le jardin.

Matériaux utilisés

La majorité des fragments se compose de marbre fin, homogène (cat. 2, 3, 8, 10-12), qui pourrait être issu des carrières de Carrare. Pour le *rhyton* (cat. 13), un marbre au grain plutôt grossier a été utilisé, pour la main délicate (cat. 9), un marbre blanc immaculé, à l'allure cireuse.

Un fragment d'aile (cat. 4) est également réalisé en marbre fin, translucide. Le marbre rouge veiné n'est attesté pour l'instant que pour un fragment de coquillage (cat. 6), qui provenait très probablement d'un bassin.

En ce qui concerne le petit panier (cat. 7) appartenant probablement à l'une des rares statuettes de pêcheurs conservées, de même que le bas de visage d'un Amour ou d'un enfant (cat. 8), il pourrait s'agir de deux pièces importées d'excellente qualité.

La faible utilisation du calcaire local au sein de la production de sculptures surprend. À ce jour, on ne connaît que deux sculptures de fontaine (cat. 1 et 5) et un petit relief simple (cat. 14) exécutés dans ce matériau.

Pour une identification plus précise des matériaux utilisés pour la statuaire, nous renvoyons à l'étude en annexe 3, p. 521-522.

Provenance des sculptures et des reliefs figurés

La question des ateliers ou des groupes d'ateliers est difficile, notamment en raison des dimensions modestes et du petit nombre des fragments, découverts disséminés. Au sein de la statuaire en marbre, les fragments d'ailes cat. 2a et 2b, de même que la plaque avec le cygne et le félin (cat. 11), vont ensemble: une observation précise de la nature et une exécution précise et stricte caractérisent ces fragments travaillés dans le même marbre fin. Les extrémités légèrement effilées des plumes et le rendu de leur intérieur sont évoqués de la même manière. Les deux petits fragments cat. 3a et 3b provenant d'une aile droite pourraient provenir d'une même statue, ou d'un même groupe. Cependant, en raison de l'exécution très légère de la face extérieure, ils pourraient aussi appartenir à un pendant de la plaque de revêtement cat. 11. Sur le fragment supérieur d'aile gauche de la plaque cat. 11, on voit nettement qu'une partie de l'aile était complètement détachée du relief. Avec le traitement similaire de la pointe de leurs plumes, de même qu'avec les plumes superposées, se détachant légèrement du fond, les deux fragments d'ailes cat. 2a et 2b se rattachent également à cet atelier et pourraient provenir d'une représentation similaire. Le petit fragment d'aile cat. 4 pourrait également être attribué à ce groupe.

Il paraît envisageable que le propriétaire de la villa ait passé en Italie une grosse commande de sculptures en marbre pour sa vaste villa à Orbe³²¹. Comme celle-ci était richement ornée de peintures murales, de mosaïques, de revêtements en marbre, de statues en marbre de premier ordre, entre autres, se pose la question de savoir si le commanditaire ne pourrait pas avoir essentiellement employé des sculpteurs étrangers sur place (cat. 2, 3, 6-8, 11)³²². Il manque encore les indices de déchets de taille et d'outils, qui pourraient confirmer une fabrication sur place. La comparaison entre les trouvailles sculptées et architectoniques avec d'autres catégories ornementales (par exemple revêtements de murs, mosaïques) pourrait apporter de nouvelles connaissances³²³.

En ce qui concerne les statues de jardin en calcaire (cat. 1 et 5), celle du Silène cat. 1 pourrait, à en juger son exécution, avoir été réalisée par un bon sculpteur local.

320 Par exemple DÖHL 1968, p. 36; KAPOSSY 1969, p. 30 sq. À Orbe-Boscéaz, au milieu des deux jardins se trouvait un plan d'eau: FLUTSCH *et al.* 1997, p. 27 avec fig.; l'eau y jouait un rôle important ailleurs aussi: FLUTSCH *et al.* 1997, p. 27 sq. avec fig. 28-32. Voir aussi NEUDECKER 1988, p. 50 sq.

321 Par exemple Fianello Sabino: C. VORSTER, *Die Skulpturen von Fianello Sabino. Zum Beginn der Skulpturenausstattung in römischen Villen*, Wiesbaden, 1998, p. 55 sq.

322 Voir aussi NEUDECKER 1988, p. 116 et note 1196.

323 Compte tenu de la grande correspondance des fragments avec ceux du temple du Schönbühl, le travail d'un atelier sur place est également envisageable dans le cas de la frise en marbre provenant du secteur des temples du Grienmatt à Augst: C. BOSSERT-RADTKE, *Die figürlichen Rundskulpturen und Reliefs aus Augst und Kaiseraugst* (Forschungen in Augst 16), Augst, 1992, en partic. p. 121 sq.

Le modèle pourrait avoir existé sur place – à moins qu'il n'ait eu à faire une copie pour remplacer une statue cassée, ce qui expliquerait le matériau utilisé?

Le fragment cat. 5, issu d'une statuette de Nymphé dont le bras gauche repose sur un récipient, est de bonne facture, exécuté d'une main sûre. Elle portait vraisemblablement un vêtement rouge. Dans son cas, il n'est pas possible de savoir si elle a été réalisée par un bon sculpteur local ou par un artiste de passage sur les lieux. Le fragment de bas-relief en calcaire figurant un sanglier (cat. 14) est en revanche d'une représentation simple.

Réparations antiques

Les trous de clous sur les fragments d'ailes cat. 2a et 3b attestent des réparations antiques faites sur place. On ignore à ce jour si elles sont en rapport avec le transport, si elles sont intervenues ultérieurement ou s'il s'agit de sculptures plus anciennes rafistolées³²⁴. En ce qui concerne le fragment de main cat. 9 à l'aspect cireux, il pourrait s'agir d'une réparation postérieure, qui témoigne de la valeur qu'avaient ces sculptures coûteuses.

Modèles hellénistiques pour le programme ornemental

Le fragment de plaque cat. 11 en marbre fin, figurant le combat dramatique entre un cygne et un félin, est à ce jour unique en son genre. Cette représentation naturaliste, de l'ordre de la scène de genre, renvoie, comme la Fortune fragmentaire cat. 12 et la statuette de pêcheur cat. 7, à des modèles hellénistiques. Les fragments cat. 2a-b et 3a-b sont peut-être dans le même cas. Le fragment de *rhyton* (cat. 13) reflète aussi un goût artistique spécifique, renvoyant aux récipients néo-attiques de même type.

Les fragments de sculptures et de bas-reliefs laissent entrevoir la richesse originelle du répertoire de sculpture, des matériaux mis en œuvre et de la qualité de l'aménagement. Ils témoignent du goût raffiné du propriétaire de la *villa*, fortuné et amateur d'art, qui privilégiait les œuvres hellénistiques dans le choix de ses sculptures.

Complément (2008)

En 2008, Yves Dubois m'a rendue attentive au fragment suivant, ce dont je le remercie chaleureusement.

Fragment d'une coupe en forme de coquillage (fig. 506)

Lausanne, Université de Lausanne, IASA, OB 01/20558-04 – LD: 2001, *villa* d'Orbe-Boscéaz, bâtiment B7, L 203 (grande pièce de 11 x 5 m); couche mélangée d'occupation et de démolition, assez perturbée; datation: II^e-III^e s.? – L. max. cons. 25 cm, l. 13,8 cm, ép. entre 1 et 1,5 cm – marbre blanc homogène, à grain fin, partiellement recouvert de concrétions, à surface mate – travaillé au ciseau lisse, à la gouge et au ciseau rond, surface lissée, traces de polissage.

Fragment de marbre avec les rainures du coquillage largement marquées, cassé irrégulièrement, composé de plusieurs morceaux. Exécution soignée, la partie externe un peu moins que la partie interne.

Inédit (?).

Description: les rainures permettent d'interpréter le fragment comme un coquillage. Sont conservées le centre et plusieurs des rainures voisines. La longueur d'origine devait être d'environ 34 cm.

Attribution: ce fragment de conque devait à l'origine faire partie d'une statue de jardin, par exemple une Vénus ou une Nymphé (voir cat. 6).

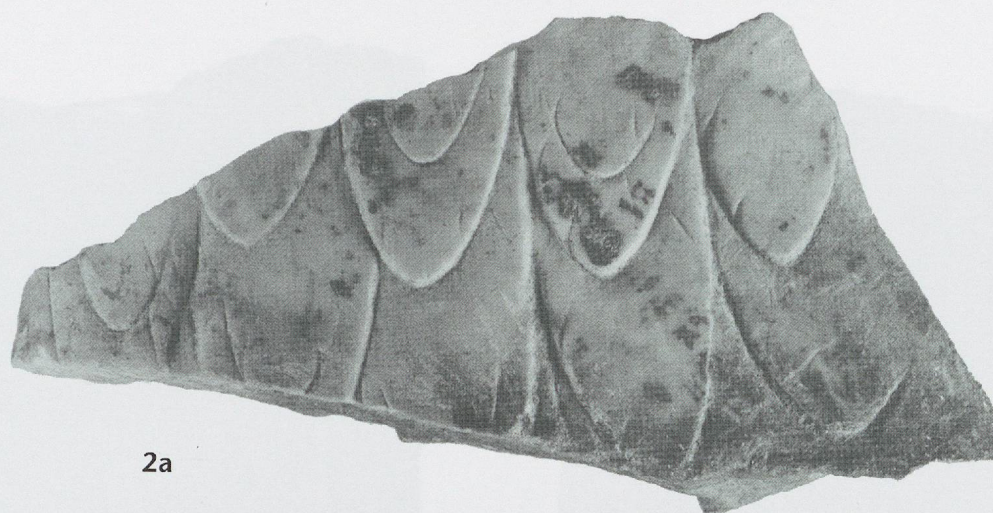
324 À propos des réparations, NEUDECKER 1988, p. 79, p. 88, p. 116.



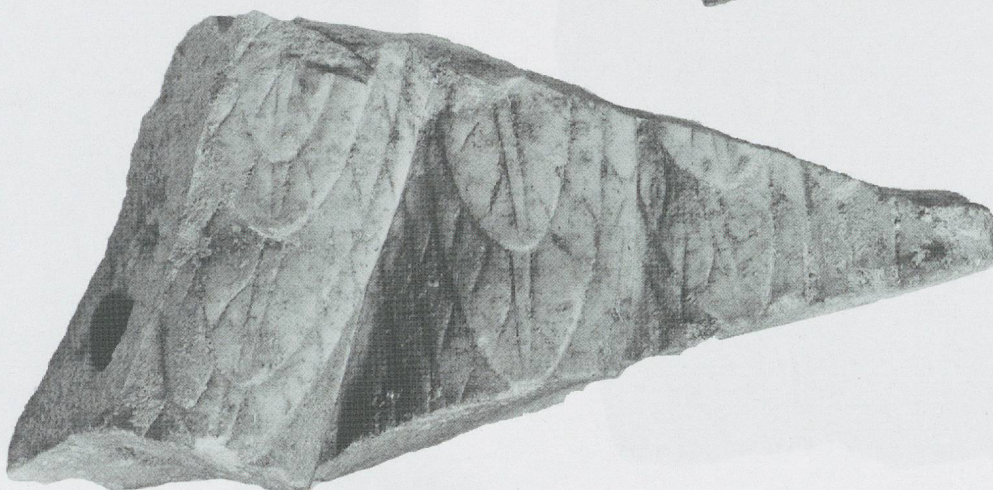
Fig. 497

Vieux Silène avec une outre à vin (cat. 1). Éch. approximative 1:2.

Photo Jürg Zbinden, Institut für archäologische Wissenschaften, Université de Berne.



2a



2b

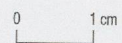


Fig. 498

Fragment de bord de la partie médiane d'une aile gauche (cat. 2a) (haut). Éch. 1:1. Fragment de bord de la partie médiane d'une aile droite (cat. 2b) (bas). Éch. 1:1. Photos Jürg Zbinden, Institut für archäologische Wissenschaften, Université de Berne.



Fig. 499

Fragment de bord inférieur d'une aile droite (cat. 3a) (haut). Éch. 1:1. Fragment de bord inférieur d'une aile droite (cat. 3b) (bas).
Éch. 1:1. Photos Jürg Zbinden, Institut für archäologische Wissenschaften, Université de Berne.



Fig. 500

Fragment de bord d'une aile gauche (cat. 4) (haut). Éch. 1:1. Fragment d'une Nymphe (cat. 5) (bas), à trois quarts de la grandeur nature. Photos Jürg Zbinden, Institut für archäologische Wissenschaften, Université de Berne.



Fig. 501

Fragment de vasque en forme de coquillage (cat. 6) (haut). Éch. 1:2. Photos Jürg Zbinden, Institut für archäologische Wissenschaften, Université de Berne. Panier à poissons (cat. 7) (bas). Éch. 1:1. Photo Bernisches Historisches Museum.



8



Fig. 502

Partie inférieure d'une tête d'enfant (cat. 8). Éch. 1:1. Photos Jürg Zbinden, Institut für archäologische Wissenschaften, Universität de Berne.

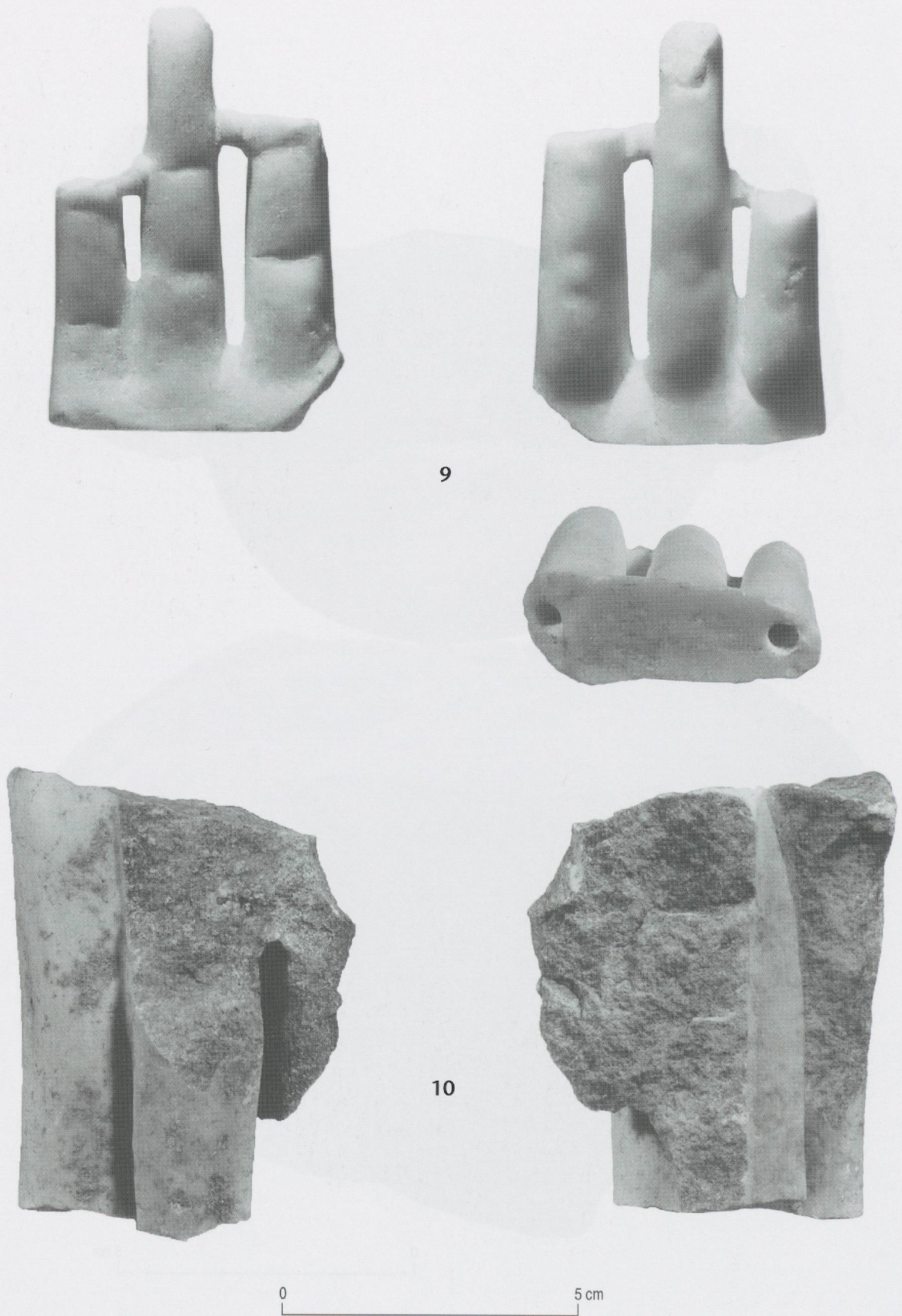


Fig. 503

Fragment de main droite (cat. 9) (haut). Éch. 1:1. Fragment de drapé (cat. 10) (bas). Éch. 1:1. Photos Jürg Zbinden, Institut für archäologische Wissenschaften, Université de Berne.



Fig. 504

Plaque avec combat d'animaux (cat. 11) (haut). Éch. approximative 1:4. Fragment d'un relief de la déesse Fortuna (cat. 12) (bas). Éch. 1:1. Photos Jürg Zbinden, Institut für archäologische Wissenschaften, Université de Berne.

13



14



0 5 cm

Fig. 505

Fragment avec départ des pattes d'un animal (cat. 13) (haut). Éch. 1:1. Fragment d'un bas-relief avec sanglier (cat. 14) (bas).
Éch. 1:1 Photos Jürg Zbinden, Institut für archäologische Wissenschaften, Université de Berne.



Fig. 506
Fragment d'une coupe en forme de coquillage (sans n° cat.). Photo IASA.

Le verre à vitre

Chantal Martin Pruvot - 2006

Le site de la villa a livré 1102 fragments de verre à vitre rattachés aux horizons 1 à 3³²⁵. Vraisemblablement en grande partie récupéré, ce matériau de construction est peu présent dans les ensembles liés aux horizons 1 et 2 (respectivement 3 et 100 fragments); la plupart des pièces proviennent de l'horizon 3 (999 fragments).

L'ensemble du verre à vitre de la villa d'Orbe a été fabriqué selon la technique du verre coulé et étiré, appelé parfois «type mat/brillant». La masse vitreuse a été probablement coulée dans un moule plat à rebords permettant de constituer des plaques au format désiré. Les moules, dont aucun exemplaire n'a été retrouvé à ce jour, devaient être en pierre ou en métal et leur fond était peut-être enduit de sable mouillé. C'est ce que laisse supposer, sur les fragments de verre, l'aspect systématiquement mat et grumeleux de l'une des faces; la surface n'ayant pas été en contact avec le moule reste en revanche brillante. Les bords des vitres, toujours épais et arrondis, présentent souvent des traces d'outils correspondant vraisemblablement à l'étirement et à l'aplatissement du verre encore chaud à l'aide de pinces (fig. 508, a). Les vitres coulées et étirées équipent toutes sortes de bâtiments privés et publics dès la fin de l'époque augustéenne.

Les vitres fabriquées selon la technique du soufflage en manchon ou en cylindre ne sont pas attestées sur le site. Cette méthode, qui apparaît dans le courant du IV^e s., consiste à souffler un cylindre de verre, que l'on fend sur toute sa longueur une fois les extrémités coupées. L'objet est ensuite réchauffé légèrement, déroulé et aplati. On obtient ainsi, en général, des vitres brillantes des deux côtés contenant souvent des bulles parallèles aux bords³²⁶.

Horizons	naturel bleu-vert	incolore (bleuté ou verdâtre)	brun-gris	vert olive	Total
Horizon 1	2	1			3
Horizon 2	94	5		1	100
Horizon 3	857	122	10	10	999
Total	953	128	10	11	1102

Fig. 507

Tableau de répartition des différentes couleurs du verre à vitre dans les horizons.

Quelques fragments de vitre d'Orbe portent des restes de mortier de chaux indiquant que les panneaux étaient directement maçonnés dans les baies ou dans un châssis fixe de bois ou de métal³²⁷. Durant toute l'occupation du site, la couleur bleu-vert domine très largement (fig. 507, et fig. 508, a et b). Durant l'horizon 3, période qui a livré le plus de fragments, l'incolore est également bien représenté, alors que le brun-gris (fig. 508, c) et le vert olive sont beaucoup moins nombreux. Précisons que la couleur du verre n'est pas liée à l'épaisseur des vitres: chaque groupe de couleurs comprend des pièces variant entre 3 et 6 mm pour les bords, et entre 1,8 et 5 mm pour les fragments du milieu.

Si la carte de répartition du verre à vitre dans le palais aux mosaïques et les bâtiments adjacents livre des informations intéressantes (verre à vitre de l'horizon 3), elle appelle toutefois des précisions importantes (fig. 509). Rappelons que, d'une manière générale, la couche de démolition scellant les vestiges de la villa est très fine, voire inexistante par endroits, en raison de l'arasement des vestiges par l'érosion naturelle et les travaux agricoles. Dans ces conditions, il est évident que les fragments de verre à vitre ont été retrouvés aux emplacements ayant conservé de la démolition, à savoir dans le secteur nord-ouest du palais B4 ainsi que dans les thermes B1, notamment dans les hypocaustes, les bassins et les canalisations qui ont piégé le mobilier. Les vestiges du bâtiment B7 étaient

325 Pour une définition des horizons, voir *infra*, p. 189-190.

326 Pour une description des différentes techniques de fabrication du verre à vitre: BAATZ 1991; BOON 1966; HARDEN 1961; FONTAINE/FOY 2005, p. 19-20.

327 HAEVERNICK/HAHN-WEINHEIMER 1955, p. 65-73.

également recouverts d'une couche archéologique en place dont sont issus de nombreux fragments. En outre, rappelons que le verre à vitre a été très largement récupéré pour être, soit réemployé comme matériau de construction, soit refondu pour la fabrication d'autres objets en verre, ce qui nous prive également d'un échantillonnage probablement important.

Ceci dit, la carte de répartition permet d'observer de faibles concentrations de verre à vitre dans le bâtiment principal B4 et dans les thermes B1 (entre 1 et 14 fragments), à l'exception de L 103 (B4) où 120 pièces ont été mises au jour avec de nombreux placages de marbre et des fragments de métal. Ce contexte de découverte permet d'interpréter cet espace comme un lieu de dépôt pour des matériaux récupérés dans la *villa*, une fois celle-ci partiellement désaffectée. La plus grande concentration de verre à vitre se trouve dans B7 ainsi que dans la cour contiguë qui ont, de toute évidence, servi de lieu de récupération et de stockage pour divers matériaux de construction, comme L 103. En effet, des tesselles de mosaïque en pâte de verre et en calcaire ainsi que des placages de marbre ont été découverts en grande quantité dans ce secteur, en particulier dans L 182 et 203, qui ont fonctionné comme locaux artisanaux dès l'édification de B7³²⁸. Avant d'y être stockées, les vitres récupérées ont peut-être été rassemblées dans la cour est pour y être triées, raison pour laquelle de nombreux fragments ont été également retrouvés dans cette zone.

328 Une quantité importante de récipients en verre ont été également mis au jour dans le local 182: : voir p. 305-306.

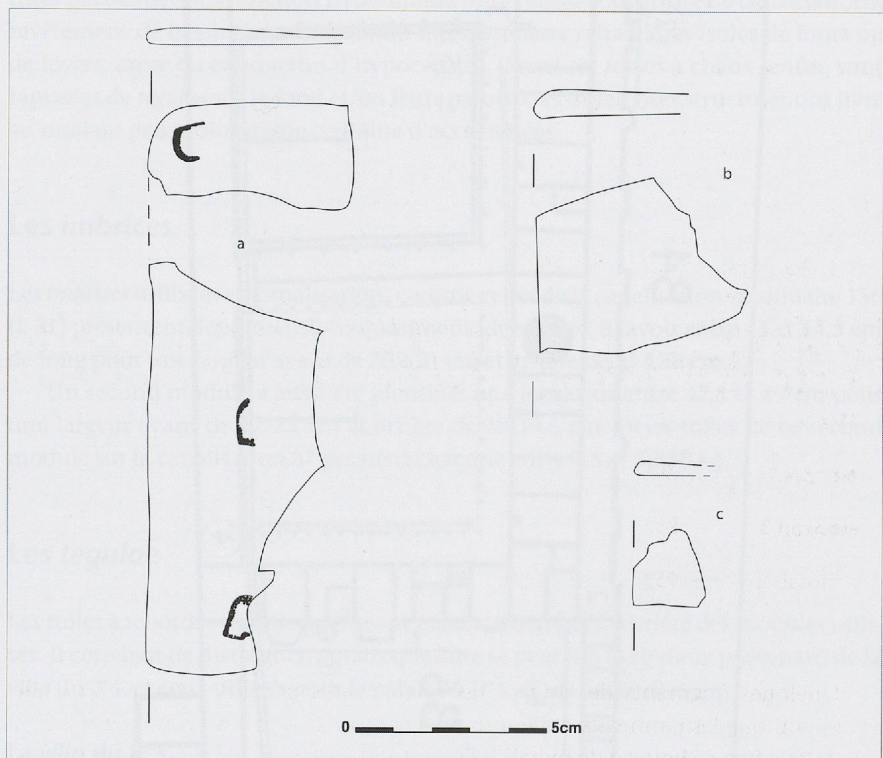


Fig. 508

Verre à vitre rattaché à l'horizon 3. a et b: verre naturel bleu-vert; c: verre brun-gris. Éch. 1:2.

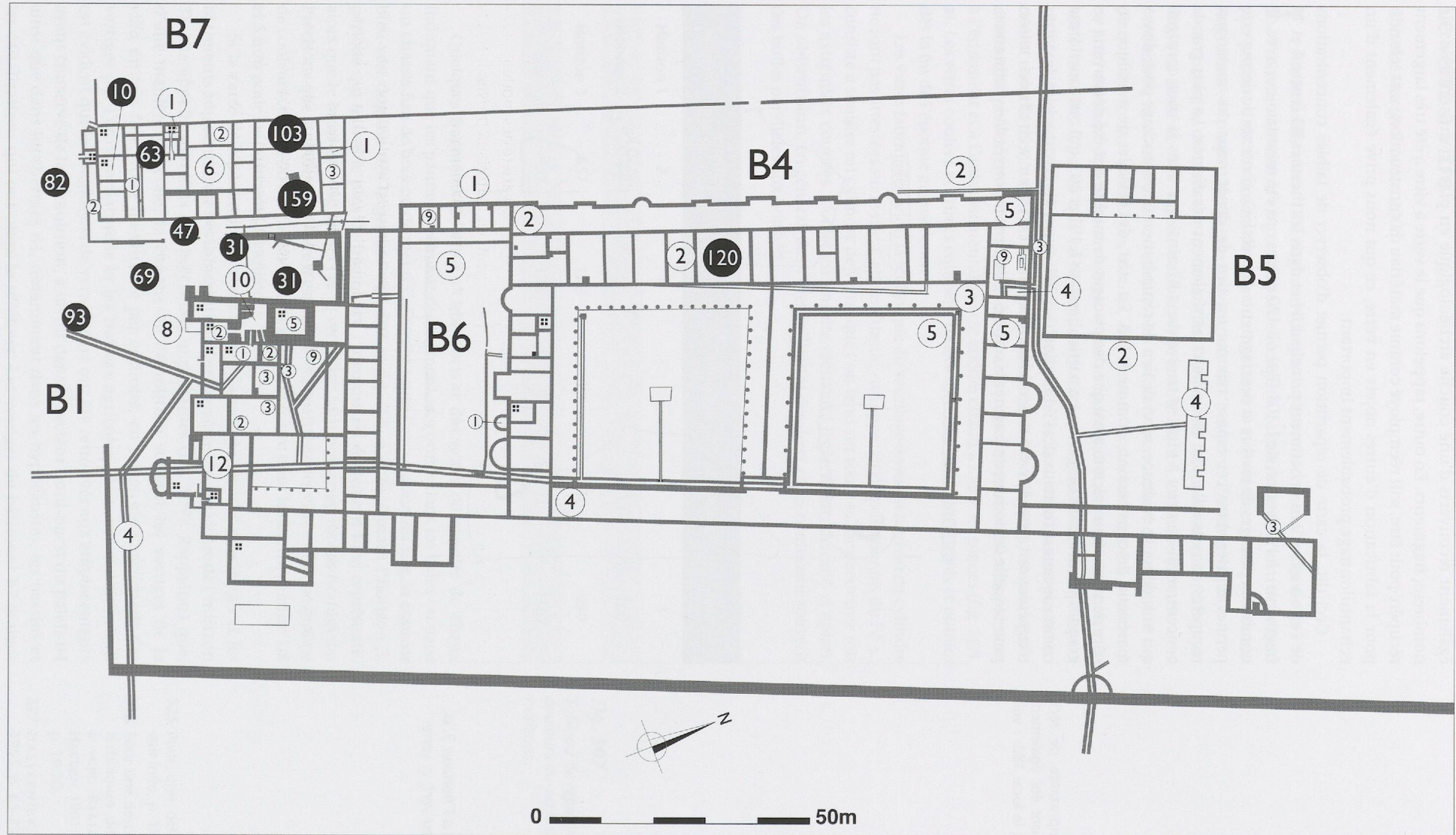


Fig. 509

Plan de répartition
des fragments de
verre à vitre de
l'horizon 3.

Les matériaux de toiture

Jacques Monnier

Les matériaux de toiture (*tegulae* et *imbrices*) de la villa de Boscéaz n'ont fait l'objet que d'une étude sommaire³²⁹. Les lacunes de la documentation sont nombreuses: comme sur d'autres sites, l'échantillonnage réalisé ne concerne qu'une infime partie du volume original de tuiles, ce matériau ayant disparu suite au démantèlement des constructions antiques, mais aussi en raison de l'arasement du site dû à la mécanisation des cultures. D'autre part, il faut souligner qu'une analyse métrologique des tuiles n'a été effectuée que lors des dernières campagnes de fouilles, réalisées dans la partie méridionale de la *pars urbana* (cour de service L 192, bâtiment B7) et sur deux bâtiments de la *pars rustica*³³⁰. Les données chiffrées disponibles pour le bâtiment central (B4), pour l'aile nord (B5) et, à plus forte raison, pour la villa du I^{er} s., sont réduites à la portion congrue.

Si les données relatives aux tuiles des toitures sont extrêmement rares, l'on dispose en revanche de quelques indications sur celles mises en œuvre dans des structures particulières, à fonction hydraulique (fond et/ou couverture de canalisations, revêtement de bassins) ou nécessitant des matériaux réfractaires (soles de fours ou de foyers, *areae* ou banquettes d'hypocauste). Certaines fosses à chaux, enfin, sont tapissées de *tegulae* sur le fond et/ou leurs parois. Ces différentes structures ont livré au total un peu moins d'une centaine d'occurrences.

Les imbrices

Les *imbrices* utilisées en canalisation, comme celles de la canalisation secondaire 156 (L 31) présentent des dimensions quasiment identiques, à savoir entre 43 et 44,5 cm de long pour une largeur avant de 20 à 21 cm et arrière de 15 à 16 cm.

Un second module a aussi été identifié: une longueur entre 47,5 et 49 cm pour une largeur avant de 22-23 cm et arrière de 19-19,5 cm. Deux tuiles de ce second module sur la canalisation 87 pesaient chacune entre 3,5 et 3,850 kg.

Les tegulae

Les tuiles à rebords «traditionnelles» se caractérisent par la variété des modules utilisés. Il convient de distinguer, autant que faire se peut, les matériaux provenant de la villa du I^{er} s. et ceux utilisés pour le palais du II^e s. et ses dépendances.

La villa du I^{er} s.

Les quelques *tegulae* attribuées à la première période d'occupation romaine proviennent du bâtiment thermal F2 et des édifices F3 et F4 (voir vol. 1, p. 96-109), où elles ont toutes été mises en œuvre dans des foyers ou des canalisations.

Dans le bâtiment F2, les *tegulae* tapissent le fond de la canalisation 214. Leur longueur peut varier de 54 à 60 cm, alors que leur largeur oscille entre 34 et 35 cm. Le rapport entre la longueur et la largeur moyenne est compris entre 1,53 et 1,71.

Pour le bâtiment F3, le foyer 231 est constitué de deux *tegulae* de dimensions identiques (60 x 41 cm). Le rapport longueur/largeur est de 1,53.

Dans le bâtiment F4, enfin, le foyer 46 était également composé de deux tuiles plates plus petites (52 x 39 cm). Elles se distinguent des autres *tegulae* par leur rapport longueur/largeur, qui ne dépasse pas 1,33.

La villa du II^e s.

Pour le palais, seules trois *tegulae* ayant pu appartenir à une toiture nous sont parvenues. L'une d'elle, retrouvée dans la partie méridionale du bâtiment B4 (St. 546) présente des dimensions moyennes de 50 x 39 cm. Les deux autres proviennent de

329 Cette contribution est une refonte des données issues d'une analyse partielle menée dans le cadre d'un mémoire de licence: A. WUILLEMIN, *Éléments d'études métrologiques de tuiles gallo-romaines des cantons de Vaud et du Valais et analyse des marques épigraphiques et anépigraphiques*, Faculté des Lettres, Université de Lausanne, 2006. Nous remercions Fabrice Charlier pour la relecture critique de ce texte.

330 Durant les campagnes de fouilles de 1999 à 2004, ce sont ainsi plus de 2600 fragments de *tegulae* qui ont été répertoriés.

la cour de service sud L 192 (52,4 x 37,2 cm et 54,5 x 37,1 cm). Le rapport longueur/largeur de ces trois tuiles atteint respectivement 1,28, 1,41 et 1,47.

Les autres exemplaires proviennent de différentes structures (canalisations, foyers et *areae* d'hypocauste, fosse à chaux). Les *tegulae* y présentent une longueur comprise entre 40-54,5 cm, pour une largeur moyenne de 30-40 cm. Le rapport moyen entre la longueur et la largeur de ces terres cuites oscille entre 1,18 et 1,47.

Éléments de métrologie et de chronologie

On trouvera aux figures 510 et 511 une juxtaposition des différentes données métrologiques relatives au *tegulae*, distinguées par période chronologique. Soulignons ici que ces données doivent être considérées avec prudence, puisque seuls trois exem-

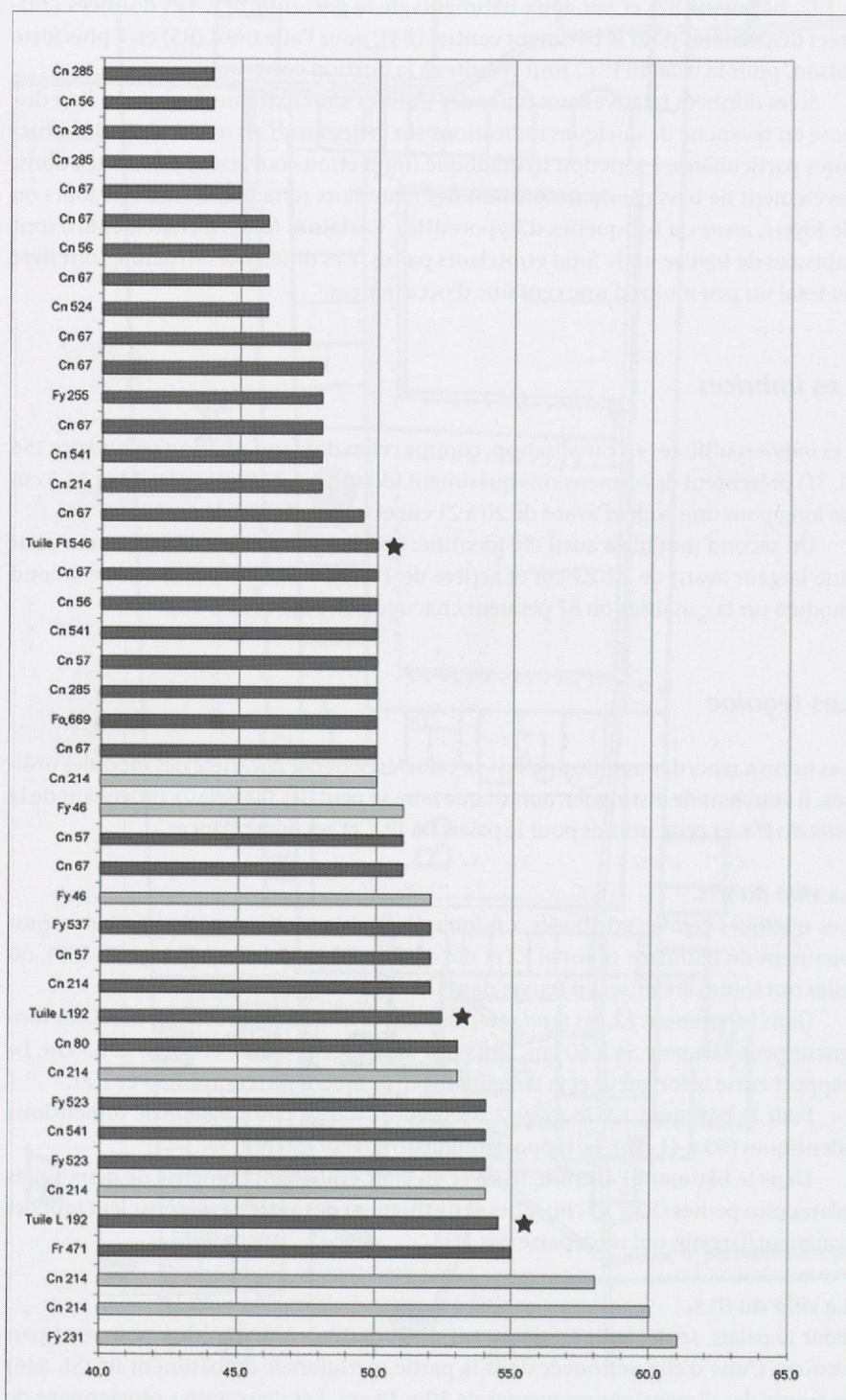


Fig. 510

Diagramme représentant la longueur moyenne des tegulae (en cm). En gris clair: tuiles appartenant à la villa du 1^{er} s. ap. J.-C.; en gris foncé: tuiles mises en œuvre dans le palais. Les étoiles représentent des exemplaires potentiellement utilisés pour une toiture.

plaires ont pu être mesurés avec précision. Pour l'essentiel des tuiles plates, seule la longueur moyenne a pu être déterminée, à partir de la documentation de terrain (relevés au 1:20). Les valeurs reportées ne sont donc qu'indicatives.

En dépit de ces lacunes, on constate que les quelque 70 exemplaires répertoriés semblent se répartir dans une quarantaine de «modules» différents. La longueur des tuiles plates oscille entre 43-45 cm et 62 cm, alors que le rapport longueur/largeur, qui détermine la forme générale des tuiles, montre la présence de *tegulae* de forme plutôt ramassée (rapport inférieur ou égal à 1,33) à côté de formes plus élancées (rapport entre 1,35-1,71).

Il apparaît que les tuiles les plus allongées (longueur supérieure à 55 cm, rapport longueur/largeur supérieur à 3/2) appartiennent toutes à l'établissement le plus précoce. La prudence reste cependant de mise, car celles-ci ne représentent qu'une faible partie de notre échantillonnage. D'ailleurs, deux *tegulae* de forme ramassée

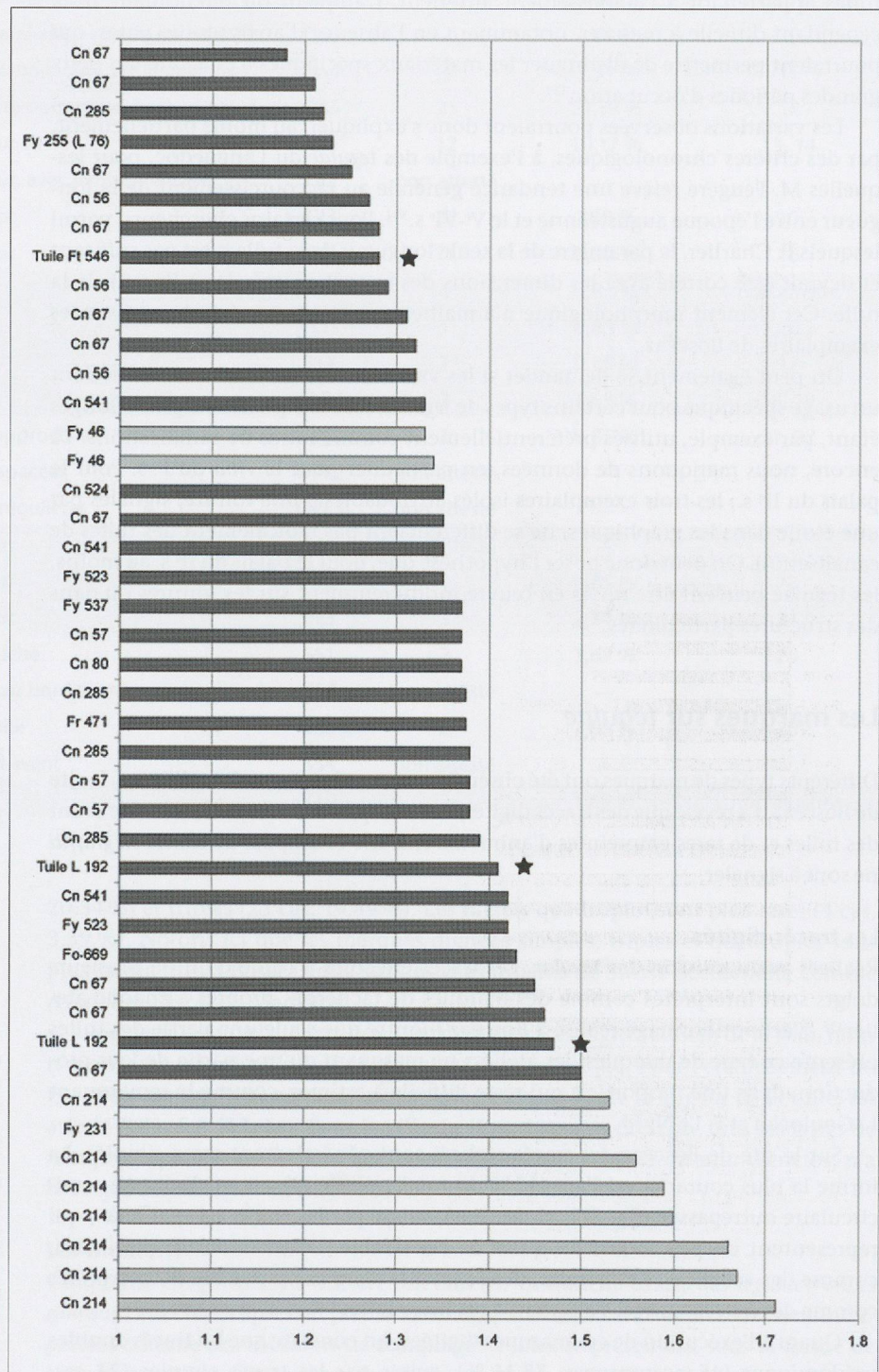


Fig. 511

Rapport longueur/largeur des tegulae d'Orbe-Boscéaz. Code couleur, cf. fig. 510.

(rapport 4/3), mises en œuvre dans un foyer du premier établissement, montrent que plusieurs modules différents coexistent dans la villa à plan épars du I^{er} s. ap. J.-C.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que les exemplaires d'une longueur avoisinant 60 cm ne se rencontrent pas dans les régions voisines du Centre-Est de la Gaule, même à une date précoce³³¹. Pour les autres, les chiffres correspondent à ceux relevés par L. Goulpeau dans une étude consacrée aux tuiles et aux briques gallo-romaines retrouvées en Gaule et dans les Germanies; il y note en particulier la fréquence du rapport 1,33 (ou 4/3) dans les régions au nord de la Loire, alors qu'au sud du fleuve et dans les régions orientales, c'est le rapport 5/3 environ qui semble prédominer³³².

Les autres tuiles plates documentées présentent pour l'essentiel une longueur de 45-55 cm et un rapport longueur/largeur compris entre 1,18-1,5. Elles se répartissent de manière à peu près égale entre la première villa et le palais du II^e s., ce qui peut s'expliquer par la récupération, pour certaines structures du palais, de tuiles appartenant à l'établissement antérieur. L'ampleur du phénomène reste cependant difficile à mesurer, notamment en l'absence d'analyses des pâtes, qui pourraient permettre de distinguer les matériaux spécifiques à chacune des deux grandes périodes d'occupation³³³.

Les variations observées pourraient donc s'expliquer, au moins partiellement, par des critères chronologiques, à l'exemple des *tegulae* du Languedoc, pour lesquelles M. Feugère relève une tendance générale au raccourcissement de la longueur entre l'époque augustéenne et le V^e-VI^e s.³³⁴. Pour certains chercheurs, parmi lesquels F. Charlier, le paramètre de la seule longueur de la tuile n'est pas suffisant et devrait être corrélé avec les dimensions des encoches latérales à l'avant de la tuile. Cet élément morphologique n'a malheureusement pas été observé sur les exemplaires de Boscéaz.

On peut également se demander si les variations de taille observées révèlent un usage spécifique pour certains types de *tegulae*, les exemplaires les plus allongés étant, par exemple, utilisés préférentiellement comme fonds de canalisations. Là encore, nous manquons de données, en particulier pour la villa du I^{er} s. Pour le palais du II^e s., les trois exemplaires isolés attribuables à une toiture, signalés par une étoile dans les graphiques, ne se différencient pas radicalement des tuiles de canalisation. On peut donc poser l'hypothèse que, pour le palais du II^e s. au moins, les *tegulae* peuvent être mises en œuvre indifféremment sur les toitures ou dans des structures particulières.

Les marques sur *tegulae*

Différents types de marques ont été observés sur les tuiles plates. Pour l'heure, le site de Boscéaz n'a révélé que des tracés digités, des marques incisées sur la tranche avant des tuiles et de rares empreintes d'animaux. Aucune estampille de tuilier ni *graffiti* ne sont à signaler.

Les tracés digités

Réalisés avant cuisson des *tegulae*, ces tracés effectués à l'aide d'un ou plusieurs doigts sont interprétés comme des marques de tâcheron, propres à chaque atelier³³⁵. L'échantillonnage réalisé à Boscéaz montre que seule une partie des tuiles présente ce type de marques, les ateliers ne marquant qu'une partie de leur production, dans une proportion qui reste difficile à estimer, comme le remarquent L. Goulpeau et F. Le Ny³³⁶.

Sur le site de Boscéaz, les tracés réalisés sont généralement assez simples. La forme la plus courante est l'arc (55 % du total), particulièrement la forme semi-circulaire outrepassée (fig. 512, ci-dessous), suivie par les tracés en «gamma», qui représentent un peu moins du quart de l'ensemble. D'autres motifs plus rares, comme des «cornes», des pétales, des segments simples ou des tracés interprétés comme des lettres isolées, s'ajoutent à cet inventaire.

Quant à l'exécution de ces marques digitées, on constate que les tracés doubles prédominent (45 occurrences, 38,14 %), suivis par les tracés simples (24 cas,

Fig. 512 Page suivante

Occurrences des tracés digités sur les *tegulae* d'Orbe-Boscéaz. Les types non attestés dans la villa ont été documentés dans d'autres sites de Suisse occidentale.

331 Communication de F. Charlier.

332 GOULPEAU 1988, p. 102-103.

333 Seules des analyses macroscopiques de la pâte ont été réalisées, sans véritable distinction chronologique. Les tuiles utilisées en canalisation présentent une pâte rouge à rouge orangé et contiennent des dégraissants plus nombreux et plus gros (nombreux feldspaths). Les rares exemplaires que l'on pourrait attribuer à des toitures du palais ont une pâte orange à orange saumoné et contiennent quelques micas et, très rarement, de petits fragments de feldspaths.

334 FEUGÈRE 2000. L'auteur y propose – avec prudence – un modèle théorique corrélant la longueur des tuiles avec leur datation.

335 CHARLIER 1991, p. 24-25; GOULPEAU/LE NY 1989, p. 111-112.

336 GOULPEAU/LE NY 1989, p. 112. Il semble qu'il faille exclure l'existence d'ateliers produisant des tuiles sans marques.

Familles et types	Sous-types	Notation	Occurrences et pourcentage à Orbe-Boscéaz (total = 118)		N° planche
Arcs libres	Arc libre à gauche	AL1	2	1,69 %	1
	Arc libre à droite	AL2	non attesté	---	
Arcs rampants (dissymétriques)	Arc rampant à gauche	AR1	9	7,63 %	2
	Arc rampant à droite	AR2	2	1,69 %	3
Cornes	Cornes «en crosse» à gauche	CC1	2	1,69 %	4
	Cornes «en crosse» à droite	CC2	2	1,69 %	5
	Corne régulière à gauche	CR1	non attesté	---	
	Corne régulière à droite	CR2	1	0,85 %	6
Arcs en demi-cercle	Arc sous-tendu (inférieur au demi-cercle)	DA1	10	8,47 %	7
	Demi-cercle «parfait»	DA2	11	9,32 %	8, 9
	Arc surbaissé (demi-ellipse sur le grand axe)	DA3	2	1,69 %	10
	Arc surhaussé (demi-ellipse sur le petit axe)	DA4	4	3,39 %	11
	Arc semi-circulaire outrepassé	DA5	25	21,19 %	12
Gammas inversés	Hauteur < largeur	GI1	12	10,17 %	13, 14
	Hauteur < largeur, avec jambes relevées	GI2	non attesté	---	
	Hauteur = largeur	GI3	9	7,63 %	15
	Hauteur > largeur	GI4	11	9,32 %	16
Lettres	«L»	LL	1	0,85 %	non illustré
	«T»	LT	1	0,85 %	20
	«O»	LO	1	0,85 %	17
	«S»	LS	2	1,69 %	18, 19
Ondulations perpendiculaires au bord avant	À ondulations rapprochées	OPE1	1	0,85 %	21, 22
	À ondulations espacées	OPE2	non attesté	---	
	À ondulations irrégulières	OPE3	non attesté	---	
Pétales	Hauteur < largeur	PE1	non attesté	---	
	Hauteur = largeur	PE2	1	0,85 %	23
	Hauteur > largeur	PE3	3	2,54 %	24
Segments simples	Inclinaison à gauche	SS1	2	1,69 %	25
	Perpendiculaire au bord avant	SS2	non attesté	---	
	Inclinaison à droite	SS3	2	1,69 %	25
	Parallèle au bord avant	SS4	non attesté	---	
Autres	1 à x	Z10	2	1,69 %	non illustrés

20,34 %) et triples (23 cas, 19,49 %). Les digités quadruples sont plus rares (4 cas, 3,39 %). Notons ici que les marques digitées simples, triples et quadruples sont plus fréquentes à Boscéaz que sur des sites urbains de Suisse occidentale comme Avenches, Nyon ou Martigny.

Pour ce qui est de la répartition des types de tracés digités au sein de la *villa*, nous n'avons que peu d'indications sur le plan chronologique. Pour l'établissement du I^{er} s., seul un type en «gamma» très aplati, couvrant toute la largeur de la tuile, est attesté (GI1, fig. 513, 14). Pour la *villa* du II^e s., le palais présente tous les types de marques répertoriées³³⁷, alors que le *mithraeum*, à l'extérieur du mur d'enclos, n'a livré que des marques en demi-cercles.

Les incisions

Cinquante-cinq incisions ont été relevées sur la tranche avant des *tegulae*³³⁸. Ces marques effectuées après un premier séchage, une fois la tuile démoulée, sont interprétées comme des incisions de comptage³³⁹. Elles se présentent sous la forme de traits verticaux ou obliques ou des chiffres romains (I, II, III, IV, V, IX, X).

337 Dans un cas au moins (tuiles de la Cn 67), des marques identiques apparaissent sur des tuiles de taille différente (longueur 46-50 cm, largeur 34,5-36,5 cm).

338 Ce faible nombre d'occurrences s'explique, ici aussi, par l'absence d'observation systématique pour les premières campagnes de fouilles. Ainsi, 51 exemplaires proviennent des fouilles de 2000-2002 contre quatre pour les années 1987 à 1999!

339 Pour la problématique, voir GOULPEAU/LE NY 1989, p. 115.

Nombre d'occurrences pour les incisions attestées à Orbe-Boscéaz:

I	II	III	V	IX	X
25	14	4	1	1	10

Ces incisions sont diversement interprétées: selon Y. Barat, il pourrait s'agir de marques de comptage pour l'ensemble des tuiles constituant un même lot³⁴⁰, ou de marques permettant le décompte des différents lots de tuiles, selon F. Charlier. Pour ce dernier, la fréquence des marques «I», «II», «III», «V» et «X», pourrait s'expliquer par le conditionnement des *tegulae*, empilées par lots et comptabilisées par cinq et par dix; les autres marques correspondraient au nombre de pièces surnuméraires dans chaque pile³⁴¹.

Les traces d'animaux

Quelques fragments de tuiles (16 *tegulae* et une *imbrex*) présentent des empreintes animales sur leur face supérieure. Ces marques, involontaires, offrent l'avantage d'établir une «photographie» même partielle des espèces fauniques. Une analyse sommaire des traces permet d'identifier des félidés (2), canidés (6), gallinacés (2), suidés (3), ovicaprinés (3). Comme les incisions de comptage, les traces animales ont été imprimées durant la phase de séchage à l'air libre des matériaux.

Aucune empreinte humaine n'est à signaler (pied nu ou traces de sandales), à la différence de sites comme Avenches ou Dietikon.

340 BARAT 2002, p. 234-235.

341 Voir note 331.

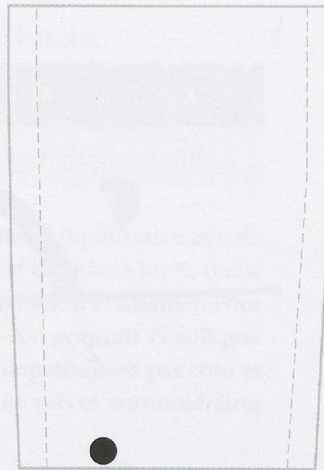


Fig. 513

Éch. approx.: 1:2, sauf nos 7, 9 et 14 au 1:6.



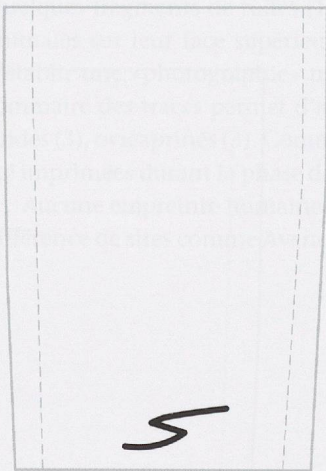
16



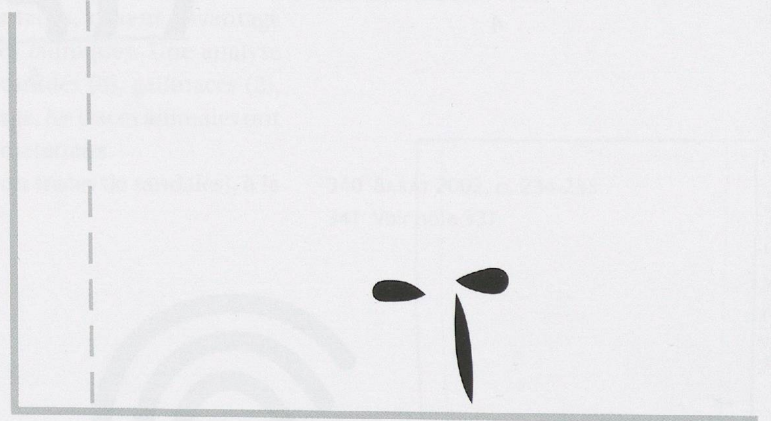
17



18



19



20



21



22



23



24



25

Fig. 514

Éch. approx.: 1:2, sauf nos 17, 19
et 22 au 1:6.

